This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

THE LIBRARY

064
So 206

1910-12

Digitized by Google

Digitized by Google

THE LIBRARY

064
So 206

1910-12

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. PETIT, libraire.

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins.

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

VIe SÉRIE

TOME DIXIÈME

ANNÉE 1912

ÉVREUX

IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC^r^

—

1913

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Assemblée générale du 28 avril 1912. Discours de M. Lebenard-Lavallée, juge au tribunal civil de Bernay, président de la Société 1
Incursions des Normands dans la vallée de la Seine, par M. Léon Coutil, membre de la Société 11
Découvertes archéologiques dans le département de l'Eure, par le même 29
Section de l'arrondissement de Bernay. Extrait du registre des procès-verbaux 52
— Considérations sur les baux des fermes, communication de de M. Reinicke, membre de la Société. 54
— Foire de Boisney. Liste des récompenses 61
— Concours linier de 1912 62
La Société libre de l'Eure à Verneuil (25 août 1912). 63
La Société libre de l'Eure aux fêtes de Saint-Evroult (Orne) (27 août 1912). 79
Section de l'arrondissement de Louviers. Concours agricole départemental tenu à Louviers le 29 septembre 1912. Extrait du procès-verbal. 84
— Discours de M. Lebenard-Lavallée, président de la Société. 89
— Rapport sur le concours, par M. Duméril, secrétaire de la section d'Agriculture. 96
— Rapport sur la visite des fermes de l'arrondissement, par M. Delaquèze, membre de la Société 101
— Rapport de la Commission chargée de visiter les jardins de l'arrondissement, par M. Foucard, membre de la Société. 112
— Liste des récompenses 119

Digitized by Google

Séance générale du 1er décembre 1912. Jean-Paul Le Jau, haut doyen d'Evreux, vicaire général de M. François de Péricard, 1570-1631, par M. le chanoine Porée, membre de la Société 127
— Vœu relatif à la protection des monuments. 156
— L'Eglise de Vitotel, par M. Louis Régnier, membre de la Société 158
— Rapport sur la Société coopérative d'habitations ouvrières d'Evreux, par M. Leitz, professeur au lycée d'Evreux, membre de la Société 176
— Rapport par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel, sur l'« Histoire de la Société nationale d'Agriculture de France » de M. Louis Passy, député de l'Eure, ancien président de la Société 188
— Une œuvre sociale de l'abbé J. de Maistre. Les Restaurants féminins de Paris, rapport par M. G. Gabiolle, membre de la Société 205
La Société libre de l'Eure et le Syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux 211
Séance générale du 9 février 1913. Discours de M. Lerrnard-Lavallée, président de la Société 240
— Rapport général sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année 1912, par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel. 251
— Eloge de M. Camille Fouquet, député de l'Eure, ancien président de la Société, par M. le duc de Broglie, président de la section de Bernay. 263
— Albert Sorel, sa vie et son œuvre (1842-1906) par M. Maurice Durand, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre de la Société. 267
Nécrologie. Discours prononcé par M. Louis Passy, député de l'Eure, aux obsèques de M. Peynaud, membre de la Société. 313
— Membres de la Société décédés pendant l'année. 316
Liste des ouvrages entrés à la bibliothèque de la Société . . 317
Bibliographie locale 322
Liste des présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832. 324
Composition de la Société. 327

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 AVRIL 1912

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LERENARD-LAVALLÉE,

JUGE AU TRIBUNAL CIVIL DE BERNAY, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

C'est avec le sentiment d'une vive et légitime émotion que je prends place à ce fauteuil, qui a été occupé par les hommes les plus éminents du département. Vous aviez coutume en effet d'appeler à présider vos travaux des personnalités qui, par leur haute situation sociale et leur grande valeur personnelle, apportaient à vos travaux une utile et précieuse collaboration. Lorsque votre choix s'est porté sur moi, j'ai cherché en vain mes titres à votre extrême bienveillance : ce n'est pas en effet mon humble personne que vous avez eu en vue lorsque vous m'avez honoré de vos suffrages, c'est la section de Bernay à laquelle vous avez voulu donner un témoignage et un encouragement en élevant un de ses doyens à la présidence de la Société libre de l'Eure.

Digitized by Google

Cet honneur, dont j'apprécie le prix et dont je vous suis profondément reconnaissant, est bien périlleux pour moi et je n'aurais pas hésité à le décliner si je n'avais cru pouvoir compter sur l'expérience et les conseils éclairés des membre du Bureau et du Conseil d'administration dans lesquels réside la tradition de la Société.

Je ne puis parler des membres du Bureau sans saluer la mémoire du regretté M. Léon Petit qui, pendant plus de cinquante années, s'est consacré avec un dévouement sans bornes et le désintéressement le plus complet aux travaux de la Société libre de l'Eure et qui a voulu lui donner même après sa mort un témoignage de son attachement par une disposition testamentaire en faveur des vieux serviteurs de l'agriculture : tous les cœurs, toutes les opinions ont honoré d'un respect unanime cet homme excellent, d'un caractère toujours aimable, d'une affabilité charmante qui ne connut jamais que des amis.

Dans la séance du 21 mai 1911, M. Albert Doucerain a rappelé dans une éloquente allocution les services rendus à la Société par M. Léon Petit, et le jour des obsèques M. le sénateur Monnier a rendu dans des termes touchants un hommage mérité à sa mémoire ; enfin tous vous avez lu, Messieurs, la notice biographique écrite par l'un de vos anciens présidents, M. Joseph L'Hopital et vous avez jugé qu'il était impossible de résumer avec plus de netteté une existence si bien remplie, de l'apprécier avec plus d'élévation et de justesse, de la raconter dans un style plus ferme et plus pur. Cette notice sera conservée par vous comme un portrait le plus fidèle de l'homme de bien que fut M. Léon Petit.

Que pourrais-je dire après un éloge prononcé par des

Digitized by Google

voix si autorisées ? Qu'il me suffise d'ajouter que la Société libre de l'Eure gardera toujours le souvenir de celui qu'on a si justement appelé le modèle des Secrétaires perpétuels.

La mort de M. Léon Petit laissait un grand vide dans la composition du Bureau : vous l'avez heureusement comblé en appelant par un vote unanime M. Albert Doucerain à lui succéder ; vous ne pouviez choisir à M. Léon Petit un successeur plus digne de lui. A peine entré en fonctions, M. Doucerain a donné des preuves de son dévouement et de son activité ; sur son initiative vous avez reconstitué les sections de l'agriculture et des lettres et vous avez appelé à la direction de ces sections des collègues dont vous avez déjà apprécié les travaux et dont le nom seul est un gage de succès ; j'ai nommé MM. Bourgne et Duméril pour l'agriculture et MM. Joseph L'Hopital et Guillemare pour les lettres et l'histoire locale. Cette division en deux sections, prévue d'ailleurs par le règlement, permettra à chacun d'apporter une collaboration plus utile aux travaux de la Société.

La Société libre de l'Eure, qui peut s'honorer d'être au premier rang des sociétés départementales, a en effet un vaste champ d'études : son titre les réunit et indique en même temps l'ordre dans lequel elle a voulu ranger les divers sujets d'études : en premier lieu l'agriculture que M. Passy, notre vénéré ancien président, a si justement appelée le premier des arts ; en faisant suivre le mot d'agriculture de celui des sciences elle a voulu montrer que ces deux noms sont inséparables depuis que les inventions les plus compliquées de la mécanique figurent à côté de l'antique charrue dans le mobilier d'une ferme : c'est donc avec raison que vous

Digitized by Google

avez fait des progrès de l'agriculture l'objet de votre plus vive et de votre plus constante sollicitude. L'agriculture n'est pas en effet seulement une profession, mais elle est devenue une science, et ceux qui s'intéressent à sa prospérité savent que c'est en s'associant qu'on peut le mieux répandre les conseils et les encouragements qui sont nécessaires à son progrès.

Vous l'avez bien compris : depuis la fondation de la Société vous avez organisé des concours sur tous les points du département ; par ces concours vous avez entretenu une salutaire émulation chez les cultivateurs et vous avez largement contribué au développement de l'agriculture dans notre contrée. Si en effet dans le département de l'Eure les races de bestiaux se sont améliorées, si l'usage des instruments agricoles s'est répandu jusque dans les fermes de moyenne importance, c'est à la Société libre de l'Eure qu'est dû pour la plus grande partie cet heureux résultat : votre action a d'ailleurs été secondée par les conférences que le distingué professeur d'agriculture fait chaque année avec un si grand dévouement et qui présentent pour les cultivateurs un intérêt si pratique. Les sections des Andelys, de Louviers et de Bernay, qui tiennent à honneur de travailler sous votre patronage, ont aussi secondé vos efforts : elles ont suivi les exemples de travail et de persévérance que vous ne cessez de leur donner en veillant avec sollicitude aux intérêts dont elles ont spécialement la garde. Ponrquoi faut-il que la section de Pont-Audemer, autrefois si prospère sous la présidence de M. Émile Hébert, ait cessé d'exister? Espérons qu'elle renaîtra de ses cendres et que la Société libre de l'Eure pourra étendre son action indistinctement sur le département tout entier.

Digitized by Google

Vous ne vous êtes pas bornés dans vos concours à récompenser les chefs de culture, vous avez voulu aussi récompenser l'agriculture dans tous ses agents ; vous n'avez pas oublié les vieux serviteurs ruraux qui portent le poids et la fatigue du jour, qui par leur zèle et leur intelligence, une probité longtemps éprouvée, un grand dévouement, ont été une cause puissante de prospérité pour les maîtres et un modèle pour leurs camarades.

L'an dernier notamment, vous n'avez pas failli à cette double mission : dans une séance tenue à Evreux vous avez récompensé les vieux serviteurs de l'agriculture, et dans un concours tenu à Montreuil-l'Argillé vous avez décerné des primes aux meilleurs cultivateurs du département.

La commune de Montreuil était pour la première fois le siège de votre concours départemental. La fièvre aphteuse qui avait sévi dans notre contrée pouvait faire craindre que le concours n'eût pas l'importance et l'éclat de nos concours précédents : ces craintes, heureusement, ne se sont pas réalisées, les cultivateurs ont répondu avec empressement à votre appel et le concours des bestiaux notamment a été remarquable par le nombre et la qualité des sujets exposés.

Vous aviez pensé que l'horticulture, cette sœur de l'agriculture, réclamait une part de votre sollicitude et vous aviez joint au concours agricole une exposition d'horticulture à laquelle ont pris part de nombreux exposants.

La commune de Montreuil gardera longtemps le souvenir du concours départemental de 1911, qui, malgré l'époque avancée de la saison, avait attiré un grand nombre de cultivateurs, soit comme exposants, soit comme visiteurs.

Digitized by Google

Les concours agricoles et horticoles organisés par vos soins n'ont pas suffi à votre zèle et à votre activité : vous avez fait appel au Comité linier de France qui, sur votre demande et sous votre patronage, a organisé depuis l'année 1891 des concours liniers dans le département avec les subventions du Gouvernement de la République et du Conseil général. La culture du lin, autrefois si prospère dans certaines parties de notre département, avait été délaissée par les cultivateurs qui ne la trouvaient pas suffisamment rémunératrice. Grâce à ces concours une louable émulation s'est établie entre les cultivateurs et des progrès satisfaisants ont été obtenus par le choix judicieux des graines et des engrais. Il importe aujourd'hui de ne pas perdre le terrain acquis, car le relèvement de la culture du lin n'est pas l'œuvre d'un jour, aussi espérons-nous que le Conseil général, soucieux des intérêts des cultivateurs et des travailleurs agricoles, maintiendra à son budget la subvention accordée depuis longtemps.

Pendant l'année qui vient de s'écouler un fléau, que la science n'est pas parvenue à conjurer, a gravement éprouvé l'agriculture de notre pays. La fièvre aphteuse a ravagé nos étables malgré les diligences faites par M. le Ministre de l'Agriculture pour en prévenir l'invasion, pour en circonscrire les atteintes et en arrêter la marche. C'est vainement aussi que notre Société s'est empressée de rappeler aux éleveurs les précautions à prendre et les traitements à appliquer. Les expériences nombreuses faites jusqu'à ce jour pour immuniser les animaux, ou du moins pour atténuer dans une large mesure les progrès du mal, n'ont produit aucun résultat appréciable ; mais l'étude de la fièvre aphteuse est pour-

Digitized by Google

suivie avec persévérance par les services scientifiques du Ministère de l'Agriculture : ne désespérons donc pas de voir notre pays libéré dans un avenir très prochain d'une calamité qui a sur nos propriétés normandes et sur les revenus des cultivateurs une répercussion si fâcheuse que M. Camille Fouquet, dans une communication faite à la section de Bernay sur l'évaluation de la propriété non bâtie, n'a pas hésité à dire que les contrôleurs devaient en tenir compte dans l'évaluation à laquelle ils procèdent en vertu de la loi du 31 décembre 1907.

Cette question de l'évaluation de la propriété non bâtie a justement préoccupé les sociétés d'agriculture et intéresse gravement les propriétaires et les fermiers : elle intéresse les propriétaires parce que cette évaluation servira de base à l'impôt sur le revenu s'il vient à être établi, elle intéresse les fermiers qui seront soumis à une taxe sur les revenus de leur exploitation agricole, parce que la valeur locative qui servira de base à cet impôt ne sera pas celle qui ressortira du bail, mais celle appliquée au propriétaire pour l'établissement de l'impôt sur le revenu. Tous les agriculteurs, propriétaires et fermiers ont donc un même intérêt pour fournir aux contrôleurs et aux classificateurs les renseignements utiles pour éviter toute exagération dans les évaluations des revenus des propriétés non bâties.

Si de l'agriculture nous passons à l'histoire locale, nous sommes heureux de constater que la science historique a rencontré dans vos rangs de fidèles disciples et que les Le Prévost, Lebeurier, Raymond Bordeaux ont des successeurs dans notre département.

M. l'abbé Guéry, auquel l'histoire locale est redevable de si précieux documents, vous a parlé l'an dernier dans

Digitized by Google

des termes que vous n'avez pas oubliés des œuvres satiriques du P. Zacharie de Lisieux qui, après avoir brillé comme orateur à la cour de France et avoir été honoré de l'amitié des grands hommes de son temps, s'éteignait dans le couvent des Capucins, aujourd'hui le Lycée d'Evreux.

M. l'abbé Guéry ne se borne pas à rendre hommage aux renommées locales, il veut marquer par des monuments et des inscriptions les hommes et les faits de notre passé : dans la séance du 25 janvier 1909 vous aviez voté sur sa proposition l'érection d'une plaque en l'honneur de Jacques du Lorens, notre compatriote, né à Tillières-sur-Avre. Par une circonstance indépendante de votre volonté, votre projet n'a pu recevoir son exécution : espérons cependant que la commune de Tillières-sur-Avre ne voudra pas laisser plus longtemps dans l'oubli un de ses plus illustres enfants et tiendra à lui rendre l'hommage qui lui est dû.

M. le chanoine Porée, le savant historien de l'abbaye du Bec, à la science duquel les sociétés savantes de Normandie font si fréquemment appel, continue ses études sur l'histoire et l'archéologie de notre département et M. Louis Régnier, dont les bulletins bibliographiques ont fourni des documents si intéressants à l'histoire locale, met la dernière main à une histoire de Gisors dont nous attendons impatiemment la publication.

Le legs de M. Lucien Fouché a apporté un nouveau stimulant aux études littéraires : tour à tour vous récompensez l'histoire, l'archéologie ou la poésie ; l'an dernier vos encouragements s'adressaient à l'histoire locale et vous avez ouvert un concours pour le meilleur ouvrage se rattachant à l'histoire de la Normandie. Ce

Digitized by Google

concours dont vous trouverez le rapport dans le Recueil de vos travaux actuellement sous presse[1] a prouvé combien les études d'histoire locale sont en faveur dans notre département. Vous connaissez les lauréats : dans la dernière séance M. le sénateur Monnier, se faisant votre interprète, a adressé ses félicitations à M. l'abbé Mesnel et à M. Collignon. Permettez-moi de les leur renouveler aujourd'hui. Si nous ne pouvons trop exprimer notre reconnaissance au généreux donateur qui a voulu, par une fondation libérale, encourager le culte des choses de l'esprit, nous devons aussi des remerciements à nos collègues qui ont bien voulu assumer l'honneur et la charge d'être juges de ce concours. On ne saurait trop applaudir à ces fondations qui, tout en assurant sur des bases plus solides l'indépendance des Sociétés, leur permettent d'ouvrir des concours, de développer d'une manière sérieuse leur influence sur tous les genres de travaux qu'elles embrassent.

La Société libre de l'Eure a entrepris cette année la publication du catalogue de sa bibliothèque ; c'est là une œuvre éminemment utile et destinée à rendre les plus grands services. Votre Conseil d'administration a compris que sans cette mesure il n'est pas de bibliothèque qui atteigne son but : la publication du catalogue révèlera des richesses qui étaient sans utilité parce qu'elles n'étaient pas connues et favorisera l'étude des lettres, des sciences, des arts et de l'histoire locale. Il n'est que juste de proclamer que la Société libre de l'Eure est surtout redevable de cet heureux résultat à M. Guillemare, le bibliophile distingué qui, à peine nommé

[1] Recueil des travaux de la Société, année 1911, p. 73.

Digitized by Google

secrétaire de la section des lettres, s'est mis résolument à l'œuvre, et a déjà fait paraître le catalogue de la partie normande.

L'année 1911 a été féconde en travaux sous la présidence de M. le sénateur Monnier ; il importe de ne pas laisser péricliter entre nos mains les intérêts que nous avons mission de protéger. Je vous promets de m'associer à vos travaux avec le dévouement le plus absolu et je sollicite votre concours à tous pour travailler à la défense des intérêts agricoles et industriels ainsi qu'au développement des études littéraires et de l'histoire locale. Rappelons-nous que dans une sphère modeste nous concourons au bien public. Marchons donc d'un pas ferme dans la voie que nous ont tracée nos devanciers, et unissons nos efforts pour maintenir la Société libre de l'Eure au rang élevé qu'elle occupe parmi les sociétés de province. Si nous accomplissons cette mission, nous ferons, soyez-en convaincus, œuvre de progrès et de véritable patriotisme.

Digitized by Google

INCURSIONS DES NORMANDS

DANS LA VALLÉE DE LA SEINE

Bernon, Sidroc et Weland, à Givoldi-Fossa (Jeufosse), à Oscellus (Oissel), et à Pistis (Pitres), de 855 à 864[1].

PAR M. LÉON COUTIL, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

A la fin de sa vie, vers 810, Charlemagne ayant appris que les Normands tentaient de débarquer sur les côtes de son Empire, ordonna d'organiser des défenses ; nous ne savons pas en quoi consistaient ces mesures de protection, s'il s'agissait de talus en terre surmontés de palissades, de fossés, et quelles formes ils affectaient ; par suite, leurs campements restent difficiles à identifier.

Dès 820, les Normands apparurent à l'embouchure de la Seine et furent repoussés[2].

En 838, sous Louis le Débonnaire, ils remontèrent la Seine avec leur chef, Oscher ou Ogier : le 12 mai ils arrivent devant Saint-Wandrille, le 14 ils brûlent Rouen, le 24 Jumièges ; le 25, Saint-Wandrille se rachète ; le 28, ils échangent des captifs avec les moines de Saint-Denis ; enfin, le 31, gorgés de butin, ils abandonnent la Seine.

[1] Ce mémoire a été communiqué au Congrès du Millénaire de la Normandie, tenu à Rouen, en juin 1911, à la section d'archéologie.

[2] *Chron. Fontanellense*, ad ann. 841. — Duchesne, *Chronicon de gestis normannorum in Francia*. T. II, p. 387-524.

Digitized by Google

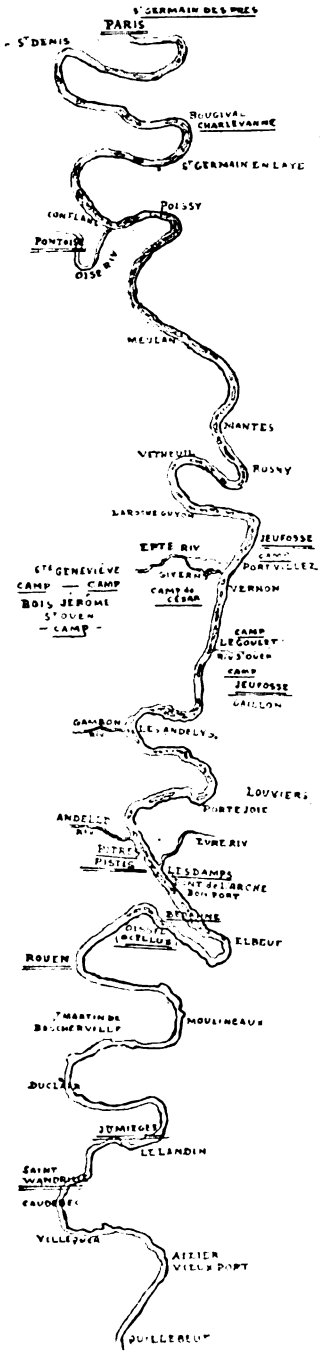

INCURSIONS DES NORMANDS

En 845, ils reparaissent pour la troisième fois, avec cent vingt drakars commandés par Raguenaire, Ragner ou Regnier ; ils remontent jusqu'à Charlevanne (Marly) ; ils entrent à Paris, le 28 mars ou 28 avril et profanent l'église de Saint-Germain-des-Prés, bien qu'une épidémie les décime. Charles le Chauve achète leur retraite contre 7.000 livres d'argent[1].

En 850, pour la quatrième fois, ils reviennent avec Godefroi, et Charles lui donne des domaines, à titre de fief, pour éviter des pillages.

Le 13 octobre 851, ils reviennent pour la cinquième fois avec Ogeric ou Oscher ; ils pillent Saint-Wandrille (Fontenelle), qu'ils brûlent ensuite, ainsi que les environs, le 9 janvier 852 ; puis, ils remontent à Rouen.

[1] *Annales Bertin.* Ann. Xantenses.

Légende : Cours de la Seine de Paris à Quillebeuf, pour suivre les divers arrêts des Normands, de 838 à 911.

Digitized by Google

Sidroc et Godefroi reviennent, le 9 octobre 852; malgré la résistance de Charles et Lothaire, ils arrivent jusqu'à *Augustoduna* ou *Augustudina* (que Bonamy a fixée aux Andelys? et Le Beuf, entre Rouen et les Damps ?)[1].

Campement de Givoldi Fossa (Jeufosse) 852-856.

Charles et Lothaire assiègent les Normands sur l'une et l'autre rives, jusqu'à la fête de Noël (25 décembre); mais comme leurs troupes ne voulaient pas prendre l'initiative de l'attaque, elles se retirèrent.

Nous savons ainsi que les Normands étaient dans une île, et qu'en outre l'endroit s'appelait *Givoldi Fossa*; mais où se trouvait cette localité, que l'on a identifiée à Jeufosse ? Pour Bonamy, qui écrivait en 1744, ce lieu était au-dessous de Jeufosse (Seine-et-Oise), à une lieue (4 kilomètres) de Vernon.

A. Le Prévost, qui a écrit de 1824 à 1834, a traduit aussi par Jeufosse, près Vernon; depuis, M. Jules Lair, en 1897, a écrit toute sa notice : *Les Normands dans l'île d'Oscelle* pour prouver que *Givoldi Fossa* doit être fixée aussi à Jeufosse (Seine-et-Oise près Vernon, et qu'en outre, Jeufosse et Oscelle sont la même chose! Nous ne pouvons admettre cette théorie et nous devons faire remarquer qu'il existe, en aval de Vernon, une autre localité du nom de Jeufosse, à peu de distance de Gaillon : actuellement, c'est un village avec un château, mais cette agglomération a pu être plus importante, sa distance de la Seine est de 3 kilomètres, ce qui peut

[1] *Ann. Bertin.* ad ann. 852-853.

[2] *Chron. Fontan.* — Kruse, p. 207.

Digitized by Google

paraître un peu loin du fleuve, mais ce détail n'a aucune importance, puisque les Normands étaient campés dans les îles situées en face de Givoldi Fossa ; tandis que Jeufosse (Seine-et-Oise), située en amont de Vernon, se trouve immédiatement contre le bord de la Seine, au pied d'un coteau abrupt : les deux îles de Jeufosse (Seine-et-Oise) ne mesurent que 3 kilomètres, elles sont très basses, *très facilement inondées l'hiver, et par suite souvent inhabitables* ; le coteau très élevé et escarpé, situé en face de ces îles, descend au bord de la Seine en laissant peu d'espace pour la route et un seul rang de maisons ; il est boisé et se trouve distant de 60 à 80 mètres seulement de ces îles.

Dans ces conditions, on pouvait cribler de flèches les Normands, en se dissimulant sur les pentes de ce coteau boisé. Un autre argument, encore plus sérieux, s'oppose à ce que les Normands soient venus s'installer en ce lieu pour y passer tranquillement l'hiver, c'est qu'ils se seraient trouvés, ainsi, *en amont de l'embouchure de l'Epte*, du pays de Telle et du Vexin, qui pendant deux siècles furent une limite de territoire et un point stratégique important.

M. Lair se base sur la présence du camp du Val de Port-Villez pour consolider sa théorie, mais ce camp se trouve *en aval* de Jeufosse (Seine-et-Oise), donc il n'aurait pas protégé le campement des Normands, il ne commande même pas le confluent de l'Epte dans la Seine, puisqu'il est sur la rive opposée ; en outre, n'ayant pas étudié la topographie de cette région dans ses moindres détails, et sur le terrain, il ignorait qu'il existe quatre autres camps, de même forme (éperons barrés), au dessous de Port-Villez : 1° le *Pied Anglais*, au Goulet,

Digitized by Google

2° le camp elliptique de *Château Sarrazin*, dans le bois des Rotoirs, dépendant de Saint-Aubin-sur-Gaillon (rive gauche de la Seine), 3° *camp de César* à Vernon, 4° *camp de Giverny* (rive gauche ; nous ne mentionnons pas le *camp rond de Malassis*, à Sainte-Geneviève-lès-Gasny, ni le *camp carré du Castillon*, de *Bois-Jérôme-Saint-Ouen*, différents de formes. Si ces retranchements avaient été construits par les Normands, ils n'auraient été d'aucune utilité, en admettant leur campement à Jeufosse (Seine-et-Oise) ; tandis que l'origine normande de ces camps s'explique, si leur campement d'hiver était installé dans les très grandes îles occupant environ 10 kilomètres, entre Jeufosse, près Gaillon (Eure), Notre-Dame la Garenne et Vernon : car cette série de camps pouvait les protéger contre les attaques qui auraient pu se produire par la vallée de l'Epte et en amont de la Seine[1].

Dans les grandes îles situées entre Vernon et Gaillon, qui ne sont pas commandées d'aussi près par des hauteurs boisées (comme cela existe à Jeufosse (Seine-et-Oise), les Normands étaient en toute sécurité, ils pouvaient remonter l'Epte ; ils ne pouvaient être coupés et isolés dans la Seine, comme cela aurait été facile de le faire s'ils avaient été campés à Jeufosse (Seine-et-Oise), en amont de l'Epte et des camps que nous avons signalés. D'ailleurs, la présence de tous ces travaux stratégiques, qui subsistent encore entre Jeufosse (Eure), les Rotoirs et Port-Villez, d'une part (rive gauche de la Seine) ; et d'autre

[1] Dans les environs de Jeufosse (Seine-et-Oise), nous n'avons pas retrouvé de fortifications, qu'une indication de lieu dit le *Motillon*, près des îles et d'un ancien pont qui reliait l'île de Flotte à la rive droite du côté de Bennecourt, et que l'on nommait *pont des Anglais;* le *Châtillon*, près Rolleboise, lieu dit, sans retranchements ; et la *Butte aux Ferets*.

Digitized by Google

part, Vernon et Giverny (rive droite), en amont de l'embouchure de l'Epte, prouvent qu'à travers les siècles, ce coin fut toujours considéré comme très intéressant à défendre. *Cette situation n'aura donc pas dû échapper aux Normands, et par suite, a pu les inciter à se camper en arrière de l'embouchure de l'Epte et de Giverny en face de Jeufosse (Eure).*

Nous devons aussi mentionner le pèlerinage à la chapelle Notre-Dame-de-la-Mer, située entre Jeufosse (S.-et-O.) et Port-Villez. Elle domine la Seine et l'Epte ; d'après une tradition [1], les paroissiens de Jeufosse et de Limetz s'y rendent en souvenir de la délivrance du pays opprimé par les Normands ; mais cela ne prouve pas que les Normands étaient campés à proximité *immédiate ;* d'ailleurs, la plus ancienne chapelle ne devait pas être antérieure au XIIIe siècle. Elle fut ravagée pendant les guerres de religion, rebâtie en 1746, détruite en 1793, rebâtie en 1820, et enfin rétablie dans sa forme dernière en 1886.

Nous rappellerons encore qu'à la fin du Xe siècle, le duc Richard envoya à Jeufosse (Givoldi Fossa) une bande de Danois qu'il avait appelés à son aide. Or on sait que sa cour était installée en face de Jeufosse, mais comme l'Epte formait la limite de son domaine, il était donc installé très probablement au *Château-Neuf* près de Port-Mort, c'est-à-dire en face de Jeufosse, près Gaillon (Dudon de Saint-Quentin, *De moribus et actis primorum Normanniae Ducum ;* édit. Lair, p. 276 et suiv.).

A 2.500 mètres du *camp du Val*, situé en face de Giverny et dominant Port-Villez, existe le village nommé *Rue de Normandie.*

[1] *Le pèlerinage à Notre-Dame-de-la-Mer*, par l'abbé Duthois; autre édition par M. l'abbé Amaury, 1880.

Digitized by Google

Quant à l'étymologie de Jeufosse (Seine-et-Oise), nous ne savons quelles sont les mentions anciennes : pour celles de Jeufosse (Eure), ce sont les suivantes : *Guiotis Fossa* (XIIe siècle) ; *Govati Fossa*, 1375 (Cartul. du Bec) ; *Gieufosse*, 1422 (la Roque) ; *Geffoce* et *Gefosse*, 1473 (Comptes de l'archevêque de Rouen) Dict. topog. du département de l'Eure par de Blosseville. Nous ferons remarquer que la forme *Givoldi Fossa* du Chroniqueur de Fontenelle n'a pas été mentionnée parmi ces différents documents et comme variante avec celles qui précèdent. Les Annales Bertiniennes (Duchesne, t. III p. 208) seules signalent *locum qui dicitur Fossa Giroldi, Sequanae contiguum, stationique munitissimum*. Dans tous les cas, il nous paraît inadmissible d'identifier *Givoldi Fossa* avec *Insula Ocellum*, comme l'a proposé M. Lair, en commentant les textes de Prudent et d'Hincmar.

Nous reprenons les courses des pirates au mois de juin 853 ; Godefroi se sépare de Sidroc, le laissant piller librement. Nous ne savons exactement à quelle date il quitta la Seine pour porter ses ravages dans la Loire.

Le 18 juillet 855, il revint de la Loire et s'arrêta devant le Palais de *Pistis* (Pitres), où il est rejoint par Biern ou Bernon, le 19 août ; tous deux se dirigent vers le *Particus saltus* (Perche), où ils sont battus par Charles le Chauve, ce qui les fait retourner vers la Seine.

Campement d'Oscellus, 851-858-861-863.

L'année suivante, en 858, Sidroc quitte la Seine, et Bernon se retranche dans son château de l'île d'Oscellus dont il est parlé pour la première fois, et où il est assiégé

Digitized by Google

par la flotte de Charles, en 858 ou 859 ; mais les intrigues de son frère Lothaire et de séditieux obligent Charles à se retirer.

Prudence nous fait savoir qu'en août 856, une bande de Danois envahit la Seine ; qu'après avoir pillé des villes et des monastères, elle s'établit à Jeufosse, où elle passa l'hiver [1].

L'évêque Hincmar nous apprend, qu'en la même année 856, Charles le Chauve était à Neaufles, près Gisors, où il avait réuni des troupes pour observer les pillages des Normands [2].

En octobre, il se rend à Verberie (Oise), près de Pont-Sainte-Maxence, et Senlis, pour le mariage de sa fille au roi de Wessex, Ethelwulf, où Bernon vint lui jurer fidélité, à la suite de dissensions dans le corps des Normands.

Pendant ce temps, et vers le mois de mai 857, Sidroc capturait des abbés de Saint-Denis, exigeait comme rançon 685 livres d'or et 3.250 livres d'argent, ce qui obligea Charles à imposer les églises et les couvents.

La terreur régnait partout ; Charles le Chauve demanda le secours de Lothaire, de son fils Charles, de son neveu Pépin ; il avait réuni une flotte considérable et avait fait des préparatifs importants pour attaquer Oscellus.

L'attaque commença en juillet, Lothaire arriva en août. Charles entra dans l'île, mais il n'osait attaquer le château, où les Normands s'étaient abrités. Après trois mois de siège, Charles tomba malade, son frère Louis le quitta pour aller prendre la direction des Bretons et Neustriens.

[1] *Ann. Bertin.*, ad ann. 856.

[2] Nialfa, in villa Rotomagencis episcopatus.

Digitized by Google

En 858, il s'aperçut qu'il était entouré de toutes parts par une coalition ; on alla même jusqu'à couper les amarres de son bateau, pour qu'il fût capturé par les Normands ; ceux-ci s'emparèrent de la plupart des barques. Charles dut se réfugier en Bourgogne, à Auxerre ; l'anarchie était complète. Alors les paysans d'entre la Seine et la Loire, voyant leur faute, essayèrent en vain de se défendre.

De 859 à 860, les Normands vont attaquer Bayeux et Noyon.

En 860, les Normands de la Somme revenant d'Angleterre sous le commandement de Weland entrent dans la Seine, et offrent à Charles le Chauve de le débarrasser des Normands de la Seine, en échange de 3.000 livres d'argent ; mais ces impôts nouveaux ne purent rentrer, ils prirent des otages, notamment les évêques de Beauvais et de Bayeux qu'ils emmenèrent.

Weland réclama l'indemnité promise en 860, et il s'avança avec 200 barques contre ses compatriotes, les Normands d'Oscelle, qu'il obligea à lui payer une rançon énorme ; mais au lieu de partir, les uns restèrent à Saint-Maur-les-Fossés, les autres à Melun, et ils continuèrent leurs pillages.

Un autre groupe de pirates resté à Oscellus pilla de nouveau l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le jour de Pâques ; ils avaient appris à monter à cheval pour surprendre plus facilement leurs victimes.

A ce propos il est indispensable de faire remarquer que les Normands avaient quitté leurs barques et étaient montés à cheval le vendredi-saint, avec Paris pour

Digitized by Google

objectif ; or des cavaliers peuvent facilement faire 80 kilomètres en deux jours [1].

Donc, on peut admettre qu'ils avaient laissé leurs barques aux environs de Vernon ou de Jeufosse, et non à Charlevannes (Marly), situé à 26 kilomètres de Paris, comme l'a proposé l'abbé Le Beuf, qui fixait en ce lieu *Oscellus !* [2] Dans tous les cas, leurs barques étaient restées fort loin de Paris, puisqu'ils ont mis deux jours pour s'y rendre à cheval.

[1] De Paris à Bonnières, il y a 70 kilomètres ; et de Paris à Oissel, 126 kilomètres.

[2] *Emplacement d'Oscellus.* — Il est regrettable que la plupart des auteurs qui se sont occupés d'Oscellus ne se soient pas donné la peine de visiter les différentes localités qu'ils ont proposées, ils n'auraient pas soutenu des théories invraisemblables ; voici ces diverses identifications par ordre chronologique :

1° Loup de Ferrières place Oscellus : *sub Meloduni oppido*, que l'on a traduit par Melun, mais qui doit être plutôt identifié à Meudon.

2° Le Père Sirmond, à Pitres, près de Pont-de-l'Arche (Eure).

3° Baluze, dans une île, près de Melun (Seine-et-Marne).

4° D. Toussaint du Plessis, à Oissel, près Rouen (*Description géographique de la Haute-Normandie*. T. II. Le Vexin, p. 273-274).

5° L'abbé Le Beuf, à Charlevanne, près Marly (Seine-et-Oise), en 1744.

6° Bonamy, à Oissel, dans une île, à l'ouest de Pont-de-l'Arche (Eure), en 1744.

7° A. Le Prévost, Oscel, île près de Bougival, en 1834.

8° Depping opte pour Oissel, en 1824 et 1844 (*Expeditions des Normands*).

9° De Freville a proposé Bedanne, près et en face d'Oissel (*Mém. sur le commerce marit. de Rouen*. T. I, p. 44).

10° L'Abbé Cochet, sans trop se prononcer, croyait aussi qu'il s'agissait d'Oissel, en 1866, mais il désirait faire des fouilles en divers endroits pour s'en assurer.

11° M. Jules Lair, en 1897, dans *les Normands dans l'île d'Oscelle*, l'a identifié à Jeufosse (Seine-et-Oise).

Avant de songer à faire des fouilles, il s'agit de savoir si le château construit par les Normands, à *Oscellus*, était en pierre, ou simplement en terre, avec palissades en bois ; auquel cas, depuis mille ans, les inondations et la culture auraient tout détruit, à Jeufosse et à Oissel. Si nous avons retrouvé le *Castellum* de *Pistis*, (*l'ancien théâtre romain des Cateliers*), c'est qu'il avait été transformé en forteresse, comme cela eut lieu partout où il en existait encore au IXe siècle.

Telles sont les différentes hypothèses présentées sur l'emplacement d'*Oscellus*, auxquelles nous ajoutons modestement la nôtre, en disant

Digitized by Google

Les constructions de Pistis (Pitres, 855-862-874.

Pendant l'hiver de 862, Charles s'était installé à Pîtres pour surveiller les incursions de la Haute-Seine et de la Marne ; les Normands, avec Weland, durent se retirer jusqu'à Jumièges, et ayant quitté ses hommes, il revint vers le roi, avec sa famille, et embrassa le christianisme en 863.

Le pays redevenu tranquille, Charles fit activer les défenses des environs de Pitres. Au commencement de

que d'après les documents connus sur les allées et venues des Normands, à partir de 855, *leur voyage de deux jours à cheval, en* 860, pour se rendre de leur hivernage d'Oscellus ou Jeufosse à Paris ; d'autre part, les événements de 856 à 864, où l'on voit Charles le Chauve tenter de leur couper l'accès de la Seine et des rivières l'Eure et l'Andelle, à leur confluent, en amont de Pitres, ou près des Damps, tous ces arguments prouvent qu'*Oscellus était plus en aval que Jeufosse et Pitres, sans cela le roi Charles n'aurait pu effectuer ses travaux de défense en amont de l'Eure, de l'Andelle et de l'Epte*, destinés à protéger les vallées de ces rivières.

Les îles d'Oissel (Seine-Inférieure) qui occupent 10 kilomètres de longueur, en amont et en aval, depuis Saint-Adrien jusqu'à Bédanne, offraient un campement sûr ; ces îles sont entourées par des plaines, les coteaux de Tourville-la-Rivière sont éloignés ; devant Oissel, l'île Sainte-Catherine mesure 2 kilomètres, et l'île aux Bœufs, 1.800 mètres. Dans l'autre boucle voisine de la Seine, en aval de Pont-de-l'Arche et de Pitres, se trouvent deux grandes îles, celle de Criquebeuf 1.800 mètres, et celle de Launai, mesurant plus de 4 kilomètres, située près de Pont-de-l'Arche ; en outre, à Oissel, il n'y avait pas de rivière voisine d'où auraient pu déboucher des ennemis.

Il est encore un argument, c'est la grande quantité d'armes en usage du IXe au XIIe siècle, qui ont été trouvées dans les draguages d'Oissel, près des grandes îles, jusque devant Saint-Aubin Jouxte Boulleng, en mai 1884 ; lances, angons à crochets, scramasaxes, épées et fauchards (musée de Rouen et collections particulières).

Les anciennes désignations d'Oissel sont *Osella*, 1130 ; *Osilia*, 1138 ; *Auree Selle*, 1178 ; *Auricelle*, 1170 ; *Orsella*, 1190 ; *Oscella*, 1200 ; *Aurisella*, 1240 ; *Oscelles*, 1352 ; *Osselle*, 1515. Plusieurs chartes du XIIe nous apprennent qu'Oissel était une résidence des premiers ducs de Normandie. Le nom d'Oissel se retrouve à peu près sous la même forme : Oessel, en Danemark ; Œssel, île du Golfe de Finlande ; et sans doute ailleurs, dans les régions nordiques, s'il nous était possible d'y faire des recherches.

Digitized by Google

juin 863, il convoqua pour l'automne les grands du royaume et employa beaucoup d'hommes et de voitures pour les travaux.

La première assemblée de Pitres concernant les affaires de l'État et de l'Église se tint au milieu de l'activité considérable des travailleurs.

Le 1er juin 864, Charles tint une nouvelle assemblée générale des grands de son royaume, dans laquelle il reçut le tribut de 50 livres d'argent de Salomon, roi de Bretagne. Pendant ce temps, Charles était obligé de sévir contre Pépin, Bernard, comte d'Auvergne, et Egfrid qui l'avait trahi.

Le 25 juin fut promulgué l'édit de Pitres relatif à l'administration, notamment à l'utilité de la *digue en construction*, à la défense de vendre des armes ou des chevaux aux Normands, à la règlementation des monnaies (l'or valait douze fois plus que l'argent) ; les mesures étaient unifiées ; il défendit de toucher à ses constructions endommagées par les riverains et d'y loger ; de détruire sans son ordre, avant le 1er août, les *retranchements effectués*, les châteaux (firmitates), les *haies* qui pourraient servir aux Normands (donc déjà il existait des *retranchements*, et l'historien Fulde le rapporte dans ses Annales, à propos des campements des Normands sur l'Escaut, à Louvain, en 890).

Le 1er juillet 863, Charles partit de Pitres ; aussi, l'année suivante, les Normands remontèrent jusqu'à ce point, avec 50 barques. Charles, averti, accourut précipitamment d'Attigny, il perdit même quelques bijoux de son costume ; puis, ayant mis des troupes sur les deux rives, il partit à la chasse à Orriville, près Doullens. Aussitôt, les Normands remontent à Paris, puis à

Digitized by Google

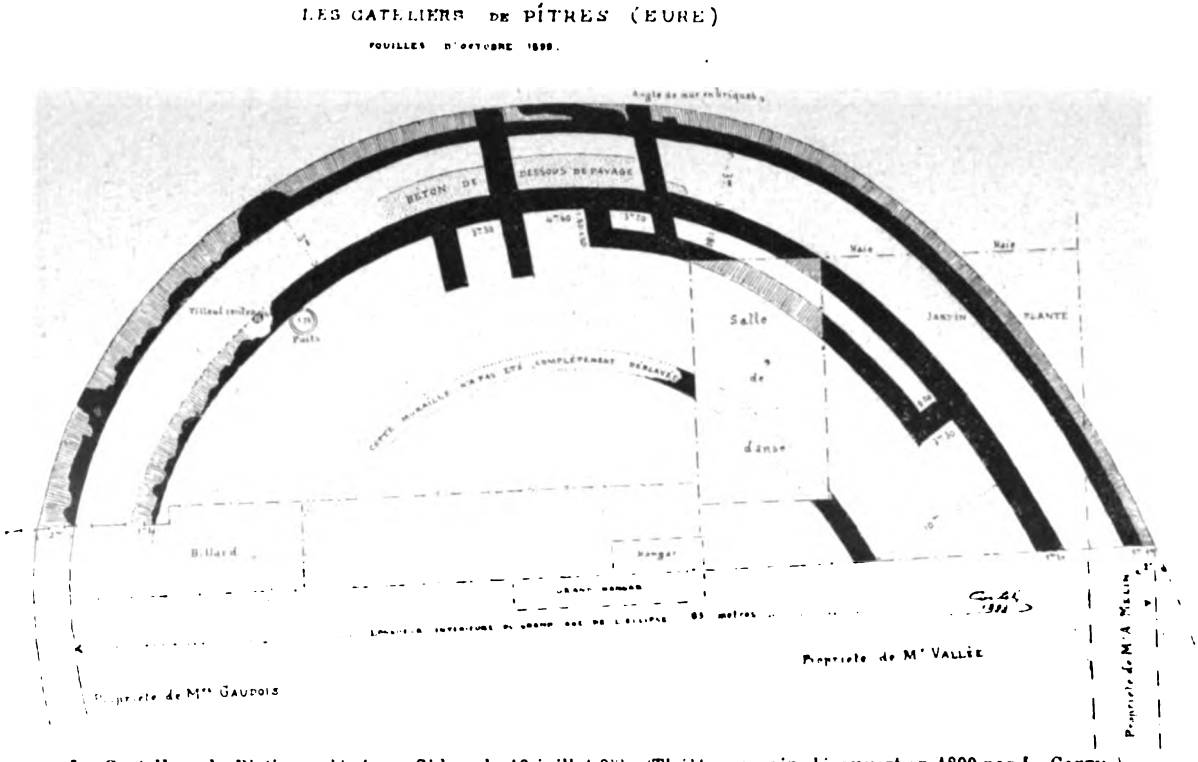

Le *Castellum* de *Pistis*, assiégé par Sidroc le 18 juillet 855. (Théâtre romain découvert en 1899 par L. Coutil.)

Digitized by Google

Chartres; mais ils furent repoussés; ils réussirent, cependant, le 20 octobre, à gagner Saint-Denis, et après y avoir séjourné trois semaines, ils retournèrent à leurs vaisseaux chargés de butin; ils tombèrent malades des excès qu'ils commirent.

Charles ne se préoccupa pas de leurs mouvements, si bien qu'en 866, ils remontèrent jusqu'à Melun, ayant repoussé les troupes envoyées contre eux. Le roi se décida encore à obtenir leur départ contre 6.000 livres d'argent, le rachat des prisonniers et le paiement d'une indemnité pour chaque Normand qui serait tué à l'avenir. Au mois de juillet, ils se rendirent vers Jumièges, pour réparer leurs vaisseaux en attendant que le roi tînt ses promesses; mais il en profita pour occuper ses positions de Pitres qu'il fit réparer. A la fin du mois, les Normands quittèrent la Seine.

Vers le milieu d'août 868, Charles revint à Pitres, où il tint une assemblée générale; il s'entretint avec Salomon, duc de Bretagne, pour qu'il surveille les incursions des Normands, et il lui donna pour cela, entre autres avantages, la région de Coutances et d'Avranches.

En mai 869, Charles tint une nouvelle assemblée pour le dénombrement des biens ruraux bâtis et les domaines royaux dont jouissaient les vassaux; il réclama des hommes et des chars attelés pour l'achèvement du *château de pierres et de bois* dont il avait décidé la création en ce lieu, désigné sous le nom de *château neuf de Pitres* dans les Annales Bertiniennes de 874[1].

[1] Cette indication de *Château Neuf* annonce bien l'*existence d'un autre château plus ancien*, utilisé dès 855, que Sidroc assiégea, et que nous avons recherché dans nos fouilles de 1899 : en effet, nous avons

Digitized by Google

Le 16 octobre 876, les Normands reparurent, avec une centaine de navires. On a prétendu que Rollon se trouvait avec eux, mais ce fait n'est nullement prouvé ; il est mentionné dans une *Vie d'Alfred*, par Asser, personnage qui serait mort en 909 ; Capefigue et d'autres auteurs ont adopté cette version. Charles, qui était à Cologne, envoya un délégué pour traiter avec eux ; le nouvel impôt fut de 5.000 livres d'argent pour les pays voisins de la Seine, ceux de la Loire étant déjà imposés.

Malgré leur échec dans la Somme, en 881, où ils perdirent près de 8.000 hommes, les Normands reparurent dans la Seine, en 883.

Le 25 juillet 885, ils s'emparèrent encore de Rouen ; les Francs essayèrent de leur résister, mais Regnaud, comte du Mans, ayant été tué, ils se renfermèrent à Pontoise, où ils furent ensuite assiégés et obligés de se rendre. Enhardis, les Normands assiégèrent Paris ; et, malgré la vaillance des défenseurs, une inondation leur permit de s'emparer d'une tour le 6 février 886.

A cette nouvelle, les Normands campés près de Louvain arrivent sous la conduite de Sigefroi, ils affament toutes les populations. Le comte Eudes parvint cependant à organiser les secours de Paris. En juillet, Charles le Gros voulut aussi secourir Paris, mais divers échecs de ses alliés l'amenèrent à négocier ; en échange de la levée du siège, il promit notamment le pillage de la Bourgogne.

Au printemps de 887, Sigefroi quitta la Seine, il réclama le tribut, en passant à Paris ; puis il s'établit

retrouvé au triage des *Cateliers* les fondations d'un théâtre elliptique mesurant 85 mètres de grand axe, et qui a dû être transformé au IXe siècle en *Castellum*, comme presque tous les théâtres antiques, pour arrêter les invasions barbares.

Digitized by Google

dans la Marne, à Chessy, près de Lagny, ou Chezy près de Château-Thierry.

En 888, ils saccagèrent Meaux malgré une défense héroïque; mais comme le roi Eudes venait de battre les Normands de la Somme à Montfaucon, ils n'osèrent attaquer Paris. L'année suivante, ils ne purent pénétrer dans Paris; ensuite ils pillèrent et brûlèrent Troyes, Toul et Verdun.

En 890, ils revinrent sur Paris, mais le courage des habitants et le pont fortifié arrêtèrent leurs bateaux, ils durent rouler leurs barques sur terre et tourner Paris, puis regagner la mer. Ils se firent ensuite décimer en Bretagne, ce qui les décida à revenir encore dans la Seine, où ils s'installèrent près de Conflans.

En 894, *Evreux fut pris par les Normands.*

En 896, les Normands, commandés par Hunedée entrèrent dans la Seine avec cinq barques seulement. Charles le Simple les laissa cependant libres de ravager, malgré leur petit nombre. Dans le *Gesta normannorum*, on a substitué au nom de Hunedée celui de Rollon, parce que le premier demanda à Charles le Simple à embrasser le christianisme comme le fit Rollon.

En 898, ils revinrent dans la Seine et passèrent en Bourgogne, où ils furent battus par le duc Richard, près de Tonnerre, le 2 janvier 899; ils repassèrent la Seine, la Meuse et l'Oise.

Malgré les écrits de Dudon de Saint-Quentin, nous ne pouvons attester de nouvelles visites des Normands, sauf le 20 juillet 911, où Rollon se fit battre et mettre en déroute devant Chartres; mais il recommença ses pillages, et Charles le Simple, se voyant dans la situation de ses prédécesseurs, signa, à l'automne 911, le traité de

Digitized by Google

Saint-Clair-sur-Epte, où il cédait à Rollon la partie de la Neustrie comprise entre l'Epte et la mer; on ajoute même qu'il donna au nouveau duc de Normandie sa fille Giselle.

Tels sont sommairement rappelés les principaux faits qui nous ont été transmis sur les incursions des Normands dans la vallée de la Seine.

PAGUS VILCASSINUS. CIVITAS EBROICORUM. PAGUS EBROICINUS. PAGUS MADRIACENSIS

Les localités qui ont été citées se trouvaient au IXe siècle dans trois *pagus;* sur la rive droite de la Seine, c'était le *pagus Vilcassinus;* et sur la rive gauche, la *Civitas Ebroicorum*, divisée elle-même en deux pagus, le *pagus Ebroicinus* et le *pagus Madriacensis :* ce dernier occupait la rive gauche, surtout depuis Mantes jusqu'aux Andelys, d'une part ; cette ville et Acquigny, jusqu'à la rivière d'Eure, d'autre part, formaient la limite, au Nord, à l'Ouest et à l'Est ; au Sud la Mauldre, la forêt hircinienne et Rambouillet, comme point extrême, au sud du *pays de Madrie*. Parmi les localités mentionnées de ce territoire se trouve la Croix-Saint-Leufroy : *ad fines Madriacensi pagi (vita S. Leutfredi abbatis)*, où saint Leufroi fonda son couvent, vers 692.

En 707, *anno XIII° praefati regis (Hildeberti)*, Pépin d'Héristal donna au monastère de Fleuri (?) *villam cujus est vocabulum Mala* (Maulette) *sitam in pago Madriacensi* (Chron. Fontan., II, 2).

En 710 ou 711 « *Anno decimo sexto Hildeberti regis, quidam pater familias Litor nomine Pruniaco* (Prunai-le-Temple (Eure-et-Loir),... in pago Madriacensi.

En 750 et 775, Similiter in pago Madriacense Vinias, Gamapio (la Gamachère, Blaru ou Gamilly), Niventis (Limetz?), Villa Nova (la Villeneuve), Rosbacio (Rolleboise), Sigrancio (Cherence), Beranecurte (Brécourt).

En 778, Nebelong, comte de Madrie, donne au monastère de la Croix-Saint-Leufroi *Calliacum* (Cailli). (Duboucher, *Orig. de la maison de France*, p. 222.)

On retrouve le pays de Madrie dans la liste des tournées des *missi dominici* de 802, *in... Madricensi ;* et de 853 *in... Madreciso.*

En 918, Charles le Simple réunit à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés la portion des propriétés de la Croix-Saint-Leufroi qui n'avait pas été donnée à Rollon. (Dom Bouquet. *Hist. de France*, IX, p. 536) *in Madriencensi* pago super flumen Auturae.

On trouve le pays de Madrie figuré sur l'*Atlas* historique de la France depuis César jusqu'à nos jours par A. Longnon, 1888, 2 livrais., p. 99,

Digitized by Google

pl. V. Carte de l'empire de Charlemagne après le partage de 806, et sur la pl. VII. Gaule à l'époque carolingienne jusqu'au xe siècle. Le *pagus Madriacensis* ou *Madrecisus* avait pour chef-lieu *Madriacus* (peut-être Merey, rive gauche de l'Eure, près Pacy) et comprenait Verneuil, Vernon, ainsi que la partie non Roumoise du doyenné de la Croix-Saint-Leufroy, et la partie Chartraine du doyenné de Mantes.

Pour le pagus Maduracensis, voir les ouvrages suivants : Guérard. *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*. p. 129, 141. — Guérard. *Polyptyque de l'abbé Irminon, prolégomènes*, p. 70, 75. — A. Le Prévost. *Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, (Mém. et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure. T. III, p. 514-516). A. de Dion, *Mémoire sur le pagus Madriacensis*, *in*-8° de 11 p. (lecture faite au Congrès scientifique de Chartres, en 1869).

Digitized by Google

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

PAR M. L. COUTIL, CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

I

SÉPULTURE GALLO-ROMAINE DE CAHAIGNES, PRES ÉCOS

En extrayant des silex pour l'entretien des routes, un ouvrier découvrit, le 20 juin 1911, à Cahaignes, près Ecos (Eure), au lieu dit la *Remise*, à 0m,60 de profondeur, une *incinération* gallo-romaine de femme comprenant une *olla* ovale, en terre gris-noir, qui avait été brisée par le poids des terres ou des chocs antérieurs, mais que la pioche du terrassier brisa encore plus : dans cette *olla* on avait placé probablement la totalité de l'incinération, qui eût passé inaperçue de l'ouvrier, sans la présence d'un vase caliciforme (n° 1), en terre rose pâle micacée, ornée dans la partie supérieure d'une zone de feuilles de fougères disposées obliquement ; en dessous, des arcatures reposent sur un astre rayonnant, et dans l'intérieur des arcs, des feuilles trilobées munies d'une longue tige ; plus bas, deux larges filets et une base conique ornée d'une moulure. Ce vase de forme très élégante mesure 0m11 de hauteur, 0m065 de diamètre à l'ou-

Digitized by Google

verture supérieure, et 0m037 à la base. La forme de ce vase relativement rare rappelle plus spécialement le petit calice émaillé de jaune verdâtre décoré de raies, perles et petites tiges trouvé à Vichy (Allier) (don de M. Aug. Chassaing, n° 15088 du musée de Saint-Germain-en-Laye), qui offre comme seule différence deux petites anses sur les côtés. Nous citerons aussi deux ou trois spécimens trouvés à NOVIOMAGVS, Lisieux (Calvados)[1]. Ils sont ornés et émaillés de jaune verdâtre, la pâte contient aussi des parcelles de grès ou de mica, ce qui permet de supposer qu'ils sortent de la même fabrique; un autre sans provenance, n° 10047; trois autres de Vichy (Allier), un autre de Suèves (Loir-et-Cher) du musée de Saint-Germain-en-Laye et un petit bol avec anse et très orné, imitant une pièce d'argenterie, de Vichy, également au musée de Saint-Germain.

Au milieu des fragments d'os incinérés, et avec ce vase, se trouvaient cinq fibules en bronze, à charnières, dont voici la description :

2. Fibule ansée, dont la partie cintrée est ornée de quatre nervures dentelées, séparées par deux nervures saillantes, d'une petite plaque losange ornée de lignes pointillées supportant l'arrêt de la tige; longueur totale, 0m,05. Cette fibule porte des traces d'argenture.

3 et 3 *bis*. Deux fibules semblables ajourées et composées d'une tige en T, contre laquelle un disque concave est tangent; sur le côté opposé, deux tiges sont

[1] A. Pannier. *Notice sur les antiquités romaines découvertes à Lisieux, en* 1861 (Bull. monum. 1862, n° 3 p. 13 à 16) et Delaporte. *Nouvelles découvertes d'antiquités gallo-romaines dans le Grand Jardin* (à Saint-Jacques de Lisieux), 1869; un vase analogue à celui de Cahaignes s'y trouvait, il est orné d'un décor plus simple, composé d'arcatures avec un gland au centre.

Le musée d'Aix-les-Bains (Savoie) possède un vase de même style.

Digitized by Google

repliées et réunies en forme de feuilles se continuant par une plaquette triangulaire, où est soudé l'arrêt de l'ardillon.

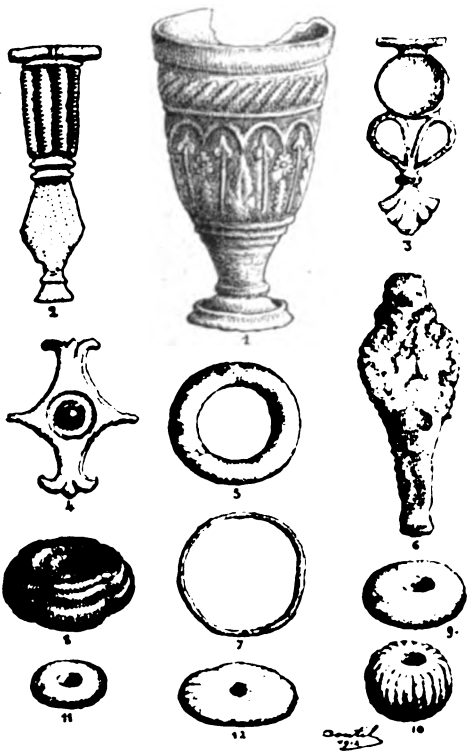

Sépulture gallo-romaine de Cahaignes près Écos (Eure).

4. Fibule en forme de losange, dont deux extrémités opposées sont pointues et les deux autres terminées par deux petits crochets ; au centre, dans deux cercles, une perle verte, oxydée, est enchâssée dans un cercle en fer oxydé, ou en métal recouvert d'oxyde de fer.

5. Fibule ronde formée d'un cercle plat évidé, de 0m,025

Digitized by Google

de diamètre, muni en dessous de deux attaches (l'ardillon est cassé).

6. Plaquette oblongue en fer, d'un usage indéterminable (fibule ?).

7. Petite bague formée d'un simple fil mince en bronze.

Huit perles et une plaquette d'os perforée, qui ont pu servir de collier, savoir :

8 et 8 *bis*. Deux grosses perles en verre noir, émaillées de blanc.

9. Perle en verre de couleur vert sombre.

10, 10 *a*, 10 *b*, 10 *c*. Quatre perles côtelées en pâte de verre vert pâle.

11. Petite perle en verre vert transparent.

12. Plaquette d'os perforée.

Les recherches faites autour de cette incinération sont demeurées sans résultat.

A un ou deux kilomètres de là, se trouve une substruction romaine, dite *butte de Guitry*, près du bois du même nom : lors du défrichement de ce bois et de la butte, on trouva une belle clef romaine en bronze, que nous avons acquise ; des monnaies que nous n'avons pu voir furent données par les ouvriers. Cet endroit est très humide, et, en creusant, la cavité s'emplit d'eau, par suite d'une couche glaiseuse imperméable.

Nous nous proposons de fouiller ces substructions.

II

ÉDIFICE GALLO-ROMAIN DU HAUT GUÉ ET RETRANCHEMENTS ANTIQUES DES CHATELETS A CHAMP-DOLENT, PRÈS DE CONCHES BUTTE D'HEURTELOUP, A GAUDREVILLE (EURE)

Un commencement de fouilles, resté jusqu'ici inédit, a eu lieu, en mai 1905, dans l'angle d'un petit bois situé

Digitized by Google

à 150 mètres environ de l'extrémité des maisons du Haut-Guet, n° 404 du cadastre (dépendant de la commune de Champ-Dolent). Les ruines sont à 7 mètres d'une ligne de chasse, à 800 mètres environ de l'église, entre celle-ci et un *camp antique*, situé dans le petit bois des *Catelets*.

Une mention *sommaire* de cette fouille a été publiée dans le « Courrier de l'Eure » du 20 mai 1905, mais elle donne peu de détails. Les fouilles furent exécutées par M. le marquis de Balby de Vernon, dans le bois et avec le concours de M. Pigeon, qui en était alors propriétaire ; la partie découverte mesure 5m,40 au Nord-Ouest et au Sud-Est et 5m,70 au Nord-Est et au Sud-Ouest. A 1m,40, à l'angle Ouest, se trouve une sorte de cloison se dirigeant vers l'Est, mais les fondations en silex sont tellement arasées et les mortiers décomposés qu'il est impossible de se prononcer sur la distribution intérieure et, par suite, sur la destination de cette petite construction. Les murs mesurent 0m,55 à 0m,60 d'épaisseur. A l'intérieur, on remarque un béton, qui a supporté une mosaïque blanche et noire, en mauvais état, totalement disparue actuellement. On a recueilli des fragments de poteries grises, d'autres rouges ornés de feuilles, des écailles d'huîtres, de moules, des bois de cerf sciés, des faîtages, tuiles, fragments d'enduits peints, un moyen bronze de FAVSTINA AVG. Revers SALVTAE AVG., deux hipposandales en fer et un couteau avec manche rond en os : ces objets sont conservés au château de Champ-Dolent.

A 5 mètres de distance et à 10 mètres au Sud-Est existe un autre édifice qui mesure environ 8 mètres de long sur 5 mètres de large, et qui reste à fouiller ; les

Digitized by Google

amoncellements de silex indiquent très nettement ce second édifice.

Le *camp des Catelets* est situé dans un petit bois à 5 ou 600 mètres au Sud-Est de ces ruines et à 1.200 mètres au Sud de l'église de Champ-Dolent. Il a la forme un peu losange ; les faces Ouest et Est mesurent 100 mètres, la face Nord 48 mètres et la face Sud 76 mètres ; une ouverture de 44 mètres existe au Sud-Ouest et, en face, une autre de 20 mètres au Nord-Ouest ; elles doivent provenir de l'extraction des cailloux, car depuis longtemps cet endroit a servi de carrières aux prestations, et même encore actuellement. On ne peut dire s'il y a eu jadis des fossés extérieurs, ils sont trop peu accusés : les côtés Sud et Est regardent les champs, les faces Ouest et Nord font face au bois.

Plus loin, au Nord, à environ 1.800 mètres au delà de Champ-Dolent, sur la côte d'Heurteloup, entre Gaudreville et Glisolles, se trouve la *butte d'Heurteloup* située à l'extrémité d'un cap dominant les deux vallées de l'Iton et du Rouloir et la ligne du chemin de fer d'Évreux à Conches : elle fait face à Angerville et Glisolles ; elle était destinée à défendre le passage de ces deux vallées et surtout la route d'Évreux à Conches. C'est une simple motte à sommet aplati, avec fossé du côté de la route de Conches, et dont le volume et les fossés ne sont pas du tout en rapport avec la situation stratégique de ce point important ; la butte est boisée et entourée, en outre, d'un petit bois.

Digitized by Google

III

LA VILLA GALLO-ROMAINE DU TESTELET, A INCARVILLE (EURE), FORET DE BORD, PRÈS DE LOUVIERS

Dès 1902, en revenant d'étudier un *camp* rectangulaire situé dans le canton du *Testelet*, dominant les routes de Louviers à Tostes et de Louviers à Pont-de-l'Arche, nous avions remarqué plusieurs groupes de substructions gallo-romaines, à 400 mètres plus loin et en bordure de la forêt, le long du *vieux chemin de Rouen*, à 250 mètres de la maison du brigadier forestier. Occupé à d'autres recherches, nous n'y pensions plus, lorsque le journal « l'Industriel de Louviers » nous apprit, en 1911, que nous avions été devancé ; des fouilles avaient été commencées par M. Guibert. Ayant vu que ces recherches avaient amené la découverte de deux points seulement d'un petit édifice, et que, découragé de ne rien trouver, M. Guibert les avait abandonnées, nous avons continué, avec une autorisation de M. Rabutté, inspecteur des forêts, depuis le 14 mars jusqu'à la fin du mois : nous avons commencé par déblayer ce premier édifice, le plus facile à reconnaître, parce qu'il formait un léger relief (celui que M. Guibert avait reconnu sur deux points) ; *quant aux autres constructions, il était matériellement impossible de savoir où elles se trouvaient*, car les murs avaient servi de carrière, ils étaient arasés en dessous du sol, recouverts de mousse, de touffes de hêtres de soixante-dix ans, et parfois de chênes ayant près de cent cinquante ans.

Les constructions occupent une superficie de 105 mètres

Digitized by Google

sur 170 mètres, du Nord au Sud, avec une légère incli-

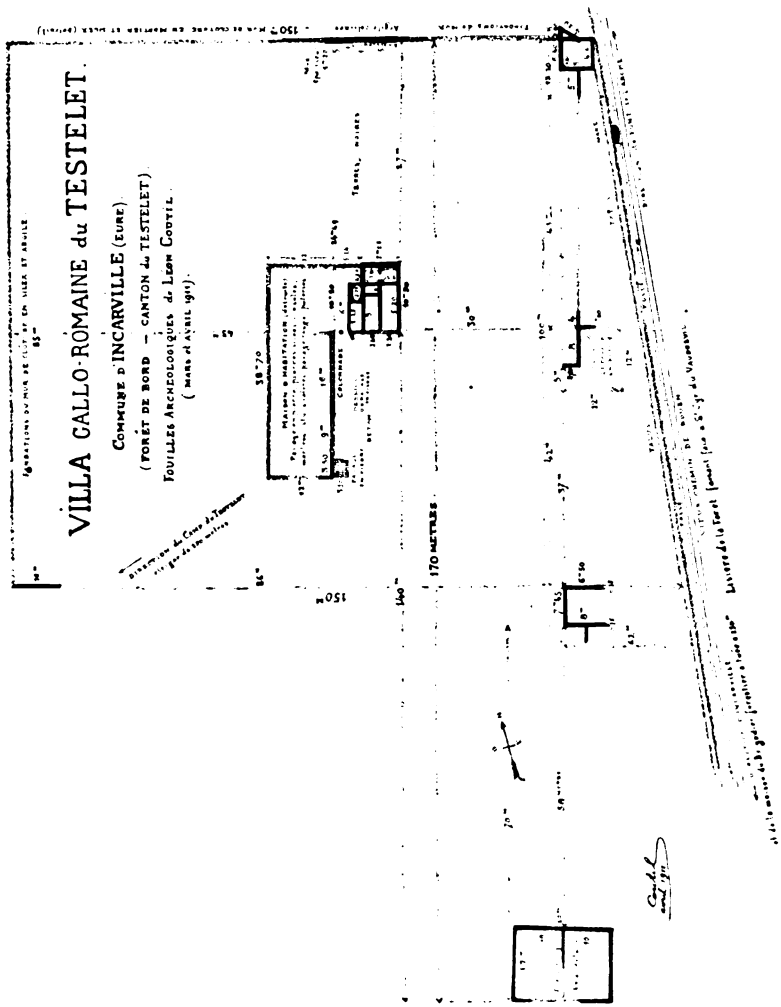

naison de 20 degrés, vers l'Est. L'ensemble des constructions appartient à six bâtiments différents, y compris la villa de 22 mètres sur 38^{m},50.

Digitized by Google

1° En partant du Nord, au-dessus d'une mare, en un point dominant le *vieux chemin de Rouen*, existe un groupe de murs de 70 à 75 centimètres d'épaisseur sur 12 mètres de longueur, formant un appartement rectangulaire de 6 mètres sur 8 mètres ; son angle était appuyé à un des côtés du mur d'enceinte retrouvé à 40 mètres, à 1 mètre de profondeur ; il mesure 1 mètre d'épaisseur ; il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'un autre bâtiment ait été accolé à ce mur, mais nos nombreux sondages ne nous l'ont pas révélé.

2° A 40 mètres, au Sud du premier bâtiment, sur 16 mètres de largeur, existent des murs très démantelés et un dessous de pavage ; il est difficile de préciser les dimensions, les murs étant arrachés en partie ; une des pièces mesurait au moins 12 mètres de côté (d'après les vestiges du béton).

3° A 42 mètres au Sud, se trouve un édifice de 8 mètres de côté, avec un autre bâtiment accolé et en partie détruit (c'est celui dont un angle et un point d'un des côtés furent reconnus, en 1910, par M. Guibert).

4° A 58 mètres, autre construction de 14 mètres sur 19 mètres, le côté Sud a été presque totalement détruit; le centre est entièrement rempli d'énormes tuiles (il y en a peut-être 8 mètres cubes) ; à la base des murs, on voit des enduits rouges.

5° A l'Ouest du second groupe, à 30 mètres, une habitation plus soignée comme appareil, en moellons bien carrés, mesure $10^{m},50$ sur $12^{m},75$; ses murs mesurent $0^{m},80$ et même $1^{m},10$ d'épaisseur. Elle comprenait au moins six pièces ornées d'enduits verts, rouges, bruns et blancs ; leur béton, de plus d'un mètre d'épaisseur, possédait un carrelage rouge, retrouvé en partie en

Digitized by Google

place; à côté, un encastrement elliptique (emplacement de baignoire?) ressemblant un peu à celui de l'édifice situé dans le théâtre de Lillebonne, avec enduits en ciment rouge. A l'angle de cette habitation furent découvertes deux énormes pierres de $0^m,75$ sur $0^m,82$ et $0^m,50$ d'épaisseur, qui amenèrent celle d'une longue assise de pierre de mêmes dimensions, se poursuivant sur 16 mètres.

Comme la base d'une colonne de $0^m,70$ de diamètre se trouvait encore en place, ainsi qu'un fût de colonne de $0^m,40$ de diamètre, il est permis de supposer que cette longue et solide assise de pierres fut destinée à recevoir une colonnade et que la base retrouvée ne fut pas seule à l'origine. Des sondages multipliés dans le voisinage n'ont pas permis de restituer le plan de l'édifice primitif; mais par les vestiges de pavage blanc et de murs complètement démantelés (dont on suit la direction par la tranchée mal rebouchée), des fragments de tablettes de marbre, d'enduits, etc., dont on retrouve les débris dans le sol, il est permis de dire que la construction correspondant à cette colonnade s'étendait sur 28 mètres et au moins 12 mètres de largeur; ce devait être un édifice d'un bel aspect architectural dont l'ensemble mesurait $38^m,70$ sur 22 mètres.

6° Au Sud-Ouest de cette vaste construction de 39 mètres de long sur 22 mètres de large, nous avons retrouvé à l'angle du mur d'enceinte, à 86 mètres et perpendiculairement à l'édifice n° 3, un pan de mur de 10 mètres de long, faisant partie d'une autre construction, également démantelée et peut-être incendiée, car la terre est noire.

7° Le mur d'enceinte, facile à reconnaître au Nord par le relief du sol, mesurait 105 mètres de long et 1 mètre

Digitized by Google

d'épaisseur en face de la villa ; à l'Ouest, il occupait 85 mètres, mais devait être beaucoup moins épais ; il paraît s'arrêter au pan de mur n° 6.

Destruction des habitations. — Nous n'avons retrouvé des terres noires que près de la colonnade et près du pan de mur de 10 mètres n° 6 ; on peut donc affirmer que la destruction de la villa n'est pas due à un incendie, mais à une destruction voulue ayant suivi l'abandon prolongé, ce qui est probable. Nous pouvons admettre que la destruction est antérieure à cent cinquante ans, puisqu'il y a des arbres de cet âge qui ont poussé sur les ruines et sur la colonnade ; le taillis de hêtre est âgé de soixante-dix ans et recouvre les ruines ; la totalité a donc poussé sur un humus déjà très ancien. Nous devons rappeler qu'une dépendance de la maison du brigadier forestier, située à 250 mètres, a été construite avec des silex et pierres extraits de ces ruines.

A côté, on voit encore des fosses énormes d'où ont été extraits tous les silex qui ont servi aux constructions.

Date de la construction de la villa. — Les quelques monnaies trouvées, de Dioclétien, Victorin, Tétricus, Constantin, Constant pourraient nous indiquer que la construction date de Dioclétien, mais cependant le petit appareil de la villa n° 5 est antérieur, il fut en usage jusqu'à la seconde moitié du IIIe siècle, mais ici nous le croyons plutôt de la fin du IIe siècle.

Destination des divers édifices. — Dans l'état des fondations retrouvées il nous est impossible de rien affirmer sur leur attribution ; nous ne voulons pas imiter la témérité de certains archéologues, dont le plus grand mérite

Digitized by Google

consiste à rédiger des notes sensationnelles pour les journaux et *qui se gardent bien d'inviter à contrôler leurs découvertes*, ce qui serait fort gênant pour eux.

La colonnade de 16 mètres avec ses supports formés d'énormes pierres de $0^m,85$ à $1^m,20$ permet de dire que l'architecture de la villa comportait un certain luxe décoratif; la base des colonnes moulurées de $0^m,70$ de diamètre suffit en outre à le prouver, bien que l'on ne puisse rien savoir sur les détails, puisque la pioche des démolisseurs s'est particulièrement attachée à ce coin; on est même surpris qu'ils n'aient pas enlevé ces pierres, trop lourdes peut-être. D'autre part, les vestiges de pavages en pierre, les plaquettes de marbre, les consoles de pierre moulurée qui ont été retrouvés indiquent que là était la *villa urbana,* occupée par le propriétaire. Immédiatement à côté, les cinq pièces, dont deux pavées de carrelages rouges posés sur un soubassement fort épais de plus de $0^m,70$, en blocs calcaires et mortier, indiquent que l'on avait voulu remédier à l'humidité (nous avons constaté le même détail dans nos fouilles de Pitres, pour le dessous d'un caldarium du grand balnéaire).

Quant à la petite pièce un peu ovale de $1^m,40$ sur $2^m,25$ elle a pu renfermer une baignoire (une semblable existe au petit balnéaire du théâtre de Lillebonne, et aussi dans des villas ne possédant pas de balnéaire proprement dit). Près des pierres, entre celles-ci et cette partie ovale, les bâtiments ont été détruits, on y trouve de la terre noire brûlée (peut-être l'emplacement d'un fourneau, *fornax*); mais alors s'il y avait eu un fourneau, on retrouverait des traces d'hypocauste, qui manquent absolument, à moins qu'il n'ait existé dans la

Digitized by Google

partie creuse située au Nord-Ouest, qui a été bouleversée profondément, sans que l'on puisse en connaître le motif.

Les deux petits appartements pavés et la petite pièce ovale portaient des enduits rouges, verts et blancs, avec filets marron.

Pour les autres constructions, nous renonçons à leur attribuer une destination. Cependant, comme le bâtiment situé à l'extrémité Sud, mesurant 12 mètres sur 19 mètres, possédait des angles formés de moëllons sciés, et parfois de pierres assez grosses retrouvées dans les fondations, et que les murs portaient à la base des crépis peints en rouge, cela prouve qu'il était habité (peut-être par le métayer ou chef de culture) ; il se trouvait éloigné de près de 100 mètres de la villa ; quant aux trois autres placés symétriquement, devant et de chaque côté de la villa, à 30 ou 60 mètres, on ne peut admettre qu'ils aient fait partie d'une villa *rustica* ou *agraria* et qu'ils aient servi d'étables à bœufs (*bubilia*), à moutons (*ovilia*), à chevaux (*equilia*), de poulailler (*gallinaria*), d'étables à porcs (*harae*) ; tout au plus aurait-on pu y avoir des celliers (*cellae*), en admettant que l'on ait cultivé la vigne en cet endroit.

Ce que nous regrettons de n'avoir pu découvrir, c'est le puits qui fournit souvent des objets intéressants.

Le rapprochement des quatre constructions de la villa proprement dite semble s'opposer à ce que l'on y ait maintenu des étables, ce qui aurait entraîné le dépôt de fumiers et de mares devant la façade (colonnade). Aussi nous ne croyons pas que cette villa ait été une *villa agraria*. Nos nombreux sondages dans le voisinage pour retrouver d'autres substructions sont restés infructueux.

Digitized by Google

Comparaison avec d'autres villas. — Nous avons examiné les plans d'autres villas, d'ailleurs tellement variés que nous croyons que les architectes essayaient de ne jamais se copier. Toutefois, il est permis d'établir une certaine analogie, pour le plan, la distribution et l'étendue avec celles du Thuit et de Villemurt (Eure-et-Loir), découvertes en 1856, par M. de Bois-Villette, ingénieur des ponts et chaussées, celle de *Brivodurum* à 3^{km}.500 de Briare, au lieu dit *le Rochoir*, à Ouzouer-sur-Trezée (Loiret) explorée en 1855 par M. Marchand ; avec son enceinte identique de 160 mètres sur 200 mètres et des dispositions analogues, la villa avait aussi 50 mètres ; tout était rasé et se trouvait dans un bois [1] ; celle de Membrey (Haute-Saône), explorée de 1838 à 1841.

OBJETS TROUVÉS

Monnaies. — Ce sont des petits bronzes de *Dioclétien :* IMP. DIOCLETIANVS AVG. Profil à droite, tête couronnée, col drapé. ℞ Femme assise à gauche tenant un sceptre et dans la droite une victoire. IOVI VICC.

Victorin. — IMP. C. VICTORINVS P. F. AVG., buste radié à droite avec le paludamentum. ℞ PAX. AVG. La paix debout à gauche tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal.

Tetricus. — IMP. C. TETRICVS... profil à droite, tête couronnée avec le paludamentum. ℞. PAX... femme debout à gauche tenant un sceptre et dans la droite... ?

[1] Mémoire sur la découverte des ruines romaines de la station de Brivodurum, à Ouzouer sur Trezée, Loiret. *Mém. Soc. Arch. de l'Orléanais*, 1857, planche, 31 p.

Digitized by Google

IMP. C. TETRICVS P. F. AVG. Buste radié à droite avec le paludamentum. ℞. VICTORIA AVG. Victoire marchant à gauche et tenant une palme.

Constantin. — VRBS ROMA. Tête casquée à gauche. ℞. La louve allaitant Romulus et Remus ; à l'exergue PLC.

Constant. — CONSTENTI... Tête laurée à droite. ℞. Soldats triomphants portant des étendards. VICTOR TREV...

Bronze. — Un petit objet en bronze blanc, sorte de petit godet de 23 millimètres de long sur 16 millimètres, avec des petites raies formant moulure sur le bord et muni d'une anse plate ; nous citerons encore les morceaux d'une sorte de petite écuelle de bronze mince ; un fragment de bracelet.

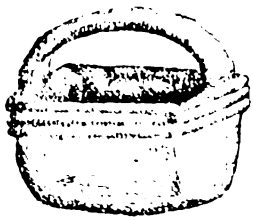

Godet à anse ou mesure en bronze.
(Grandeur naturelle.)

Fer. — Deux couteaux, dont un à lame ordinaire, l'autre large, et ressemblant à un petit couperet ; une anse de coffret arrondie avec ses deux pattes pour la fixer ; une patte arrondie avec trous, beaucoup de clous et de pattes pour retenir des revêtements.

Verre. — Le col d'un petit vase à panse carrée et à anse ; perle cannelée en pâte de verre verdâtre.

Céramique. — Aucune marque de potier, quelques fragments de poterie rouge vernie et ornée de feuillages ; nombreux fragments d'olla en terre grise, cols de vases en terre rose, jattes plates en terre grise, pavés en terre rouge de 0^{m},20.

Digitized by Google

Pierres, marbres, enduits. — La pierre est représentée par une base de colonne ionique mesurant $0^m,70$ de diamètre et seulement la moitié de son épaisseur (les gorges du haut manquent) ; cette base était restée en place sur le soubassement en pierre : un fût de colonne de $0^m,40$ fut trouvé plus loin et sur le prolongement de ce soubassement, il mesurait $0^m,40$ de diamètre ; des consoles en pierre avec doucine de $0^m,18$ de haut sur $0^m,09$ d'épaisseur ; moellons sciés de $0^m,40$ de long et $0^m,10$ d'épaisseur ; des pierres, des pavés hexagonaux et carrés de $0^m,19$ de diamètre et de $0^m,030$ à $0^m,035$ d'épaisseur, des pavés en terre cuite rouge.

Ces objets ont été recueillis dans la villa proprement dite, sauf le godet de bronze.

Nous avons installé plusieurs grands cribles pour tamiser les terres, mais les très nombreuses racines, les nombreux cailloux et, d'autre part, la terre souvent collante par suite de la pluie qui tombait constamment ont empêché le criblage des terres. Si les fouilles avaient eu lieu en été et spécialement dans l'intérieur ruiné de la villa, on aurait pu trouver davantage. Mais il ne faut pas oublier que nous n'avons fait que dégager le pied des murs qui ont servi longtemps de carrière pour se procurer des matériaux : pour trouver il aurait donc fallu vider l'intérieur des appartements, ce qui nous était interdit, puisqu'il fallait respecter le pied de tous les arbres à la distance de $0^m,80$.

En terminant, qu'il nous soit permis d'adresser nos remerciements bien sincères à M. Rabutté, inspecteur des forêts, à Evreux, qui nous a facilité nos recherches et a bien voulu les autoriser. Nous ne saurions oublier le brigadier forestier, M. Goulet, chez lequel nous avons

Digitized by Google

trouvé un si bon accueil pour nous abriter, nous et nos ouvriers, car nos fouilles furent faites pendant les quinze derniers jours de mars, sous la pluie et la neige. Nous tenions, en effet, à exécuter ces fouilles rapidement, car nous venions d'être dépossédé d'une autorisation de fouiller, qui nous avait été donnée cependant par écrit, et cela contrairement à toute convenance et priorité scientifique, car nous avions signalé cette villa inédite dans le bulletin de la Société préhistorique française de 1908 [1].

IV

BUTTES DE LA LONDE, COMMUNE DE FARCEAUX; D'HACQUEVILLE; DE LA BUCAILLE, PRÈS GUISENIERS; DE MAIGREMONT, PRES SAINT-CYR-DU-VAUDREUIL; DE GERRIER-ARNAULT, A VILLEZ-CHAMP-DOMINEL (EURE)

Près du hameau de la Londe, commune de Farceaux, existe une motte en partie nivelée ayant environ 100 mètres de pourtour et 7 mètres de haut; le sommet arrondi a été percé par les fouilles que nous y avons effectuées en 1890. Nous avons trouvé au centre et à 3 mètres au-dessous du niveau du sol une cave formée de deux caveaux parallèles, réunis par un vestibule orienté Nord-Sud, de $8^{m},20$ de long, formant une sorte de double croix de Lorraine; il mesure $1^{m},40$ de large. Une première chambre de 1 mètre de long, située au Sud, s'arrête au premier croisillon composé de deux caveaux opposés; elle mesure $1^{m},75$ de large et 2 mètres de profondeur; le vestibule se continue sur $1^{m},14$ et retrouve deux nouveaux caveaux opposés de $1^{m},35$ de large (par suite plus

[1] L. Coutil. *Epée pistilliforme de la fin de l'âge de bronze, trouvée à Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure)*, près des ruines romaines des *Motelles*, 1908, p. 93.

Digitized by Google

petits que les premiers) ; enfin, le vestibule se termine par un dernier caveau médian de 1m,60 situé au Nord.

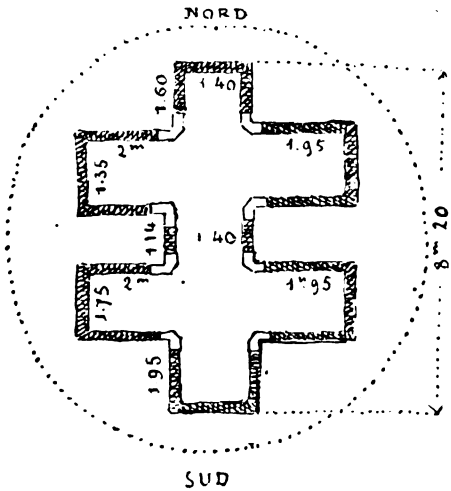

Butte de la Londe, près Farceaux (Eure).

La maçonnerie est en silex, sauf les angles, qui sont en pierre, avec chanfrein de 0m,15. A une hauteur de 1m,40 à 1m,50 se forme le cintre ; mais comme les voûtes sont tombées, on ne peut préciser sa forme, qui pouvait être légèrement ogivale. Les parois du caveau du Sud étaient recouvertes de plâtre ; les murs paraissent construits sur une couche de cendres de 0m,15, qui règne dans la cave et repose sur de l'argile cuite avec de la terre noire en dessous : cette couche de cendres se trouvait à 3 mètres du sommet de la butte.

Objets trouvés. — Nous y avons trouvé des poteries cassées en grès mince blanc et vernissé, quelques ossements, de larges tuiles plates de 0m,27 de long sur 0m,17 ; elles sont moitié plus minces et plus grandes que celles en usage actuellement ; une penture de porte et un verrou en fer indiquent que l'entrée du caveau était fermée ; mais nous n'avons pas trouvé les marches de l'escalier qui devait exister, comme cela se voit dans les cryptes

Digitized by Google

situées au centre d'autres buttes de la région que nous signalerons ci-après.

Vers 1850, cette butte était entourée d'un mur en argile ; de grands ormes la recouvraient ; les arbres furent abattus, la butte piochée et diminuée d'environ 1 mètre, afin de rendre la culture plus facile. Un effondrement se produisit en 1882, et la terre remplit complètement les cellules dont les voûtes étaient effondrées depuis longtemps ; la hauteur devait être de 2m,30 à partir du sol.

Chapiteaux de la chapelle de la Londe.

Un puits a existé à côté, il fut bouché quand on cultiva la butte, vers 1850. A l'Ouest du puits se trouvait une fosse de 10 mètres de diamètre sur 1m,30 de profondeur ; nous n'avons pas remarqué de traces de fossés extérieurs à cette butte. Au Nord, s'élevait l'église de la Londe, elle fut supprimée à la Révolution et abattue depuis ; elle était dédiée à saint Pierre et saint Paul, dont les statues du xve siècle ont été replacées dans des niches, à peu de distance de l'ancienne église, à l'extrémité du village ; nous avons pu dessiner dans une maison trois chapiteaux du xiiie siècle, qui provenaient aussi de cette petite église.

Une autre butte existe dans le parc du château de Farceaux ; nous ignorons si elle possède une cave centrale.

A 2 kilomètres plus loin, nous avons pu voir la *Motte d'Hacqueville* ou *vieux château* d'Hacqueville, située près

Digitized by Google

de l'église et dont le sommet aplati supporte une ferme ; elle est entourée de fossés apparents. Au centre de cette énorme butte existe une cave à laquelle on accède par un escalier possédant beaucoup de marches ; il tourne à angle droit pour pénétrer dans le caveau formé aussi de deux cellules parallèles se faisant face et situées à 8 ou 9 mètres de profondeur. Un soupirail oblique en pierre amène la lumière entre les deux cellules : on remarque une légère déviation, de sorte que les deux bras doubles de la croix de Lorraine ne sont pas entièrement parallèles.

De l'autre côté de la vallée, près des Andelys, à *Guiseniers, au hameau de la Bucaille*, existe une motte à sommet aplati, précédée d'une demi-lune et entourée de fossés ; une chapelle du XIIe siècle convertie en distillerie se trouve à côté : le fermier nous a assuré qu'une cave analogue existe sous la butte.

Près de *Saint-Cyr-du-Vaudreuil*, sur la hauteur, on distingue les murailles épaisses et quelques bâtiments d'un vieux couvent installé jadis sur la *butte de Maigremont*, distante d'environ 1.500 mètres de la villa du Testelet, que nous avons découverte en 1902 : au centre de la cour, une petite construction abrite l'entrée d'une cave en croix taillée dans le roc, elle se trouve à 9 mètres de profondeur ; un soupirail oblique éclaire une première partie de l'escalier composée de dix-huit marches de $0^m,22$ d'épaisseur (correspondant à une hauteur de $3^m,96$) ; la seconde partie de l'escalier comprend vingt-neuf marches de $0^m,17$, correspondant à une hauteur de $4^m,93$, soit $3^m,96 + 4^m,93 = 8^m,89$; nous n'avons pas compté le départ et l'arrivée, $0^m,22 + 0^m,17 = 0^m,39$, ce qui donne $9^m,30$ en tout de hauteur pour le niveau de

Digitized by Google

la cave : celle-ci mesure 2m,28, sous la voûte légèrement en ogive, et pour les parois 1m,10 de hauteur ; le vestibule mesure 2m,10, les deux cellules 2m,80 de large et 3m,80 de profondeur ; la longueur totale est de 8 mètres ; les angles des claveaux sont taillés en chanfrein, ils forment deux arcs d'arête en s'entrecroisant[1].

Utilisation de ces caves. — Nous pouvons rapprocher ces caves d'autres identiques que nous avons observées en divers endroits, aux Andelys dans des maisons situées près de l'église Notre-Dame, dans une maison à Feugueroles, à Pitres près de l'église, à Ferrières-Saint-Hilaire, etc. Ces caves sont du XIIIe siècle. Quant à leur utilisation, celles qui étaient taillées dans la craie, comme celles de Maigremont et de Ferrières, pouvaient être habitées ; mais les autres étaient trop humides.

Si une étude était faite de ces cavités situées à l'intérieur des mottes du Moyen Age, on arriverait ainsi à les dater. Rappelons qu'en 1859 M. Léon Fallue en publia une série dans la *Revue archéologique* (XVIe année), sous le titre d'*Antiquités gallo-romaines et cryptes mérovingiennes d'Épinay-sur-Seine*. Les figures 1, 2, 5, 6, 8 et 9 correspondent absolument à celles que nous avons signalées ci-dessus. Ces cryptes des manoirs d'Épinay-sur-Seine, arrondissement de Saint-Denis (Seine), sont au nombre de quatorze (douze sur les bords de la rue principale et deux le long de la rue du Mont). Beaucoup des voûtes sont en *plein cintre ;* l'une d'elles a des caveaux

[1] Nous citerons encore la motte circulaire située dans un bois, au hameau de *Gerrier-Arnault*, commune de Villez-Champ-Dominel (canton de Damville) ; elle mesure 8 mètres de haut et environ 40 mètres de diamètre. On remarque des vestiges de construction au-dessus et au centre se trouve un caveau composé de quatre cellules disposées deux à deux, se faisant face, de chaque côté d'un vestibule.

Digitized by Google

adjacents en ogive (mais ils sont peut-être plus récents) : les proportions sont d'un tiers plus grandes que les nôtres. Enfin, chose curieuse, il se trouve deux puits dans ces cryptes, et on y a découvert une statue de la Vierge. Comment expliquer la présence de puits dans des caves, autrement que pour indiquer qu'on y a vécu, travaillé, et non que ce sont des sépultures et des cryptes, comme le croyait Fallue, qui les datait du VIIe siècle sans aucune preuve à l'appui. Mais puisque c'est seulement en 1115 qu'apparaissent dans l'histoire les seigneurs d'Épinay, pourquoi ne pas admettre que les plus anciennes de ces cavités sont du commencement du XIIe siècle, époque où le plein cintre était en vogue.

Nous n'insistons pas et l'étude plus complète d'autres cavités analogues nous entraînerait trop loin.

V

VASES ET MONNAIES DE PHILIPPE LE BEL, CHARLES IV LE BEL ET CHARLES D'ANJOU, TROUVÉS EN DÉMOLISSANT UNE MAISON DU XVIe SIÈCLE, A ÉVREUX

En effectuant les travaux de démolition d'une maison du XVIe siècle, située rue Grande, à Evreux, qui avait été incendiée, les terrassiers découvrirent, en mai 1911, plusieurs vases en grès mince ovoïdes, avec col plus étroit, orné de trois raies avec le fond aplati. L'un d'eux, qui mesurait 0^m^,115 de diamètre à la partie supérieure et 0^m^,15 de hauteur, renfermait des ossements d'oiseau (poulet?) et trois lames triangulaires de couteaux de 0^m^,13 à 0^m^,14 de long, qui étaient soudées par la rouille. L'autre vase, en grès rose, de même forme, portait sept raies peu apparentes sur la panse; il offre les mêmes

Digitized by Google

mesures ; il rappelle absolument celui que nous avons découvert au milieu des sépultures du XIVe siècle, dans le baptistère du VIe de la chapelle Sainte-Clotilde, aux Andelys, que nous avons exhumé en 1908.

Vase du XIIIe siècle découvert sur la piscine du baptistère de la chapelle Sainte Clotilde aux Andelys, pendant nos fouilles de 1908.

Le troisième vase était aussi de même forme, mais sensiblement plus grand, et d'environ 0^m^,20 de hauteur. Il fut brisé par les ouvriers, il contenait des monnaies ; d'autres monnaies analogues furent trouvées à côté. En voici les différentes effigies :

1° † PHILIPPVS REX. Croix bourgeoise. ℟. BVRGENSIS ; dans le champ, FORTIS, sous une couronne. (*Bourgeois fort de Philippe le Bel.*)

2° † KAROLVS REX. Couronne. ℟. MONETA DVPLEX. Croix fleurdelisée à branches égales. (*Double parisis de Charles IV le Bel.*)

3° † K. REX SICILIE. Deux clefs accolées. ℟ + C. (Comes) ANDEGAVIE. Croix cantonnée d'une couronne et d'une fleur de lis. (*Denier angevin de Charles d'Anjou.*)

Les vases, couteaux et monnaies ont été recueillis par les soins de M. Lamiray, d'Evreux, qui a eu l'amabilité de m'autoriser à publier cette découverte. Quant à la détermination des monnaies, j'ai tenu à faire contrôler leurs effigies par M. Babelon, conservateur du Cabinet des médailles, qui a eu la très grande obligeance de me tirer d'embarras pour l'une d'elles.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

La section de la Société libre d'Agriculture de l'Eure (section de Bernay) s'est réunie dans la salle ordinaire de ses réunions le samedi 27 avril 1912, sous la présidence de M. le duc de Broglie.

A l'ouverture de la séance, M. le président s'est exprimé ainsi :

« Messieurs,

« En prenant place à ce fauteuil, j'ai l'impression que les rôles sont un peu renversés, et je ne prends la parole que pour exprimer au nom de tous au nouveau président de la Société d'Agriculture de l'Eure combien la section de Bernay s'est sentie honorée par le choix de l'un des siens pour la présidence générale et pour vous dire aussi, Monsieur le président, combien nous trouvons justifié ce choix qui s'est porté sur vous .

« Depuis longtemps ce titre de *président* devrait être le vôtre dans le domaine de la carrière à laquelle vous avez consacré votre existence : aujourd'hui, la Société libre de l'Eure a reconnu vos mérites et vous a rendu justice, je suis heureux de vous apporter l'expression de

Digitized by Google

nos félicitations respectueuses et de vous faire en quelque sorte les honneurs de la séance qui va commencer. »

Ces paroles ont été accueillies par des applaudissements.

M. Lerenard-Lavallée, très touché de cette manifestation de sympathie, a remercié M. le duc de Broglie des paroles trop bienveillantes qu'il venait de prononcer; il a dit que la Société libre de l'Eure, en l'appelant à l'honneur de présider ses travaux, n'a pas pris en considération son humble personne, mais a voulu récompenser dans l'un de ses doyens la laborieuse section de Bernay qui, depuis plus d'un demi-siècle, sous la direction de ses présidents, a contribué pour une large part aux progrès de l'agriculture dans l'arrondissement et a publié de nombreux travaux intéressant l'histoire locale : c'est donc aux membres de la section de Bernay qu'il doit l'honneur qui lui est fait, et tous ses efforts tendront à justifier la confiance de ses collègues d'Evreux et à maintenir dans le département la bonne renommée de la section de Bernay.

L'ordre du jour appelait ensuite la communication de M. Reinicke sur l'indemnité due au fermier sortant pour améliorations faites dans la ferme. Cette question fait depuis longtemps l'objet de l'étude des sociétés d'agriculture et elle a été examinée au point de vue juridique par M. Boivin-Champeaux dans une communication fort instructive lue dans la séance du 8 avril 1888 [1].

Grâce à son expérience professionnelle, M. Reinicke avait toute la compétence voulue pour la traiter au point de vue technique.

[1] Recueil de la Société, 4e série, t. VII, 1890, p. 50.

Digitized by Google

CONSIDÉRATIONS SUR LES BAUX DES FERMES

Communication de M. REINICKE.

Messieurs,

Une question qui a fait dépenser des quantités d'encre, particulièrement en Angleterre, est certainement celle du fermier sortant et l'indemnité due à ce dernier pour les améliorations faites dans sa ferme. En effet la culture ne peut pas rester stationnaire, le fermier améliore sa culture ou il la déprécie. Les baux de neuf ans ne permettent jamais une bonne culture, le preneur engraisse la terre le plus possible pendant trois à quatre ans, quoique cela lui soit très difficile pour des raisons que je vous indiquerai plus loin et il la dégraisse dans les trois dernières années. Par conséquent, le sol n'est jamais en pleine production et, au point de vue de l'économie politique, la perte pour la France est énorme, car il n'est pas indifférent pour un pays si un fermier envoie sur le marché pour trente mille francs de denrées ou pour quinze mille. Cette proportion existe actuellement. On entend souvent en faveur des baux de neuf ans la raison suivante : Si le fermier n'est pas bon, je suis débarrassé au bout de neuf ans. Il y a du vrai dans cette assertion, mais, d'un autre côté, on peut dire que le fermier réellement bon quittera probablement la ferme au bout de neuf ans pour s'agrandir. Le propriétaire aussi bien que le fermier en louant une ferme est toujours obligé à risquer quelque chose, car personne ne peut prévoir les années qui suivront et il est de l'intérêt du propriétaire de donner à son fermier des atouts dans la main, ce qui

Digitized by Google

n'existe généralement pas avec les baux de neuf ans. Si ce système est encore excusable dans les petites fermes, il faut absolument y renoncer dans les cultures un peu importantes, une durée de quinze à dix-huit ans est nécessaire. Les bonnes cultures se trouvent dans les pays où les fermes restent dans les mêmes mains de père en fils, ou jouissent au moins d'un long bail. Presque toutes les opérations en culture se font à longs termes et il faut pouvoir compter sur l'avenir. Une autre cause des difficultés que le fermier rencontre provient des clauses surannées et évasives qui encombrent nos baux. En demandant au fermier sortant des choses impossibles, on met aussitôt aux prises les deux fermiers de manière à engendrer des procès.

Pour vous prouver, Messieurs, qu'il n'y a pas la moindre exagération dans mes assertions, je peux vous donner des chiffres. Dans mon existence, j'ai pris en location trois fermes dont aucune n'était en bon état comme culture. Aussi, un autre propriétaire se rendait tellement compte de l'état de sa ferme assez importante qu'il m'a offert de la prendre sans payer de loyer pendant deux années. Dans ma première ferme j'ai trouvé une grande pièce de terre fumée et labourée selon les conditions du bail, qui m'a donné quatre sacs de blé à l'hectare la première année, c'est-à-dire un quart d'une bonne récolte. Je parle ici de sacs de deux hectolitres comme c'est l'usage dans le pays. Il est vrai que je n'ai pu vérifier si le fermier sortant avait mis dix mille kilogrammes de fumier à l'hectare ou trente mille, de même qu'il était impossible de savoir s'il avait mis de la paille pourrie ou du bon fumier; toujours est-il qu'il s'est conformé aux conditions du bail. Comme les autres terres

Digitized by Google

n'étaient pas dans un état sensiblement meilleur, vous devez comprendre que le commencement dans une telle ferme est bien difficile.

En faisant mon bail avec l'honorable M. Sement, auquel je rends hommage pour sa clairvoyance, nous avions fixé des indemnités pour les améliorations comme pour les dépréciations à la fin du bail. A ce sujet, il était nécessaire d'estimer sur pied les deux dernières récoltes du fermier sortant. Les experts ont trouvé pour le blé une année neuf sacs et la dernière cinq sacs à l'hectare, c'est-à-dire une moyenne de sept sacs ; l'avoine était dans la même proportion. Si nous tenons compte de notre sol et de notre climat, nous nous trouvons en présence de rendements dérisoires et cependant cette ferme était encore en meilleur état que les deux autres. Au bout de trois à quatre ans, mes améliorations se faisaient sentir et par suite d'un changement des conditions du bail et selon la promesse que j'avais faite à mon propriétaire, j'ai continué l'exploitation en travaillant dans le même sens jusqu'à la fin du bail. Je n'ai pas trouvé avantageux de diminuer l'apport de fumier et de l'engrais dans les dernières années. Aussi, mon rendement moyen était le suivant :

1905 : blé, 30 hectol. 75 litres à l'hectare.

1905 : avoine, 53 hectolitres à l'hectare.

1906 : blé, 30 hectolitres à l'hectare.

1906 : avoine, 51 hectol. 35 litres à l'hectare.

Probablement vous trouverez ces récoltes très satisfaisantes pour notre pays parce qu'elles représentent plus que le double des récoltes de mon prédécesseur, mais dans les bonnes cultures des fermes à betteraves, elles sont facilement dépassées. Moi-même, j'ai eu le

Digitized by Google

rendement moyen de 38 hectolitres pour le blé en 1903.

Pour mieux comprendre la différence de valeur en argent des récoltes des deux fermiers, j'ai compté le blé à quarante francs le sac et l'avoine à dix-huit francs. A ces chiffres, il existe une différence en ma faveur de neuf mille quatre cents francs par an, seulement pour ces deux céréales, sans compter les autres récoltes. En réfléchissant sur ces chiffres, le propriétaire et le fermier doivent se poser cette question : Quelles sont les causes de l'épuisement du sol et ne peut-on pas les éviter par les baux ? En effet, la principale cause ce sont les baux, en ce sens qu'ils demandent au fermier sortant des choses impossibles.

Une clause que vous trouvez presque dans tous les baux, car nous ne parlons pas des exceptions, dit ceci : Le preneur est obligé de laisser la dernière année de son bail tous les fourrages et pailles bis et blancs. Cette condition n'est jamais exécutée et elle ne peut pas l'être. Vous ne pouvez pas demander au fermier sortant qu'il paye le loyer de la terre, en plus les frais du fermage et qu'il donne la récolte au fermier entrant. Pour se soustraire à cette clause, le fermier sème peu de fourrages et il gaspille le reste. Toute la terre disponible est utilisée pour l'avoine et comme cette plante a la faculté de prendre le reste des engrais assimilables, cette terre se trouve épuisée. Mais dans ce cas nous avons un autre inconvénient. Le fermier sortant, ne pouvant pas utiliser ses fourrages, supprime 6, 8 ou 10 hectares de trèfle, plante essentiellement améliorante qui permet de prendre à sa suite deux bonnes récoltes de céréales sans être obligé de dépenser beaucoup d'argent en engrais. Il nous reste à examiner la position du fermier entrant.

Digitized by Google

Il ne reçoit pas de nourriture pour ses animaux, car la paille, qui ne contient que 3 kilos et demi d'azote par 1.000 kilos, pendant que certains tourteaux ont 70 kilos pour 1.000, sert surtout pour absorber les déjections des animaux et pour introduire de l'air dans le sol. Comme nourriture, son effet est surtout hygiénique. En exigeant des fourrages, le fermier sortant lui répondra qu'ils sont dépensés et comme c'est le propriétaire qui livre la ferme au fermier entrant, ce dernier hésitera toujours à attaquer son propriétaire la première année de sa jouissance. Toujours est-il que je n'ai jamais reçu de fourrages, voulant à tout prix éviter un procès. Aussi, en le soutenant, l'avantage ne pouvait jamais être bien grand, car vous ne pouvez pas empêcher le fermier sortant de dépenser ses fourrages d'autant plus que la quantité à livrer n'est pas fixée.

Avec le système actuel, la production du fumier est presque supprimée la première année et même en partie la deuxième, si le fermier sortant ne veut pas permettre de semer du trèfle dans ses récoltes et il est parfaitement dans son droit. Voilà les raisons pour lesquelles nos fermes sont toujours dans un état misérable à la fin des baux.

M. Sement partageait mon avis et nous avons cherché une solution, non pas dans l'intention d'abolir tous les maux, prétention que nous n'avons jamais eue, mais d'en diminuer les effets et d'amener une amélioration sensible.

Pour avoir une base à nos calculs qui ne peuvent pas s'appliquer à toutes les fermes sans les modifier selon la contenance, nous supposons une ferme de 100 hectares de bonne terre avec un tiers en herbages. La

Digitized by Google

clause la plus importante que je propose est celle-ci :

1° Le fermier sortant est obligé d'offrir à la fin de sa jouissance au fermier entrant 8 à 9.000 bottes de 5 kilos en trèfle, foin, luzerne ou sainfoin, si la récolte de l'année le permet, et dont le prix sera fixé par des experts. Si ce dernier en a apporté de manière qu'il n'en a pas besoin, le fermier sortant a le droit de les vendre. De cette manière, il n'a pas un avantage de changer son assolement, condition qu'on peut même lui imposer et en plus il est sûr de vendre la dernière récolte de fourrages au prix du cours. Quant au fermier entrant, il trouve sur place et sans frais des fourrages à un prix modéré, car il faut supposer qu'en fanant pendant trois semaines à un mois on récolte plusieurs qualités de fourrages. Un autre avantage consiste en ceci qu'il trouve 8 à 10 hectares sortant de trèfle ou autres légumineuses qui laissent la terre en excellent état pour le blé. Par ce moyen, la production du fumier n'est pas interrompue.

2° Il est permis au fermier entrant de semer 8 à 9 hectares de trèfle dans les céréales du fermier sortant.

3° A partir du premier septembre, le nouveau fermier a le droit de labourer et de travailler les terres débarrassées de leurs récoltes. A ce sujet, le logement pour l'installation des chevaux et des domestiques doit être mis à sa disposition. Le fermier sortant n'a pas besoin de labourer les terres sortant de trèfle, sainfoin ou pois.

4° Il est obligé de laisser à la fin de sa jouissance 3 à 4 hectares de luzerne ou de sainfoin en pleine force.

Les conditions ci-dessus n'imposent pas au fermier sortant une grande charge ; il n'y a que celle concernant

Digitized by Google

les 3 ou 4 hectares de luzerne en pleine force qui sont à rendre à la fin du bail. Naturellement il faut l'imposer au premier fermier, car les autres les ont reçus et les rendront de même.

Ceci dit, ce rapport est trop limité pour pouvoir traiter toutes les questions qui peuvent se présenter dans les baux; néanmoins, je crois que nous avons fait un grand pas en observant les conditions ci-dessus. Il est grand temps de faire disparaître ces mauvaises récoltes qui occasionnent autant de frais que les bonnes et qui sont la cause qu'un grand nombre de fermiers ne réussissent pas, surtout si les premières années de la jouissance ne sont pas favorables.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

COMMUNE DE BOISNEY

FOIRE DU 1er MARS 1912

Liste des récompenses décernées par la Société d'Agriculture de l'Eure.

(Prix fondés par M. A. Dudoit)

Génisses amouillantes. — 1er prix : 10 francs, M. Heutte (Henry), à Courbépine ; 2e prix : 5 francs, M. Marie (Jules), à Serquigny.

Taureaux. — Prix unique : 5 francs, M. Lainé (Albert) à Folleville.

Génisses de 2 à 3 ans. — 1er prix : 10 francs, M. Bailhache (Henry), à Plasnes ; 2e prix : 5 francs, M. Postel, à Carsix.

Génisses de moins de 2 ans. — 1er prix : 10 francs, M. Roussel (Jules), à Boisney ; 2e prix : 5 francs, M. Rangée (Jules), à Boisney.

Bœufs d'herbage. — 1er prix : 10 francs, M. Courant, au Theil-Nolent ; 2e prix : 5 francs, M. Maille, à Boisney.

Bandes de bœufs ou de vaches d'herbage. — Prix unique : 10 francs, M. Heutte, à Morsan.

Vaches d'herbage. — Prix unique : 10 francs, M. Renard, à Menneval.

Vaches amouillantes ou vêlées. — 1er prix : 10 francs, M. Goujard, à Fontaine-la-Soret ; 2e prix : 5 francs, M. Bouffard, à Plasnes.

Bœufs gras ou vaches grasses. — Prix unique : 10 francs M. Lecointe, à Saint-Léger de Rotes.

Porcs gras. — Prix unique : 5 francs, M. Rangée, à Boisney.

Porcs de lait. — Prix : 5 francs, M. Welter, à Serquigny.

Moutons. — Prix : 3 francs, M. Lécuyer (Aimé), à Boisney.

Digitized by Google

CONCOURS LINIER DE 1912

LISTE DES RÉCOMPENSES

Diplôme de médaille de vermeil et prime de 40 francs : MM. Hellot (Louis), de Montaure ; Pellerin (Antoine), du Gros-Theil ; Héroult (Alcide), de Duranville.

Diplôme de médaille d'argent et prime de 30 francs : MM. Blin (Louis-Camille), de Berthouville ; Hébert (Alfred), de Noards ; Mathoux (Gontran), du Gros-Theil ; Lefort (Georges), de Morsan ; Périer (André), de Plasnes ; Baudry (Raoul), de Morainville ; Hopsore, de Saint-Maclou ; Desnos (Jules), d'Heudreville-en-Lieuvin.

Diplôme de médaille de bronze et prime de 15 francs : MM. Houssaye (Gustave), de Theil-Nolent ; Chesnot (Eugène), du Tilleul-Othon ; Amaury (René), de Forêt-la-Folie) ; Périer (Ferdinand), de Saint-Martin-du-Tilleul ; Ramier (Eugène), d'Ecardenville-la-Campagne ; Desprez (Félicien), de Calleville ; Viot (Désiré), de Fontaine-la-Louvet ; Maillet (Jules), dePlasnes ; Meilleur (Vincent), de Lieurey ; Hervieu (Émile), de Beaumontel ; Duhamel (Zéphir), de Saint-Victor-d'Épine ; Desrues (Henri), de Notre-Dame-d'Épine ; Dubost (Alfred), de Barc.

Primes aux cultivateurs ayant semé le plus de lin par rapport à leur culture totale : 50 fr. : M. Baudry (Raoul), de Morainville ; 30 fr. : M. Hébert (Alfred), de Noards ; 20 fr. : M. Meilleur (Vincent), de Lieurey.

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE

A VERNEUIL

Le dimanche 25 août 1912, notre collègue M. le chanoine Bouchard, curé doyen de la Madeleine de Verneuil, voulut profiter de la présence de notre autre vénéré collègue Mgr Meunier, évêque d'Evreux, amené à Verneuil par une fête diocésaine, pour inaugurer et faire bénir quatre inscriptions commémoratives récemment posées dans son église.

Notre Société ayant, suivant une délibération prise au commencement de l'année, contribué dans une modeste proportion aux frais d'établissement de ces inscriptions, M. le chanoine Bouchard avait invité notre Bureau à se faire représenter par une délégation. Elle était composée de MM. Lerenard-Lavallée, président de la Société ; Emile Picot, ancien président, membre de l'Institut ; Albert Doucerain, secrétaire perpétuel ; Guillemare, secrétaire de la section des lettres et Cauchepin, membre de la section de Bernay.

Au cours de la messe, après l'Evangile, Monseigneur monta en chaire et M. le doyen lui adressa l'allocution suivante :

Digitized by Google

« Monseigneur,

« L'histoire religieuse de notre vieille cité Vernolienne est une riche mine à exploiter. Si l'historien se délecte à faire revivre la mémoire des hommes illustres, le prêtre et le chrétien goûtent un véritable bonheur à distinguer ces évêques et ces prêtres qui ont joué un rôle si important et exercé autour d'eux une si heureuse influence.

« C'est pour consacrer la mémoire de trois évêques et d'un prêtre, curé de la Madeleine, que nous vous demandons, Monseigneur, de bénir ces quatre inscriptions récemment gravées dans notre église.

« La première nous rappelle Mgr Artus Fillon, né à Verneuil, vers 1468, insigne bienfaiteur de cette église, ancien chanoine, curé de Saint-Maclou et doyen de la chrétienté du diocèse de Rouen, évêque de Senlis de 1522 à 1526, où il est mort le 27 août, laissant plusieurs témoignages de son attachement profond à sa ville natale et à sa chère église de la Madeleine.

« Il y a deux ans, la Société libre de l'Eure, qui a bien mérité depuis plus de cinquante ans de la science en général, et en particulier de l'archéologie et des beaux-arts, avait érigé solennellement une plaque commémorative sur l'ancienne maison d'Artus Fillon ; et son digne président avait célébré en termes éloquents la mémoire de ce prélat Vernolien du commencement du XVIe siècle. Nous avons pensé que sa chère église de la Madeleine devait, elle aussi, garder pieusement la mémoire de cet insigne bienfaiteur ; et c'est la raison

Digitized by Google

de cet hommage de reconnaissance à la mémoire de Mgr Artus Fillon.

« La seconde inscription nous rappelle la mémoire de cet évêque missionnaire au Tonkin, au XVIIIe siècle, Mgr Louis Néez, né à Verneuil et baptisé dans cette église le 11 février 1680, d'une pieuse famille de la bourgeoisie Vernolienne comptant nombre de gens d'église, nommé évêque de Céomanie en 1739, mort à Trai-Nhoï le 19 octobre 1764, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il fut un apôtre infatigable du Tonkin occidental pendant un demi-siècle.

« Cet évêque fut trop longtemps oublié de ses compatriotes. Sa mémoire nous a été rappelée naguère de deux côtés à la fois, et par M. le Président de la Société libre de l'Eure, qui a heureusement retrouvé à Rouen le portrait de Mgr Louis Néez, et par l'historien de la Société des Missions Etrangères qui nous demandait copie de l'acte de baptême de ce prélat.

« Il y a deux ans, M. le chanoine Porée, ayant à présenter à la section de Bernay le tableau de Mgr Néez, terminait sa savante étude par ce vœu : « C'est dans une pensée de réparation, disait-il, de reconnaissance et de justice que j'exprime le vœu de voir bientôt la Société libre de l'Eure s'unissant à la paroisse de la Madeleine de Verneuil pour commémorer dignement le souvenir d'un évêque moins connu, moins célèbre qu'Artus Fillon, mais qui, par ses rudes labeurs apostoliques poursuivis sans défaillance durant un demi-siècle, a grandement honoré l'Eglise et la France. »

« C'est pour accomplir ce vœu que la Société libre de l'Eure et la paroisse de la Madeleine se sont unies

Digitized by Google

dans un hommage de reconnaissance à la mémoire de Mgr Louis Néez.

« La troisième inscription est une pieuse relique de notre vieille église de la Madeleine, qui avait disparu comme tant d'autres précieux souvenirs au temps de la Révolution, et qui a été heureusement retrouvée dans la chapelle de l'ancien prieuré de Lierru. Nous devons à l'aimable propriétaire du domaine de Lierru de célébrer aujourd'hui le retour de cette plaque commémorative, qui consacre la mémoire d'un curé de la Madeleine de 1586 à 1613, M. Jacques Godebille, enfant chéri de Verneuil, prêtre distingué par son érudition, pasteur vénéré de cette paroisse par son zèle pour le bien général et par son insigne piété, qui a acquis un droit tout particulier à la reconnaissance de la ville de Verneuil, pour l'avoir préservée des outrages, violences et pillage, en 1590, à l'époque troublée des guerres de religion.

« M. Jacques Godebille était curé de la Madeleine, lorsque mourut, au château de Crèvecœur, dans le Calvados, votre illustre prédécesseur, Claude de Sainctes, évêque d'Evreux de 1574 à 1591, et il eut la consolation de voir inhumer dans son église de la Madeleine cet ardent défenseur de la vérité religieuse, auquel le roi Henri IV refusait la sépulture dans la cathédrale d'Évreux. Ce n'est qu'en 1597 que la dépouille mortelle de ce pieux évêque fut transférée à Evreux. Mais, comme gage de son affection pour Verneuil, son cœur reste toujours dans notre église, précieuse relique enfermée et scellée dans un petit coffret de plomb.

« Voilà ce que rappelait une vieille inscription, disparue aussi de notre église. Le retour de l'épitaphe Godebille

Digitized by Google

nous a paru appeler le retour aussi de l'inscription Claude de Sainctes. C'est la quatrième inscription que nous vous demandons de bénir.

« Voilà, Monseigneur, les bienfaiteurs de la religion et de la patrie, les beaux modèles que nous proposons à cette jeunesse que vous réunissez aujourd'hui dans nos murs et que vous vous efforcez de rendre toujours plus chrétienne et plus vaillante pour Dieu et pour la France.

« Heureux et précieux souvenirs que nous sommes fiers de rappeler pour l'honneur et la gloire de notre cher Verneuil, que nous conserverons pieusement comme le dit l'inscription Claude de Sainctes :

« *Ad perpetuam hujus loci felicitatem et gloriam.* »

A cette brève allocution, Monseigneur fit la plus éloquente réponse, en reprenant le panégyrique des trois prélats et du prêtre dont cette fête avait pour but de consacrer la mémoire, et en félicitant la ville de Verneuil de s'honorer de tels souvenirs et de telles gloires.

Puis Sa Grandeur remercia tout particulièrement les représentants de la Société libre de l'Eure de s'être associés en cette fête à la paroisse de la Madeleine.

Monseigneur bénit ensuite les quatre plaques commémoratives, nouvellement posées sur les quatre piliers du transept. Nous donnons ici ces quatre inscriptions.

Digitized by Google

La première, sur marbre blanc, à droite du côté de l'épître, est récente et dédiée à Mgr Fillon :

A Mgr ARTUS FILLON
NÉ A VERNEUIL VERS 1468
INSIGNE BIENFAITEUR DE CETTE ÉGLISE
ÉVÊQUE DE SENLIS (1522-1526)
MORT LE 27 AOUT 1526

HOMMAGE DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE
ET DE LA PAROISSE DE LA MADELEINE — 1912

La seconde inscription, à gauche, du côté de l'évangile, est également récente et sur marbre blanc ; elle est dédiée à Mgr Louis Néez :

A Mgr LOUIS NÉEZ
BAPTISÉ DANS CETTE ÉGLISE, LE 11 FÉVRIER 1680
ÉVÊQUE MISSIONNAIRE DU TONKIN (1739-1764)
MORT A TRAI-NHOI LE 19 OCTOBRE 1764

HOMMAGE DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE
ET DE LA PAROISSE DE LA MADELEINE — 1912

La troisième inscription, sur marbre noir, à droite, du côté de l'épître et à l'entrée du chœur, est l'épitaphe de Jacques Godebille, ancien curé de la Madeleine, inhumé dans le chœur. Cette inscription date du commencement du XVIIe siècle. Disparue de notre église au temps de la Révolution, elle a été heureusement retrouvée dans l'ancienne chapelle du prieuré de Lierru :

Digitized by Google

D. O. M.
ET
AETERNÆ MEMORIÆ
D. V. M. JA. GODEBILLE.
HIC JACET GODEBILLEUS, OB
EXIMIAS VIRTUTES SATIS SUPERQUE
VEL SOLO NOMINE CLARUS, HIC
CONFESSOR OLIM CHRISTIANIS.
REGIS HEN. III, TANDEM VOTIS
OMNIUM URBI NATALI REDDITUS
CUJUS FUERAT ALUMNUS CHARUS
HUJUS EXTITIT PATER CLARUS, PIE-
TATE IN ILLAM, IN OMNES AMORE,
RELIGIONE IN DEUM NOTISSIMUS,
MUSARU. NOSTRARU. VERE PARENS
ET NUTRITIUS, IS TOT NOMINIBUS
OMNIB. ET SINGULIS VENERANDUS
POST QUAM ANNOS XXVII HANC
ECCLESIAM REXISSET SUMO OMNIU.
MÆRORE QUIEVIT IN PACE A. C.
ÆT. 68. 1613. 17. CAL. MA.

« A l'éternelle mémoire de discrète personne, Me Jac-
« ques Godebille.

« Ci-gît Godebille, célèbre par ses excellentes vertus,
« et même par son seul nom.

« Autrefois confesseur du roi très chrétien Henri III,
« rendu enfin selon les vœux de tous à sa ville natale,
« dont il avait été l'enfant chéri, il en fut le père illustre,
« célèbre par son attachement pour elle, son amour
« pour tous, sa religion pour Dieu, vraiment père et
« nourricier de nos muses. A tant de titres vénérable à

Digitized by Google

« tous et à chacun, après qu'il eut gouverné cette église « vingt-sept ans, il s'endormit en paix, au grand chagrin « de tous, l'an du Christ 1613, le 17 des calendes de mai, « âgé de soixante-huit ans. »

La quatrième inscription, sur marbre noir, à gauche, sur le pilier à l'entrée du chœur et du côté de l'évangile, est une reproduction de l'ancienne inscription dédiée à Claude de Sainctes et remontant à la fin du XVIe siècle. Elle a dû disparaître de notre église au moment de la Révolution :

ANNO DOMINI 1591
BELLIS CIVILIBUS TUMULTUANTE
GALLIA, CORPUS ILLUS. ET REVEREND.
CLAUDII DE SAINCTES EBROIC. EPIS.
SANCTITATE ET DOCTRINA CELEBERRI.
NUPER IN CASTELLO DE CREVECŒUR
NON SINE SUSPITIONE VENENI
AB HÆRETICIS PROPINATI QUOS
NUPERIS[1] SCRIPTIS EXAGITAVERAT
VITA FUNCTI INDE ADSPORTATUM
IN HAC ECCLESIA PER ANNOS SEX
ET AMPLIUS EST ASSERVATUM
TANDEMQUE OBTINUIT UT PRIMARIA
SEPELIRETUR ECCLESIA EBROICEN.
CORDE SERVATO QUOD...
PLUMBEO SCRINIOLO HONORIFICE
CONDITUM AD PERPETUAM HUJUS LOCI
FELICITATEM ET GLORIAM

[1] D'après la remarque de M. le chanoine Porée, archiviste du diocèse, il faut lire *miris* au lieu de *nuperis*. L'erreur provient d'une faute commise dans l' « Histoire de Claude de Sainctes » par M. l'abbé Guéry (Evreux, 1892, in-8°), qui a donné cette inscription d'après les manuscrits de l'abbé Chemin, où cette faute existait déjà.

Digitized by Google

« En l'an du Seigneur 1591, alors que la France était « troublée par les guerres civiles, le corps d'illustriss. « et révérendiss. Claude de Sainctes, évêque d'Evreux, « très célèbre par sa sainteté et sa doctrine, récemment « décédé au château de Crèvecœur, non sans quelque « soupçon d'empoisonnement par les hérétiques qu'il « avait combattus par d'admirables écrits, fut apporté « et conservé dans cette église pendant plus de six ans. « Enfin (ce corps de Claude de Sainctes) fut inhumé « dans l'église cathédrale d'Evreux; mais son cœur, « respectueusement renfermé dans un petit coffret de « plomb, est conservé dans cette église, pour la félicité « et la gloire perpétuelles de ce lieu. »

Après la messe un banquet réunissait autour du prélat le clergé de la ville, les invités de la fête paroissiale et ceux du festival. Au dessert, M. le doyen prit le premier la parole.

« C'est, dit-il, une double fête aujourd'hui, Monseigneur, fête diocésaine et fête paroissiale : fête diocésaine, puisque vous avez choisi Verneuil pour la seconde réunion générale de nos œuvres de jeunesse.....

« Mais c'est aussi une fête paroissiale, puisque nous avons commémoré ce matin des souvenirs précieux pour notre paroisse de la Madeleine. Nous savons tout ce qu'a fait de bien, depuis plus de cinquante ans, la Société libre de l'Eure pour le progrès des sciences, arts et belles-lettres, et nous remercions M. le Président et ces Messieurs d'avoir donné une si large part à Verneuil dans ces dernières années. En retour, nous souhaitons à cette Société une plus grande extension, et, par là même, une plus grande influence. Donc, à la Société libre de l'Eure, merci et toujours plus en avant!

Digitized by Google

« A vous, Monseigneur, à vous, Monsieur le Maire, et à vous tous, Messieurs, qui nous avez apporté votre bienveillant concours pour le succès de cette brillante réunion, merci de tout cœur !

« Nous serons toujours prêts, n'est-il pas vrai, à unir généreusement nos efforts pour le bonheur et la prospérité de Verneuil, notre petite patrie, pour le bonheur et la prospérité de la grande patrie, la France, notre douce France, si glorieuse dans le passé et si pleine d'espérance pour l'avenir. »

M. Lerenard-Lavallée, président de la Société libre de l'Eure, charma ensuite les Vernoliens en leur apportant, sur leur compatriote Louis Néez, cette étude si intéressante et si riche en documents inédits :

« Messieurs,

« Je n'ai jamais tant regretté que mes fonctions me mettent dans l'obligation de prendre aujourd'hui la parole : j'aurais voulu vous laisser sous l'impression des paroles si éloquentes prononcées par Monseigneur dans l'église de la Madeleine. Cependant, je ne puis pas ne pas vous dire combien la Société libre de l'Eure est heureuse de revenir dans cette ville de Verneuil, où déjà, plusieurs fois, elle a reçu un si cordial accueil.

« Votre ville est une cité vraiment privilégiée : non seulement elle possède des monuments qui font l'admiration des archéologues et des touristes, mais encore elle a donné le jour à d'illustres enfants qui font son honneur et sa gloire.

« Le 31 octobre 1905, sous la présidence de M. le sénateur Hervey, la Société libre de l'Eure honorait la mémoire de Jean Bertin, le libérateur de Verneuil.

Digitized by Google

« Le 25 septembre 1910, elle perpétuait le souvenir d'Artus Fillon, l'éminent évêque de Senlis, le bienfaiteur de Verneuil, à la mémoire duquel nous rendons aujourd'hui hommage et dont la vie vous a été racontée, dans des termes que vous n'avez pas oubliés, par M. Émile Picot, membre de l'Institut, dont nous sommes heureux de saluer ici la présence.

« Aujourd'hui, fidèle à la tradition qui lui fait rendre hommage à tous ceux qui se sont illustrés par leurs mérites, la Société libre de l'Eure vient honorer la mémoire d'un évêque missionnaire qui, pendant un demi-siècle, se dévoua corps et âme à l'organisation des missions étrangères : la solennité qui nous réunit aujourd'hui est due à l'initiative de M. le chanoine Porée, le savant historien de l'abbaye du Bec, qui, le 29 octobre 1910, donnait lecture, dans une réunion de la section de Bernay, d'une notice sur Mgr Néez et terminait par ces mots : « C'est dans une pensée de réparation, de reconnaissance et de justice que j'exprime le vœu de voir la Société libre de l'Eure s'unir à la paroisse de la Madeleine de Verneuil pour commémorer dignement le souvenir d'un évêque moins connu, moins célèbre qu'Artus Fillon, mais qui, par ses rudes labeurs apostoliques pendant un demi-siècle, a grandement honoré l'Eglise et la France. »

« Cet appel a été entendu : la Société libre de l'Eure, dans son champ d'études si diverses, a toujours fait une large part à l'histoire locale ; elle a toujours tenu, notamment, à rappeler aux générations présentes le souvenir des hommes qui ont consacré leur vie au service de leur pays ; elle se rappelait, d'ailleurs, que M. le Maire de Verneuil l'avait invitée à revenir dans cette

Digitized by Google

ville, l'assurant qu'elle y rencontrerait les sympathies de la population tout entière, chaque fois qu'elle ferait revivre la mémoire de ses bienfaiteurs : elle avait hâte de répondre à cet appel.

« La Société libre de l'Eure vient donc rendre hommage à la mémoire de Mgr Néez, évêque de Céomanie, vicaire apostolique du Tonkin. Je dois à l'extrême obligeance d'un membre de la Société des Missions étrangères, M. Launay, d'avoir pu réunir quelques documents intéressants sur son enfance et sur son adolescence : je lui en exprime ici toute ma reconnaissance.

« Louis Néez était issu de parents qui étaient de modestes bourgeois, jouissant, dans le pays, de l'estime et de la considération générales; il était le troisième enfant d'une nombreuse famille; il reçut, dans son enfance, les soins d'une sœur qui, bien que sourde et muette de naissance, l'entoura des soins les plus touchants et lui inculqua les premiers principes de la religion. Lorsqu'il avança en âge, il commença, sous la direction d'un frère plus âgé, l'étude de la langue latine et, après quelques années d'un travail assidu, il put entrer en quatrième au collège Duplessis; la mort prématurée de ce frère interrompit ses études. A cette époque, son père, qui était échevin de la ville, avait, dans ses attributions, divers services : il était chargé tout à la fois de l'administration des deniers de la Fabrique, de la levée des droits féodaux et de la capitation. Ne pouvant suffire seul au travail que nécessitait cette triple gestion, il prit son fils Louis pour le seconder et il lui donna l'exemple d'une probité et d'une délicatesse qui allait jusqu'au scrupule; il veillait avec une attention toute particulière à l'emploi qui devait être fait

Digitized by Google

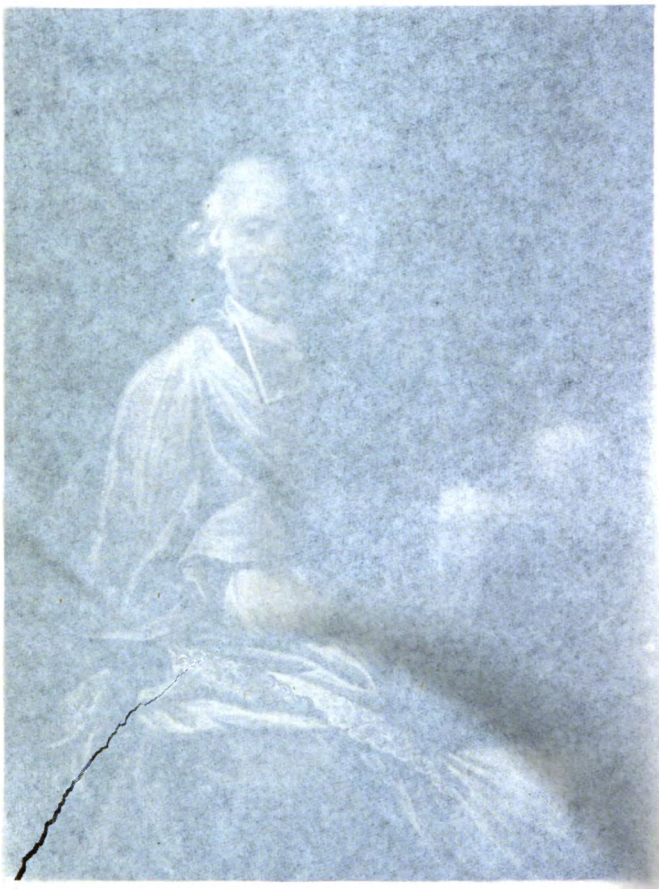

Mgr NÉEZ

Évêque missionnaire du Tonkin.

Reproduction d'un tableau appartenant à M. Leonard Lavallée

Digitized by Google

Digitized by Google

Mgr NÉEZ

Evéque missionnaire du Tonkin.

Reproduction d'un tableau appartenant à M. Lerenard-Lavallée.

Digitized by Google

Digitized by Google

des biens de l'Eglise et il recommandait à son fils de ne pas mêler l'argent de l'église avec l'argent lui appartenant personnellement, « parce que, disait-il, le bien de l'Eglise est un feu qui dévore ». C'est surtout dans la fixation et la répartition des subsides que Néez père, aidé de collaborateurs dévoués, montra son zèle pour le bien public et son dévouement pour les déshérités de la fortune : il rompit avec d'anciens abus qui existaient et, avec une fermeté que rien ne pouvait ébranler, il rétablit partout l'égalité dans les taxes et chaque citoyen fut imposé suivant ses ressources.

« Ce rétablissement de l'ordre dans les diverses administrations fut, pour Néez père, l'occasion d'un surcroît de travail et de difficultés sans nombre : il eut, à ce moment, la pensée de dissuader son fils de poursuivre ses études et lui confia le recouvrement d'une partie des impôts dont il avait la charge. Louis Néez s'acquitta de cette fonction d'une façon si satisfaisante que son père ne voulait plus se séparer d'un collaborateur qui lui était d'un secours si précieux. Mais le germe des différentes vertus et des belles qualités, qui ont rendu le jeune Louis Néez si digne de respect dans la suite, commençait à se développer, à mesure qu'il avançait en âge : son assiduité et son application au travail, l'ordre qu'il savait mettre dans tout ce qu'il faisait, la douceur et la loyauté de son caractère, son respect et sa soumission aux volontés de ses parents, faisaient déjà concevoir de lui les espérances les plus flatteuses pour l'avenir ; il se faisait remarquer surtout par sa grande modestie ; le calme de sa parole, la gravité de son attitude et aussi une certaine timidité l'empêchaient de prendre part aux jeux de ses camarades. Il racontait lui-même, avec un grand

Digitized by Google

esprit d'humilité, que, lorsqu'il passait, aux côtés de sa mère, dans les rues de Verneuil, ses petits camarades disaient : « Voilà le bonhomme Néez qui passe. » Ces qualités distinctives de sa jeunesse se développèrent et se perfectionnèrent, prirent plus de consistance et de solidité; et le « bonhomme Néez », dit M. Launay, devint un homme maître de lui, alliant la modération à l'énergie, la franchise à une grande habileté pratique.

« Louis Néez, arrivé à l'âge d'homme, put enfin réaliser le plus cher de ses désirs; il entra dans la Société des Missions étrangères et partit pour le Tonkin en 1713 : il fut nommé, en 1723, vicaire apostolique du Tonkin et chargé de l'administration de la Mission et de la direction des Séminaires. Il fut supérieur de la Mission pendant seize ans et fut nommé évêque de Céomanie et Vicaire apostolique du Tonkin occidental en 1739. — Ce que fut Mgr Néez pendant son apostolat, M. le chanoine Porée nous l'a dit dans l'excellente notice qu'il a consacrée à sa vie et à ses œuvres. Convaincu par sa longue expérience et par les exemples de ses prédécesseurs, que c'est par l'institution d'un clergé indigène qu'on peut enraciner, dans les pays étrangers, la religion chrétienne, Mgr Néez n'épargna aucune fatigue, aucune dépense pour cette œuvre qu'il considérait comme la plus utile à l'Eglise Tonkinoise. Dans toute sa carrière apostolique, il parut d'ailleurs s'inspirer de l'exemple d'un autre prélat, qui fut l'un des fondateurs de la Société des Missions étrangères et auquel la Normandie s'honore d'avoir donné le jour, Mgr de la Motte-Lambert, né dans le diocèse de Lisieux et fils d'un vice-bailli d'Evreux. Comme ce prélat, avec lequel il a plus d'un point de ressemblance, non seulement il parvint à former un clergé

Digitized by Google

des naturels du pays, mais il s'occupa avec une inlassable activité de l'organisation du Tonkin occidental ; et il sut, par son tact et ses relations, intéresser la Cour de France aux œuvres qu'il créait.

« La maladie seule pouvait arrêter le zèle de notre évêque. Au cours de l'année 1763, il fut atteint d'une attaque de paralysie qui altéra profondément sa santé.

« Le 7 juin 1764. M. Reydellet, missionnaire apostolique du Tonkin, qui fut le successeur de Mgr Néez, écrivait à M. Davoust, coadjuteur du Tonkin occidental : « M. de « Céomanie est encore en vie, mais il est devenu para- « lytique depuis quinze mois. Le bon vénérable vieil- « lard, tout incommodé qu'il est, couché nuit et jour « sur son lit, est toujours très résigné à la volonté de « Dieu, fort gai et fort aimable dans les conversations. « Un Tonkinois lui donne la bouchée comme la nourrice « la donne à son enfant. »

« Mgr Néez mourut le 11 octobre 1764, à Trai-Nhoï, village de la province de Ha-Nam ; il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

« Et, le 26 avril 1765, M. Reydellet écrivait de nouveau : « Je suis obligé de commencer celle-ci par l'exode le « plus affligeant pour vous et pour nous. M. de Céo- « manie, notre patriarche et notre père spirituel, la « lumière et l'ornement de sa mission, nous a quittés « pour aller recevoir la récompense de ses travaux infa- « tigables. Il était paralytique de la moitié de son corps « et alité depuis près de deux ans. Il tomba en agonie « le vendredi après-midi, vers les trois heures du soir, « le 19 octobre 1764, et, vers les cinq heures, il passa « de ce monde à l'autre, regretté, comme vous le pensez « bien, par plusieurs milliers de personnes. Votre zèle

Digitized by Google

« et votre amour pour notre respectable défunt vous por-
« teront à lui payer le juste tribut de vos suffrages. »

« Ainsi finit cette vie si bien remplie. Il appartenait à la Société libre de l'Eure, qui rend hommage à tous les genres de mérite, de consacrer dans cette ville un souvenir à la mémoire de cet évêque qui porta dans les pays étrangers, au péril de sa vie, le drapeau de sa foi.

« La liste des hommes célèbres nés à Verneuil n'est pas épuisée : aussi la Société libre de l'Eure espère-t-elle revenir dans cette ville hospitalière de Verneuil, rendre hommage à une nouvelle gloire locale. C'est dans cet espoir qu'en vous disant « merci ! » elle vous dit « au revoir ! »

Enfin la série des discours fut close par Monseigneur l'Evêque, qui remercia et félicita chacun avec la meilleure grâce.

Digitized by Google

LA

SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE

AUX FÊTES DE SAINT-EVROUL (ORNE)

Sur l'initiative de la Société historique et archéologique de l'Orne, qui avait convié les prélats normands, les Académies et Sociétés savantes de Normandie et même des membres des Universités anglaises et américaines, de grandes fêtes religieuses et littéraires eurent lieu le 27 août 1912 à Saint-Evroul, commune de l'arrondissement d'Argentan, en l'honneur d'Orderic Vital, un moine bénédictin du XIIe siècle, qui fut un savant chroniqueur et le premier historien de la Normandie. Né en Angleterre, amené tout jeune, en 1085, à l'abbaye de Saint-Evroul, il reçut la tonsure le 22 octobre de la même année, en la fête de saint Vital, dont il prit le nom.

En 1123, Orderic fut chargé d'écrire l'histoire de l'abbaye. Il se consacra à ce travail avec une ardeur infatigable. Son œuvre forme treize livres, qui renferment une histoire générale de l'époque et une histoire de la province de Normandie. Travail considérable, dont Orderic Vital amassa les matériaux en parcourant toute la région. Il y fit, entre autres, l'historique des principales églises normandes et des grands prieurés. La Société de l'Orne avait donc été heureusement inspirée en voulant

Digitized by Google

élever un monument à la mémoire du célèbre moine de l'abbaye d'Ouche.

C'est ce monument qui fut inauguré le 27 août avec un éclat particulier, en présence de S. E. le cardinal Amette, archevêque de Paris, entouré de NN. SS. Touchet, évêque d'Orléans ; Meunier, évêque d'Évreux ; Bardel, évêque de Séez, et Lecœur, évêque de Saint-Flour, tous prélats de Normandie ou originaires de Normandie.

Après la grand'messe célébrée par le R. P. abbé de la Grande Trappe, et le panégyrique d'Orderic Vital prononcé par l'éloquent évêque d'Orléans, un banquet de 500 couverts réunit, à l'hôtel du Perron, tous les admirateurs d'Orderic Vital.

Le cardinal-archevêque de Paris présidait le banquet, entouré des autres prélats déjà cités, de MM. le baron de Mackau et Adigard, députés de l'Orne, et de tous les présidents des Sociétés savantes de Normandie invitées à la cérémonie. Au dessert, un grand nombre de toasts furent portés, parmi lesquels nous sommes heureux de souligner un éloquent poème de notre collègue M. l'abbé Thuillier, curé de la Neuve-Lyre, en l'honneur d'Orderic Vital.

Après le banquet, eut lieu la remise solennelle du monument à la municipalité de Saint-Evroul, par M. Tournouër, président de la Société de l'Orne.

La Société libre de l'Eure était représentée à ces belles fêtes par une nombreuse délégation, composée de MM. Lerenard-Lavallée, président de la Société ; Henri Omont et Emile Picot, membres de l'Institut, anciens présidents de la Société ; Albert Doucerain, secrétaire perpétuel ; E. Guillemare, secrétaire de la section des

Digitized by Google

lettres ; Néel, secrétaire de la section de Bernay ; le chanoine Porée, Louis Régnier, l'abbé Guéry, Etienne Deville, Joseph Labbé, avocat à la cour d'appel de Paris, Cochin, conseiller municipal d'Evreux ; Desloges, de Rugles ; l'abbé Thuillier, curé de la Neuve-Lyre ; l'abbé de Bournonville, de Verneuil ; les abbés Mesnel, curé d'Heudreville-en-Lieuvin, Blanquart, curé de la Saussaye, Humblot, curé de Lisors, que la distance et les difficultés de communication n'avaient pas effrayés.

La Société historique de l'Orne a donné à Saint-Evroul un exemple qui devrait être suivi dans le département de l'Eure, où les gloires locales ne manquent pas, et où nos grandes abbayes, particulièrement celle du Bec, ont produit des moines dont le renom peut rivaliser avec celui d'Orderic Vital.

Le compte rendu de ces belles fêtes, rédigé par notre collègue M. Etienne Deville et accompagné de tous les toasts et discours, a été publié par la Société de l'Orne et se trouve à la disposition de nos membres dans notre bibliothèque. Nous en détachons la poésie de M. l'abbé Thuillier qui, parmi les nombreux toasts, apporta en ces majestueux alexandrins la contribution de notre département et de notre Société :

A ORDERIC VITAL

Au nom de ces grands bois, dont la sève farouche
Imprégna de vigueur tes candides récits ;
Au nom de ces vieux murs du monastère d'Ouche,
Au pied desquels, si jeune encore, tu t'assis,

Où tu fus cinquante ans penché sur l'écritoire,
Brisant tes reins, usant tes doigts, brûlant tes yeux,
Pour ajouter ta feuille au Livre de l'Histoire,
Pour léguer aux enfants les portraits des aïeux ;

Digitized by Google

Au nom de ces aïeux, dont nos âmes sont pleines :
Robustes laboureurs, moines portant la croix,
Humbles femmes de serfs ou nobles châtelaines,
Pèlerins, troubadours, abbés, évêques, rois ;

Au nom des blonds Normands, curieux de mystère,
Affamés d'idéale et divine Beauté,
Qui dans l'écrin des bois posaient le Monastère,
Comme la Cathédrale au cœur de la cité :

Ils bâtirent ici l'une de leurs merveilles :
Il fallait une Ruche au suave dessin
Pour abriter le peuple harmonieux d'abeilles
Qui, nuit et jour, allait et venait dans son sein :

Au nom des Saints Normands, hôtes de ces collines
Où le chant des oiseaux, le parfum des gazons,
La tranquille gaieté des sources cristallines
S'élevèrent jadis avec leurs oraisons ;

Au nom des preux Normands, dont tu nous dis les gestes,
Et qu'ils ne pliaient pas sous la loi du plus fort,
Et que, pour maintenir leurs droits les plus modestes,
Ils n'épargnaient jamais ni le temps ni l'effort,

Et qu'ils donnaient leur vie à la Patrie aimée,
— (Oh ! comme on sent vibrer la Normandie en toi,
Orderic !) — et parfois, que l'on vit une armée
Pâlir — devant un seul Normand gardant son toit,

Et que les Fitz-Osbern, les Guiscard, les Guillaume,
Héritiers de l'élan et du bon sens romain,
N'étaient pas moins experts à régir un royaume
Qu'à se le subjuguer, les armes à la main,

Et qu'un jour, le Teuton, qui profanait le Tibre,
S'étant enfui soudain vers son Rhin allemand,
Le Pape, — de nouveau libre dans Rome libre, —
Rendit grâces à Dieu du courage Normand :

Pour tous ces fiers récits, au nom de tous ces braves,
Dont nous devons à ton zèle de chroniqueur

Digitized by Google

De retrouver vivants les traits joyeux ou graves,
Comme on retrouverait leur sang dans notre cœur,

Au nom enfin de tout l'amour qui t'environne,
Au nom du Souvenir, de l'Avenir aussi,
Au nom de ce pays, que ta gloire couronne,
— Je te salue, o MOINE, et je te dis : MERCI.

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

Tenu à Louviers, le 29 septembre 1912.

(*Extrait du procès-verbal*).

Le concours agricole départemental qui, dimanche dernier, avait attiré à Louviers une affluence d'exposants et de visiteurs, a dignement clôturé la série de fêtes que, durant l'été passé, cette ville peut être fière d'avoir données.

La Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, qui, de concert avec le Comice agricole de l'arrondissement de Louviers, l'avait organisé, a manifesté par là une vitalité que les ans, qui ont permis à cette vieille société de faire tant de bien dans le département, n'ont, néanmoins, pas diminuée ; bien au contraire !

C'est ainsi que sa section spéciale d'agriculture, nouvellement réorganisée, et à la tête de laquelle elle a placé, avec M. le professeur Bourgne, M. Duméril, un de ses anciens présidents, agriculteur émérite et éclairé, a montré, en cette occasion, qu'elle entendait faire, dans l'avenir, aussi bien et, si possible, mieux que dans le passé.

* * *

Digitized by Google

Il est vrai que M. Duméril et ses collaborateurs ont trouvé auprès du Comice agricole de l'arrondissement de Louviers, que préside M. de Boury, député, un concours extrêmement actif. La ville elle-même, en la personne de son architecte, M. Dubosc, n'a point non plus ménagé son aide.

De plus, des subventions avaient été offertes par M. le Ministre de l'agriculture et par le Conseil général de l'Eure, et des médailles, par la Société des agriculteurs de France, la Société nationale d'encouragement à l'agriculture et différentes sociétés agricoles et horticoles de l'arrondissement.

Evidemment, il y avait dans toutes ces bonnes volontés généreuses et empressées les raisons d'un succès. Ce succès s'est affirmé dès l'ouverture du délai d'inscription des concurrents, qui furent très nombreux dans toutes les sections. Plus de 80 exposants s'étaient fait inscrire.

Le concours comprenait deux parties : 1° un concours de labourage ouvert à tous les agriculteurs de l'arrondissement ; 2° un concours départemental pour les animaux, instruments et produits agricoles de toute nature.

A partir de neuf heures du matin, les membres du jury ont examiné les diverses expositions, toutes très intéressantes.

Malheureusement, les agriculteurs, craignant la pluie qui n'est tombée qu'à la fin de l'après-midi, avaient enlevé leurs animaux et leurs produits immédiatement après le passage du jury. Les promeneurs ont donc été privés en grande partie de l'intérêt que présentent d'ordinaire les expositions publiques qui suivent les concours.

Digitized by Google

Néanmoins, ils ont pu apprécier plusieurs beaux chevaux de trait, poulains, pouliches et moutons, alignés sous les arbres du boulevard du Nord. Sur ce boulevard avait été également installé le chenil des chiens de berger, toujours si curieux.

Les machines agricoles se trouvaient en nombre important sur la place de la République. Dans l'après-midi, plusieurs ont fonctionné sous l'œil intéressé d'une foule de curieux.

Pour l'exposition des fleurs et des légumes, on avait édifié autour de la place de l'Hôtel-de-Ville de petites tentes. Les cultivateurs et maraîchers ont donc pu présenter leurs produits dans les conditions les meilleures. Ils ont exposé non seulement des arbres fruitiers et des fleurs coupées, mais des pommes à cidre et à couteau, des poires, du cidre, de l'eau-de-vie de cidre, du miel, des légumes et du pain.

Le concours de labourage avait lieu le matin dans un champ de M. Léon Langlois, près de la halte de Saint-Germain. En même temps les autres jurys opéraient dans chacune des autres sections, et leurs opérations se sont poursuivies jusqu'au commencement de l'après-midi.

***

Vers midi et demi, un déjeuner de 60 couverts environ était servi à l'hôtel du Mouton-d'Argent, sous la présidence de M. Lerenard-Lavallée, juge au tribunal civil de Bernay, président de la Société libre d'agriculture de l'Eure.

Le président avait à sa droite MM. Bontemps, premier adjoint au maire de Louviers; Monnier, sénateur, vice-

Digitized by Google

président du Comice agricole de Louviers ; Emmanuel Boulet, président du Club français du chien de berger ; Bertin, commissaire du concours ; à sa gauche, MM. de Boury, député, président du Comice agricole ; Duméril, ancien président de la Société d'agriculture ; de la Haye-Jousselin, conseiller général ; André Bertin, conseiller d'arrondissement ; Albert Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture ; Letellier-Alaboissette, trésorier ; Cauchepin et les autres membres des jurys, ainsi que les principaux lauréats.

Au dessert, M. Lerenard-Lavallée prend, le premier, la parole. Puis M. Duméril remercie le président des compliments qu'il lui a adressés, et tient à montrer le mérite de MM. Bertin, commissaire du concours ; Lefebvre, secrétaire du Comice, et Dubosc, architecte, qui sont tous trois de précieux collaborateurs.

M. de Boury souhaite la bienvenue à la Société libre de l'Eure, qui a récemment reconstitué, de la meilleure manière, ses sections agricole et littéraire et qui, pleine de vie, fait constater ses progrès en tenant ses assises à Louviers.

Il a également des mots aimables pour la presse régionale et locale, dont plusieurs représentants avaient suivi toutes les opérations du concours.

Enfin, après s'être excusé d'un enrouement assez désagréable, le distingué député a levé son verre d'abord en l'honneur de M. Armand Fallières, président de la République, puis « à la vieille mais toujours jeune Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. »

L'allocution de M. de Boury a été accueillie par une chaude manifestation de sympathie.

Digitized by Google

*
* *

Au cours de l'après-midi, de très nombreux visiteurs sont venus, dans l'enclos de l'hôtel de ville, admirer les produits horticoles et maraîchers qui y étaient exposés.

C'est là aussi que l'Harmonie municipale a donné, de trois à quatre heures, un très beau concert que des auditeurs nombreux ont applaudi chaleureusement.

C'est également sous le kiosque de l'hôtel de ville qu'a commencé, vers cinq heures, la distribution des récompenses aux lauréats de ce très brillant concours.

Elle fut présidée par M. Lerenard-Lavallée ayant à ses côtés MM. Monnier et Hervey, sénateurs; de Boury, député; Thorel, maire de Louviers; Albert Doucerain, de la Haye-Jousselin, Duméril, Bertin, et la plupart des autres personnalités dont nous avons signalé la présence au déjeuner de l'hôtel du Mouton-d'Argent.

Deux rapports ont été présentés, l'un par M. Georges Foucart, pépiniériste à Bourgtheroulde, sur la visite des jardins; l'autre par M. Delaquèze, sur la visite des fermes. M. Cauchepin a ensuite donné lecture du palmarès.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LERENARD-LAVALLÉE
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

C'est le privilège du Président de la Société libre de l'Eure de porter le toast aux lauréats : je me garderai

Digitized by Google

de manquer à cette obligation de reconnaissance ; ils me permettront cependant, avant de rendre à leurs mérites l'hommage qui leur est dû, de m'acquitter de devoirs que j'ai hâte de remplir.

Je regrette l'absence de M. le Sous-Préfet : j'aurais été heureux de saluer en lui le représentant du Gouvernement de la République et de le prier de faire parvenir l'expression de notre reconnaissance à M. le Ministre de l'Agriculture dont les encouragements ne nous ont jamais fait défaut.

M. le Maire de Louviers, forcé de s'absenter pour quelques heures, a droit à tous nos remerciements pour l'accueil si courtois et si cordial qu'il a fait à la Société : nous tenons à le remercier publiquement : par son zèle et son dévouement, il a préparé et assuré le succès de ce beau concours.

Avec un empressement non moindre, je témoigne notre gratitude à Messieurs les Sénateurs de l'Eure dont la présence parmi nous prouve une fois de plus leur sollicitude pour les intérêts agricoles dont ils sont partout et toujours les défenseurs zélés ; mes remerciements s'adressent aussi à M. de Boury que l'arrondissement de Louviers a la bonne fortune de posséder pour le représenter à la Chambre et qui a donné tant de gages de dévouement à la cause de l'agriculture, soit comme Vice-Président de la Société libre de l'Eure, soit comme Président du Comice agricole de l'arrondissement de Louviers.

Je tiens aussi à adresser mes remerciements et mes félicitations aux membres des différents jurys qui ont rempli leur mission avec un soin si empressé et si consciencieux.

Je vous remercie, Messieurs les Jurés, de vous être

Digitized by Google

arrachés à vos travaux habituels pour venir avec nous travailler à la prospérité de l'agriculture : le grand nombre de concurrents dans certains concours et le petit nombre de récompenses que nous avons pu mettre à votre disposition ont rendu votre tâche parfois difficile. Vous vous êtes acquittés à la satisfaction de tous de la mission qui vous était confiée. Merci donc au nom de la Société pour le précieux concours que vous avez bien voulu nous prêter.

Grâce au zèle de la municipalité, à la collaboration que nous a fourni le Comice agricole de Louviers, au dévouement de notre habile organisateur M. Duméril, qui n'a épargné ni son temps, ni sa peine, le concours a eu le succès attendu.

L'agriculture a une importance que je me plais à proclamer plus haut encore dans cette cité essentiellement industrielle : elle tient à l'industrie par des liens étroits, la prospérité de l'une dépend de la prospérité de l'autre, jamais la solidarité de l'industrie et de l'agriculture n'a été plus évidente qu'à notre époque où elles sont sans cesse en contact, où elles se servent l'une de l'autre et se complètent mutuellement et ce ne sont pas certains industriels de cette ville qui sont devenus des agriculteurs éminents qui m'opposeront un démenti.

L'agriculture du reste est entrée dans le domaine de l'industrie : à l'exemple de l'industriel qui n'est assuré du succès qu'à la condition de produire à bon marché et de produire beaucoup, l'agriculteur a cherché à diminuer ses dépenses et à augmenter ses rendements ; les syndicats agricoles lui ont permis de se procurer des engrais de premier choix avec des réductions importantes sur les prix anciens et les banques mutuelles agricoles,

Digitized by Google

locales ou régionales, qui ouvrent leurs guichets à tous ceux qui ont de l'intelligence, du courage et de l'honnêteté, lui fournissent un fonds de roulement suffisant pour l'application des méthodes nouvelles. Depuis que les pouvoirs publics ont mis si généreusement à la disposition des banques régionales, à titre d'avance, sans intérêts, les 40 millions de la Banque de France, l'agriculture ne peut plus dire qu'elle est arrêtée dans sa marche par l'absence ou l'insuffisance du capital, elle n'a plus rien à envier à l'industrie.

C'est grâce à ces institutions si utiles pour l'agriculture que nos méthodes de culture se sont rapidement transformées depuis quelques années.

Tous ceux qui ont suivi ces concours si nombreux, tous ceux qui ont parcouru et visité les grandes exploitations de ce riche arrondissement ont pu, avec une réelle satisfaction, mesurer les progrès qui ont été accomplis, les transformations utiles qui ont été réalisées.

Pour nous, Messieurs, nous n'éprouvons qu'un regret c'est que notre budget ne nous permette pas de reconnaître et récompenser comme nous l'aurions désiré les mérites de tout genre qui nous ont été signalés.

La Société, qui revendique l'honneur d'avoir créé en 1857 le premier concours régional de la race chevaline, avait placé en tête de son programme une exposition de chevaux.

Le concours des animaux de l'espèce bovine, ovine et porcine attirait le regard des nombreux visiteurs qui constataient avec plaisir ce bel ensemble malgré les ravages encore récents d'une maladie terrible, dont la science recherche depuis longtemps déjà la cause précise et les remèdes, et malgré les craintes de sa réapparition.

Digitized by Google

Les animaux de la basse-cour faisaient honneur à nos ménagères et le travail de nos vaillants laboureurs a été suivi comme toujours avec intérêt par une foule nombreuse. Nous n'avons pas oublié les chiens de berger, collaborateurs indispensables de la ferme en même temps que fidèles gardiens, à l'amélioration desquels M. Emmanuel Boulet se consacre avec un inlassable dévouement.

Vous avez admiré la belle ordonnance de l'exposition des produits agricoles et horticoles et de l'exposition fruitière, et vous avez constaté combien ces collections de céréales, de légumes de toute sorte, de fruits de toute espèce ajoutaient à l'éclat de notre fête agricole.

J'arrive enfin aux lauréats du concours et serviteurs ruraux qui ont droit à l'estime et à la sympathie de tous et notamment des amis de l'agriculture.

La désertion des campagnes e l'extrême difficulté qu'éprouvent les cultivateurs à se procurer et surtout à garder des ouvriers, sont des faits graves contre lesquels M. le Ministre de l'Agriculture, dans son discours de Périgueux, engageait à lutter énergiquement pour conserver à la France le premier rang parmi les nations agricoles. Aussi beaucoup de Sociétés d'agriculture et notamment la Société libre de l'Eure ont-elles tenu à faire une part dans leurs encouragements aux serviteurs ruraux qui se sont distingués par leur fidélité et leur économie et surtout à ceux qui restent attachés pendant de longues années aux mêmes maîtres : nous devons un témoignage tout spécial de félicitations et de gratitude à ces vétérans du travail que leurs maîtres considèrent moins comme des serviteurs que comme des membres de leurs familles.

Honneur à ces bons serviteurs de l'agriculture. Saluons-

Digitized by Google

les respectueusement et donnons-les en exemple à nos jeunes générations.

L'exode rural vers les villes est une des causes principales de la rareté de la main-d'œuvre, les ouvriers agricoles se font rares et la récolte des fourrages présente pour les cultivateurs les plus grandes difficultés, surtout lorsqu'une saison anormalement pluvieuse comme cette année vient encore aggraver la situation. La principale cause de l'émigration des campagnes est une cause d'ordre purement moral : les ouvriers ruraux ne désertent pas la campagne parce qu'ils ne peuvent pas gagner leur vie et qu'ils manquent du nécessaire : ce qui les pousse à l'émigration, ce sont les douceurs et les enchantements apparents de la vie urbaine ; il est urgent d'enrayer ce mouvement dans l'intérêt de l'agriculture française et de la grandeur de la France elle-même, car c'est l'agriculture qui fournit la plus forte partie de nos armées, la plus vigoureuse et la plus résistante et le retour à la terre se lie plus étroitement que jamais à la conservation de notre puissance militaire. Il aura en outre le grand avantage de refouler cette masse d'ouvriers étrangers qui chaque année inondent nos campagnes pour fournir aux cultivateurs la main-d'œuvre agricole qui leur manque : qu'on fasse le compte de la quantité de main-d'œuvre représentée par cette importation de bras étrangers et des sommes considérables qui sortent ainsi de la France, et l'on verra quel formidable apport le retour à la terre pourrait fournir au travail national le jour où les ouvriers des campagnes, n'étant plus attirés par les splendeurs des villes, consentiront à faire le travail des étrangers.

C'est en vain qu'on objecte la diminution du travail

Digitized by Google

agricole par l'emploi des machines et la transformation des méthodes de culture.

La différence est grande entre l'emploi des machines en agriculture et en industrie.

En industrie la machine peut pour la fabrication d'un produit remplacer presque complètement l'homme qui n'est plus pour ainsi dire qu'un surveillant : en agriculture au contraire, l'usage de la machine si perfectionnée qu'elle soit est tout autre : la nature demande toujours à l'homme pour labourer, semer, herser, faucher et moissonner une dépense d'efforts personnels et d'intelligence que rien ne pourra remplacer.

Il est également facile de répondre à l'objection que la main-d'œuvre agricole est en train de diminuer parce que l'industrie agricole se porte aujourd'hui plus particulièrement sur les modes de culture qui exigent le moins de main-d'œuvre. Si nos agriculteurs ont ainsi transformé leurs habitudes anciennes, et renoncé en partie aux cultures traditionnelles, c'est précisément parce que l'exode rural, l'émigration des campagnes vers les villes les a privés de la main-d'œuvre indispensable pour les continuer.

Il y a donc dans notre production agricole de grands vides de main-d'œuvre à combler et il dépend des ouvriers français de les combler quand ils le voudront, c'est-à-dire quand ils comprendront mieux les avantages de la vie à la campagne.

Un document officiel a établi par des chiffres la gravité de la situation : le *Journal officiel* du 10 janvier 1912 a publié les résultats du dernier recensement quinquennal en les comparant à ceux du recensement de 1906 : alors que les départements qui possèdent soit une grande

Digitized by Google

ville, soit de grands centres industriels accusent une augmentation importante, les départements agricoles sont tous en décroissance et le département de l'Eure, notamment, accuse une diminution de 6.489 habitants.

Une autre question particulièrement importante a justement préoccupé ces temps derniers le monde agricole : je veux parler de la hausse du blé.

Dans les premiers mois de l'année, une certaine agitation s'est manifestée dans la presse d'abord et ensuite dans le Parlement. Certains orateurs peu initiés aux affaires agricoles, peu renseignés surtout sur le commerce des blés, ont demandé purement et simplement la suppression ou du moins la suspension du droit de douane sur les blés.

Heureusement, la Commission des Douanes veillait : son rapporteur, dans un remarquable et substantiel rapport, a fait justice de tous les fallacieux arguments invoqués ; il a démontré que les partisans de la suppression des douanes ignoraient absolument les causes réelles de la hause du prix du blé, il a prouvé que suspendre le tarif douanier serait une faute très grave, que ce serait compromettre l'avenir de la production, arrêter le magnifique élan qui tend à nous libérer de la production étrangère. Il est indispensable en effet d'assurer à l'agriculture la sécurité de l'avenir, et une période assez difficile mais de courte durée ne peut être un motif suffisant pour compromettre un régime dont la longue application a montré le caractère modéré. Le régime douanier qui a permis le maintien et le progrès de la culture du blé en France a été une véritable sauvegarde pour l'alimentation nationale. Les leçons de 1898 restent présentes à tous les esprits : la suppression du droit de

Digitized by Google

douane sur les blés n'a alors profité qu'aux intermédiaires et a déterminé, dans le monde agricole, une crise douloureuse de plusieurs années.

Le Gouvernement par son attitude ferme et énergique, par ses décisions opportunes, s'est montré l'arbitre impartial et avisé des grands intérêts généraux dont il a la garde.

Rendez-lui, rendez à nos éminents défenseurs au Parlement un public et reconnaissant hommage.

Messieurs, cette fête de l'agriculture va se terminer par la proclamation des noms des nombreux lauréats qui viendront recevoir la récompense de leurs peines et de leurs travaux. La Société libre de l'Eure gardera longtemps le souvenir de l'accueil courtois et bienveillant qu'elle a reçu de M. le Maire de Louviers, de la Municipalité, du Comice agricole et de la population tout entière : j'ai l'honneur en terminant de vous proposer une santé qui rencontrera parmi vous une entière adhésion :

Aux lauréats du Concours!

RAPPORT

SUR LE CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL DE LOUVIERS

Présenté à la séance générale du 1er décembre 1912

PAR M. DUMÉRIL,
SECRÉTAIRE DE LA SECTION D'AGRICULTURE.

Messieurs,

Pour la première fois depuis de longues années, la Société libre d'Agriculture de l'Eure a tenu son concours

Digitized by Google

agricole dans l'arrondissement de Louviers. Le motif de cette détermination était le désir que votre Société, qui est départementale, avait de se produire successivement dans les divers arrondissements de l'Eure, c'était aussi la demande que lui avait faite et l'aide que lui avait promise le Comice agricole de l'arrondissement de Louviers. Cette détermination, toute naturelle qu'elle fût, n'en a pas moins surpris quelques personnes au point de leur faire dire que ce qu'il y avait de plus remarquable au concours de Louviers, était la présence de votre Société. Dans son exagération même, ce propos est la justification de la tentative que nous avons faite à Louviers et un encouragement pour nous à persévérer dans la voie où nous nous sommes engagés cette année.

Au concours de Louviers, M. de Boury, président du Comice de l'arrondissement et vice-président de votre Société, a servi de trait d'union entre ces deux organisations agricoles : c'est vous dire qu'entre elles il ne s'est élevé aucune difficulté. Bien que la contribution financière du Comice aux dépenses générales de cette fête agricole fût sensiblement la même que celle de la Société libre de l'Eure, M. de Boury a tenu à ce que le Comice s'effaçât devant votre Société : nous devons lui être reconnaissants de cette abnégation.

Nous avons dû cependant nous conformer, dans la limite du possible, aux désirs, aux habitudes du Comice de Louviers. Ce Comice fait un concours annuel alternativement dans chacun des cinq cantons de l'arrondissement. Ces concours sont, à vrai dire, plus cantonaux que d'arrondissement. Le programme est à peu près le même dans tous les cantons, il embrasse tout ce qui

Digitized by Google

ressort à la culture de la terre, choses, bêtes et gens. C'est beaucoup, à mon avis, pour les ressources dont dispose le Comice ; ce n'est point assez pour attirer beaucoup de concurrents étrangers au canton où se tient le concours. Même cette année à Louviers, où les ressources financières étaient doublées par notre adhésion, les récompenses distribuées dans ce concours agricole *universel* étaient relativement peu importantes et nous n'avions pu inscrire au programme de plus hautes récompenses que des médailles de vermeil et des primes en argent de 50 francs. Nous avons cependant pu faire mieux grâce à de généreux donateurs, M. Lerenard-Lavallée, votre dévoué président, M. Maurice Hervey, qui ont offert chacun une médaille d'or; M. de Boury qui a offert un superbe groupe en bronze décerné au premier lauréat de la visite des fermes. Mais ces grands prix ne figuraient pas sur l'affiche du concours et la modicité des récompenses annoncées au programme a amené l'abstention d'un certain nombre de concurrents éventuels. Ainsi le Syndicat des horticulteurs et arboriculteurs de la région de Louviers qui, d'après le rapport du jury chargé de la visite des jardins, aurait pu présenter un ensemble de fruits tel que peut-être en aucun endroit du département on n'eût pu en réunir un pareil, ce syndicat a préféré briller à Louviers par son absence plutôt que par sa présence, en donnant pour motif que l'importance des récompenses annoncées n'était pas suffisante pour le mettre en mouvement.

Si je signale ces légers inconvénients qui se sont produits au concours, ce n'est pas que je veuille déprécier les heureux résultats de la réunion de Louviers, mais c'est que je désirerais que l'expérience que nous venons

Digitized by Google

de faire nous apprît pour l'avenir à restreindre le cercle de nos efforts, à ne vouloir pas embrasser à la fois toutes les manifestations de la vie agricole, à rendre les services de nos Sociétés plus efficaces et plus visibles en les concentrant sur les objets qui intéressent le plus spécialement la région du département où se tient le concours.

Pour ne citer qu'un seul exemple, dans le concours de l'espèce chevaline, les jurés (quorum pars parva fui) avaient à décerner 340 francs de primes et 18 médailles diverses réparties entre six catégories. Il est bien certain que dans l'arrondissement de Louviers, il existe et il a été présenté des chevaux de ces six catégories; mais il n'y avait de sujets remarquables que dans une seule d'entre elles, celle des jeunes chevaux de trait au-dessous de trois ans. Les autres catégories présentaient des chevaux de service plus ou moins quelconques. C'est qu'en effet, dans la région de Louviers, l'industrie chevaline consiste presque exclusivement dans l'achat des poulains de trait au sevrage, leur élevage jusqu'à l'âge de trois ans, et la vente à cet âge de tous les chevaux réussis. C'est cette industrie spéciale qu'il fallait surtout encourager, et c'est ce qu'a fait du reste le jury, en reportant sur elle quelques récompenses enlevées aux autres catégories, autant qu'il a pu le faire sans soulever trop de colères chez les exposants (genus irritabile).

Avant le concours proprement dit avaient eu lieu une visite des exploitations agricoles et une visite des exploitations horticoles de l'arrondissement de Louviers. Ces visites toujours très intéressantes et qui souvent donnent, plus que le concours lui-même, des renseignements sur

Digitized by Google

les progrès accomplis et à accomplir dans la région, ont fait l'objet d'excellents rapports de M. Delaquèze sur la visite des fermes, de M. Georges Foucard sur la visite des jardins, rapports sur lesquels je n'insiste pas, puisqu'ils seront reproduits intégralement dans notre bulletin annuel.

Il a été distribué, suivant l'usage, des récompenses individuelles aux laboureurs, aux maréchaux ferrants, aux domestiques ruraux, hommes et femmes.

Les animaux envoyés au concours étaient fort nombreux, s'ils n'étaient pas toujours de premier ordre. Une des sections les plus remarquables était, je crois, celle des chiens de berger. Du moins M. Emmanuel Boulet, le régénérateur de nos races françaises, président du jury de ce concours spécial, affirmait n'avoir jamais vu en Normandie une aussi belle réunion de chiens de berger.

La collection des instruments agricoles était considérable et plus intéressante qu'elle ne l'est d'ordinaire dans nos concours.

L'exposition des produits horticoles, malgré l'abstentien systématique du Syndicat des horticulteurs de Louviers, présentait un bel ensemble, supérieur à ce qu'il est en général dans nos concours. C'est que la région de Louviers est une des plus privilégiées de notre département, pour le climat et la nature du sol, au point de vue de l'arboriculture.

En résumé, en dépit de quelques critiques plus ou moins justifiées que je me suis permises, le concours dans son ensemble fut fort réussi grâce en grande partie au zèle des organisateurs, parmi lesquels je dois citer M. Bertin de Notre-Dame-du-Vaudreuil, commissaire général du concours, M. Lefèvre, secrétaire du Comice

Digitized by Google

de Louviers, M. Dubosc, architecte de la ville et la municipalité. Une entente cordiale n'a cessé de régner entre toutes les personnes qui se sont occupées de ce concours. On y a vu une fois de plus que sur le terrain agricole, toutes les bonnes volontés se rencontrent et que c'est là que l'union et la concorde règnent le plus facilement.

On a pu également le constater au déjeuner de 60 couverts offert par la Société libre de l'Eure aux jurés et aux organisateurs du concours. Votre président, M. Lerenard-Lavallée, y a éloquemment résumé le but de nos efforts, les résultats obtenus et exposé quels sont actuellement les plus vifs desiderata de l'agriculture. M. de Boury, qui est chez lui à Louviers, au nom du Comice et de tout l'arrondissement, a remercié dans les termes les plus flatteurs votre Société d'être venue à Louviers, vous donnant ainsi le témoignage que, cette année comme les précédentes, votre travail, vos efforts n'ont pas été sans quelque utilité au point de vue de l'intérêt public.

RAPPORT

Sur la visite des fermes de l'arrondissement de Louviers.

PAR M. DELAQUÈZE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Rien n'est plus intéressant pour une commission que de visiter, à dix années d'intervalle, les fermes d'un même canton. Que de progrès et de changements sont survenus depuis cette période décennale dans les exploi-

Digitized by Google

tations rurales. Que d'améliorations dans la tenue générale des corps de fermes et que de belles récoltes sont soumises à notre examen.

Pour plusieurs d'entre nous, c'est avec une grande satisfaction que nous voyons les progrès réalisés dans certaines exploitations que nous avons déjà visitées.

Ce qui est encourageant pour la Société, c'est le nombre toujours croissant des concurrents.

En 1895, il y avait lors du concours huit compétiteurs ; il y a dix ans, ils étaient au nombre de quinze, cette année nous en avions vingt-quatre.

Un tel résultat est non seulement un stimulant pour les agriculteurs de notre région, mais il en est un aussi pour les membres de la Société qui devront faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour donner plus d'extension à nos concours et augmenter la valeur de nos récompenses.

Ceci exposé, je vais vous donner, sinon avec tous les détails qu'ils comporteraient, du moins avec les points les plus saillants, le compte rendu des travaux de la commission.

Celle-ci était composée de : MM. Monnier et Hervey, sénateurs ; Andriveau, directeur de l'École d'Agriculture du Neubourg ; Dumontier, maire de Vraiville ; Mansard, propriétaire à Saint-Cyr-la-Campagne ; et Delaquèze, agriculteur à Thuit-Signol.

1. *Ferme de la Villette et de Saint-Lubin, à M. Breton.* — Ces deux fermes, visitées dans les précédents concours, ont déjà fait l'objet de nos rapports, il serait donc superflu de nous étendre sur leur description. Nous ne saurions mieux résumer notre façon de voir à leur sujet qu'en disant : Elles sont arrivées au maximum

Digitized by Google

de la perfection au point de vue de l'organisation et du confort.

La commission les classe hors concours avec rappel de médaille d'or[1].

2. *Ferme de M. Loth, à La Haye-le-Comte.* — M. Loth est un jeune agriculteur plein de zèle, aimant passionnément son métier. C'est avec la plus grande amabilité qu'il nous fait visiter son exploitation, nous donnant beaucoup de détails sur la façon dont il désire traiter ses cultures dans l'avenir. Sa ferme, d'une superficie de 40 hectares — 30 en labours et 10 en herbages — comporte un cheptel animal de quatre chevaux, quinze vaches à lait et un taureau.

M. Loth vend son lait à Louviers ; il a adjoint à ce commerce celui des volailles et la vente du cidre qu'il expédie sur Paris.

3. *Ferme de Mme Ve Lampérière, à La Haye-le-Comte.* — Mme Lampérière dirige avec beaucoup d'activité et de mérite une ferme de même contenance et d'un cheptel à peu près identique à celui de son voisin M. Loth.

Ses récoltes sont bonnes et son matériel aratoire complet.

4. *Ferme de M. Portois, à La Haye-le-Comte.* — Cette exploitation ne comporte que peu ou pas d'animaux ; c'est essentiellement une ferme destinée à la culture des grains pour semence. M. Portois a adjoint ces cultures à son commerce de graineterie-grainier.

5. *Ferme de M. Autchaud, à La Haye-Malherbe.* — M. Autchaud occupe la ferme dite des Hoguettes, il a le grand mérite d'être le fils de ses œuvres ; ancien ber-

[1] Voir plus loin, pour les autres récompenses décernées, le palmarès général du concours.

Digitized by Google

ger, à force de travail et d'économie, il est arrivé à être patron et à faire valoir une ferme de 56 hectares.

Son cheptel est bon, il comporte six chevaux, onze vaches, un taureau et cent quatre-vingts moutons, son matériel est neuf et ses cultures très bonnes.

6. *Ferme du Deffend, à M. Delamarre.* — M. Delamarre, retiré des affaires depuis plusieurs années, exploite une propriété de famille dans laquelle il dépense toute son activité. C'est ainsi que par sa persévérance et sa bonne administration il est arrivé à transformer une ancienne ferme en ferme modèle.

Les cultures sont bonnes, ainsi que ses animaux, le matériel aratoire y est assez complet et en très bon état. La laiterie y est très bien tenue, il en est de même des herbages dont les plantations sont fort bien aménagées. L'ensemble du domaine d'une contenance de 60 hectares constitue une exploitation des mieux tenue.

7. *Ferme de M. Achard, à La Haye-Malherbe.* — Nous avons terminé notre première journée par l'exploitation de M. Achard, nous pouvons sans crainte citer l'organisation de cette ferme comme modèle à beaucoup de jeunes cultivateurs. M. Achard est le chef d'une nombreuse famille, il a su inculquer à ses enfants l'amour du travail et c'est avec plaisir que nous voyons grands et petits seconder les parents dans leur noble tâche.

Son exploitation d'une contenance de 58 hectares est très bien tenue, les récoltes y sont très bonnes, les animaux, chevaux et poulains au nombre de sept, vaches, taureaux et génisses (dix-huit), moutons (deux cent quarante-cinq) sont bons et bien soignés, le matériel aratoire est assez complet.

Digitized by Google

8. *Ferme de M. Chandelier, à La Vacherie-de-Surville.* — Cette ferme est à l'état de transformation. M. Chandelier a l'intention de modifier entièrement son corps de ferme, celui existant actuellement étant trop petit.

Dans la partie neuve, nous remarquons un hangar avec machine à battre, une salle de mélange avec chambre à grain au-dessus, nous trouvons les différents appareils que comportent ces locaux (coupe-racines, hache-paille, tarare, trieuse, etc.), le tout mû par deux moteurs, un à vapeur qui actionne le tout et un à essence pour les besoins du coupe-racine lorsque celui-ci marche seul. Les animaux sont bons et tout particulièrement les chevaux qui, au nombre de cinq, sont très bons. L'ensemble des cultures est bon.

9. *Ferme de M. Pétel, à Surville.* — Cette exploitation, déjà connue d'un grand nombre d'entre nous, nous rappelle le souvenir de M. Pétel père, notre estimé et regretté collègue, dont nous avons tous déploré la fin si prématurée. Nous sommes heureux de voir son fils marcher sur ses traces et c'est avec satisfaction que la commission constate les transformations et les améliorations apportées au corps de ferme, qui est très bien aménagé et tenu avec beaucoup d'ordre. Les cultures sont très bonnes, ainsi que le lot de moutons qui nous a été présenté.

10. *Ferme de M. Reveilhac, à Mesnil-Jourdain.* — Cette ferme d'un aspect pittoresque est aménagée en grande partie dans un vieux manoir du XVe siècle, la cour de la ferme est en déclivité, ce qui rend l'accès des granges assez difficile. Aussi, pour y remédier, a-t-on fait en face de l'entrée principale de la ferme et sur le bord de la plaine un très grand hangar.

Digitized by Google

Cette ferme possède une installation électrique pour le battage des grains et autres manutentions. Les terres d'un seul tenant forment un magnifique plateau de 130 hectares, elles sont très bien cultivées; la commission a tout particulièrement admiré plusieurs ensemencements de betteraves et une pièce de blé de 24 hectares qui était de toute beauté.

11. *Ferme de M. Doutté, à Damneville.* — M. Doutté exploite à Damneville 66 hectares de terre, 50 en location et 16 en propriété. Son cheptel animal est constitué par sept chevaux, huit vaches à lait, cinq génissons, un taureau et quatre cents moutons.

L'ensemble de ses bestiaux est bon, il en est de même pour le matériel agricole et les récoltes.

12. *Ferme de M. Caron, à Quatremare.* — Cette ferme d'une contenance de 46 hectares est exploitée avec beaucoup de méthode, l'installation y est bonne, le matériel bien tenu, les animaux y sont bons, l'ordre règne dans l'ensemble des choses.

Les comptes de la ferme sont bien établis à l'aide d'une comptabilité bien comprise.

La commission félicite M. Caron pour l'ensemble de son exploitation.

13. *Ferme de M. Hébert, à Surtauville.* — Cette ferme d'une contenance de 37 hectares est très morcelée, ce qui rend l'exploitation difficile, les récoltes que nous avons vues sont bonnes ; les animaux sont bien tenus ainsi que la cour de ferme. M. Hébert s'attache tout particulièrement à la culture du colza.

Mme Hébert s'occupe avec beaucoup d'habileté de sa basse-cour et nous avons pu admirer le grand nombre de ses volailles et de ses lapins.

Digitized by Google

14. *Ferme de M. Paturel, à Surtauville.* — Nous avons terminé la seconde journée de nos opérations par la visite de la ferme de M. Paturel. Celle-ci, d'une contenance totale de 50 hectares, est constituée par 16 hectares en propriété et 35 en location. Les terres sont morcelées et dans les mêmes conditions que chez M. Hébert.

Le corps de ferme est petit pour l'importance de l'exploitation, aussi a-t-on utilisé aussi bien que possible les bâtiments dont la ferme est pourvue.

Le matériel aratoire est bon, les animaux de la ferme forment un bon lot d'ensemble.

M. Paturel fils, qui succède cette année à son père, nous a paru avoir les meilleures dispositions pour continuer et perfectionner autant qu'il le pourra la ferme que son père a dirigée jusqu'à ce jour avec succès.

15. *Ferme de M. Bellemère, à Pinterville.* — Cette exploitation située dans la vallée de l'Eure et sur le côteau tendant vers Heudebouville est d'une superficie de 47 hectares. Le corps de ferme est très bien tenu, aménagé avec beaucoup de discernement, il constitue un des meilleurs types de corps de ferme que nous ayons rencontré dans des cultures de même importance. Les chevaux au nombre de cinq sont bons, les dix-huit vaches composant l'étable sont âgées, mais nous ont paru être de bonnes laitières.

Les terres sont bien cultivées, les récoltes sont bonnes, en résumé l'ensemble de cette ferme est très bon et mérite des félicitations.

16. *Ferme de M. Delacour, à Acquigny.* — Les bâtiments de cette ferme sauf l'écurie sont anciens, ils sont agglomérés autour de la cour et on a cherché à les utiliser aussi bien que possible.

Digitized by Google

Le matériel de la ferme est assez complet, les récoltes bonnes, la ferme est constituée par 25 hectares de labour et 12 d'herbages.

M. Delacour s'attache tout spécialement à l'élevage des bovidés. Les quatre chevaux qui composent l'écurie sont très bons.

17. *Ferme de M. de Saint-Périer, aux Planches.* — L'attention de la commission fut attirée tout spécialement sur cette exploitation en voie de formation. Le corps de ferme est en grande partie à l'état de construction, néanmoins, si nous en jugeons par les travaux exécutés et les explications que nous a fournies M. de Saint-Périer, tout nous fait prévoir l'avenir d'une ferme modèle, où rien ne sera négligé, aménagement rationnel des étables, écuries et autres locaux de la ferme, confortable et bien-être pour le logement du personnel, rien ne sera omis pour assurer aux domestiques toutes les distractions dont ils pourront profiter pendant les heures de repos.

Nous ne pouvons que féliciter M. de Saint-Périer de sa philanthropie, le relèvement moral de nos campagnes étant une excellente chose.

L'ordre le plus parfait règne dans cette ferme et c'est avec confiance que nous envisageons l'avenir de cette entreprise.

Cette ferme, en plus de tous les perfectionnements dont l'agriculture moderne dispose, a l'avantage de posséder un herbage admirable tant par sa tenue que par son étendue. La commission a fort apprécié un lot de cinquante belles bêtes à cornes qui lui a été présenté.

18. *Ferme de M. de Montullé, à Amfreville-sur-Iton.* — Cette ferme d'une contenance de 60 hectares est entiè-

Digitized by Google

rement située dans la vallée de l'Iton ; les terres en sont de médiocre qualité, ce qui en rend la culture assez difficile.

Le corps de ferme est hors de proportions avec la superficie de la ferme et l'ancien propriétaire a dû chercher avant tout à faire édifier un corps de ferme où l'architecture a joué le principal rôle.

Néanmoins, M. de Montullé a su tirer admirablement parti de ce domaine qui est très bien entretenu et pourvu d'un bon cheptel animal ; deux cent quarante moutons, vingt-six vaches et génissons, cinq chevaux et quatre porcs.

Les récoltes sont bonnes, et l'aménagement antérieur de la ferme a été fait d'une façon pratique dans cette fastueuse construction.

La commission décerne une médaille d'argent du ministère de l'Agriculture à cette exploitation.

19. *Ferme de M. Hersent, à Verdun.* — M. Hersent est un ancien Grignonnais qui exploite avec beaucoup d'intérêt une ferme assez difficile d'accès, isolée d'un centre important et des moyens de communication directs.

Le corps de ferme est ancien sauf un hangar qui supplée en quelque sorte aux autres locaux qui sont plutôt insuffisants.

Les terres sont de deux catégories, la moitié est constituée par de bonnes terres franches, l'autre moitié par des terres pierreuses.

M. Hersent a depuis quelque temps modifié ses conditions de culture en transformant en herbages ses mauvaises terres de labours.

Les animaux sont assez bons, son taureau est particulièrement bon.

Digitized by Google

20. *Ferme de Crémonville, exploitée par M. Lenfant.* — Cette ferme située sur le plateau de Saint-Étienne-du-Vauvray domine les vallées de l'Eure et de la Seine; une grande partie des terres est de très mauvaise qualité, sol siliceux, pierreux ; l'autre partie est de meilleure qualité, la terre y est assez franche, mais néanmoins repose sur un mauvais sous-sol.

M. et Mme Lenfant cultivent avec beaucoup de mérite cette ferme dont le corps de ferme très ancien est en mauvais état. L'importance de cette exploitation est de 85 hectares, les récoltes sont bonnes et les animaux — seize vaches, un taureau, cinq chevaux et quatre cents moutons — sont assez bons.

La commission apprécie le mérite que M. et Mme Lenfant ont à cultiver une ferme aussi ingrate et les félicite du résultat qu'ils y obtiennent.

21. *Ferme du Buc, à M. Labelle.* — Nous dirons de cette exploitation ce que nous avons déjà signalé relativement aux fermes de M. Breton. La ferme du Buc, déjà visitée par un grand nombre d'entre nous aux concours précédents, a été à juste titre récompensée comme elle le méritait par la médaille d'or et un rappel de médaille d'or. Nous la considérons aujourd'hui comme hors concours et nous féliciterons tout particulièrement M. et Mme Madary qui dirigent avec tant d'intérêt et de dévouement cette grande exploitation depuis vingt-quatre ans.

22. *Ferme de M. Albert Gondard, à Incarville.* — M. Albert Gondard est un travailleur qui apporte à ses cultures et à l'organisation intérieure de sa ferme toute l'intelligence et les bons soins qu'elle réclame. On voit chez ce jeune cultivateur le désir qu'il a d'ar-

Digitized by Google

river et l'amour-propre qu'il apporte à son travail.

Les animaux, chevaux et vaches sont bons et bien tenus. La commission forme beaucoup d'espoir pour l'avenir de ce cultivateur.

23. *Ferme de M. Amédée Gondard, à Incarville.* — Cette ferme, déjà visitée par plusieurs d'entre nous au moment du concours de la Société normande, a été vue par la commission avec satisfaction ; beaucoup d'améliorations ont été faites dans le corps de ferme, le nombre des animaux s'est accru dans une large proportion, les récoltes y sont très bonnes ; en résumé, l'ensemble de l'exploitation est bon et les membres de la commission sont heureux d'ajouter leurs félicitations à la médaille qu'ils décernent à M. Amédée Gondard.

Voilà, Messieurs, résumés dans leurs grandes lignes, les principaux points de notre travail, nous garderons de ces quatre journées un très bon souvenir, car elles ont été pour nous très intéressantes et très instructives. Et comme je le disais au début de ce rapport, elles sont on ne peut plus encourageantes pour l'avenir de l'agriculture dans la région.

Nous avons senti chez tous ces agriculteurs le besoin de se tenir à la hauteur de leur tâche et le désir qu'ils ont tous de lutter contre toutes les difficultés auxquelles chaque jour notre profession est exposée.

Je terminerai en remerciant tout particulièrement notre dévoué président, M. Ch. de Boury, député de l'Eure, MM. Lerenard-Lavallée et Duméril, président et ancien président de la Société libre d'Agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure qui, par leur collaboration, nous ont facilité notre tâche en mettant

Digitized by Google

à notre disposition un nombre suffisant de médailles pour récompenser et encourager tous les concurrents.

RAPPORT DE LA COMMISSION

Chargée de visiter les jardins de l'arrondissement de Louviers

PRÉSENTÉ PAR M. FOUCARD,
PÉPINIÉRISTE A BOURGTHEROULDE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

La commission chargée de visiter les jardins concourant pour l'attribution des prix désignés au programme du concours agricole organisé par la Société libre d'Agriculture de l'Eure s'est réunie les 19 et 20 août à Louviers.

Elle était composée de M. Lefebvre, de Saint-Just, près Vernon, de M. Duméril, d'Emalleville, de M. Émile Dagomer, de Saint-Pierre-d'Autils, près Vernon, et de M. Foucard, pépiniériste à Bourgtheroulde.

La Société d'Agriculture de l'Eure qui nous avait chargés de cette mission va récompenser aujourd'hui des lauréats très méritants. La tâche ardue qu'a à remplir habituellement la commission des visites s'est trouvée atténuée par les leçons de choses fort intéressantes que nous avons recueillies et nous allons vous en faire connaître les principaux résultats. A cause des diverses spécialités des 18 candidats que nous avions à voir, il a été nécessaire de faire plusieurs classements, mais la plus importante de nos catégories fut celle des jardins fruitiers. Peu de régions présentent une végétation aussi

Digitized by Google

remarquable pour le poirier à couteau que cette vallée de l'Eure, particulièrement les cantons de Louviers et de Pont-de-l'Arche ; et nous ne saurions trop encourager les propriétaires, fermiers, ouvriers possédant un jardin, à planter des poiriers : c'est pour eux une source certaine de revenu. Ils auront à combattre des ennemis redoutables dans certains insectes tels que le *Phytoptus*, le *Piri*, le *Miella*, le *Kermes*, mais avec les bonnes leçons et les exemples que nous allons leur citer, ils verront qu'ils doivent profiter de la fécondité de leur terre et conserver à l'arrondissement de Louviers sa réputation de richesse agricole et horticole depuis longtemps acquise.

Puisque je viens de parler des insectes et que l'occasion s'en présente aujourd'hui, nous demanderons aux pouvoirs publics d'encourager et de récompenser les professeurs et praticiens qui pourront arriver à débarrasser l'horticulture et l'agriculture en général des nombreux insectes qui leur font un tort considérable.

La commission a décidé de donner un premier prix à M. Louis Deshayes, 37, rue de Beaulieu, à Louviers.

M. Deshayes est déjà un lauréat de la Société libre de l'Eure. C'est grâce à son travail et à ses connaissances approfondies sur la taille du poirier qu'il a pu conserver dans toute leur vigueur des arbres d'une trentaine d'années, et qui aujourd'hui font l'admiration de ceux qui les visitent et le bonheur de celui qui les possède. Dans un jardin de 80 ares, M. Deshayes cultive 2.000 poiriers en contre-espaliers ; il s'attache surtout à deux variétés, la *Passe-crassane* et la *William*. Nous passions quelques jours trop tard pour voir les poires de *William* aux arbres, mais nous pûmes admirer 35.000 *Passe-crassane*

Digitized by Google

en sacs, fruits sains et qui n'avaient pas souffert du mauvais été 1912.

La Société libre de l'Eure lui décerne une médaille d'or avec félicitations du jury [1].

Chez M. Hayet, à Notre-Dame-du-Vaudreuil, nous trouvons un magnifique lot de contre-espaliers en plein rapport et très bien conduit, nous le félicitons de son travail et souhaitons qu'il fasse de nombreux adeptes dans sa région.

M.. Lesueur, de Saint-Cyr-du-Vaudreuil, possède 1.000 poiriers bien taillés. Contre un mur de 120 mètres de long orienté à l'Est, nous n'avons vu que des *Doyennés d'hiver* chargés de fruits très sains et très colorés. M. Lesueur, qui est propriétaire, travaille lui-même et conduit ses palmettes avec six branches.

M. E. Duval, 30, rue de l'Eglise-Saint-Germain, à Louviers, est un fort exportateur de fruits ; il cultive néanmoins 1.800 poiriers à couteau, de préférence la *William*. Le jardin est dessiné avec beaucoup de goût, nous n'en sommes plus surpris quand nous apprenons que seule Mme Duval s'en occupe ; on reconnaît là le goût des dames. Un chemin planté de *William* de la longueur du jardin forme tonnelle, c'est l'utile joint à l'agréable.

M. Laguette, charcutier à Acquigny, possède deux jardins qu'il cultive lui-même avec beaucoup d'idées personnelles ; ses essais sont heureux et nous citerons tout particulièrement ses palmettes dont la base reste en *Doyenné du Comice*, ce qui donne une bonne vigueur aux bras inférieurs toujours faibles ; les *Doyenné d'hiver* qui sont surgreffés s'en portent d'autant mieux.

[1] Pour les autres récompenses décernées aux lauréats qui suivent, voir plus loin le palmarès du concours à la suite du présent rapport.

Digitized by Google

M. Fortuné Thiboult, 4, rue Lalun, à Louviers, est un ouvrier horticole qui, avant et après sa journée, et le dimanche, travaille dans son jardin. Il a 1.000 poiriers qui vont maintenant lui donner toute satisfaction, juste récompense d'un travail constant.

JARDINS FRUITIERS ET JARDINS MARAICHERS

M. Henri Lequeu obtient une médaille de vermeil avec félicitations du jury pour son importante plantation de poiriers. En 1907 M. Lequeu plantait 1.800 *Doyenné du Comice* en contre-espaliers. Aujourd'hui, dans 2 hectares de terrain, il possède 4.000 poiriers plein vent et 1.000 poiriers espaliers ; la végétation y est remarquablement belle et la fructification l'est aussi ; dans 77 arbres nous avons pu voir 4.300 poires de *Doyenné du Comice*.

C'est à l'aide de l'insecticide Lefebvre que M. Lequeu combat les insectes. Il essaie la taille Lorette, c'est un réformateur et un homme actif, car, outre les soins qu'il apporte à ses arbres fruitiers qui sont pleins d'avenir, M. Lequeu est un grand maraîcher de Louviers qui s'est spécialisé dans l'exportation de la chicorée ; tous les jours il en expédie en Angleterre et on doit lui savoir gré de faire connaître nos produits dans la nation de l'Entente cordiale.

JARDINS D'AMATEURS

M. Fleschelle, électricien à Saint-Cyr-du-Vaudreuil, dans les loisirs que lui laisse son usine, s'intéresse à la culture du poirier à couteau. Environ 1.200 cordons verticaux sont en rapport ; situé entre deux cours d'eau, le jardin reçoit comme engrais les herbes marines retirées

Digitized by Google

à l'entrée du barrage de l'usine et qui contiennent beaucoup de matières fertilisantes.

M. Berruyer, instituteur à Saint-Cyr, développe chez ses élèves le goût de la floriculture. Il possède quelques arbres fruitiers bien formés et sa collection de dahlias est intéressante.

M. Roussel cultive au Neubourg un jardin potager et fruitier; il a fait des frais d'installation d'eau, une citerne avec pompe à chapelet lui permet de donner tous les soins nécessaires à son jardin. M. Roussel a à son service depuis trente ans le même jardinier : nous les félicitons tous deux, car nous savons que si le bon maître fait le bon ouvrier, c'est que le bon ouvrier a affaire à un bon maître.

Mme Taurin, à Louviers, a un jardin d'agrément dont elle peut être fière, un superbe magnolia *grandiflora* se dresse à l'entrée et un massif de bégonias a fait l'admiration de la commission.

FLEURISTE POUR VILLE

M. René Andry, 11, boulevard de l'Ouest, à Louviers, est un horticulteur très travailleur; avec trois ouvriers, il entretient en bon état son jardin où il fait spécialement de la fleur coupée. Trois autres ouvriers sont constamment en ville, travaillant aux jardins particuliers. Dans les serres avec chauffage nous avons vu un beau lot de cactus.

VITICULTEURS

A Épreville, près le Neubourg, M. Leblond possède deux serres. Elles ne sont pas chauffées, ce sont en réalité de simples abris sous verre. M. Leblond est un obser-

Digitized by Google

vateur; isolé de tout collègue, en pleine campagne, il a du mérite d'avoir fait cet essai et il en est récompensé; ses vignes sont bien taillées, son raisin très beau et les variétés tardives mûrissent bien. Ce sont M. et Mme Leblond qui s'occupent de leurs vignes, ils ont acquis leur science par la pratique et l'expérience.

MARAICHERS (EN PLEINE TERRE)

M. Boutry fils, à Épreville, cultive 3 hectares de plantes maraîchères. C'est un travailleur et un chercheur ; les châssis qu'il emploie nous le prouvent. Une seule feuille de verre de 32-30 est maintenue dans le châssis et le mastic n'est pas employé. La culture est faite dans une terre argileuse, les légumes sont très beaux, le seul engrais employé est le fumier de ferme.

PÉPINIÈRES

M. Michel, à Vitot, est installé depuis quatre ans, il a fait des frais considérables d'installation ; dans son verger d'étude tenant environ 80 ares, il a retiré 2.000 mètres de caillou, aujourd'hui il en est récompensé, car la végétation y est très belle et les arbres fruitiers commencent à rapporter. Nous avons vu 5 hectares de pépinières très bien plantées. M. Michel a surtout un lot de poiriers basses tiges remarquables ; il combat les insectes et l'humidité avec le sulfate de cuivre. La terre est argileuse ; comme engrais il emploie les gadoues, déchets de laine, scories et fumier de ferme.

M. Louis Toumire, à Saint-Amand-des-Hautes-Terres, cultive spécialement le pommier à cidre ; il greffe ses variétés deux et trois ans après la plantation du plant et

Digitized by Google

obtient des pousses vigoureuses qui lui donnent des pommiers très droits. Si les sujets sont un peu serrés en pépinières, par contre aucune maladie n'est apparente.

JARDINIERS DE CHATEAU

M. H. Richard, jardinier chef chez Mme Hennebert, au Nouveau-Monde, entretient admirablement une propriété où la nature a bien fait les choses. Dans un immense parc que l'Eure vient baigner, nos yeux sont flattés par la vue de beaux conifères ; le jardin potager est surtout remarquable. M. Richard, secondé par deux ouvriers, dispose également avec goût de beaux massifs de fleurs sur les superbes pelouses du château.

M. Albert Hamel, jardinier chez M. Lethiais, à Iville, est seul pour entretenir une ravissante propriété. De chaque côté de l'allée qui conduit au château, une bordure de bégonias *semperflorens*, servant de cadre aux géraniums, est du meilleur effet.

Tel est, Messieurs, le résultat de notre visite ; il nous reste à vous remercier de l'honneur que vous nous avez témoigné en nous investissant de ce poste de confiance.

Nos remerciements s'adresseront également aux nombreux lauréats pour l'accueil que nous avons reçu chez eux. Nous leur adressons à nouveau toutes nos sincères félicitations pour les efforts qu'ils apportent à faire connaître nos produits tant en France qu'à l'étranger et à faire prospérer notre belle région dans l'intérêt de tous.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

Labourage.

1er prix, médaille argent et 40 francs, M. Briosne, à Daubeuf; 2e 30 fr., M. Vigneron, chez M. Loison, à Louviers; 3e m. br. et 25 fr., M. Hamon, chez M. Grimoin, à Montaure; 4e 20 fr., M. Gondard, à Incarville; 5e 10 fr., M. Portois, à Saint-Aubin-sur-Gaillon; 7e m. br., M. Quilbeuf, à Amfreville-sur-Iton; 8e m. br., M. Cacheux, à Amfreville-sur-Iton.

Pr. spéc., labour au brabant. — Méd. arg. et 20 fr., M. Canival, à Surtauville.

Primes d'encouragement pour l'amélioration des bestiaux.

Taureaux ayant toutes leurs dents de lait. — 1er prix, médaille vermeil g. m. et 40 francs, M. Léon Renoult, à Hectomare; 2e m. verm. et 30 fr., M. Foulougne, à La Haye-de-Calleville; 3e m. arg. et 25 fr., M. Louis Hellot, à Montaure; 4e m. br., et 15 fr., M. Louis Achard, à La Haye-Malherbe; 5e ment. hon., M. Maurice Hervey, à Notre-Dame-du-Vaudreuil; 6e ment. hon., M. Paul Breton, à Louviers.,

Taureaux ayant des dents de remplacement. — 1er prix, médaille vermeil g. m. et 50 francs, M. Constant Anseaume, à Tostes; 2e m. arg. et 40 fr., M. Paul Breton; 3e 30 fr., M. Eug. Thibout, à Louviers; 4e m. br., et 20 fr., M. Albert Gondard, à Incarville; 5e ment. hon., M. Auguste Doutté, à Quatremare.

Génisses ayant toutes leurs dents de lait. — 1er prix, médaille argent et 40 francs, M. Célestin Lemarié, à Louviers; 2e 25 fr., M. Léon Delamare, à La Haye-Malherbe; 3e m. br. et 15 fr., M. G. Delacour, à Acquigny; 1re ment. hon., M. G. Meaux, à Bois-Ricard; 2e M. Émile Moulin, à Louviers; 3e M. Van Grootvers, à Maigremont.

Génisses ayant des dents de remplacement. — 1er prix, médaille argent et 40 francs, M. de Saint-Perier, aux Planches; 2e 30 fr., M. Levesque, à Surville; 3e m. br. et 20 fr., M. Anthime Heullant, à Louviers; 4e 10 fr., M. Georges Delacour, à Acquigny; ment. hon., M. Léon Delamare, à La Haye-Malherbe.

Digitized by Google

Vaches laitières. — 1er prix, médaille vermeil et 50 francs, M. Louis Achard, à La Haye-Malherbe ; 2e m. arg. et 40 fr., M. Charles Langlois, aux Planches ; 3e 30 fr., M. Anthime Heullant, a Louviers ; 4e 20 fr., M. Paul Breton, à Louviers ; 5e m. br. et 15 fr., Mlle Allix, à Pinterville ; 6e 10 fr., M. Gondard, à Incarville ; 1re ment. hon., M. Louis Achard ; 2e M. Breton, à Louviers.

Espèce bovine. — Prix d'ensemble, médaille vermeil g. m. et 40 francs, décernés à un exposant présentant quatre bêtes dont un mâle, M. Louis Achard.

Béliers de 1 à 3 ans. — 1er prix, médaille vermeil et 50 francs, M. Lemoine, pour l'ensemble de ses béliers Dishley mérinos.

Brebis ayant des dents de lait. — 1er prix, médaille vermeil et 30 francs, M. Papavoine ; 2e m. arg. et 25 fr., M. Desiré Menu ; 3e m. a., M. Léon Huet ; 4e m. br., M. Langlois.

Verrats et truies. — 1er prix, médaille argent et 25 francs, M. de Saint-Périer ; 2e 15 fr., M. Evrard ; 3e m. br., M. Moulin.

Poulains et pouliches de trait de 1 à 2 ans. — 1er prix, médaille vermeil et 50 francs, *ex æquo* M. Léon Renoult, à Hectomare, et M. Delaunay, à Crosville ; 2e m. arg. et 30 fr., M. Renoult, à Hectomare ; 3e 20 fr., M. Delaunay, à Crosville ; 4e m. arg., M. Doutté, à Quatremare.

Poulains et pouliches de demi-sang, de 1 à 2 ans, ayant leurs dents de lait. — 1er prix, médaille vermeil et 30 francs, M. Gruchet ; 2e m. arg. et 20 fr., M. Margotte ; 3e m. arg. et 10 fr., le même.

Chevaux de 2 à 3 ans ayant des dents de remplacement. — Chevaux de trait. — 1er prix, médaille vermeil et 30 francs, M. Petit, à La Haye-du-Theil ; 2e 20 fr., M. Auguste Doutté ; 3e m. arg. et 10 fr., M. René Loison, à Louviers.

Chevaux de trait de 3 à 5 ans. — 1er prix, médaille vermeil et 30 francs, M. Victor Miserey, à Menilles ; 2e m. arg. et 20 fr., M. Aimé Caron, à Quatremare.

Juments poulinières. — 1er prix, médaille vermeil et 40 francs, M. Émile Moulin, à Louviers ; 2e m. arg. et 20 fr., M. Breton, à Louviers ; 3e m. br., M. Delamare, à La Haye-Malherbe.

Animaux de basse-cour.

1er prix, médaille vermeil, M. Edmond Thuin, à Louviers ; 2e, m. verm., M. de Saint-Perier ; 3e m. arg., M. Anthime Heullant ;

Digitized by Google

4e m. arg., M. Petit-Hareng, à la Haye-du-Theil; 5e m. arg., M. Raoul Duval, à Notre-Dame-du-Vaudreuil; 6e m. br., M. Jacques Leguay, à Saint-Lubin; 7e m. br., M. Alphonse Poulet, à Louviers; 8e m. br., Mme Rosset, à Acquigny; 9e m. br., M. J. Naudin, à Louviers; 10e m. br. MM. Louis Helot, à Montaure; 11e m. br., Alphonse Dumontier, à Louviers; 12e m. br., Émile Herlin, à Louviers; 13e m. br., Mme Demas, à Champigny; 14e m. br., André Loth, à la Haye-le-Comte.

Produits agricoles et horticoles : exposition fruitière.

Horticulteurs. — 1er prix, rappel de médaille d'or, MM. René Andry, à Louviers; 2e m. verm. gr. m., Michel, à Vitot; 3e m. arg. gr. m., Joseph Bertin, à Saint-Pierre du Vauvray; 4e m. arg. gr. m., Fontaine, à Bourg-Achard.

Jardiniers de maison. — 1er prix, médaille vermeil, gr. m., MM. Deligne, à Saint-Pierre-du-Vauvray; 2e méd. verm. p. m., Raoul Catelot, à Émalleville; 3e méd. verm. p. m., Richard, au Nouveau-Monde; 4e méd. arg., Thuin, à Louviers; 5e méd. br., Louis, à Bourg-Achard.

Amateurs. — 1er prix, médaille argent gr. m., M. Leclerc, à Louviers; 2e m. arg. p. m., Mme Crosnier, à Ivry-la-Bataille; 3e m. br., M. Marie Dubuc, à la Haye-Malherbe; 4e m. br., Mme Verselle, à Heudreville; 5e m. br., M. Durand, à Heudreville.

Le jury félicite particulièrement M. Louis Bertin, à Notre-Dame-du-Vaudreuil, commissaire général du concours, pour sa très belle et complète exposition de roses coupées. Il expose hors concours.

Instruments agricoles.

1re Catég. : Constructeurs. — 1er prix, médaille vermeil, avec félicitations du jury, MM. Désiré Bellemère, à Saint-Étienne-du-Vauvray; 2e m. verm., Provost, à Vernon; 3e m. arg., Lequeu, à Louviers; 4e m. arg., Mony, à Louviers; 5e m. arg., Bonel, au Neubourg; 6e m. arg., Camus, à Iville; 7e m. arg., Fourquemin, à Quatremare; 8e m. arg., Émile Huet, à Quatremare.

2e Catég. : Représentants et Constructeurs. — 1er prix, diplôme de médaille d'or, MM. Tricheux frères, à Louviers; 2e m. verm., Gregoire, à Louviers; 3e m. br., Groult, à Gaillon; 4e m. br., Sireude, à Ailly.

3e Catég. : Représentants. — 1er prix, médaille bronze, MM. Drancé, à Louviers; 2e m. br., René Thouet, à Louviers.

Digitized by Google

Récompenses aux domestiques ruraux.

Charretiers. — 1er prix, médaille bronze et 25 francs, MM. Adolphe Bouteiller, 42 ans de service ; 2e m. br. et 15 fr., Joseph Hamelin, 37 ans ; 3e m. br. et 10 fr., Louis Quenelle, 30 ans ; 4e m. br., Eugène Burgan, 26 ans ; 5e m. br. François Lefebvre, 23 ans ; 6e m. br., Alphonse Bertin, 23 ans.

Bergers. — 1er prix, médaille bronze et 25 francs, MM. Henri Raillot, 35 ans de services ; 2e m. br. et 15 fr., Hippolyte Delabarre, 24 ans ; 3e m. br. et 10 fr., Constant Bailly, 19 ans ; 4e m. br., Auguste Givet, 12 ans.

Vachers et hommes de toutes mains. — 1er prix, médaille bronze et 25 francs, MM. Léon Boutry, 56 ans de service ; 2e m. br. et 20 fr., Théodore Cayé, 48 ans ; 3e m. br. et 15 fr., Henri-Ed. Caillouet, 41 ans ; 4e m. br. et 12 fr., Victor Boulanger, 37 ans ; 5e m. br. et 10 fr., Dominique Bréant, 35 ans ; 6e m. br. et 8 fr., Jules-Henri Leroy, 34 ans ; 7e m. br., Zéphirin Hamel, 30 ans ; 8e m. br., Bénoni Fleury, 29 ans.

Servantes de fermes. — 1er prix, médaille bronze et 25 francs, Mme veuve Gondie, 38 ans de services ; 2e m. br. et 15 fr., MMmes Marie Caron, 30 ans ; 3e m. br. et 10 fr., veuve Ibert, 30 ans ; 4e m. br., veuve Demelagne, 27 ans ; 5e m. br., Rose Benoît, 27 ans ; 6e m. br., Marie Caillé, 22 ans ; 7e m. br., Azéline Herpin, 19 ans ; 8e m. br., Julia Ozanne, 18 ans.

Régisseurs. — 1er prix, médaille de vermeil, M. et Mme Madary, chez M. Labelle, à Saint-Pierre-du-Vauvray, 26 ans de service ; 2e m. arg., M. Brisson, régisseur de M. Breton, à Saint-Lubin, 15 ans de service ; 3e m. br., M. et Mme Letellier, chez M. Albert Labelle, à Saint-Pierre-du-Vauvray, 15 ans de service ; 4e m. br., M. Alexandre Lemoine, chez M. Doutté, à Quatremare, 10 ans de service.

Progrès agricole. — Exploitations rurales.

1re Catég. : Propriétaires exploitant de 50 à 100 hect. et au-dessus. — 1er prix *ex-æquo*, rappel de médaille d'or, MM. Breton, à Louviers, et Albert Labelle, à Saint-Pierre-du-Vauvray ; 2e objet d'art, Delamarre, de la Haye-Malherbe ; 4e m. arg., de Montullé, à Amfreville-sur-Iton ; 5e m. arg., de Saint-Périer, aux Planches ; 6e m.

Digitized by Google

arg., Réveilhac, pour ses cultures de céréales et ses plantes, à Mesnil-Jourdain.

2e *Catég. : Fermiers ayant plus de 15 hect.* — 1er prix, médaille or offerte par M. Maurice Hervey, sénateur de l'Eure, M. Achard, à La Haye-Malherbe ; 2e m. verm. *ex-æquo*, MM. Autchaud, à Hoguettes et Caron, à Quatremare ; 3e m. arg., Bellemère, à Pinterville ; 4e m. arg., Doutte ; 5e m. arg., Lenfant.

3e *Catég. : Fermiers ayant moins de 15 hectares.* — 1er prix *ex-æquo*, médaille vermeil, MM. Lamperière, à La Haye-le-Comte et Amédée Gondard, à Incarville ; 2e m. arg., Paturel à Surtauville et Loth à La Haye-le-Comte ; 3e méd. br., Hébert à Surtauville et Albert Gondard, à Incarville.

4e *Catég. : Propriétaires et fermiers.* — 1er prix *ex-æquo*, m. arg., MM. Chandelier, à La Vacherie-de-Surville et Hersent, à La Vacherie-sur-Hondouville ; 2e m. br., Georges Delacour, à Acquigny.

Une médaille d'argent est décernée à M. Portois, pour ses cultures diverses.

Jardiniers professionnels et pépiniéristes.

I. *Jardins d'amateurs.* — 1er prix, médaille argent, MM. Flèchelle, à Saint-Cyr-du Vaudreuil ; 2e m. arg., Berryer, à Saint-Cyr-du-Vaudreuil ; 3e m. br., Roussel, au Neubourg ; 4e m. br., Mme Taurin, à Louviers.

II. *Jardins de château.* — 1er prix, médaille argent gr. m., M. Richard, chez Mme Hennebert, au « Nouveau-Monde », à Saint-Étienne-du-Vauvray ; 2e m. arg. p. m., M. Albert Hamel, chez M. Lethuis à Iville.

III. *Viticulteurs.* — Prix unique, médaille arg. gr. m., M. Leblond, à Épreville près le Neubourg.

IV. *Fleuristes pour ville.* — Prix unique, médaille argent, gr. m., M. René Andry, à Louviers.

V. *Maraîchers en pleins champs.* — Prix unique, médaille argent gr. m., M. Eug. Boutry fils, à Épreville.

VI. *Pépiniéristes.* — 1er prix, médaille vermeil gr. m., M. Alphonse Michel, à Vitot ; 2e m. arg. gr. m. et 25 fr., M. Louis Toumire, à Saint-Amand-des-Hautes-Terres.

Digitized by Google

VII. *Arboriculteurs-maraîchers.* — Prix unique, médaille vermeil gr. m., M. Lequeu, à Louviers.

VIII. *Arboriculteurs.* — 1er prix, médaille or offerte par M. Lerenard-Lavallée, président de la Société libre de l'Eure, MM. Deshayes, à Louviers; 2e m. verm. p. m. Hayet, à Notre-Dame-du-Vaudreuil; 3e m. verm. p. m., Lesueur, à Saint-Cyr-du-Vaudreuil; 4e m. arg. gr. m., Duval, à Louviers; 5e m. arg. g. m., Laguette, à Acquigny; 6e m. arg. p. m., Thibout, à Louviers.

Carrosserie.

1er prix, diplôme de médaille de vermeil gr. m., M. Legrand, à Elbeuf; 2e dipl. m. verm., M. Sarrazin, à Louviers; 3e dipl. m. verm., M. Bouquet, à Louviers.

Maréchalerie.

Patrons : 1er prix, médaille vermeil, M. Lesage, à Heudreville; 2e m. arg., M. Hamel, à Évreux; 3e m. br., M. Legué, à Heudebouville.

Ouvriers : 1er prix, médaille vermeil et 5 francs, M. Lambert, à Saint-Aubin-sur-Gaillon; 2e m. arg. et 5 fr., M. Fréval, à Évreux; 3e m. br. et 5 fr., M. Lesueur, à Ailly; 4e m. br. et 5 fr., M. Rochereau, à Évreux; 5e m. br. et 5 fr., M. Semelagne, à Louviers; 6e m. br. et 5 fr., M. Carlet, à Évreux.

Produits divers.

1er prix, médaille vermeil, M. Albert Mettais, à Amfreville; 2e m. arg., M. André Loth, à la Haye-le-Comte; 3e m. br., M. Verdier, à Beuzeville; 4e m. br., M. Liard, instituteur, à Sacquenville; ment. hon., MM. Maurice, à Heudreville, et Liard, à Ormes; dipl. m. arg., M. Coustaud, à Bordeaux; MM. Leblanc et Giard, à Houlgate; ment. hon., M. Le Ballais, aux Ventes.

Eaux-de-vie. — Grand diplôme de médaille vermeil, M. Chandelier, à Surville; 1er pr., m. verm., M. Maurice, à Heudreville; 2e m. arg., M. Fouché, à Épreville.

Produits agricoles.

Diplôme médaille vermeil, M. Seglas, à Venables; 2e m. arg., M. Meurdrac, à la Heunière; 3e m. br., M. Gondard, à Incarville;

Digitized by Google

4e m. br., M. Coville, à Ailly ; 1re ment. hon., M. Simon ; 2e, M. Simon ; 3e, M. Moulin ; 4e, Mme Lampérière ; 5e, M. Planche ; 6e, M. Marc Labonne ; 7e, M. Lhermeroult ; 8e, M. Migor ; 9e, M. Verdier ; 10e, Mme veuve J.-L. Pouvesle.

Miels et cires. — Prix unique, M. Le Ballais, aux Ventes.

Pâtes et fruits. — Prix unique, diplôme médaille argent, M. Wolf, à Pacy.

Fleurs coupées. — Mention honorable, Mme Hommais, faubourg de Rouen, à Louviers.

Crème et beurre. — Médaille bronze, M. Rosset ; m. br., M. Sénateur Dijon, à Émalleville.

Chiens de berger de races françaises.

La section des chiens de berger était très supérieure à celle des précédents concours ; la race de Beauce était particulièrement bien représentée. Ci-dessous les notes et le classement du jury, présidé par M. Emmanuel Boulet, président du Club français du chien de berger.

Race de Brie. — N° 1. M. Moreau, à Grisy-Suisnes (Seine-et-Marne). « Pataud », 2 ans, mâle, noir, beau chien, manque un peu de poil au museau, poil un peu trop ondulé, belle tête, bon port d'oreilles, ergoté double, poitrine un peu étroite, bonnes dents, queue tombante un peu droite. — 1er prix, méd. vermeil et 10 fr.

N° 2. M. Miquel (Charles), à Louviers. Ergoté simple (acheté en Écosse comme chien de berger écossais) (Beardy Colly).

N° 3. M. Léon Huet, à Ailly. « Serrefile », 3 ans, Brie mâle, noir, ergoté double, bonnes dents, queue roulée, oreilles non coupées, chien de service, poitrine trop étroite. — 3e prix, méd. br.

N° 4. Au même. « Lisette », Brie femelle, 1 an, ergoté double, bonnes dents, bon poil, noir ardoisé, bons aplombs, point blanc poitrine. — Mention honorable.

N° 5. M. Gustave Brière, berger à Venables. Brie mâle, gris fauve, ergoté double, mauvais aplombs, tête trop ronde.

Et 3 autres chiens sans type.

N° 6. M. Honneux Léon, berger à Saint-Étienne-du-Vauvray. « Ragus », Brie mâle, 6 ans, ergoté double, dents assez bien, tête trop ronde, bonne poitrine, oreilles non coupées, gris fauve, chien de service. — 2e prix, méd. br.

Digitized by Google

Race de Beauce. Mâles. — N° 7. M. Belzeaux, à Thuit-Signol. « Sergent », 2 ans et demi, feux un peu pâles ; belle poitrine, le mouvement d'épaules laisse à désirer, belle tête, bon port d'oreilles, beau chien, poil un peu fin, jarrets un peu serrés.

N° 8. « Cyrano », 2 ans et demi, bons feux, bons aplombs, bonnes dents, bon poil.

N° 9. « Ajax », 2 ans et demi, bons feux, poitrine un peu étroite, bonnes dents, se présente mal, beau chien, rein un peu creux, beau port de tête.

N° 10. « Sans Peur », 4 ans, beaux feux, poil un peu fin, bon port d'oreilles, queue portée un peu haute, beau chien.

Prix d'honneur et d'ensemble pour les n°s 7, 8, 9 et 10 : méd. vermeil et 10 fr.

N° 11. M. Dubuc, berger à Heudebouville, chez M. F. Hébert. 5 ans, ergoté double, bonnes dents, feux pâles, très bon chien de service. — Mention honorable et 5 fr.

N° 12. Au même. 1 an, feux pâles, coudes serrés, épaule droite en dehors, blanc à la poitrine.

N° 13. Mme Demas, à Champigny. 3 ans, gros chien, fort, commun, bonnes dents, très bon poil, bon pour la police et défense. — Mention simple.

N° 14. M. Hellot, cultivateur à Montaure. « Champagne », 18 mois, feux pâles, ergoté double, bonnes dents, poitrine un peu étroite, oreilles mal portées, poil à la figure.

N° 15. M. Bonnet, berger à Heudreville, chez M. Frené, à Saint-Étienne-du-Vauvray. Noir fauve très clair, bonnes dents, bon chien de service, bien soigné, blanc à la poitrine. — Mention simple.

Race de Beauce. Femelles. — N° 16. Mme Demas, à Champigny. « Pépa », 3 ans, bonnes dents, bon poil, feu un peu pâle, bonne poitrine, du type. — 1er prix, méd. arg.

N° 17. M. Belzeaux, à Thuit-Signol. « Frimousse », 4 ans, ergotée double, jolie chienne, mais petite, élégante, se présente mal. — 2e prix, méd. arg.

N° 18. M. Leroy, à Caudebec-lès-Elbeuf. « Mab », 9 mois, bon type, dents bien adaptées, mais gâtées du côté droit. — 3e prix, méd. arg.

Digitized by Google

JEAN-PAUL LE JAU

HAUT DOYEN D'ÉVREUX

VICAIRE GÉNÉRAL DE M. FRANÇOIS DE PÉRICARD

1570-1631

PAR M. LE CHANOINE PORÉE, CURÉ DE BOURNAINVILLE,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ [1]

On a critiqué, avec raison, la méthode et le ton de l'éloquence de la chaire au début du XVIIe siècle. Les prédicateurs en vogue en étaient encore à l'école de Menot et de Maillard. Erudition déplacée, citations indigestes, rhétorique échauffée, style prétentieux, tout cela formait un amalgame des plus bizarres. Heureusement les temps approchaient où, grâce à Bossuet, à Bourdaloue, à Mascaron, à Fléchier, la prédication allait prendre une éclatante revanche.

Déjà sous le règne de Louis XIII, une tendance meilleure se manifestait chez quelques orateurs, et Bertaut, Coëffeteau, Cospéan, du Perron se sentaient mal à l'aise sous le joug traditionnel. Sans doute, en prenant la plume, ils prétendaient faire œuvre de belle littérature ; ils se préoccupaient aussi de donner à leurs auditeurs un enseignement à la fois profitable et intéressant.

Une oraison funèbre prononcée dans la cathédrale

[1] Étude lue à la séance générale du 1er décembre 1912.

Digitized by Google

d'Evreux, en 1631, mérite à ce titre d'être signalée : non qu'elle s'éloigne résolument des productions oratoires imprégnées du mauvais goût de cette époque [1], mais parce qu'elle est pleine de renseignements fort curieux, inconnus d'ailleurs, et qu'elle nous donne la physionomie vivante d'un prêtre dont l'influence fut considérable dans le diocèse d'Evreux, pendant le premier tiers du XVIIe siècle : Jean-Paul Le Jau [2], haut doyen d'Evreux et vicaire général de M. François de Péricard. L'auteur de l'oraison funèbre est Nicolas Hébert, chanoine théologal [3].

Les Le Jau [4] étaient originaires du Gâtinais.

[1] Voici ce que dit l'orateur de ceux qui flattent leur corps aux dépens du salut de leur âme : « Pauvres aveugles, qui sont idolâtres d'une chétive beauté qui sera sitost passée ! pauvres abusez qui caressent tant ce misérable corps qui sera bientost une charogne puante et infecte, et puis une carcasse éventrée, descharnée, démouellée, disloquée, sans yeux, sans nez, sans oreilles, sans poil et sans cervelle ! O vanité des choses humaines ! Et nous n'y pensons pas ; et nous ferons tousjours un Dieu de ce ventre dont les vers et les crapaux feront bientost curée. » *Oraison funèbre prononcée en l'église cathédralle d'Evreux aux obsèques de M. Jean Le Jau... le 14 septembre* 1631, par M. Nicolas Hébert, docteur en théologie de la Faculté de Paris, et chanoine théologal d'Evreux. A Evreux, chez Nicolas Hamillon, 1631, in-8 (non paginé).

[2] En vieux français, *jau* signifie *coq*. Voir Du Cange, *Glossaire français*, édit. L. Favre, Niort, 1879, II, p. 50. « Cet auteur surnommé Le Cocq, et c'est ce que signifie son nom, étoit pénitencier de l'église d'Evreux ». Le Long, *Bibliothèque historique de la France*, 1719, p. 127. Les armoiries de Jean-Paul Le Jau, que l'on voit sur une table de marbre noir conservée au musée d'Evreux, *de gueules à trois losanges d'argent*, sont soutenues par deux coqs.

[3] L'abbé Chemin, dans son *Histoire des évêques d'Evreux* (*ms.*) dit que Nicolas Hébert était originaire de Litauld (Litteau, canton de Balleroy), au diocèse de Bayeux. Il était prébendé de Crestot. Devenu principal du collège d'Evreux, il donna, par contrat passé en 1626, aux maire et échevins de la ville, une maison sise près du collège pour loger dans la suite les principaux, à charge d'acquitter dans la chapelle du collège deux messes auxquelles assisteront les écoliers : en outre, deux hautes messes, l'une le jour de la rentrée des classes, l'autre le jour anniversaire de son décès. Cf. abbé Guéry, *Chapitre épiscopal*, p. 39, note 1. Nicolas Hébert prononça l'*Oraison funèbre de Charlotte-Catherine de la Trémouille, princesse de Condé*. Paris, 1629, in-8.

[4] On trouve un Blazot Le Jau en 1469. (Dom Bétencourt, *Noms féodaux*.., 2e édition, 1867. III. p. 8). Vers 1530, un Le Jau épouse Per-

Digitized by Google

Jean Le Jau, écuyer, obtient de François Ier la permission de faire fortifier le lieu de Verteau en Gâtinais, bailliage de Nemours[1].

Jean Le Jau, fils du précédent, conseiller au Parlement de Paris, figure sur une liste de conseillers proposés par le fameux Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, le 20 novembre 1591, pour faire partie du Parlement ligueur[2]. Ses convictions politiques ne tinrent guère devant les succès de Henri IV. Le 29 mars 1594, il assistait à la procession d'actions de grâces qui eut lieu à Paris, après la réduction de la ville[3]. Le 31 janvier 1595, au sujet d'un projet d'édit de tolérance, « M. Le Jau, dit Pierre de l'Estoile, fut d'avis de remontrances à Sa Majesté, et en après, d'un mariage des deux religions[4]. » Jean Le Jau mourut au mois d'avril 1598[5]. C'était le père de celui dont je m'occupe ici.

Nicolas Hébert a donné sur sa famille d'intéressants détails qui complètent ceux qui précèdent.

Jean Paul Le Jau était né à Paris, le 6 janvier 1570.

rette Braque, veuve de Jehan Roussay, écuyer, seigneur du lieu. (D'Hozier, *Armorial général*, III, art. Braque, p. 74).

[1] *Catalogue des actes de François Ier* V, n° 15,104. — Verteau est aujourd'hui réuni à Chevrainvilliers, canton de Nemours (Seine-et-Marne). Jean Le Jau, seigneur de Verteau et de Moigny, avait épousé Catherine Tournebeuf ; leur fille, Marie Le Jau, se maria avec Claude d'Aussy, écuyer, seigneur du Pré, etc. (Anselme, *Hist. généal.*, VIII, p. 327 B). Je dois ces renseignements sur la famille Le Jau à l'inépuisable obligeance de M. Emile Picot, membre de l'Institut. Je remercie également M. Ernest Guillemare des intéressantes notes qu'il m'a communiquées sur Jean-Paul Le Jau.

[2] Pierre de l'Estoile, *Mémoires-Journaux*, édit. Jouaust, V, p. 129.

[3] Félibien, *Hist. de Paris*, 1725, V, p. 21 b et 22 a.

[4] Pierre de l'Estoile, édit. Jouaust, VII, p. 16.

[5] Quittance de Jean Le Jau, conseiller du roi en sa cour de Parlement. Paris, 20 juillet 1576. (Bibl. nat. *Pièces originales*, ms. fr. 28,166, dossier 39,160, pièce 2). Autre quittance du 20 janvier 1580. (*Id.* pièce 3). Autre quittance du 30 avril 1580. (*Id.* pièce 4). (Note de M. E. Picot).

Digitized by Google

Il était fils de Jean Le Jau, conseiller en la Grand-Chambre au Parlement de Paris, seigneur de Verteau, Chambergeot, etc.,[1] et de Justine Le Prevost, fille de Le Prevost, président à la Cour et allié aux plus grandes familles de Paris, notamment à Jacques Le Prevost, docteur en théologie, qui fit le pélerinage de Terre-Sainte où il séjourna trois ans, puis quitta une prébende qu'il avait dans l'église de Notre-Dame de Paris, ainsi que le prieuré de Saint-Aubin, pour entrer dans la Compagnie de Jésus[2].

Jean-Paul Le Jau eut deux sœurs et huit frères : Paul, qui fut secrétaire du Roi et trésorier de France en Champagne ; Pierre, lieutenant-général de Melun ; l'un fut maître des Comptes à Paris, l'autre commissaire des guerres ; l'un chevalier de Malte, l'autre mourut à Ostende au service du Roi ; deux furent religieux, l'un de la Compagnie de Jésus, l'autre de l'ordre de Saint-Benoît[3].

Nous ne savons rien de la jeunesse de Jean-Paul Le Jau, mais il dut étudier en Sorbonne, puisqu'il prit le grade de licencié en droit canon[4]. Comment se trouva-t-il en rapport avec Jacques Davy du Perron, qui l'attacha d'abord peut-être à sa personne, puis à son diocèse ? Nous ne le savons pas davantage. Toujours est-il

[1] Chambergeot, hameau et château, commune de Noisy-sur-Ecole, canton de la Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne). Les deux seigneuries de Verteau et de Chambergeot étaient situées dans le Gâtinais, à peu de distance l'une de l'autre, sur la rive gauche du Loing.

[2] Nicolas Hébert, *Oraison funèbre*.

[3] *Oraison funèbre*. Hébert ajoute, en faisant allusion à ces deux religieux : « du mérite desquels je ne veux rien dire, pour les voir ici présens. »

[4] C'est le titre que lui donne un document cité en appendice à l'*Obituaire du chapitre*. (Ancienne bibliothèque de l'évêché d'Evreux).

Digitized by Google

que le 13 février 1598, du Perron se trouvant au faubourg Saint-Germain, à Paris, conférait à Le Jau, prêtre, le canonicat et prébende de Fauville, vacants par la démission de Bertrand Le Prevost, chanoine de l'église de Paris[1]. Celui-ci avait été nommé chanoine d'Evreux par Henri IV, à cause du droit de régale, le 28 mai 1592[2]. Le roi était alors au camp de Compiègne.

Le rôle politique que joua du Perron ne lui permit que de résider assez rarement à Evreux. Nommé à cet évêché au mois de février 1593[3], il ne pouvait être alors agréé à Rome. Ce fut comme simple prêtre[4] qu'il partit pour la Ville éternelle, au mois de juillet 1595, afin de négocier, de concert avec d'Ossat, l'importante affaire de l'absolution de Henri IV, « la plus grande que le « Saint-Siège eût eue depuis plusieurs centaines d'ans, »

[1] Archives de l'Eure, *Grand pouillé d'Evreux*, G. 22, p. 296. — Le Jau prit possession de la prébende de Fauville et de la dignité de trésorier par une seule et même collation. (*Id.*).

[2] Archives de l'Eure, *Grand pouillé d'Evreux*, G. 22, p. 295. — Bertrand Le Prevost n'était-il pas un oncle maternel de Jean-Paul Le Jau? Cette parenté pourrait expliquer la résignation. — La régale était le droit que s'attribuait le roi, tant que les sièges étaient vacants, de jouir des fruits de l'évêché et de disposer des bénéfices sans charge d'âmes, comme l'évêque l'aurait fait, jusqu'à ce que le nouveau titulaire eût prêté serment de fidélité et qu'il l'eût fait enregistrer à la Chambre des comptes de Paris.

[3] « Le 9 aoust 1593, Henri IV lui donna le droit de régale, dont il ne jouissoit cependant que de la manière suivante. Il présentoit au roy ceux qu'il luy plaisoit pour remplir les bénéfices, et ce prince conféroit. L'on regardera sans doute comme singulier qu'il ait conféré la dignité de pénitencier sur la présentation que M. Duperron luy fit d'un sujet (Pierre de la Mare). Quant aux bénéfices cures, ils étoient conférés par le chapitre qui ne tenoit pas registre des collations qu'il donnoit; et depuis la mort de M. de Sainctes, dernier évesque, jusqu'à ce que M. Duperron eust été sacré évesque et pris possession de son évesché, l'on n'en voit aucune dans le registre du secrétariat. » Chemin, *Hist. des évêques d Evreux* (*ms*).

[4] « L'ordination sacerdotale de du Perron n'est pas antérieure à sa nomination à l'évêché d'Evreux, en 1593. » L'abbé Féret, *Le cardinal du Perron orateur, controversiste et écrivain*, 1877, p. 49.

Digitized by Google

disait Clément VIII à la congrégation des cardinaux. Mais le normand et le gascon étaient de taille à manœuvrer utilement dans un milieu, où, disait d'Ossat, « il y a plus de finesse qu'en tout le reste du monde. »

Les deux mandataires réussirent à mener à bien cette négociation que les Espagnols et plusieurs cardinaux s'efforçaient d'entraver, et du Perron put enfin être préconisé évêque d'Evreux [1]. Le cardinal de Joyeuse le sacra dans l'église de Saint-Louis à Rome, le 27 décembre 1595. Du Perron prit par procureur possession de son évêché, le 8 juillet 1596, et fit son entrée solennelle au commencement de février 1597. Durant les trois mois, environ, qu'il resta à Evreux, il prêcha dans sa cathédrale le jour de Pâques et visita les divers monastères et couvents de sa ville épiscopale [2].

Lorsqu'il revenait dans son diocèse, du Perron aimait

[1] Le 12 novembre 1595, Henri IV écrivait au Pape : « Je supplie très humblement vostre Sainteté me renvoyer au plus tost le sieur du Perron, et devant que partir le pourvoir de l'évesché d'Evreux, car je m'asseure qu'il s'acquittera dignement de cette charge. » *Les Ambassades et négotiations du cardinal du Perron*, Paris, 1623, in-fol., p. 17. Et peu après, du Perron écrivait au roi : « Lundy dernier, sur ce qu'il vous a pleu toucher pour moy du Perron à sa Sainteté, elle me fist honneur de me proposer elle-mesme, en plein consistoire, usant de ces termes : *A la nomination de nostre très cher fils le Roy très chrestien de France et de Navarre.* Au moyen de quoy je fus admis à l'évesché d'Evreux avec beaucoup de faveur et d'approbation de tout le collège. » *Les Ambassades, etc.*, p. 19.

[2] « M. Duperron, dit l'abbé Chemin, à son retour de Rome, comptoit se rendre à Evreux, mais il ne fit qu'y passer après sa prise de possession par procureur. Le roy estant à Amiens luy escrivit une lettre au commencement de juillet 1596, afin qu'il se rendist à Rouen aux Etats. Il passa promptement par Evreux en aoust, ou il prit connoissance de son temporel pour le partager avec M. de Biron. » *Hist. des évêques d'Evreux* (*ms.*) Voir dans Féret, *Le cardinal du Perron orateur, etc.*, p. 395 et 396, le récit de l'entrée solennelle de du Perron à Evreux, d'après le *Recueil historique* de Dom Beaunier. Le discours prononcé par du Perron, le jour de Pâques, se trouve dans ses *Œuvres diverses*, Paris, 1622, in-fol., p. 678 et suiv.

Digitized by Google

à séjourner au château de Condé, apanage des évêques d'Evreux depuis le XIIe siècle. Il y trouvait une solitude favorable à ses travaux ; c'est là qu'il avait sa plus belle bibliothèque, et il y composa plusieurs de ses ouvrages. C'est de Condé qu'il écrivit, probablement en 1603, deux lettres au P. Honoré, provincial des Capucins de Paris, pour lui marquer toute l'estime qu'il faisait de son ordre : il le priait de lui envoyer, comme il l'avait déjà fait, le P. Sylvestre pour prêcher l'Avent et le Carême, et un autre religieux, sans doute pour prêcher l'octave du Saint-Sacrement dans sa cathédrale ; et enfin, de penser, dans son chapitre général, à lui accorder une maison de son ordre à Evreux[1].

Le cardinal du Perron ne put exécuter ce projet d'établir un couvent de Capucins, mais ses successeurs, aidés de Jean Le Jau, le reprirent et le réalisèrent comme nous le verrons plus loin.

Le 5 décembre 1607, du Perron conféra à Jean Le Jau la pénitencerie[2], vacante par le décès de Jean Dolboys. Le 8 février 1608, Le Jau présentait au chapitre l'acte de collation de cette dignité pour être mis en possession, « avec dispense de payer les droits ordinaires, ou de les modérer à une somme raisonnable, telle que le chapitre le jugeroit à propos. » Le chapitre dispensa Le Jau « du vin et des semineaux[3] » mais non « du droit de chape, attendu que c'est chose qui dépend de la fabrique,

[1] Ces deux lettres sont reproduites dans *Les Ambassades et négotiations, etc.*, p. 70 et 71.

[2] Sur la fondation et les émoluments de cette dignité, voir *Ancien coutumier de l'eglise cathédrale d'Evreux*, publié par l'abbé F. Blanquart, Rouen, 1906, in-8°, p. 49 et 50.

[3] Gâteau de fleur de farine. Sur le vin, les semineaux et le droit de chape, lors de la réception des chanoines et des dignités, voir *Ancien coutumier de l'eglise cathed. d'Evreux*, p. 84, 85 et 86.

Digitized by Google

dont il ne peut dispenser[1] ». Le droit de chape avait été fixé, en 1508, à trente-cinq livres tournois : il fut porté plus tard à soixante livres, et en 1654 à cent livres.

Du Perron nommé cardinal en 1604, et archevêque de Sens en 1606[2], avait résigné son évêché en faveur de Guillaume de Péricard, doyen de Rouen, qui, en échange, lui avait cédé son abbaye de Saint-Taurin. Ces diverses négociations avaient demandé un assez long temps.

« A son arrivée à Evreux, le 13 octobre 1608, dit l'abbé Chemin, Guillaume de Péricard trouva son chapitre en division avec M. Le Jau, pénitencier et chanoine[3]. »

La cause du conflit était une congrégation ou confrérie que Le Jau avait fondée en l'honneur de la Présentation de la Sainte Vierge et de saint Joseph[4].

[1] Archives de l'Eure, *Grand pouillé d'Evreux*, G. 22, p. 189.

[2] Le pape avait exprimé sa volonté que les cardinaux qui avaient des évêchés y allassent résider, ou bien les résignassent, ou y missent des coadjuteurs. Du Perron écrivait, à ce sujet, à Villeroy secrétaire d'Etat, le 17 mai 1606 : « J'ay pensé que ce m'estoit une occasion à propos pour vous supplier d'essayer de m'obtenir une permission du Roy de résigner ou permuter l'évesché d'Evreux, sans préjudice de la réserve qu'il a pleu à sa Majesté me promettre. Car le revenu en est si petit que je ne sçaurois establir un coadjuteur, que la provision qu'il faudroit que je lui donnasse ne consumast une bonne partie de ce qui m'en peut venir entre les mains. Quand sa Majesté m'aura gratifié de quelque évesché ou archevesché de plus grande valeur, alors j'y pourrai mettre ou un coadjuteur ou un évesque portatif pour faire les functions épiscopales, et luy assigner entretien suffisant, sans en recevoir trop d'incommodité ; mais pour le présent cestui là est si maigre et j'ai d'ailleurs si peu de moyens pour y suppléer, que je ne sçaurois, sans grande incommodité, porter ceste charge. » *Les Ambassades, etc.*, p. 476. Un évêque portatif, *episcopus portalis*, qui n'a ni clergé ni fidèles.

[3] *Hist. des evêques d'Evreux* (*ms*).

[4] *L'Instruction générale et fort succincte pour aider les âmes dévotes et pieuses en l'exercice de la méditation*, que Le Jau, trésorier et chanoine d'Evreux, publia en 1606, paraît bien avoir été destinée aux personnes pieuses qu'il avait agrégées à la confrérie de la Présentation de la Sainte Vierge. Dans l'épître adressée « aux âmes dévotes et pieuses », il fait allusion aux tracasseries qu'on lui suscitait, « redoutant tousjours

Digitized by Google

Le XVIIe siècle vit naître un grand nombre de confréries et de congrégations pieuses. Les unes se proposaient un service corporatif comme les confréries de corps de métier, et chaque métier avait la sienne, placée sous la protection du saint patron ; d'autres, un but charitable, telles les confréries de la Rédemption des captifs, ou les Charités, chargées d'enterrer les morts et de prier pour eux. Mais il y en eut d'autres plus spécialement créées dans le but de réunir et de grouper les personnes pieuses d'une paroisse ou d'une cité, et de leur procurer, par l'association, un moyen plus efficace de sanctification et d'édification mutuelle. Telles étaient les nombreuses confréries du Saint-Sacrement, de la Sainte Vierge, du Saint-Rosaire [1], du Saint Nom de Jésus, et autres. Elles propageaient activement et faisaient pénétrer dans les masses populaires le grand mouvement de régénération chrétienne qu'avaient imprimé à la France saint François de Sales, saint Vincent de Paul, M. Olier, M. de Bérulle, le B. Jean Eudes, soit par leur influence personnelle, soit au moyen des ordres qu'ils avaient fondés. Toutefois, certaines de ces pieuses confréries ou associations, échappant à la direction paroissiale, rencontraient peu de sympathies de la part des curés. Jean Le Jau n'avait pas tardé à en faire l'expérience.

Il avait obtenu du Pape l'approbation des règlements de la confrérie qu'il voulait établir à Evreux sous l'in-

les langues vipérines de ceux qui ne cherchent qu'à sindiquer les actions d'autruy, tellement que je vous prens à garant, si l'envie ou la calomnie veut intenter un procez contre moy. »

[1] En sa qualité de vicaire général de François de Péricard, Jean Le Jau approuva, en 1623, les statuts de la confrérie du Rosaire qui venait d'être fondée dans la paroisse de Saint-Nicolas de Beaumont-le-Roger. Archives de l'Eure, G. 1559.

Digitized by Google

vocation de la Présentation de la Sainte Vierge et de saint Joseph[1]. « En attendant qu'il pût la fixer dans quelque église, il en tenoit les assemblées chez lui, confessoit ceux qui en faisoient partie, leur donnoit la communion à la chapelle où il disoit la messe et alloit même, quand ils étoient malades, leur administrer les sacrements qu'il prenoit à la cathédrale. » Lorsque Le Jau avait été nommé pénitencier, il avait fait mettre dans l'acte de collation, que du Perron lui fit expédier par son secrétaire, « qu'il lui donnoit non seulement le pouvoir de recevoir les confessions de ceux qui se présenteroient à lui en santé, mais même de leur administrer tous les sacrements en cas de maladie[2]. »

Dès le 18 août 1606, Me Adrien Godefroy, curé de Saint-Pierre d'Evreux[3], fit citer au chapitre Jean Le Jau alors trésorier et chanoine, et requit « que défenses fussent faites audit sieur trésorier de recevoir ses paroissiens en la congrégation secrette qui se fait en la maison canonniale où il demeure, et de leur administrer les sacremens de confession et de communion, tant en sa chapelle qu'aux maisons desdits paroissiens, lorsqu'ils sont malades, ainsi qu'il le fait journellement[4]. »

Cette congrégation de la Présentation a toujours, ou

[1] Nous n'avons pu retrouver les règlements de la confrérie établie par Le Jau.

[2] Archives de l'Eure, *Grand pouillé d'Evreux*, G. 22, p. 189. Le procès-verbal d'installation de Le Jau, comme pénitencier, porte cette mention : « Concedentes tibi facultatem confessiones... etc., ac etiam sacrosanctum Eucharistiae sacramentum, cum expedire videris, administrandi. » (*Id.*).

[3] Le haut doyen d'Evreux, à cause du temporel du doyenné, possédait en fonds et en propriété le fief du Saint-Esprit, assis en la paroisse Saint-Pierre, duquel dépendaient plusieurs maisons, lieux et édifices de ladite paroisse. Archives de l'Eure, G. 73. Voir encore *Ancien coutumier de l'eglise cathédrale d'Evreux*, p 29 et suiv.

[4] Archives de l'Eure, *Grand pouillé d'Evreux*, G. 22, p. 189, et G. 20, fol. 5.

Digitized by Google

du moins pendant longtemps, occupé M. Le Jau. Il a fait beaucoup de tentatives auprès du chapitre pour l'établir dans l'église cathédrale, tant à l'époque de du Perron qu'à celle de Guillaume de Péricard. Il a proposé cette affaire dans différents chapitres, et fait demander qu'on lui permît de faire l'exercice de cette congrégation, suivant ses règlements, dans la chapelle épiscopale. Le chapitre y avait presque consenti, quoique avec une certaine répugnance. Il paraît, néanmoins, qu'il s'en trouva « honnêtement refusé » par un acte capitulaire du 3 décembre 1608 [1]. M. Le Jau, disaient ses

[1] « Extrait du chapitre dudit jour (3 décembre 1608). Sur la proposition faitte par Monseigneur, instance de noble et discrette personne M. Jean Le Jau, prestre, pénitencier et chanoine en lad. église, qui à cette fin luy avoit mis entre les mains toutes et chacunes les lettres concernant cette affaire, qui est d'estre permis de faire l'exercice de la congregation ou confrairie instituee en l'honneur de la Presentation de la Vierge et de Saint Joseph en la chapelle épiscopalle, suivant ce qu'il luy a esté accordé cy-devant par M. Ill^me et R^me cardinal du Perron, évêque de ce lieu, et par acte du chapitre, au moyen des soumissions qu'il devoit bailler par écrit : l'affaire ayant été mise sur le bureau, et les avis d'un chacun recueillis, Monseigneur a esté prié de remonstrer au sieur penitencier les inconveniens qui pourroient advenir au cas qu'il voulust faire l'exercice de lad. congregation ou confrairie en lad. chapelle ; et à l'instant, a été fait venir led. sieur Le Jau en son lieu et place, et les inconvéniens à luy representés, pour auxquels voulant par luy remedier, a ete fait offre, premierement, de tenir lad. confrairie à huis ouvert, et durant les jours de l'hyver, tenir sa dite congrégation à une heure après midy, aux jours specifiés par les ordonnances de lad. confrairie ; laquelle déclaration derechef mise en deliberation, et les avis d'un chacun recueillis, ledit s^r penitencier a esté prié de ne s'aider de lad. chapelle, et de choisir un autre lieu sous le bon plaisir de mondit seigneur.

« Je n'ay rapporté que ce dernier acte, tous les précédants ne tendant presque qu'à la mesme fin.

« Il y a apparence que le s^r Le Jau étoit embarrassé où placer cette congregation dont l'établissement luy causoit des affaires, ou du moins des brouilles avec les curés de cette ville, sur les droits desquels il paroissoit vouloir faire des entreprises, et comme par une autorité supérieure ; led. s^r Le Jau se persuadoit, qu'aiant fait approuver cette congregation par N. S. P. le Pape, il avoit un droit supérieur sur les s^rs curés de la ville et mesme du diocèse, pour, sans leur permission, confesser leurs paroissiens malades et leur administrer le sacrement d'Eu-

Digitized by Google

confrères, désirait la chapelle épiscopale afin d'éviter le contrôle des curés de la ville, et de pouvoir confesser, communier et administrer à son gré les paroissiens, « ce qui alloit contre le bon ordre et les lois de l'Eglise. » Le chapitre remontra à M. Le Jau ces inconvénients, « et le dit sieur pénitencier fut prié de ne s'aider de la dite chapelle, et de choisir un autre lieu sous le bon plaisir de Monseigneur [1]. »

En présence de cette irréductible opposition des curés d'Evreux d'une part, et du chapitre de l'autre, M. Guillaume de Péricard, pour le bien de la paix, demanda à Le Jau de ne pas user de tels de ses pouvoirs de pénitencier qui portaient ombrage à des curés démesurément jaloux de leur autorité. D'autre part, il convient de reconnaître que le zèle de Le Jau avait quelque chose d'inquiet et de fébrile.

Au plus fort de ses démêlés avec les curés d'Evreux, Jean Le Jau faisait une fondation en faveur du Puy de musique, ou confrérie érigée en l'honneur de madame sainte Cécile, dans la cathédrale d'Evreux, le 12 octobre 1571 [2]. En 1606, il s'était fait recevoir au nombre des confrères ; le 23 novembre 1608, « M. Jean Le Jau, prestre, chanoine et pénitencier, seigneur de Verteau et de Chambergeot » donnait à la confrérie huit livres

charistie. Il n'auroit plus resté que de leur faire faire leurs Pasques. Les suites de cette entreprise alloient loin, et devoient estre regardées comme contraires au bon ordre et aux loix de l'Eglise. » *Grand pouillé d'Evreux*, G. 22, p. 189.

[1] L'abbé Lescalier, haut vicaire et promoteur du diocèse (*L'Evesché d'Evreux et cures de la ville d'Evreux*), après avoir donné le récit précédent, ajoute : « M. de Péricard, ayant eu connaissance des clauses portées dans le visa de M. le pénitencier, lui deffendit d'en faire usage vis-à-vis de Messieurs les curés, et il obéit. » Archives de l'Eure, G. 20, fol. 6.

[2] *Puy de musique érigé à Evreux en l'honneur de M^es^ sainte Cécile*, par Bonnin et Chassant, Evreux, 1837, in-8°.

Digitized by Google

de rente annuelle consignées et assignées sur ses biens et héritages, « pour la fondation du prix et de l'orgue d'argent, qui a coustume d'estre chacun an délivré à celui qui a donné le meilleur motet au Puy de ladite confrairie... Sur ce prix, à l'endroit le plus commode, on mettra ces mots : *Munus Le Jau penitent. ebroic. A.* 1608. Après son décès, lorsque suivant la coustume qui s'observe en ladite confrairie, l'on aura chanté le motet qui aura remporté le prix, devant l'image de sainte Cécile, dans la nef de ladite église, il sera publié par un de ladite confrairie, à ce préposé, que ledit prix a esté fondé par ledit sieur Le Jau ; lequel confrère exhortera aussi en mesme temps les assistants à prier Dieu pour son âme, et présentement dira ung *pater* et ung *ave maria* avant que de chanter le second motet... etc [1]. »

Des religieux Capucins étaient venus à plusieurs reprises prêcher à Evreux ; ils étaient très populaires. A son arrivée à Evreux, Guillaume de Péricard s'empressa de reprendre le projet qu'avait eu du Perron d'établir un couvent de leur ordre. « Il employa, dit l'abbé Chemin, 2,000 livres pour leur acheter le bien fonds dont ils jouissent. Il planta lui-même la croix à leur porte, le Vendredi-Saint 1613, et en mourant, il leur légua par son testament 3,000 livres pour faire construire leurs bastimens. [2] »

[1] Tabellionage d'Evreux. (Communication de M. l'abbé Guéry).

[2] *Histoire des évêques d'Evreux (ms.)* — « Guillaume de Péricard poussa à bout le dessein qu'avoit eu le cardinal du Perron, son prédécesseur, d'establir un couvent de Capucins dans Evreux, des l'an 1603, à la considération des révérends pères Sylvestre de Laval, Benoît de Camfélix, Jacques Bolduc et Ambroise, les plus célèbres prédicateurs de leur temps. » Le Batelier d'Aviron, *Le Mémorial historique des evêques, ville et comté d'Evreux*, édit. Lebeurier, 1865, p. 151.

Digitized by Google

Son neveu, coadjuteur et successeur, François de Péricard, « continua, en faveur des Capucins, l'attention que feu son oncle avoit eue pour eux, et leur aida de ses deniers pour la construction de leurs bastimens. Il bénit la première pierre de leur église, qu'il plaça dans le mois d'avril 1614, et celle de leur dortoir, qui fut placée le même jour par M. de Guillaumont, gouverneur d'Evreux[1]. »

Il est de toute justice d'ajouter que Jean Le Jau, alors pénitencier et vicaire général du diocèse, contribua fort généreusement à cette fondation. C'est dans l'église des Capucins, et sous leur habit religieux, qu'il voulut avoir sa sépulture[2].

Jean Le Jau perdit sa mère, Justine Le Prevost, en 1613, ainsi que nous l'apprend un acte du tabellionage d'Evreux, du 13 décembre de cette année, dans lequel figurent les noms du pénitencier et de ses frères Paul, Pierre, Jérôme et Louis Le Jau[3].

Le doyen d'Evreux, René Blondel de Joigny, était mort le 30 juin 1623. Le 7 juillet suivant, les chanoines se réunissaient sous la présidence de Jean Dupray, chantre. Jean Le Jau fut élu doyen par quatorze voix

[1] Chemin, *Hist. des évêques d'Evreux* (*ms.*); Le Batelier d'Aviron, *Le Mémorial historique, etc.*, p. 151.

[2] Le Brasseur, *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux*, p. 375. Le Lycée occupe aujourd'hui l'emplacement, et même quelques bâtiments de l'ancien couvent des Capucins. Toutefois, il ne reste plus rien de la construction primitive du temps de François de Péricard ; le couvent avait été rebâti dans les dernières années du XVIIe siècle.

[3] Tabellionage d'Evreux, année 1613, fol. 582. — Un acte notarié, du 21 février 1608, fait mention de « noble et discrette personne Me Crestofle (Christophe) Le Jau, thésaurier en l'église cathédralle Nostre-Dame de ce lieu d'Evreux, demeurant à Paris, estant de présent en ceste ville d'Evreux » ; il constitue son procureur général et spécial « Jean Le Jau, prestre, pénitencier en lad. église de Nostre-Dame d'Evreux, son frère, à plaider, substituer, etc. ». *Registre des minutes du tabellionage d'Evreux*, 1607-1608, fol. 520 vo. (Notes A. Chassant.)

Digitized by Google

et reconnu par ses confrères. L'évêque félicita, selon l'usage, le chapitre de l'élection qu'il venait de faire. L'installation eut lieu sans incident[1].

Le nouveau doyen d'Evreux allait se trouver intimement associé à une autre fondation religieuse. En considérant combien il était difficile que les mères de famille fussent sincèrement chrétiennes si, dès leur enfance, elles n'avaient pas été chrétiennement élevées, M. de Péricard avait conçu le projet de fonder à Evreux un couvent de religieuses Ursulines, dont la mission spéciale était de s'occuper de l'éducation des jeunes filles. De son côté, M. Le Jau préparait des femmes veuves et des filles pieuses à enseigner aux enfants de leur sexe la lecture, l'écriture et le catéchisme. Quand ces personnes, vouées d'ailleurs à la vie religieuse, furent suffisamment préparées, l'évêque proposa leur établissement en communauté aux bourgeois d'Evreux assemblés en état de commun. Ayant obtenu leur consentement, il sollicita de Grégoire XV un bref, accordé le 23 janvier 1623, qui l'autorisait à admettre ces personnes sous la règle de sainte Ursule. Toutefois, le pape donna commission à Octave Corsini, son nonce de Paris, d'informer au sujet de l'établissement de ces religieuses. L'enquête se trouva favorable, et un second bref du 5 avril de la même année autorisa la construction d'une église. Dès le mois précédent, Louis XIII avait accordé des lettres-patentes en faveur de l'établissement des Ursulines. D'autre part, le Parlement, avant de les enregistrer, prit communication du consentement du maire et des échevins de la ville, du chapitre et des communautés religieuses, et

[1] Archives de l'Eure, *Grand pouille d'Evreux*, G. 22, p. 41.

Digitized by Google

vérifia les lettres, aux conditions que les nouvelles religieuses rempliraient les fins pour lesquelles on les établissait, qui étaient de montrer à lire et à écrire, et d'enseigner les éléments de la religion à toutes les petites filles de la ville et des faubourgs, sans acception de parenté, noblesse ou dignité, et que leur église et monastère seraient bâtis hors les murs de la ville. L'arrêt du Parlement est du 23 novembre 1623 [1].

M. Le Jau, que l'on peut considérer comme le véritable fondateur des Ursulines d'Evreux, les dota de 7,000 livres qui furent constituées en 500 livres de rente [2].

Aux XVIe siècle et suivants, les évêques et les cha-

[1] Le Batelier d'Aviron, *Le Mémorial historique, etc.*, p. 154; Chemin, *Histoire des évêques d'Evreux (ms.)*; Le Brasseur, *Hist. civile et eccles. du comté d'Evreux*, p. 377 et 378.

[2] Le Batelier d'Aviron, *Le Mémorial historique, etc.*, p. 154. Parmi les titres et documents relatifs aux Ursulines, conservés aux Archives de l'Eure, on rencontre, à l'année 1624, la vente, par Alexandre Le Pescheur, bourgeois d'Evreux, aux Ursulines « stipulées par noble et circonspecte personne Me Jean Le Jau, haut doyen de l'église cathédrale d'Evreux, et vicaire général de Monseigneur l'évesque dud. Evreux, d'un ou plusieurs corps de logis où pend pour enseigne *le Dauphin*, assis partie en la paroisse Saint-Léger, partie en la paroisse Saint-Pierre », pour le prix de 2,300 livres tournois. (Série H, 1540). Une inscription sur une table de marbre noir, placée dans la chapelle des Ursulines, conservait la mémoire de Jean Le Jau, fondateur du couvent. Cette inscription est aujourd'hui conservée au musée d'Evreux.

I.H.S. M.A. I.O.S.
ANNO. A. PARTV. VIRGINIS. MDCXXVI. VRBANI. VIII. PONTIF. MAX. III.
LVDOVICI XIII. FRANC. ET. NAVAR. REG. CHRISTIANISS. XVI.
HOC. DIVAE VRSVLAE. VIRG. ET. MART. DICATVM. MONASTERIVM.
PRO. PVELLARVM. EBROIC. INSTRVCTIONE. NOBIL. VIR. M. JOAN. LE IAV.
PARIS. ORIVND. ECCLES. EBROIC.
DECAN. ET. CANONIC. AC. REVER[MI] D. D. FRANCISCI. DE PERICARD.
EPIS. EBROIC. VICAR. GENERAL.
DATO. PRO. EJVS. FVNDATIONE. ANNVO. REDITV. IMPENSA. CVRA. SOLLICITVDINE Q.
ŒDIFICARI. AD. DEI. GLORIAM. ET PVBLICAM. VTILITATEM. PROCVRAVIT.

Au-dessous de l'inscription se trouve le blason de Le Jau, *de gueules à trois losanges d'argent, 2 et 1*, surmonté d'un casque et soutenu par deux coqs.

Digitized by Google

pitres se considéraient comme en possession du droit de changer, réformer et réviser à leur gré les livres liturgiques diocésains; on sait qu'ils ne se firent pas faute d'en user; mais alors personne, ou à peu près, ne trouvait à redire à l'exercice de ce droit, si contraire à nos idées actuelles. D'autres fois, sans toucher aux formules du missel ou du bréviaire, on fondait des prières, des stations qui se chantaient pendant ou après les offices; ou bien on élevait le degré d'une fête, avec distribution au clergé. C'était là des actes de dévotion et de générosité qui édifiaient la piété des fidèles, parce qu'ils étaient en entière conformité avec les idées du temps. Plusieurs fondations de Jean Le Jau en sont la preuve.

Dès l'année 1601 ou 1602, Le Jau avait obtenu du chapitre l'autorisation de faire célébrer dans la cathédrale, à ses frais et *ad tempus*, les fêtes de saint Jean-Baptiste et de la Présentation de la Sainte Vierge sous le rite triple de première classe. Dans le Missel d'Evreux de 1497, de 1527 et de 1583, la fête de saint Jean est mentionnée sous le rite double. *Duplex. Cessatur ab omni opere.* La fête de la Présentation de la Sainte Vierge, instituée à Rome en 1464, rendue obligatoire dans l'église romaine par Sixte-Quint, en 1585, ne fut adoptée que plus tard par les diocèses de France [1]. Elle ne figure pas dans le Missel de Claude de Sainctes de 1583, mais on la trouve dans le Missel de 1610, sous le rite double de deuxième classe pour tout le diocèse. Le Processionnal de 1605 renferme cette rubrique, qui paraît bien se rapporter à la fondation de Le Jau : *Die XXI novembris. In Praesentatione B. Mariae Virginis,*

[1] Clément VIII y adapta un office spécial; on se servait auparavant de l'office de la Nativité de la Sainte Vierge.

Digitized by Google

ubi sub Triplici officio celebratur. Le lendemain de ces deux solennités, il y avait une messe *pro defunctis* également établie par Le Jau [1]. En vue d'assurer à perpétuité ces diverses fondations, il donna, par contrat passé le 16 août 1611, la somme de 1,180 livres destinée à être convertie en rente annuelle [2].

Trois ans plus tard, par acte passé le 6 août 1614, au tabellionage d'Evreux, Le Jau donnait à la Charité établie en l'église de l'Hôtel-Dieu, la somme de 250 livres tournois pour faire dire et célébrer à perpétuité, à son intention et à celle de ses amis vivants et trépassés, une

[1] « In crastino festi Nativitatis sancti Joannis Baptistae, celebratur missa pro deffunctis sub officio duplici, ex fundatione nobilis et discreti viri magistri Joannis Le Jau, Parisini, decani et canonici Ebroicensis, in qua distribuitur dominis canonicis... » (*Obituaire du chapitre*). — « In crastino festi Praesentationis B. Mariae, celebratur missa pro deffunctis, sub officio duplici, ex fundatione nobitis et discreti viri magistri Le Jau... etc. ». (*Id.*).

[2] « Decennio jam elapso quo nobilis et discretus vir magister Joannes Le Jau, Parisiis oriundus, in jure canonico licenciatus, et in ecclesia Ebroicensi pœnitentiarius et canonicus,... in festo Praesentationis... die 21 novembris et... S. Joannis Baptistae, die 24 junii... singulis annis, sub officio triplici, propriis sumptibus celebrari curaverat ; ut nihilominus quae ad tempus sic duntaxat gerebantur, in futurum, per annui redditus coemptionem, stabilita permanerent... mille et centum octoginta librarum summam in eum ipsum finem... persolvit, etc. » Le contrat fut passé le 16 août 1611. (*Obituaire du chapitre*, en appendice). — Comme se rapportant aux fondations de Le Jau, nous mentionnerons encore les indications suivantes. « Contract de fondation de 2 messes de *Requiem*, et de la fête double des saints Anges par M. Le Jau, haut doyen de l'église et maître de la fabrique, de l'année 1624. » — « Contracts de fondation des offices triples de saint Jean-Baptiste et de la Présentation de la Sainte Vierge, par M. Le Jau, doyen ; de la messe de saint Roch, le 16 aoust, issue de matines, par les exécuteurs du testament dud. sieur Le Jau, des années 1611 et 1632. » *Etat des fondations de l'église d'Evreux*, dans l'Inventaire Delavaur et Bourlet, 1769, in-fol. ms. (Archives de l'Eure, provenant des Archives de l'Évêché). — L'*Obituaire du chapitre* contient aussi ces deux mentions : « Hac die (15 août), inter vesperas et completorium, fiet processio ad altare S^ti Sebastiani ubi erecta est imago s^ti Rochi, ex fundatione nobilis viri M. Joannis Le Jau, Parisini et decani Ebroicensis... » — « Sequenti die etiam, in eodem altari, missa celebrabitur de S^to Rocho, et distribuetur dominis canonicis... etc. Haec fusius habentur in contractu coram tabellionibus, die 14 apr. 1632. »

Digitized by Google

haute messe à diacre et à sous-diacre, le 21 novembre, jour et fête de la Présentation de Notre-Dame. Les premières vêpres étaient chantées à trois heures après-midi, et le jour de la fête, avant la grand-messe, on devait faire une procession à laquelle assisteraient le prieur et tous les prêtres de la Charité de l'Hôtel-Dieu, et les échevin, prévôt et frères de ladite Charité, tenant chacun une torche allumée en la main. La procession partait de l'Hôtel-Dieu, situé entre l'église Saint-Pierre et les Halles, et se continuait à l'entour de la Petite Cité et la Grand-Rue, « qui est le tour que faict le clerc de lad. Charité pour faire la criée des trespassez[1]. »

Du Perron[2] et Guillaume de Péricard chargèrent Le Jau de travailler à la révision des livres liturgiques d'Evreux imprimés au commencement du XVIIe siècle. Lui-même a pris soin de le rappeler dans une pieuse supplique adressée au clergé du diocèse. A la fin du Missel de 1610, on lit cette souscription :

[1] *Tabellionage d'Evreux, année* 1614, f°. 136. (Notes A. Chassant).

[2] Ce fut sur l'ordre de du Perron que Le Jau entreprit la correction des livres liturgiques. L'évêque y travailla de son côté, si l'on s'en tient à ces paroles de l'abbé Chemin. « M. Duperron, dans son séjour à Rome, d'où le roy ne pensoit pas à le faire revenir de sitost, ne laissoit pas, au milieu de ses grandes occupations, que de travailler pour son diocèse. Il fit un bréviaire et un rituel, ou plutôst, il y acheva ces deux ouvrages qu'il avoit commencé en France, quelques années auparavant. Le mandement qu'il a mis à la tête de son bréviaire est daté de Rome, 1606. L'on ne voit pas pourquoi il transféra la feste de Saint-Aquilin, l'un de nos évêques, du mois de juillet au mois d'octobre. » *Hist. des évêques d'Evreux* (*ms*). — Nous ne connaissons pas cette lettre, datée de Rome, 1606. Le mandement par lequel du Perron publie le nouveau bréviaire se termine ainsi : « Datum Ebroicis, Anno Domini 1604. Pridie Idus Maii. » — Dans le Bréviaire de Claude de Sainctes, de 1587 (au musée Bollandien), saint Aquilin se fêtait sous le rite double, le 15 février, et le 18 juillet on célébrait sa translation sous le rite semi-double. Dans le Processionnal de 1605, le Bréviaire de 1617, le Missel de 1630, la fête de saint Aquilin demeure toujours fixée au 15 février. L'abbé Chemin, comme on le verra un peu plus loin, ne cachait pas ses sentiments antipathiques à l'égard de du Perron ; mais cette fois, sa haine l'a aveuglé.

Digitized by Google

I. L. I.[1] *Penitent. Ebroicens. suprema pro corollario ad Clerum dioecesanum Expostulatio.*

Septennis demandatus labor in Breviarii, Antiphonarii, Manualis, Processionalis, Officii B. Mariae ac Missalis recognitione impensus, quasi Sabbatismi requiem postulat. Hanc unicam a te gratiam, quicumque es qui ex eo fructum carpis, pro mercede expostulo, ut cum ad altare, propitiationis hostiam immolaturus, steteris, pius ad Deum preces pro me non dedigneris effundere. Bene vale, eumdemque Deum, sicut exopto, semper habeas propitium.

Si le travail liturgique de Le Jau dura sept ans ou environ, il dut l'entreprendre vers 1601 ou 1602. Le privilège accordé par Henri IV à l'imprimeur ébroïcien Antoine Le Marié, d'éditer le Bréviaire, le Processionnal, le Missel, etc., est du 14 avril 1604.

Dans l'oraison funèbre de Le Jau, Nicolas Hébert vante hautement, et il faut l'en croire, la générosité inépuisable du doyen d'Evreux. « Il dépensoit en œuvres de charité et de piété non seulement le revenu de son doyenné qui est fort petit, veu la qualité d'iceluy, mais aussy tout son patrimoine qui estoit fort ample[2]... Quel autel de ceste église, quelle église de ceste ville, soit des paroisses, soit des monastères, n'a point senti les effets de sa magnificence et libéralité ? Il a donné icy un tabernacle, là un tableau ; icy un parement d'autel, là une contretable; en un lieu il a édifié une chapelle, en cest autre un couvent. Combien de tuniques et de chasubles, de chapes et autres ornemens sont sortis de ses coffres.

[1] Ce sont les initiales de Jean Le Jau.

[2] « Il hérita de son père de plusieurs grands biens temporels et de belles seigneuries. » Nicolas Hébert, *Oraison funèbre*.

Digitized by Google

Ajoutez à cela tant de belles et grandes fondations en ceste église et ailleurs ; ce qu'il a encore fort amplifié par son testament qui se monte, en œuvres pies, à plus de six mil livres [1]. »

Nicolas Hébert attribue à Le Jau l'achèvement et le couronnement « d'une haute et grosse tour de la cathédrale, depuis un si long temps demeurée imparfaite [2]. » Il ne peut s'agir de la tour nord du grand portail, commencée vers 1610, et dont la construction se poursuivit activement, grâce à des dons considérables [3], mais bien de la tour sud, dont les cinq étages d'ordres superposés dataient du règne de Henri II, et de l'épiscopat de Gabriel le Veneur. La construction avait été interrompue à la hauteur de la corniche du cinquième étage. Le grand clocher en charpente couvert d'ardoises, avec ornements en plomb, qui surmonte la tour méridionale, est l'œuvre de Le Jau, et est antérieur à l'année 1623 [4].

Aux dons publics, aux fondations pieuses, nécessaire-

[1] *Oraison funèbre*. Sur les fondations de Le Jau, voir plus haut, p. 144, notes 1 et 2.

[2] « Que dirons-nous de cette haute et grosse tour (qui n'est pas seulement la plus belle marque de ce temple, mais aussi de la ville), laquelle depuis un si long temps estoit demeurée imparfaitte ? Mais aussi, qui eust osé entreprendre un ouvrage si hardy, si long et de telle despense ? Or, l'a-t-il non seulement entrepris mais achevé, et couronné l'œuvre jusques à la pointe, sur laquelle il a dressé un glorieux trophée à son courage, sa bonne conduite et piété, ayant mesme contribue à ce beau dessein quantité de ses moyens. » *Oraison funebre*.

[3] « Guillaume de Péricard posa des reliques des saincts à la première pierre que l'on posa pour achever la grosse tour de pierre, qui fust achevée des deniers que laissa par aubayne maistre François Martin, chapelain, secretaire de M. de Péricard, son successeur et neveu, qui se trouvèrent, après son décès, surpasser la somme de trente mille livres. » Le Batelier d'Aviron, *Le Memorial historique, etc.*, p. 151. — Cf. L'abbé Lebeurier, *Hist. d'Evreux et description des monuments*, in-18, p. 32 ; et l'abbé J. Fossey, *Monographie de la cathédrale d'Evreux*, p. 101.

[4] Voir p. 154, note 1.

Digitized by Google

ment retentissantes[1], Le Jau ne manquait pas d'ajouter d'autres bonnes œuvres plus ignorées. « Combien d'aumosnes cachées dans le sein de pauvres honteux ? Combien de familles entretenues secrètement à ses despens ? Combien de dons semblables à celuy de saint Nicolas pour marier les pauvres filles et nourrir les veuves délaissées[2] ? »

Enfin, Nicolas Hébert fait un tableau touchant de la vie singulièrement active du doyen d'Evreux. « Cest homme n'estoit point à soy, il estoit à tous et à un chacun, et à tout faire, à secourir les pauvres, à conseiller les riches, à consoler les affligés, à visiter les prisonniers et les hôpitaux, à assister les malades, autant le petit que le grand, autant la nuict que le jour. Et que ne fait-il point ? Il instruit les ignorans, il absoult les pénitens, il résoult les cas de conscience, estant consulté comme l'oracle de tout le pays ; il règle l'office divin, il réforme les rituels[3], il mesnage les affaires de la fabrique de l'église, et quoy non ? Pour secourir le prochain, il est tout œil, tout bras, toute langue, tout cœur, tout feu, tout esprit ; il court, il vole, il veille, il sue, il gesle ; il jeusne deux ou trois fois la semaine. Toujours en action, ou il chante au chœur, ou il préside au chapitre, ou il travaille au confessionnal, ou il célèbre à l'autel et n'y manque pas un jour, ou il étudie à la maison, là où il passe la plus part de la nuict ; ou bien il visite une église à la ville ou aux champs. Partout où la nécessité l'appelle, sa charité le porte, sa prudence le guide, son zèle

[1] Ses armoiries se voyaient au portail de l'église des Capucins, « et en quelques autres pièces qu'il a données. » Nicolas Hébert, *Oraison funèbre*.

[2] *Oraison funèbre*.

[3] Les rites.

Digitized by Google

le ravit... Si bien que toutes les vertus et perfections de ceux qui luy estoient inférieurs se réunissoient en luy par éminence, afin de servir de miroir aux chanoines, de patron aux chapelains, de règle et de compas à tout le clergé de la ville et du diocèse, et à tout le peuple d'exemplaire et de prototype de toute vertu chrestienne[1]. »

L'orateur n'a-t-il point quelque peu flatté son héros ? Il ne faudrait pas trop s'en étonner. On doit, dit-on, la vérité aux morts ; mais quand leur cendre est à peine refroidie, quand on parle à quelques pas de leur cercueil, on se fait comme un pieux devoir d'exalter les vertus et de taire les défauts. Le recul du temps est nécessaire pour juger en toute indépendance et équité ceux qui ont disparu de la scène du monde

Malgré tant de labeurs qui absorbaient, et pour ainsi dire dévoraient sa vie, Jean Le Jau trouvait encore le temps d'écrire des livres.

En 1606, il publie *Instruction générale et fort succincte pour aider les âmes dévotes et pieuses en l'exercice de la méditation, avec plusieurs pratiques chrestiennes sur les mystères de la Passion de Nostre Seigneur*[2] ; en 1607, *Défense de la vérité du corps de Nostre Seigneur au S. Sacrement de l'Eucharistie contre les erreurs de M. I. Chorin*[3] ; en 1613, *Recueil de plusieurs*

[1] *Oraison funèbre.*

[2] Rouen, Thomas Reinsart, 1606, in-12 ; 2e édit., Douay, B. Bellère, 1607 ; 3e édit., Rouen, Calles, 1617 ; dernière édit., Rennes, Marguerin Costeret, 1631.

[3] Evreux, 1607, in-8. Isaac Chorin était ministre de la religion réformée à Limay, près de Mantes. Sur les disputes théologiques qu'il soutint, en 1605, contre le frère Pierre Lalenne, et plus tard contre le P. François Véron, de la Comp. de Jésus, voir A. Durand et E. Grave, *La Chronique de Mantes*, Mantes, 1883, in-8, p. 413.

Digitized by Google

cantiques spirituels propres à entretenir l'âme en Dieu[1]; en 1622, *Tractatus de Summi Pontificis auctoritate adversus apologeticas S. Vigorii obiectiones, in quatuor distinctus libros. Accedit... Appendix adversus Gallicum eiusdem Simonis librum (De statu et regimine ecclesiae)*[2]. Cet ouvrage est accompagné de *Series episcoporum Ebroicensium ad Reverendissimum in Christo Patrem et D. D. Franciscum de Pericard, Ebroicensem episcopum*[3]; en 1627, *Petit catéchisme à l'usage d'Evreux*[4].

[1] Evreux, Ant. Le Marié, 1613, in-12; 2e édit., Evreux, 1621; autre édition augmentée d'une seconde partie par Daniel Adnet, Paris, Nic. Rousset, 1627, pet. in-12: *Chansons et cantiques spirituels tirez... principalement de M. Coyssard... et J. Le Jau*, 1657, in-8.

[2] Ebroicis, Ant. Le Marié, 1622, in-8, de 650 pages, plus un appendice de 10 pp. et de 11 ff. Ce traité de l'Autorité du souverain Pontife avait été composé, quelques années plus tôt, pour réfuter l'ouvrage d'Edmond Richer sur la puissance ecclésiastique, et l'apologie qu'en avait faite Simon Vigor, conseiller au grand Conseil, petit-neveu du théologien du Concile de Trente. Voici les réflexions malveillantes que l'abbé Chemin fait sur ce livre : « Jean Le Jau, originaire de Paris, que M. Duperron, lorsqu'il estoit évesque d'Evreux, avoit fait chanoine thrésaurier de sa cathédralle, et qui depuis en est devenu doyen, attaqua l'ouvrage de Vigor sous ce titre : *De l'autorité du souverain pontife contre les objections apologétiques de Simon Vigor*. Ce morceau est un mauvais tissu de quelques endroits des Annales de Baronius. Vigor, voyant que les ennemis de Richer faisoient valoir cet ouvrage, mit une préface à la teste de la seconde édition de son livre, dans laquelle il promit une ample réfutation de cet auteur. Il marque par advance quelques-unes de ses fautes les plus sensibles. Il n'en falut pas davantage pour décréditer les opérations de Le Jau dont on n'entendit plus parler. L'on a toujours cru que ce faible auteur n'avait entrepris de répondre à Vigor qu'à la sollicitation du cardinal Duperron, qui n'avoit pas voulu le faire luy-mesme. Il se contenta seulement d'assembler ses suffragans à Paris pour condamner l'ouvrage de Richer. » *Hist. des évêques d'Evreux*, (*ms*). Le pauvre Chemin gardait rancune à du Perron d'avoir soutenu l'infaillibilité du Pape et sa supériorité sur le concile. « Il se fit connoitre, ajoute Chemin, pour estre le plus terrible ennemi de l'Eglise gallicane. » En réalité, Le Jau n'était tant malmené que parce qu'il avait défendu les idées de son patron, qui étaient aussi les siennes.

[3] A la suite de l'ouvrage précédent, Le Jau ajouta la *Series episcoporum Ebroicensium*, avec un titre et une vignette figurant les armoiries de François de Péricard. *Ebroicis, Ex typis Antonii Le Marie*, 1622. La première page est chiffrée 651.

[4] Evreux, 1627, in-12.

Digitized by Google

Sur le point de mourir, il recommanda à l'un de ses amis, le théologal d'Evreux, de publier le manuscrit d'un traité de spiritualité mystique qu'il destinait à ses chères filles les Ursulines ; c'était *Le Cabinet royal de l'espoux meublé par son espouse, avec le Jardin spirituel*[1]. Le volume parut en l'année même 1631, et Nicolas Hébert y joignit l'oraison funèbre qu'il venait de prononcer.

Jean Le Jau n'avait guère que soixante et un ans quand il mourut. Une fièvre violente l'avait saisi dans les premiers jours de septembre ; malgré son robuste tempérament et les soins diligents qui lui furent prodigués, son état ne tarda pas à s'aggraver. Il reçut, dit son panégyriste, « la grâce des sacremens avec une grande foy », et il mourut « au 8e jour de sa maladie, de son age l'an 61 et 8 moys. Ce fust jour et feste de l'Exaltation Saincte Croix[2] », 14 septembre 1631.

François de Péricard était absent de sa ville episco-

[1] Evreux, Nicolas Hamillon, 1631, in-8. Dans sa dédicace aux Ursulines, Hébert disait : « Ce cabinet... vous est justement deu... pour avoir esté voüé et donné par l'expresse et derniere volonté de son autheur lequel se voyant saisi d'une fièvre continue qui le portoit au tombeau, me pria de vous l'offrir et dedier de sa part. »

[2] *Oraison funèbre.* — « Le dimanche 14 septembre 1631, sur les quatre heures après midy, mourut M. Jean Le Jau, prestre, doyen et chanoine de l'église cathedrale d'Evreux. Sur les six heures du soir, MM. les chanoines s'assemblèrent au chapitre et firent la lecture du testament dudit feu sieur Le Jau ; lequel testament fut presenté par M. Jean de la Mare, chanoine, exécuteur d'iceluy, avec M. Nicolas Musset, conseiller du Roy, élu en l'Élection d'Evreux, et Adrien Duval, avocat au bailliage dudit lieu. » Archives de l'Eure, *Grand pouille d'Evreux*, G. 22, p. 48. — Voici l'acte de décès consigné par François Butor, curé de Saint-Pierre, sur le registre de sa paroisse : « Le mesme jour (dimanche 14e jour de septembre 1631), sur les cinq heures du soir, décéda circonspecte personne, Mons. Me Jehan, Le Jau, prestre, hault doyen de l'église cathédrale d'Evreux et grand vicaire en icelle, homme grandement regretté de tout le peuple. Il fut inhumé le lendemain, quatre heures de relevee, son corps aux Capucins, son cœur aux Ursulines, dont il est le fondateur, perte inestimable pour ceste ville. » Arch. munic. d'Evreux. *Registre des decès de la paroisse Saint-Pierre d'Evreux, commençant en l'année* 1627. (Notes A. Chassant).

Digitized by Google

pale ; il revint aussitôt pour présider les obsèques de son vicaire général [1]. La cérémonie funèbre eut lieu dans la cathédrale, mais le corps fut transporté dans la chapelle des Capucins ; Le Jau avait demandé d'y être enterré. Selon le vœu qu'il avait également exprimé, son cœur fut déposé dans la chapelle des Ursulines. M. Nicolas Hébert, docteur en théologie de la Faculté de Paris et chanoine théologal d'Evreux, prononça dans la cathédrale l'oraison funèbre. Il la fit aussitôt imprimer et la dédia aux « Révérendes Mères et Sœurs les Religieuses du couvent de S. Ursule d'Evreux [2]. »

Il n'existe, à ma connaissance, aucune effigie peinte ou gravée de Jean-Paul Le Jau. Nicolas Hébert, qui avait intimement connu le doyen d'Evreux, en a heureusement tracé un portrait singulièrement vivant ; grâce à lui, nous pouvons entrevoir les traits et la personne même de Le Jau.

« La nature luy avoit donné un corps d'une médiocre taille, d'un bon tempérament et bien proportionné, le front

[1] « Le déceds du sieur Le Jau, doyen en l'église cathédrale d'Evreux, rappela le prélat à Evreux pour célébrer les funérailles de son grand vicaire, le lundi 15 de septembre 1631, et l'inhumer dans une chapelle qu'il avoit fait bastir en l'église des Capucins, revestu de leur habit, nuds pieds, tenant un crucifix en ses mains. » Le Batelier d'Aviron, *Le Mémorial historique, etc.*, p. 156. — Jean Le Jau, bienfaiteur insigne des Capucins, avait tenu à partager leur vie pénitente. Dans une pièce de vers assez bizarre, dédiée par Nicolas Hébert aux Capucins d'Evreux, on lisait :

La haire, le fouet, la rude discipline,
Les veilles et jeusnes d'un esprit fort discret,
L'habit de Capucin qu'il portoit en secret
Avoient rendu son âme et sa chair Capucine.

[2] *Oraison funèbre prononcée en l'église cathédralle d'Evreux aux obsèques de M. Jean Le Jau, haut doyen en ladite eglise et vicaire general de Monseigneur François de Pericard...* par M. Nicolas Hébert, docteur en théologie de la Faculté de Paris et chanoine théologal d'Evreux. A Evreux, Chez Nicolas Hamillon, imprimeur libraire demeurant à la grand rue près l'Espine, 1631, in-8.

Digitized by Google

poly, l'œil et le visage doux et gratieux, la voix un peu gresle et faible, mais fort douce et attrayante ; bref, tout son extérieur estoit composé à la pudeur, à l'honneur et à la piété, et les belles vertus qui avoient choisi leur siège et domicile en son âme, sembloient jetter quelques rayons au dehors, comme la pureté du sang qui coule dans nos veines rejaillit sur la face et se montre à la beauté du teint frais et vermeil. Mais combien a-t-il méprisé toutes ces grâces et faveurs corporelles dont il a voulu que la pénitence triomphast avant la mort, ayant, à force de jeusnes, veilles et austéritez, harcelé ses pauvres membres, flétry et défiguré ce visage dont le plus grand ornement ne restoit plus qu'au poil de son menton qu'il portait long et large et d'une majesté vénérable [1]. »

Jean-Paul Le Jau est l'une des plus grandes figures du clergé d'Evreux au commencement du XVIIe siècle. Par la confiance dont l'honorèrent trois évêques, par sa science, son zèle et sa piété, par l'autorité que lui conférait sa dignité de doyen du chapitre, il fut véritablement le modèle aimé et respecté du clergé et des fidèles d'Evreux. Il tenait, on l'a vu, de grands biens de sa famille ; il dépensa généreusement ce patrimoine en larges aumônes et en fondations pieuses. Et comme il aimait la splendeur de la maison de Dieu, il se plut à la décorer, à l'embellir, à l'amplifier.

Ses fondations présentent un caractère spécial que je dois relever ici. Si la libéralité de Le Jau s'appliquait à soulager les misères des pauvres, sa piété éclairée l'avait dès longtemps averti que l'ignorance religieuse, dans laquelle le peuple demeure trop souvent plongé, avait

[1] *Oraison funèbre*. On sait qu'au XVIe siècle, et même à l'époque de Louis XIII, beaucoup d'évêques et de prêtres portaient la barbe entière.

Digitized by Google

non moins besoin d'être combattue avec un inlassable dévouement. Le Jau ne pouvait suffire seul à une semblable tâche ; c'est pourquoi il voulut d'abord procurer aux paroisses des prédicateurs zélés, qui, suivant une formule moderne, — pourtant aussi vieille que l'Evangile — allassent au peuple, en sachant comment lui parler et s'en faire entendre : c'étaient les religieux Capucins. Il fit ensuite les frais de l'établissement des Ursulines[1], dont la mission était de donner une éducation chrétienne non seulement aux filles de la bourgeoisie et de la noblesse, mais aussi du menu peuple, dont on ne s'occupait guère. C'est ainsi que Le Jau travailla sans relâche, et de tous ses moyens, à étendre le royaume de Dieu ; on peut dire qu'il consuma sa vie dans ce saint labeur. Aussi, le jour même de sa mort, le curé de Saint-Pierre, consignant sur son registre l'acte de décès de Le Jau, pouvait-il lui décerner ce bel éloge : « homme

[1] *Les Chroniques de l'ordre des Ursulines*, par M.D.P.V (Mme de Pommereuse, Ursuline), Paris, Hénault, 1673 et 1676, 2 vol. in-4°, ont consacré quelques lignes intéressantes à Jean Le Jau : « Il étoit issu des meilleures familles de Paris... Ses œuvres de charité extraordinaire ont été notoires à tous ceux de son temps, quantité d'églises, de monastères et de maisons particulieres ayant ressenti les effets considérables de ses libéralités. Bien des fois il a fait des dons semblables à ceux d'un saint Nicolas pour marier de pauvres filles et nourrir des veuves délaissées. De plus, il entretenoit secrètement des familles tout entières, et son cœur n'avoit point de limites pour tout ce qui regardoit le bien du prochain et la gloire de Dieu, y employant également son argent et sa peine ; témoin cette belle et fameuse tour de Notre-Dame d'Evreux, laquelle étant achevée, la Sainte Vierge lui apparut et lui dit qu'après le service qu'il lui avait rendu de faire achever cette tour depuis si longtemps imparfaite, qu'elle désiroit qu'il fondât un monastère pour l'instruction de la jeunesse. Aussitost il jeta les yeux sur l'ordre de sainte Ursule, et entreprit très généreusement la fondation du couvent d'Evreux... L'espace de vingt-cinq ans avant sa mort, il ne porta point d'autres chemises que de serge. Il fut, selon qu'il l'avoit ordonné dans son testament, vêtu en Capucin après sa mort, et enterré en leur couvent, et ayant fait ses chères Ursulines d'Evreux dépositaires de son cœur, elles le reçurent comme une précieuse relique..., etc. » Pag. 241, 42, 43. (Notes A. Chassant).

Digitized by Google

grandement regretté de tout le peuple... ; perte inestimable pour ceste ville. »

Nul ne saurait songer à placer Le Jau au rang des Olier, des Bérulle, des Jean Eudes, des Vincent de Paul ; le rayonnement de sa vie et de ses œuvres a infiniment moins d'éclat aux yeux de la postérité. Mais, pour n'avoir joué qu'un rôle secondaire et plus effacé, Jean-Paul Le Jau n'a pas moins droit à notre admiration et à notre reconnaissance. Nous aimons à saluer en lui un prêtre qui sut, avec un désintéressement touchant, et plutôt rare à cette époque, mettre sa fortune et sa vie au service de tous et principalement des pauvres, et qui offrit, en sa personne, un modèle presque achevé des vertus sacerdotales et des meilleures qualités de l'honnête homme.

Digitized by Google

VŒU

Relatif à la protection des monuments

PRÉSENTÉ PAR M. LOUIS RÉGNIER ET ADOPTÉ PAR LA SOCIÉTÉ

Dans la séance du 1er décembre 1912.

« La Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure émet le vœu :

« 1° Que la Chambre des députés inscrive à son ordre du jour et mette en discussion dans le plus bref délai possible la nouvelle loi relative au classement et à la conservation des monuments historiques ;

« 2° Que la Chambre des députés prenne, également à bref délai, toutes les dispositions législatives nécessaires pour assurer la conservation et le maintien dans son intégrité du patrimoine artistique et monumental de la République, sans distinction d'édifices civils ou religieux. »

Le double vœu ci-dessus a été déposé sur le bureau de la Chambre des députés, par M. de Boury, député de l'Eure, le 20 janvier 1913, et M. Théodore Reinach, député et rapporteur de la loi sur les monuments historiques, en a accusé réception à M. le Secrétaire perpétuel dans les termes suivants :

Digitized by Google

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

La Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts, à laquelle, conformément au règlement de la Chambre, a été renvoyée votre pétition, déposée par M. de Boury, me charge d'informer votre Société qu'elle est parfaitement d'accord avec le vœu émis par vous, et qu'en particulier, elle est fermement décidée à réclamer la mise à l'ordre du jour, après le vote du budget, du projet de loi relatif aux monuments historiques, rapporté par le soussigné. M. le Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts s'est d'ailleurs prononcé publiquement dans le même sens et nous croyons pouvoir compter sur son énergique et efficace appui. Quant à la création, visée également par vous, de la Caisse nationale pour l'entretien et la conservation des monuments publics classés et non classés, c'est, comme vous savez, la Commission du budget qui en est saisie; tout ce que je puis vous dire c'est que, signataire moi-même de la proposition, j'en désire vivement le succès immédiat, c'est-à-dire l'insertion dans la prochaine loi de finances.

Veuillez trouver ici, Monsieur le Secrétaire perpétuel, pour vous-même et votre Société, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Théodore REINACH,

Membre de l'Institut,
Vice-président de la Commission d'enseignement et des beaux-arts,
Rapporteur de la loi sur les monuments historiques.

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE VITOTEL

PAR M. LOUIS RÉGNIER, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

SOMMAIRE : Notions générales. — Description de l'intérieur. — Description de l'extérieur. — Mobilier. — Observations diverses.

La commune de Vitot[1] a vu son importance augmentée en 1844 [2] par l'annexion d'une commune voisine, Vitotel, qui lui avait déjà été réunie pour le culte en 1801, et dont l'église existe encore. L'église principale, celle du chef-lieu, la seule pourvue d'un curé titulaire et régulièrement desservie, est en bon état. L'autre a été forcément négligée, et cependant elle est de beaucoup la plus intéressante. Les habitants de Vitotel, dont le nombre diminue chaque année [3], assistent impuissants à la lente dégradation d'un édifice curieux, seul témoignage apparent du titre paroissial qu'avait jadis le hameau.

Bien que la construction proprement dite soit encore, sauf peut-être sur un point ou deux, dans un état de bonne conservation, — la toiture et le clocher auraient

[1] Arrondissement de Louviers, canton du Neubourg.

[2] Loi du 25 juin 1844.

[3] L'*Annuaire du département de l'Eure* pour 1842 donne 444 habitants à Vitot et 104 à Vitotel. On n'en compte aujourd'hui que 272 dans les deux localités réunies.

Digitized by Google

seuls besoin d'urgentes et fortes réparations, sinon d'une réfection partielle, — bien que la disparition de cette église par la seule action du temps ne soit pas à craindre d'ici de longues années, il nous a paru nécessaire de consacrer à l'édifice une courte étude. On verra combien il mérite d'attirer l'attention des pouvoirs publics et de provoquer la sollicitude de la Commission des monuments historiques [1].

D'origine évidemment postérieure à celle de Vitot, et sans doute simple démembrement de cette paroisse, Vitotel avait son église particulière dès le XIIe siècle, et les grosses dîmes de son territoire appartenaient déjà au chapitre de la cathédrale d'Évreux, qui les conserva jusqu'à la Révolution, avec le droit de présenter à la cure [2]. On peut conjecturer que le chapitre contribua

[1] L'église de Vitotel n'avait été jusqu'ici l'objet que d'un très court article publié en avril 1897 dans les *Annales de Notre-Dame des Arts* (1re année, n° 8, p. 126). A cet article, signé : *André du Plessy*, sont joints deux jolis croquis, dus, comme le texte, à M. l'abbé Emile Chevallier, alors vicaire de Pont-de-l'Arche.

[2] En 1210, Henri, fils d'Hugues de *Witotel*, contesta, puis reconnut les droits du chapitre sur le patronage de l'église. La charte souscrite à cette occasion fut transcrite (n° 63, fol. 17) dans le cartulaire du chapitre aujourd'hui conservé aux Archives de l'Eure (G. 122). Elle a été publiée dans les *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prevost pour servir à l'histoire du département de l'Eure* (t. III, p. 388). — Vers la même époque, l'évêque Luc, qui occupa le siège d'Évreux de 1203 à 1220, confirma les possessions du chapitre, et notamment *ecclesiam de Witotel, cum pertinentiis, salva vicaria integra*. Cette charte de confirmation, sans date, a été copiée au même cartulaire (n° 64, fol. 17). La qualification de vicaire donnée à l'ecclésiastique chargé d'administrer la paroisse prouve que le chapitre se réservait le titre et les prérogatives de curé primitif. — Tous les pouillés du diocèse d'Évreux constatent le droit de présentation du chapitre, à l'exception du plus ancien de ces recueils, celui dressé vers 1370, dans lequel Vitotel ne figure pas. (Voir *Pouillés de la province de Rouen*, publiés par A. Longnon, 1903, p. 178 et suiv.). Nous avons vérifié cette lacune dans les deux copies du pouillé conservées au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (lat. 5218 et fr. 4621). — La paroisse de Vitotel faisait partie du diocèse d'Évreux, de l'archidiaconé et du doyenné du Neubourg.

Digitized by Google

largement à la reconstruction de l'église actuelle dans le courant du XIIIe siècle. Le vocable de Saint-Michel ne suffit pas à renseigner sur la date de fondation de la paroisse.

*
* *

Fort simple de plan et parfaitement régulière, l'église de Vitotel se compose d'un vaisseau rectangulaire liturgiquement orienté de l'est à l'ouest et qui mesure dans œuvre 20^m^,70 de longueur, dont 13^m^,15 pour la nef et 7^m^,55 pour le chœur. La largeur, de 5^m^,37 à l'extrémité occidentale, va se réduisant peu à peu vers le chevet, où elle n'est plus que de 4^m^,90. Il y a là sans nul doute le résultat d'une erreur de plantation. Les murs ont partout la même épaisseur, — 0^m^,80, — bien que le chœur ait été seul destiné primitivement à recevoir une voûte en pierre : les contreforts qui épaulent cette partie de l'église sont, en effet, plus saillants et plus épais que ceux de la nef. Celle-ci, néanmoins, eut aussi sa voûte en pierre, qui existe encore, mais l'établissement de cette voûte fut certainement postérieur à la construction des murailles : les dispositions que nous allons décrire permettront de s'en apercevoir. La hauteur des voûtes n'est pas considérable : elle ne dépasse pas 5^m^,50 dans la nef, et elle semble moindre encore dans le chœur.

On pénètre dans l'édifice par deux portes, ouvertes l'une et l'autre sur le flanc sud, vers le soleil : la porte principale dans la première travée occidentale de la nef, une porte secondaire dans la première travée du chœur. Une autre porte secondaire existait dans le mur-pignon de l'ouest; réduite de largeur, puis supprimée, elle

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

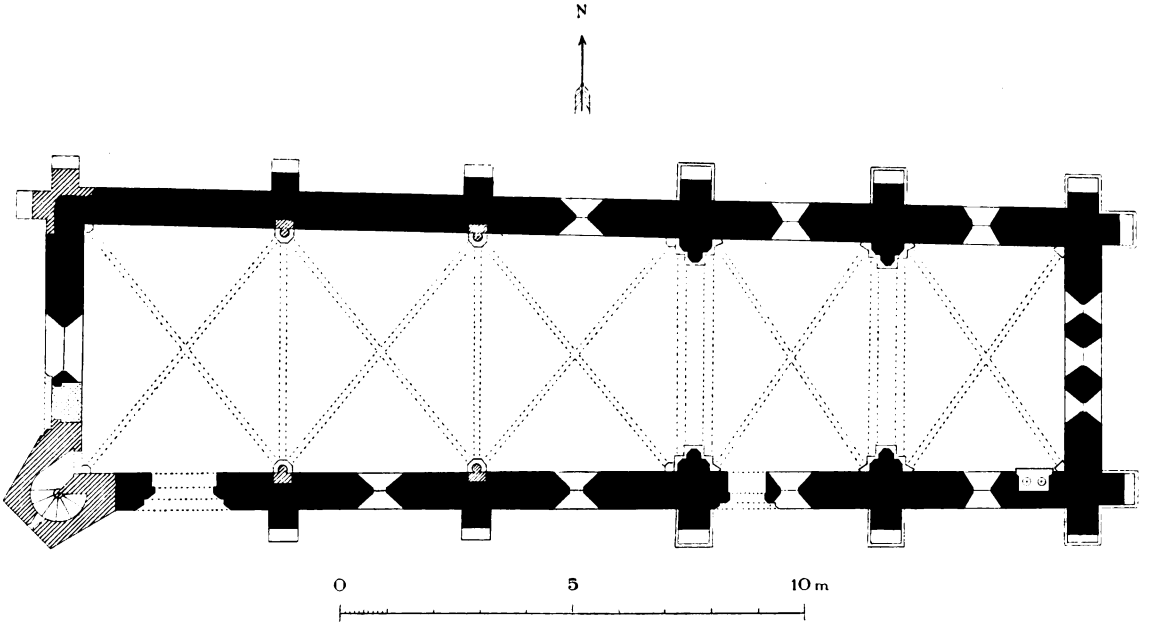

J. Le Bret del.

ÉGLISE DE VITOTEL
Plan

Digitized by Google

Digitized by Google

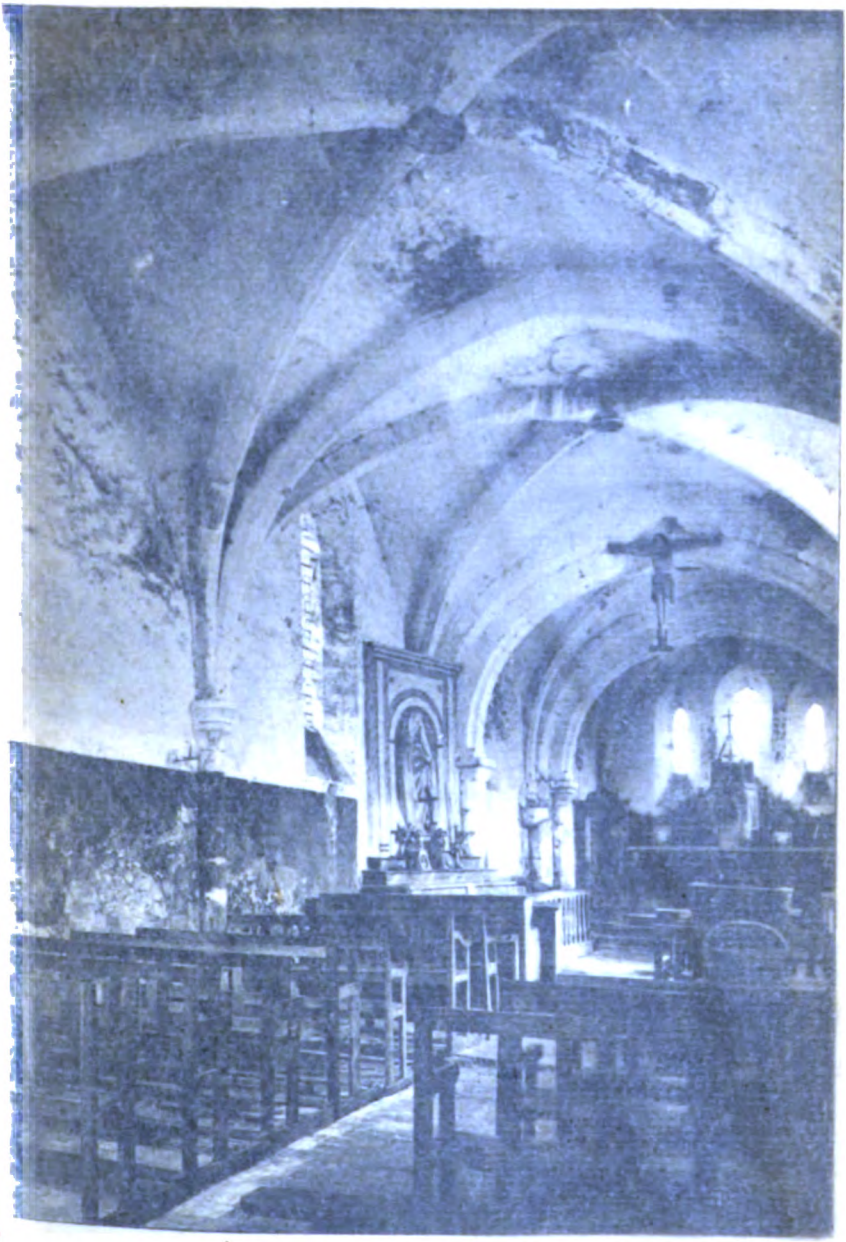

ÉGLISE DE VITOTEL
Vue intérieure, prise de la N.-E

Digitized by Google

Digitized by Google

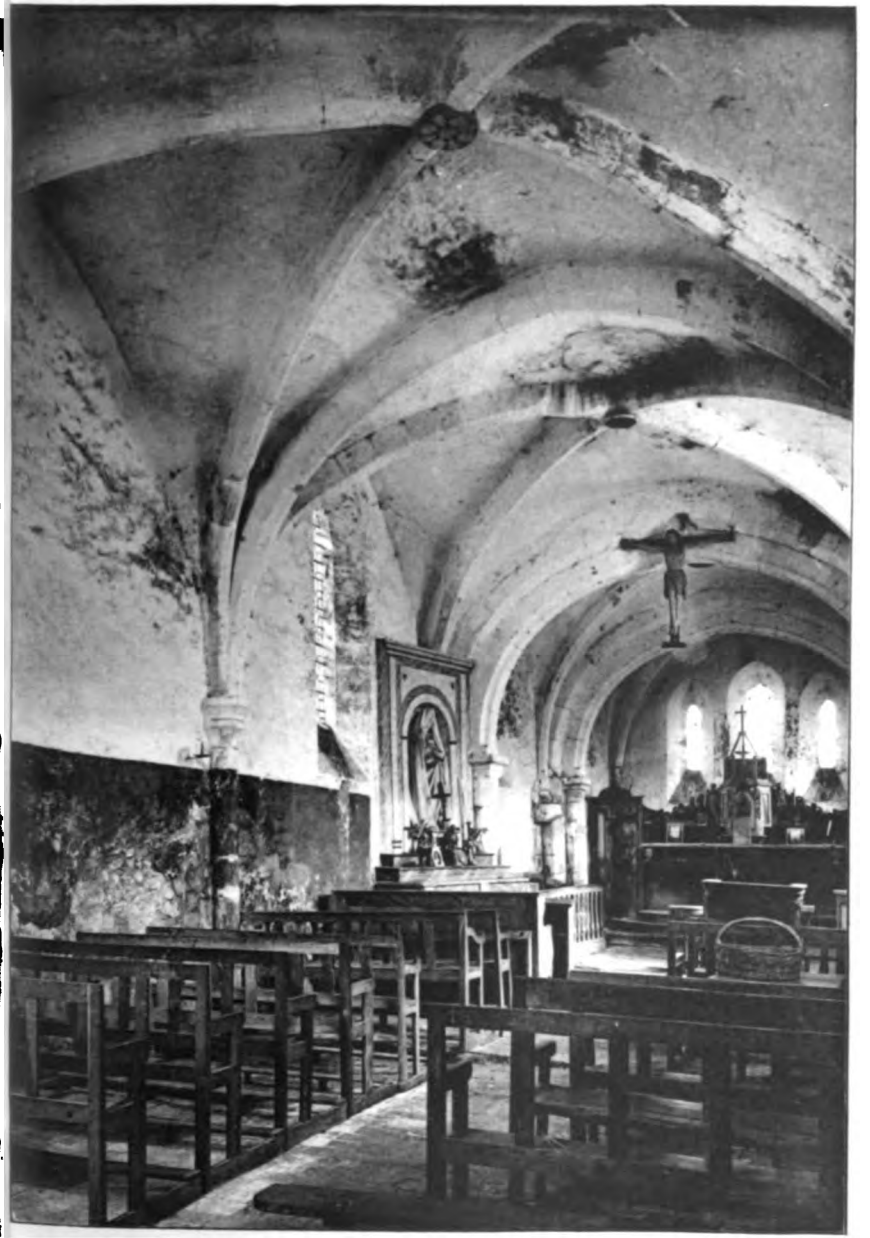

Jean Verrier, phot

ÉGLISE DE VITOTEL
Vue intérieure, prise de la Nef

Digitized by Google

Digitized by Google

Jean Verrier, phot.

ÉGLISE DE VITOTEL

Vue intérieure (Arc triomphal et Nef)

Digitized by Google

Digitized by Google

Jean Verrier, phot.

ÉGLISE DE VITOTEL
Vue intérieure (Arc triomphal et Nef)

Digitized by Google

Digitized by Google

communiquait jadis avec l'enclos du presbytère. Les deux portes encore existantes sont en tiers-point et s'ouvrent intérieurement sous un arc en segment de cercle à court rayon. Elles ne présentent de ce côté aucune ornementation.

Il en est de même des fenêtres, lancettes[1] fortement ébrasées et dont l'ouverture n'excède pas $0^m,39$ dans le chœur. Nous parlons ici des fenêtres latérales, régulièrement réparties à raison d'une par travée dans les murs du chœur, mais disposées avec moins de régularité dans la nef : au sud, on compte une fenêtre dans chacune des deux travées orientales, la première travée étant, comme nous venons de le voir, occupée par la porte ; au nord, il n'y a qu'une fenêtre, dans la travée orientale, les deux autres travées de ce mur nord n'ayant jamais eu de percements.

Dans le mur-pignon de l'ouest s'ouvre une fenêtre plus importante, qui mesure $0^m,95$ de largeur à la partie vitrée. A l'autre extrémité de l'église, le chevet présente un groupe de trois lancettes, toutes trois à peu près de même hauteur, mais de largeurs très inégales : la baie centrale mesure $0^m,42$, chacune des deux baies latérales $0^m,21$ seulement.

Toutes ces fenêtres sont demeurées intactes, à l'exception des deux fenêtres orientales de la nef, l'une au nord et l'autre au sud, dont on a augmenté la largeur à la partie vitrée en retaillant les pieds-droits, l'arc et le glacis. Ce travail regrettable ne paraît pas fort ancien ; peut-être fut-il exécuté quand on rendit l'église au culte en 1829[2].

[1] Nous appliquons ce nom de lancettes à l'ensemble de chaque fenêtre, de forme étroite et allongée, plutôt qu'à l'arc, dont le tracé varie d'une baie à l'autre.

[2] Le plan ci-joint restitue ces deux fenêtres dans leur état primitif.

Digitized by Google

Nous avons dit que le chœur fut d'abord la seule partie voûtée de l'église. La voûte, construite en blocage, comme celles de l'époque romane [1], se fait remarquer par l'importance des doubleaux et de leurs supports et par la forme surbaissée des arcs à peine brisés que décrivent ces doubleaux. Il y a deux travées barlongues et deux doubleaux, dont l'un joue le rôle d'arc triomphal, sans présenter la moindre différence d'épaisseur avec celui qui sépare les deux travées. Ces arcs comprennent deux rangées de claveaux dont les angles sont abattus, ceux des claveaux intérieurs par un cavet bordé de deux filets, ceux des claveaux extérieurs plus simplement par un biseau. Le profil général des arcs se retrouve à peu près dans la section des supports, composés de deux pilastres adossés dont tous les angles sont abattus par un large biseau. Ce biseau se termine en haut et en bas par des congés qui se relient respectivement au tailloir et au socle, tous deux carrés. Les tailloirs présentent le profil en cavet bordé de deux filets qui fut en usage pour ces membres d'architecture dans les dernières années du règne de Philippe-Auguste et pendant la première moitié du règne de saint Louis. Le constructeur de l'église de Vitotel usa de ce profil un peu partout, avec une prédilection marquée.

Les voûtes que nous décrivons sont portées par des ogives croisées qui reposent dans les angles, contre les pilastres, sur des culots biais, fuyants, dont le tailloir continue simplement celui du pilastre. Des culots semblables remplissent le même office aux deux angles du chevet. Les ogives, assez minces, sont très simples

[1] Le badigeon ne laisse reconnaître qu'en un seul point le mode de construction.

Digitized by Google

de profil : deux larges biseaux reliés par un méplat. La clef de la voûte orientale est ornée d'une petite rosace de feuillages très sommairement indiquée et peut-être contemporaine de la construction ; mais le cercle à rayons courbes et gironnants qui décore la clef de la première voûte semble bien postérieur en date. Ajoutons que les lunettes latérales des voûtes, en tiers-point, ne possèdent pas de formerets.

Les maçons qui voûtèrent la nef montrèrent plus de hardiesse que ceux qui avaient construit le chœur. Ils engagèrent dans les murs, de chaque côté, deux colonnettes assez minces (le diamètre de ces fûts n'excède pas $0^m,19$) et leur firent porter des doubleaux et des ogives, les uns et les autres d'épaisseur uniforme et de profil identique ; ce profil est le même que celui des ogives du chœur. L'égalité des nervures n'a rien de surprenant au milieu ou dans la seconde moitié du XIIIe siècle, époque du voûtement de la nef ; elle doit néanmoins être remarquée, par opposition avec la prudence peut-être excessive dont témoignent les gros doubleaux du chœur. On constate, du reste, dans tout le mur septentrional de l'église un déversement sensible, qui date, selon toute apparence, d'une époque très lointaine et qui ne semble pas compromettre réellement la solidité de l'édifice. La forme surbaissée des doubleaux a pu se trouver accentuée encore par l'affaissement résultant de cet écartement du mur nord. La voûte de la nef, il est intéressant de le constater, est appareillée en petites pierres régulièrement taillées, et non pas faite de blocage comme celle du chœur.

Les colonnettes dont nous venons de parler, engagées d'un quart de leur circonférence, reposent sur des

Digitized by Google

bases circulaires à socle polygonal. Le profil de ces bases, fort librement composé, comprend un petit glacis en biseau surmontant un gros tore légèrement aplati. Il n'y a pas de chapiteau, mais un simple évasement surmonté d'un tailloir polygonal tantôt coupé en biseau, tantôt creusé d'un cavet comme ceux du chœur.

Dans les angles du mur occidental, la retombée des ogives a lieu sur deux petits culots, sorte de chapiteaux revêtus de crochets végétaux sommairement indiqués. Les hautes boiseries qui surmontent les petits autels, en avant de l'arc triomphal, empêchent de voir si, comme on peut le supposer, pareille disposition fut adoptée à cette extrémité de la nef. Il faut observer enfin que, dans les voûtes de la nef, les lunettes latérales, dépourvues de formerets comme dans le chœur, décrivent des arcs dont la brisure est peu accentuée, les travées étant moins barlongues par suite de la moindre importance des supports et des doubleaux. Les clefs présentent des rosaces de feuillages exécutées sans finesse, mais bien caractérisées et contemporaines de la construction.

Deux piscines de formes assez soignées existent dans le mur méridional, accompagnant respectivement l'autel majeur et l'un des autels secondaires voisins de l'arc triomphal. La première consiste en une niche encadrée d'un arc en trilobe aigu, de bonnes proportions, que dessine un cavet bordé de deux filets. Deux petits bassins circulaires sont creusés côte à côte dans cette niche, à mi-hauteur de laquelle fait saillie une tablette servant de crédence. L'autre piscine, plus petite et plus simple, s'encadre d'un arc en tiers-point dessiné par un biseau.

Ces accessoires liturgiques sont complétés par une

Digitized by Google

armariole ménagée dans le mur du chevet, au-dessous de la fenêtre centrale, et dont la présence en cet endroit

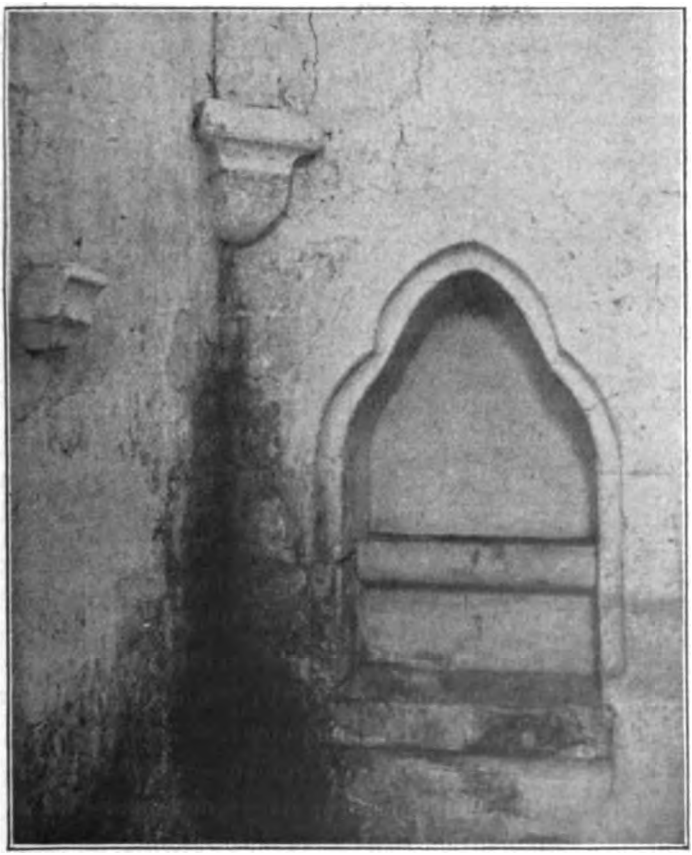

Piscine du chœur.

prouve que l'autel majeur était isolé dès l'origine comme il l'est aujourd'hui. Cette armariole, dont l'ouverture est en tiers-point, se trouve partagée par une tablette en deux compartiments superposés. Elle était

Digitized by Google

fermée d'un vantail qui battait contre une large feuillure extérieure. On conservait là les vases sacrés et la réserve eucharistique. C'était, à proprement parler, un tabernacle.

A l'angle sud-ouest de la nef s'ouvre, sous un linteau échancré en segment de cercle, la porte qui donne accès dans l'escalier conduisant au-dessus des voûtes. C'est une vis étroite aux marches apparentes en dessous, suivant la méthode du XIIIe siècle. Les voûtes de la nef n'ayant pas été prévues par le constructeur primitif, on peut se demander si la tourelle d'escalier est contemporaine des murailles voisines. L'examen des maçonneries extérieures ne révèle pas de reprise, mais on constate que l'appareil comporte des assises alternées de silex taillé et de pierre qui n'existent pas ailleurs, et, tout bien considéré, l'état de choses actuel peut parfaitement résulter d'une refaçon de l'angle tout entier avec cage avec [illegible].

* * *

La vue photographique ci-jointe donne une bonne idée de l'aspect que présente l'église au [illegible]ors : murs [illegible] silex, soigneusement établis ; contrefo[illegible]ierre[1] à [illegible] plans, celui du bas presque aussi [illegible]que [illegible] et doublant la résistance de [illegible] ; [illegible] et sans décora[illegible] [illegible] que dan[illegible] grande [illegible] l'origine [illegible]

[1] [illegible]
Roger [illegible]

Digitized by Google

Jean Verrier, phot.

ÉGLISE DE VITOTEL
Vue extérieure sud

Digitized by Google

Digitized by Google

glacis qui, à mi-hauteur, fait retour sur les parois, en formant coupe-larmes. Ce coupe-larmes est identique à ceux des glacis principaux : la surface inférieure de la pierre saillante est parallèle à la surface supérieure et non incurvée comme on le fera plus tard, au XIVe siècle.

Abrité par un porche de charpente qui tombe en ruine, le portail a subi quelques dégradations. L'arc en tiers-point, sans tympan, se compose de deux rangées de claveaux décorées chacune d'un tore dégagé. Cette moulure est encorbellée sur les pieds-droits, mais il y a lieu de distinguer : le tore intérieur semble naître directement de la muraille, tandis que l'autre est réellement porté par un petit culot fuyant. Chacun des pieds-droits ne présente, en effet, ni moulures, ni colonnettes, mais simplement deux larges biseaux séparés par une retraite.

Biseaux et retraite se retrouvent à la petite porte, également en tiers-point, qui donne accès dans le chœur ; mais là, ils constituent à eux seuls tout l'encadrement de la baie, l'arc aussi bien que les pieds-droits, sans aucune imposte ou interruption quelconque.

Au sommet des murs, du côté nord comme du côté sud, on trouve encore la corniche du XIIIe siècle. Le profil en cavet avec deux filets ne permet pas d'en douter. Nous avons vu ce profil appliqué déjà par le maître de l'œuvre aux tailloirs, aux claveaux des doubleaux et à l'encadrement de la grande piscine.

Les rampants des deux pignons sont, malheureusement, moins bien conservés, et même à peu près détruits. La photographie le laisse deviner et montre aussi l'état fâcheux de la toiture et du clocher, dont la croix penche lamentablement. Ce clocher est peut-être, dans la région,

Digitized by Google

le seul qui ait conservé son revêtement d'essente, mode de couverture autrefois général en Normandie et moins coûteux que l'ardoise, car les élements s'en trouvaient dans tous les bois d'alentour. Aujourd'hui encore, la solidité de l'essente mériterait de la faire préférer à

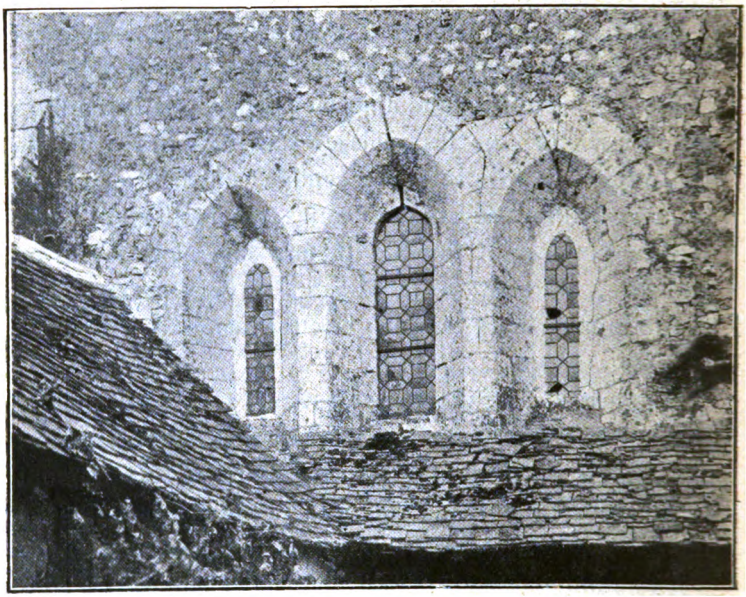

Fenêtres du chevet.

l'ardoise, mais c'est néanmoins le contraire qui se produit partout.

Il n'y a pas de remarques spéciales à faire sur le triplet du chevet, dépourvu de toute mouluration à l'extérieur comme à l'intérieur, ni sur l'ordonnance du mur nord, dont les contreforts répètent exactement ceux du midi. On peut rappeler cependant que les deux travées occidentales sont privées de toute baie.

Digitized by Google

Au mur-pignon de l'ouest, la large lancette que nous avons signalée à l'intérieur laisse apercevoir clairement que la voûte de la nef a été ajoutée après coup, car la construction de cette voûte a forcé de réduire, à la partie supérieure, la hauteur de la baie, dont l'arc primitif subsiste au-dessus. Dans le pignon, une baie plus petite sert à l'éclairage du comble. Dessinée par un biseau, elle ne compte que deux claveaux à son arc en tiers-point, et, vue du dedans, elle s'ouvre au fond d'un ébrasement et sous un plafond que soulagent deux corbelets. Une feuillure prouve qu'il y avait jadis un volet.

A l'angle sud-ouest fait saillie la tourelle d'escalier quadrangulaire, construite en pierre de taille à la partie inférieure, en assises alternées de pierre et de silex taillé pour le reste, et munie de petites baies d'éclairage rectangulaires, entourées d'un biseau. Il n'y a pas de corniche, mais seulement la saillie, formant larmier, d'un couronnement pyramidal en pierre dont la pointe manque. La date postérieure de cette tourelle semble probable, nous l'avons dit, mais les raccords avec les maçonneries voisines ont été habilement faits et ne trahissent pas la reprise. Seule, l'alternance des assises de pierre et de silex indique une différence d'époque [1].

Dans le mur-pignon, près de cette tourelle, se voit l'encadrement biseauté d'une porte secondaire dont l'arc en tiers-point, un peu surbaissé, forme un angle avec chacun des deux pieds-droits. Cette porte a été d'abord réduite de largeur, puis bouchée. Il se pourrait qu'elle eût elle-même été refaite ou remaniée lors de l'adjonc-

[1] C'est vers le milieu du XIIIe siècle que ce système de construction fut employé pour la première fois. Les deux tours de Montfort-sur-Risle et d'Heudebouville en présentent des exemples qui peuvent être cités parmi les plus anciens.

Digitized by Google

tion de la tourelle. On est tenté aussi de trouver le résultat d'une refaçon dans les deux contreforts qui épaulent l'angle nord-ouest. Seuls, en effet, de toute l'église, ils sont couronnés d'un petit fronton formant pignon[1]. Mais cette refaçon, si elle eut lieu, ne saurait avoir été postérieure à la construction de la tourelle et de la voûte. Quoi qu'il en soit, c'est le seul point de l'édifice où la stabilité de la construction semble compromise ; mais encore nous a-t-on affirmé que les lézardes qui se voient aux deux murs en retour d'équerre ne se sont nullement développées depuis un demi-siècle. Peut-être faut-il accuser de cet accident quelque affaissement du sol survenu il y a longtemps déjà : les deux contreforts s'écartent, en effet, de la verticale, et, à l'intérieur, la voûte se détache des murailles[2].

* * *

Il n'y a que peu de choses à dire du mobilier. La seule pièce ancienne est la cuve baptismale, peut-être contemporaine de l'église. Les parois, au nombre de douze, en sont verticales et reposent sur un socle à six pans élargi par un glacis. L'autel majeur, en bois barbouillé couleur de marbre, n'est pas à beaucoup près aussi ancien, et son ornementation de style rocaille ne lui donne guère plus d'un siècle et demi de date. Derrière cet autel s'étend une petite sacristie fermée à droite et à gauche par deux portes jumelles.

[1] Ces contreforts à pignon sont rares au XIIIe siècle. On ne les voit guère, dans notre région, qu'aux deux belles tours de Saint Pierre-d'Autils et d'Heudebouville.

[2] Un ou deux autres contreforts, au nord de la nef, ont été en partie dépouillés de leurs parements de pierre de taille, dégradation qui ne paraît pas, d'ailleurs, avoir influé jusqu'ici sur la solidité de l'édifice.

Digitized by Google

Dans le clocher se balance une cloche de 1852, dont l'inscription est ainsi conçue :

☞ SECTION DE VITOTEL LAN DE J C 1852 JAI ETE REFONDUE PAR SOUSCRIPTION & BENITE PAR M

☞ LABBE JOUEN VICAIRE GENERAL DEVREUX EN PRESENCE DE M GUERIN CURE DE VITOT & NOMMEE

☞ MARIE VICTOIRE PAR M ROMARIN (*sic*) ADAM & DAME MARIE VICTOIRE ADAM V [1] RENOULT M DUMOULIN

☞ MAIRE DE VITOT M J R CHAMPION TRESORIER

Sur la panse : JULIEN CAPLAIN PERE & FILS FONDEURS A (*en blanc*) ET A ELBEUF [2]

Cette cloche, qui mesure 0m,72 de diamètre, en remplace une autre dont l'existence avait été assez mouvementée. L'église de Vitotel possédait deux cloches avant la Révolution. Celle dont nous parlons, d'abord laissée suivant la règle générale établie par le décret du 23 juillet 1793, fut portée plus tard dans le clocher de Vitot, après la réunion des deux communes pour le spirituel. Cette mainmise ne fut nullement agréable aux habitants de Vitotel, qui, en 1829, pour répondre à des menaces de vente et de démolition, décidèrent de restaurer leur église et de la rendre au culte [3]. Une souscription et divers dons en nature permirent d'atteindre ce résultat [4];

[1] Veuve.

[2] Les cloches signées des Caplain portent généralement : *fondeurs à Elbeuf et à Couronne*.

[3] Du fait de l'annexion de Vitotel à Vitot pour le spirituel, l'immeuble et son mobilier étaient devenus la propriété de l'église chef-lieu. Les lois récentes ont transmis cette propriété à la commune.

[4] Sur l'entrait qui porte à l'ouest la charpente du clocher, on lit cette inscription gravée :

DONNÉ • PAR • Mr ✝ VEUVE • JACQUE • BONNEL
EN • 1829

Les points-milieux sont formés de petites étoiles. Il y a lieu de remar-

Digitized by Google

puis, le conseil municipal réclama sa cloche. Malgré l'appui de Dupont (de l'Eure), alors député de Bernay, malgré la bienveillance du préfet Antoine Passy, les choses traînèrent en longueur. Le ministre Montalivet exigeait des justifications assez singulières. Las d'attendre, quelques hommes énergiques décidèrent d'aller eux-mêmes reprendre ce qu'ils considéraient comme leur bien. Le 29 janvier 1831, à l'heure matinale de l'*Angelus*, la petite troupe pénétra, sans faire violence au sonneur, dans l'église de Vitot, à peine éclairée ; trois ou quatre individus, parmi les plus adroits, montèrent au clocher ; ils en descendirent la cloche, puis, entourés de leurs compagnons, se mirent en devoir de l'emporter. Cependant le bedeau avait donné l'alarme, et, au moment de franchir la grille du cimetière, les Vitotellois se heurtèrent à quelques Vitotais ; mais les conquérants se montrèrent si résolus à garder leur butin qu'on se résigna prudemment à le leur laisser. Il restait, d'ailleurs, une autre cloche dans la tour. L'affaire se termina par une condamnation des coupables à une légère amende en police correctionnelle, et par une invitation de réintégrer la cloche adressée au maire, M. Adam, qui s'y refusa.

*
* *

De la description qui précède, dégageons quelques remarques ou conclusions.

L'édifice étant dépourvu de toute sculpture décorative [1],

quer à cette date moderne la persistance des points-milieux, souvenir de l'époque où l'épigraphie constituait un art avec ses règles, aujourd'hui bien oubliées.

[1] La voûte de la nef montre des clefs sculptées, mais, nous l'avons vu, cette voûte fut une adjonction, et nous ne nous occupons ici que de l'église sous sa forme primitive.

Digitized by Google

c'est aux dispositions générales, à celles des fenêtres, des portes, de la voûte, et surtout à la moulure qu'il faut en demander la date. Un détail, entre autres, est très caractéristique à cet égard, et nous y avons déjà insisté : c'est ce cavet bordé de deux biseaux qui se voit, dans le chœur, aux tailloirs, aux doubleaux, à la piscine, et qui, par une rare exception, se retrouve à la corniche extérieure. Il y a là une forte indication pour la période 1210-1240 environ, et cette indication se trouve pleinement confirmée par les autres particularités de l'édifice : plan carré des tailloirs, forme et distribution des fenêtres, mode de construction de la voûte du chœur.

Le plan, des plus simples, dénote une construction faite d'un seul jet. Assurément, ceux qui l'ont tracé n'ont rien conservé de l'édifice antérieur. A l'époque romane, le plan des églises rurales comporte toujours pour le chœur une réduction de largeur et de hauteur qui n'existe pas ici. L'absence de transept est commune avec un très grand nombre d'églises rurales du XIIIe siècle. Le plan rectangulaire se retrouve dans plusieurs églises qui paraissent avoir été bâties d'un seul jet entre les années 1200 et 1260 (Muzy, la Vieille-Lyre, Écardenville-la-Campagne, abbaye de Fontaine-Guerard, chapelle Sainte-Marguerite, à Saint-Cyr-du-Vaudreuil, en imitation peut-être du type adopté par les Hospitaliers et les Grandmontains. On peut rapprocher de ces édifices l'église d'Harcourt, qui en diffère uniquement par son abside arrondie, assez exceptionnelle à cette époque dans nos régions. D'autre part, les chœurs des églises de Barc, de Bray, d'Iville, d'Hondouville, de Quatremares, de Surtauville, de Rougeperriers, de Pitres, de Romilly-

Digitized by Google

sur-Andelle, de Fresne-l'Archevêque, de Saint-Pierre-d'Autils, de Sainte-Marguerite-en-Ouche, de Saint-Pierre-de-Cormeilles, de Pacy-sur-Eure, et de bien d'autres églises encore, qui toutes appartiennent à la même époque, sont également rectangulaires, et beaucoup d'entre eux présentent au chevet, comme celui de Vitotel, un triplet de lancettes.

Comme à l'époque romane, on n'avait prévu de voûte qu'au-dessus du chœur. Ce système était, en effet, resté général dans la première moitié du XIIIe siècle (Barc, Iville, Quatremares, Surtauville, Pitres, Saint-Pierre-d'Autils, Fresne-l'Archevêque, etc.) [1]. Le mode de construction des voûtains, en blocage, doit être signalé aussi comme une survivance des âges précédents.

Les pilastres polygonaux du chœur peuvent avoir été imités des colonnes du même genre qui se voient à Pacy-sur-Eure, à Villiers-en-Désœuvre, au Breuil-Benoît, à Saint-Pierre de Dreux, et qui sont le résultat certain d'une influence chartraine. L'absence d'un sculpteur parmi les ouvriers explique, d'ailleurs, l'adoption de ce dispositif économique. Il n'y a pas lieu, croyons-nous, d'en rapprocher les pilastres méplats qui portent les doubleaux de la nef, dans la cathédrale d'Évreux : outre qu'à Vitotel la date est notablement plus ancienne, l'étroitesse de la nef d'Évreux suffit à montrer qu'on a voulu ainsi dégager la vue des fenêtres supérieures.

On trouve donc à la fois dans l'église de Vitotel des caractères propres à l'architecture normande (mode de construction de la voûte du chœur, portes sans tympan, avec encadrement de biseaux) et des particularités qui

[1] Peut-être la nef de l'église de Moulineaux a-t-elle été voûtée après coup, comme celle de l'église de Vitotel.

Digitized by Google

dénotent une influence française (profil des tailloirs, plan des piliers du chœur). On y trouve aussi des dispositions communes aux deux écoles (plan général, forme et répartition des fenêtres), et l'on peut dire que l'édifice présente un compromis entre deux styles auxquels l'ancien diocèse d'Évreux fournit, pendant toute la durée du XIIe et du XIIIe siècle, un champ de pénétration réciproque [1].

[1] Je suis très heureux de remercier M. Jean Verrier, archiviste du département de l'Eure, auteur d'excellentes photographies de l'église de Vitotel qu'il m'a permis de reproduire ici, et mon vieil ami M. J. Le Bret, qui a bien voulu mettre au net le plan joint à la présente notice.

Dans sa séance du 1er décembre 1912, *la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, après avoir entendu le résumé de la notice qui précède, a émis le vœu que l'église de Vitotel soit classée parmi les monuments historiques.*

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATIONS OUVRIÈRES D'ÉVREUX

Lu à la séance générale du 1er décembre 1912

PAR M. HIP. LEITZ, PROFESSEUR AU LYCÉE D'EVREUX
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Le recueil de vos travaux témoigne de l'intérêt que vous portez à toutes les manifestations de la vie provinciale, de votre désir d'encourager de votre haute approbation les initiatives généreuses, et d'apporter un concours efficace à la diffusion des idées, à leur réalisation pratique. C'est dans cet esprit que j'ai conçu le rapport que M. le Secrétaire perpétuel m'a fait l'honneur de me demander sur la Société Coopérative d'habitations ouvrières d'Evreux.

La gravité du problème de l'habitation populaire a déjà sollicité votre attention, et, dans votre séance générale du 2 février 1908, M. Maurice Hervey vous faisait l'historique de la Société des maisons ouvrières de Pont-de-l'Arche. Depuis cette date, le mouvement en faveur de l'habitation saine et confortable s'est accentué. D'abord simple vœu à peine formulé, le désir d'une habitation salubre est devenu une des revendications

Digitized by Google

le plus énergiquement exprimées par la classe des travailleurs. Les pouvoirs publics, le Parlement ont réalisé des améliorations, une loi nouvelle a été votée, une autre va l'être bientôt, rendant plus facile la tâche des sociétés locales.

La Société Coopérative d'habitations ouvrières d'Evreux est née grâce à l'initiative féconde et désintéressée d'un homme de bien. Ayant toujours vécu au milieu des ouvriers et s'étant toujours préoccupé d'améliorer leur sort, après avoir créé et développé pour le personnel des Usines de Navarre les œuvres de Mutualité, de Coopération, la Caisse de retraites dont l'éloge n'est pas à faire ici, M. Fauchet devait à l'unité de sa vie cette création d'une Société d'habitations ouvrières. En effet, l'idée première de M. Fauchet, celle qui fut immédiatement acceptée par les chefs d'industrie auxquels il en parla, fut de donner une nouvelle preuve d'intérêt à ceux qui avaient été ses collaborateurs, de leur assurer, avant la retraite encore lointaine, la jouissance immédiate du fruit de leurs efforts : la maison salubre dont ils jouiront toute leur vie et qu'ils transmettront à leurs enfants. Puis, et rapidement, car telle est la vertu des idées généreuses, le programme s'élargit. Les statuts adoptés à l'assemblée générale constitutive du 30 octobre 1909 définissent l'objet de la Société :

« Réaliser dans les conditions et pour l'application de la législation sur les habitations à bon marché, soit l'acquisition, la construction, la vente ou la location d'habitations salubres à bon marché ainsi que leurs dépendances ou annexes, telles que jardins, bains et lavoirs, soit l'amélioration et l'assainissement d'habitations existantes et la vente ou la location de jardins formant

Digitized by Google

dépendances des habitations, soit l'achat d'immeubles destinés à ces usages.

« Réaliser, le cas échéant, dans les termes de la loi du 10 avril 1908, l'acquisition, la vente ou la location de champs ou jardins n'excédant pas un hectare.

« Ses opérations seront limitées aux immeubles situés dans les deux cantons d'Evreux et plus spécialement dans la commune d'Evreux. »

Comme vous le voyez, le but immédiatement poursuivi c'est l'accession des travailleurs à la propriété par l'acquisition d'une maison, leur émancipation du salariat par l'acquisition d'un champ, d'un jardin dont l'exploitation profite seulement au travailleur. Les humbles sans fortune peuvent ainsi réaliser le rêve, jusqu'ici privilège des classes aisées : la possession du coin de terre, cultivé avec un soin jaloux, de la petite maison individuelle, gaie, salubre, baignée de lumière, d'air et de soleil, du foyer familial qui attire et qui retient. Ces avantages sont offerts en prime à trois vertus : l'amour du travail, l'économie, la sobriété. Par voie de conséquence, ils créent le développement de l'esprit familial, l'accroissement de la moralité, l'amélioration des conditions d'hygiène, la lutte victorieuse contre la mortalité infantile, la tuberculose, l'alcoolisme, et, par la sérénité de la vie plus douce et plus assurée, la disparition de ces haines sociales qui compliquent d'une façon si grave les relations du capital et du travail.

Vingt années suffisent normalement pour l'acquisition d'une maison. Par action de 100 francs le sociétaire verse comptant 1/10e soit 10 francs, puis pendant vingt ans 3 francs soit 60 francs — au total 70 francs. — Le reste, soit 30 francs, est fourni par les intérêts composés des

Digitized by Google

versements effectués pendant les vingt années. En effet, si l'on excepte la première année de création, les sociétés bien administrées distribuent régulièrement de 2 1/2 à 3 p. 100. Ainsi, les sociétaires ont intérêt à employer leurs économies à libérer par avance leurs actions puisqu'ils touchent un intérêt de 3 p. 100 et qu'ils abrègent le temps pendant lequel, locataires, ils paient un loyer calculé à raison de 4 p. 100 de la dépense totale réelle.

Donc, que devra faire l'ouvrier laborieux et économe pour devenir propriétaire d'une maison, bâtie à l'endroit qui lui convient, d'après un plan conçu suivant ses goûts, suivant ses besoins, les exigences de sa profession, ou ses charges de famille? Supposons-le âgé de trente-cinq ans. Son choix est fait, il comporte une dépense pour la construction de 4.000 francs; pour le terrain (300 mètres à 1,75) de 425 francs; pour les clôtures de 600 francs, au total 5.025 francs.

Il devra souscrire 51 actions de 100 francs et verser en souscrivant le 1/10, soit 510 francs. Mais s'il est prévoyant, pour s'assurer contre les risques de mortalité pendant toute la durée de l'amortissement et ne pas laisser cette charge d'amortissement à ses héritiers s'il venait à décéder, il contractera à la Caisse d'assurances en cas de décès, instituée par la loi du 11 juillet 1868, une assurance temporaire à l'aide d'une prime unique avancée par la Société et remboursée, comme l'habitation, par la souscription d'actions complémentaires. Ce faisant, il acquiert, outre la tranquillité morale et la sécurité matérielle, un avantage pécuniaire : le loyer sera calculé à raison de 3 3/4 p. 100 sur la dépense totale réelle au lieu de 4 p. 100.

A trente-cinq ans la prime unique à verser est de

Digitized by Google

567 fr., 54. Le locataire attributaire souscrira donc 6 actions supplémentaires, soit en tout 57 actions et la somme à verser en souscrivant sera de 570 francs. Les versements annuels seront ensuite pendant vingt années :

1° Pour loyer 3 3/4 p. 100 sur 5.025	188,44
2° Pour amortissement avec assurance (57 × 3)	171 »
	359,44

Pendant douze années l'attributaire sera exempté de la contribution foncière pour l'habitation et de la contribution des portes et fenêtres.

Les avantages moraux d'une telle œuvre sociale avaient immédiatement groupé autour de M. Fauchet tous les chefs des grandes entreprises de la ville, des amis personnels, des amis de la classe ouvrière : près de 50.000 francs furent immédiatement souscrits. Les avantages matériels firent affluer les demandes d'attribution et l'assemblée générale du 10 novembre 1909 marqua nettement par ses votes le caractère de cette société, unissant par des sentiments sympathiques ceux qui étaient appelés à en profiter et ceux qui voulaient accomplir un devoir de solidarité sociale. Le Conseil d'administration élu fut composé de MM. Fauchet, Letartre, Massieu, Aubé, Bertin, Plaisance. M. Fauchet fut élu Président par ses collègues du Conseil et dès lors commencèrent les opérations de la Société. Ce qu'elles ont été, le bilan d'inventaire au 31 décembre 1911 nous le fait voir. A cette date, 1158 actions étaient souscrites. Sept maisons étaient construites et déjà occupées par les attributaires. Les bénéfices réalisés permettaient, après le prélèvement de 5 p. 100 au compte de la

Digitized by Google

réserve légale, une répartition de 2 p. 100 aux actionnaires sur le capital versé. Depuis lors, deux maisons nouvelles ont été construites.

Ces brillants résultats sont dûs non seulement à l'administration active et prudente du Conseil d'administration, mais encore à la vigilance inlassable de l'architecte, M. Claverie, qui a apporté au succès de l'œuvre le concours de sa valeur professionnelle, de son goût très sûr et de son entier dévouement. Un détail montrera l'exactitude rigoureuse de ses devis et sa scrupuleuse attention à éviter tout dépassement. Pour 40.000 francs de travaux prévus, la dépense effectuée a été de 39.800 francs, soit de 200 francs en moins.

Les maisons sont en général construites en matériaux du pays, c'est-à-dire cailloux de silex et brique; les charpentes sont en bois du Nord, les couvertures en ardoises, les menuiseries ou escaliers en sapin du Nord. Les murs ont une épaisseur de $0^{m},35$; les cloisons d'intérieur sont en galandage. Le travail est exécuté en bons matériaux comme pour tout propriétaire, le prix peu élevé des constructions est dû aux prix réduits consentis par les entrepreneurs, à l'absence de luxe, à l'emploi de matériaux courants du commerce. Les habitations sont confortables et spacieuses. Les constructions édifiées sont de types différents, la plus petite comprend une cave sous terre avec descente extérieure, un rez-de-chaussée surélevé de quelques marches comprenant une cuisine carrelée, deux chambres planchéiées et un grenier planchéié sur tout le bâtiment avec escalier d'accès dit échelle de meunier à l'extérieur. La plus grande est composée de cave sous terre avec descente extérieure; au rez-de-chaussée, vestibule traversant toute la maison;

Digitized by Google

à droite, une chambre en façade ; derrière, cuisine carrelée et escalier, avec descente intérieure à la cave ; à gauche, deux chambres planchéiées ; au-dessus de la maison, un grand grenier avec mansarde, le tout planchéié.

Le type de construction le plus souvent adopté par les ouvriers et le moins cher comprend une cave de deux mètres de hauteur sous toute la maison avec descente extérieure : au rez-de-chaussée, petit vestibule d'entrée sur lequel donnent, à droite, la cuisine, à gauche, une chambre : en face, un escalier entre cloisons accédant à un palier sur lequel s'ouvrent deux chambres, la continuation de cet escalier donne accès à un grenier. Cette construction a généralement 9 mètres sur $4^{m},40$ de profondeur. Toutes ces maisons ont un jardin ne dépassant pas 500 mètres superficiels et sont entourées de clôtures.

Les membres délégués du Comité de patronage des habitations à bon marché de l'Eure, chargés de procéder à la visite de ces maisons en vue d'obtenir l'exonération de l'impôt, ont fait de ces constructions un éloge qu'il nous suffira de reproduire sans commentaire.

« Ils ont trouvé ces maisons toutes très confortables, très bien éclairées, bien ventilées et coquettement installées. Ils ont manifesté à M. Fauchet, Président de la Société, leur satisfaction en même temps qu'exprimé leurs félicitations sur l'économie qui a présidé à l'exécution des travaux.

« Les délégués n'hésitent pas à ajouter qu'ils souhaitent aux ouvriers laborieux de suivre l'exemple de ceux qui ont souscrit aux statuts de la Société Coopérative d'Evreux. »

Digitized by Google

De la satisfaction des attributaires et du soin apporté par eux à entretenir la maison qui est le fruit de leurs économies, on a pour preuve les résultats du concours de tenue de maisons organisé dans tout le département par le Comité départemental de patronage.

Les deux premières récompenses ont été décernées à deux sociétaires de la Coopérative d'Evreux, la 1re à M. Hédiard, la 2me à M. Daudon. Vous le voyez donc, Messieurs, la Société d'habitations ouvrières d'Evreux peut servir d'exemple, sinon de modèle, à toutes celles que son succès peut faire naître. Elle n'en tire vanité que pour se croire obligée à mieux faire, à multiplier les maisons dont les locataires deviendront propriétaires, et aussi à construire des habitations saines et agréables, qu'elle louera à prix modique. Mais pour elle comme pour toutes les sociétés qui se créeront, il faut des capitaux. Or, les fonds versés sont convertis en immeubles. Où trouver de l'argent? La Caisse des Dépôts et consignations exige une hypothèque sur les immeubles : l'emprunt est donc onéreux et l'hypothèque ne procure de capitaux que jusqu'à concurrence d'une portion seulement de la valeur totale des immeubles.

La législation existante permet aux Sociétés d'habitations à bon marché de compter sur trois concours : les municipalités, les Caisses d'Epargne, les départements, et de plus, par la loi du 10 avril 1908, modifiée par la loi du 26 février 1912, elle seconde leur initiative en favorisant la création de sociétés de crédit immobilier auxquelles l'Etat accorde des avances progressivement accrues, et d'une manière presque indéfinie au fur et à mesure de leur développement.

Les municipalités sont autorisées à accorder aux

Digitized by Google

Sociétés d'habitations à bon marché des subventions, des diminutions de taxes; elles peuvent leur donner l'eau potable gratuitement; elles sont autorisées à leur consentir sur le prix des terrains des remises qui peuvent atteindre la moitié de leur valeur. Elles peuvent souscrire des actions et obligations de ces Sociétés et même elles ont le droit de garantir le dividende servi aux actionnaires et obligataires. Le Conseil municipal de Lyon, par délibération du 18 avril 1910, a décidé de garantir jusqu'à concurrence de 3 p. 100 pendant dix ans le dividende d'une Société en formation. Enfin les municipalités ont la faculté de consentir aux Sociétés des prêts à un taux réduit et peuvent exiger que l'économie réalisée sur les intérêts à servir soit attribuée sous forme de réduction de loyer à aider des familles nombreuses.

Les Caisses d'épargne sont non seulement autorisées mais encore encouragées à placer en œuvres sociales une partie de leur fortune personnelle. Par arrêté du 12 janvier 1911, le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale attribue des médailles aux Caisses d'épargne qui se seront le plus distinguées par les modes d'emploi qu'elles auront choisis. A l'étranger, le mouvement est donné depuis longtemps. En Belgique, la Caisse générale d'épargne et de retraite a avancé, pour la construction ou l'acquisition d'habitations ouvrières, des capitaux dont l'ensemble atteignait au 31 décembre 1910 93.864.217 francs qui ont permis de mettre à la disposition des classes laborieuses environ 50.000 maisons. En France, la participation des Caisses d'épargne est plus modeste, mais en 1909, 42 Caisses d'épargne au lieu de 35 en 1908 ont consenti 3.164.336 fr., 53 de prêts au lieu de 2.408.500 fr., 18, soit une augmentation de 755.836 fr., 35.

Digitized by Google

Avec raison, le Rapport du Conseil supérieur des habitations à bon marché au Président de la République française pour 1910 signale les avantages que ces prêts offrent aux Caisses d'épargne. « Il semble que non seulement aucun placement ne peut leur offrir une sécurité plus grande, mais elles ont le privilège de contempler à chaque instant le bonheur qu'elles ont aidé à créer autour d'elles. »

Les départements n'hésitent pas à inscrire dans leurs budgets des sommes énormes destinées à construire des asiles de fous et des prisons pour loger les victimes du cabaret. L'heure semble venue pour eux de prévenir le mal en aidant les Sociétés d'habitations à bon marché à édifier pour les braves gens le logement familial sain et préservateur. Plus particulièrement, lorsqu'il s'agit de faciliter l'accession à la propriété, ils peuvent jouer un rôle prépondérant et décisif en prêtant leur aide financière à la création des Sociétés de Crédit immobilier.

La loi du 26 février 1912, modifiant la loi du 10 avril 1908, publiée au Journal officiel du 28 février 1912, mérite d'être signalée. Bien connue, elle rendra des services inappréciables. Pour en bien saisir la portée, il faut lire le lumineux commentaire qu'en a fait M. Chéron, député, président du Conseil général du Calvados, dans un rapport présenté à la session d'avril dernier. On le trouvera aux Archives départementales à la page 12 du recueil des délibérations de la session d'avril 1912 du Conseil général du Calvados.

Le capital exigé pour les Sociétés de Crédit immobilier est abaissé à 100.000 francs ; l'obligation de ne le libérer que de moitié est supprimée. L'Etat avance : 1° la moitié du capital restant à appeler; 2° le montant des

Digitized by Google

rentes ou valeurs garanties par l'Etat appartenant à la Société et déposées à la Caisse des dépôts et consignations; 3° les six dixièmes du prix de revient des immeubles (les sept dixièmes si le département ou la commune garantit le paiement des annuités correspondant à la seule avance complémentaire du dixième) ; 4° une subvention égale aux réserves mathématiques de la police d'assurance signée par les emprunteurs — c'est-à-dire que si l'on constitue une Société au capital de 200.000 francs, en versant seulement le quart, 50.000, — par le jeu de ces avances la Société pourra immédiatement avoir une valeur d'immeubles de 625.000 et sur cette valeur obtenue avec les 50.000 francs qu'elle a versés elle pourra prêter 575.000 francs.

Vous voyez dans quelle large mesure l'Etat secondera désormais l'initiative des Sociétés. L'écueil, c'est le gros chiffre de la souscription de 200.000 francs, du versement de 50.000 francs. Aussi M. Chéron a-t-il pensé que les assemblées départementales devaient se mettre à la tête du mouvement. A la session d'avril, il proposait au Conseil général du Calvados de provoquer la formation d'une Société portant le titre de « *Société de Crédit Immobilier du Calvados destinée à encourager la petite propriété et l'habitation à bon marché.* » Cette société serait constituée au capital de 200.000 francs sur lesquels 100.000 francs seraient souscrits par le département en actions entièrement libérées, et le surplus par les autres actionnaires avec libération du quart, soit 25.000 francs. De plus, le Conseil général garantirait à l'Etat le paiement des annuités correspondant à l'avance complémentaire d'un dixième.

A l'unanimité, le Conseil général du Calvados a voté

Digitized by Google

le projet en s'associant aux éloges du Rapporteur de la Commission des finances félicitant M. Chéron d'avoir « apporté à l'étude de cette question tout le zèle, tout le cœur qu'il sait mettre quand il s'agit d'améliorer le sort des petits et des humbles. »

Le résultat de ce vote, c'est un million et demi apporté à l'œuvre de l'accession à la propriété dans le Calvados. Pour l'obtenir, les actionnaires n'auront à verser que 25.000 francs et le département n'a à inscrire à son budget annuel que la somme de 2.650 francs — représentant l'écart entre les intérêts à verser pour l'emprunt de 100.000 francs contracté au taux de 3,80 et la prime d'amortissement d'une part et le dividende de 3 p. 100 que la Société versera au département, d'autre part.

L'éloquence de ces chiffres dicte leur devoir à toutes les assemblées départementales. Sans doute, tout le problème de l'habitation à bon marché ne sera pas résolu. A côté de l'accession à la propriété, la mise à la disposition des ouvriers de maisons saines, à taux de loyer réduit, s'impose à l'attention des pouvoirs publics et de tous les bons citoyens. La loi du 12 avril 1906 est en ce moment même l'objet de remaniements. Souhaitons que des travaux parlementaires sorte une réforme sociale aussi considérable que celle qui a été réalisée par la loi du 26 février 1912[1].

[1] La loi a été votée par le Sénat dans sa séance du 12 décembre 1912. Pour la discussion, voir *Journal officiel*, 10 déc. (p. 1457-1471) et 13 déc. (p. 1485-1491).

Digitized by Google

RAPPORT

De M. Albert DOUCERAIN, Secrétaire perpétuel
de la Société

sur

L'HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE DE FRANCE

De M. Louis **PASSY**,
député de l'Eure, ancien président de la société

Lu à la séance du 1er décembre 1912.

Messieurs,

M. Louis Passy, député de l'Eure et membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'Agriculture de France, a entrepris d'écrire l'histoire de cette Société, qui a célébré récemment son cent cinquantième anniversaire, et dont il est le secrétaire perpétuel depuis plus d'un quart de siècle. Le premier volume qui vient de paraître s'étend depuis la création de la Société en 1761 jusqu'à la tourmente révolutionnaire de 1793 [1]. Le second volume et dernier ira depuis la Révolution jusqu'à nos jours.

Comme un fils pieux cherche à recueillir les parchemins de ses ancêtres, M. Louis Passy a voulu écrire l'histoire de cette grande famille qu'est pour lui la Société nationale d'Agriculture, et je ne surprendrai

[1] *Histoire de la Société nationale d'agriculture de France*, par M. Louis Passy, membre de l'Institut. Tome Ier. Paris, Renouard, 1912. in-8°.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

personne ici en disant que l'historien du *Marquis de Blosseville* vient d'ajouter un nouveau fleuron à sa couronne littéraire.

La Société libre de l'Eure, qui doit tant à M. Louis Passy, n'a pas voulu attendre la publication du second volume pour recommander à ses amis l'ouvrage si captivant de son ancien Président qui, hier encore, se faisait, au Conseil général de l'Eure, l'éloquent défenseur de ses intérêts et le panégyriste convaincu de son action dans le département.

*
* *

Dans un premier chapitre qui sert d'introduction à son ouvrage, M. Louis Passy étudie la constitution des premières Sociétés d'Agriculture en France, vers 1760, sous l'influence de Bertin, le Contrôleur général des Finances de Louis XV, et le premier ministre de l'Agriculture. Bertin avait d'ailleurs rencontré des collaborateurs précieux dans la personne de Trudaine, l'Intendant des finances, membre de l'Académie des Sciences, et de Menon, marquis de Turbilly, un gentilhomme campagnard de l'Anjou, possesseur de vastes domaines qui, par ses conseils et son expérience de praticien, rendit les plus grands services à l'Administration royale.

Voltaire, dans une de ses Épîtres [1], a réuni les noms de Turbilly, de Trudaine et de Bertin, dans un même hommage.

Le poète interpelle un petit-maître devenu maître en culture :

« D'un canton désolé l'habitant s'enrichit;
Turbilly, dans l'Anjou, l'imite et t'applaudit.

[1] Voltaire. Epitre XCIV.

Digitized by Google

Bertin qui, dans son Roi, voit toujours sa patrie,
Prête un bras secourable à ta noble industrie;
Trudaine sait assez que le cultivateur
Des ressorts de l'Etat est le premier moteur,
Et qu'on ne doit pas moins, pour le soutien du Trône,
A la faux de Cérès qu'au sabre de Bellone !...

L'excellence de l'intention excusera la platitude des vers.

***

La Société royale d'Agriculture de la généralité de Paris, qui devait devenir la Société nationale d'Agriculture de France, fut créée par un arrêt du Conseil du Roi du 1er mars 1761, sur le rapport de Bertin, Contrôleur général des finances. Un arrêt du Conseil du Roi de la même date donnait également naissance à la Société d'Agriculture de la généralité de Tours, dont le marquis de Turbilly avait été le vaillant promoteur.

La Société royale d'Agriculture de Paris comprenait autant de sections qu'il y avait de bureaux dans la généralité de Paris. Elle devait s'occuper de tout ce qui est relatif à l'économie rurale et domestique et à l'amélioration et au progrès des méthodes de culture.

Elle publia, bientôt après son institution, un premier volume. Cet ouvrage parut sous le titre de *Recueil contenant les délibérations de la Société royale d'Agriculture de la généralité de Paris, au Bureau de Paris, depuis le 12 mars jusqu'au 10 septembre 1761 et les Mémoires publiés par son ordre dans le même temps.*

Après l'année 1767, la Société suspendit ses séances faute d'argent, et ne se réunit plus que rarement, soit pour combler les vides que la mort faisait dans son sein,

Digitized by Google

Digitized by Google

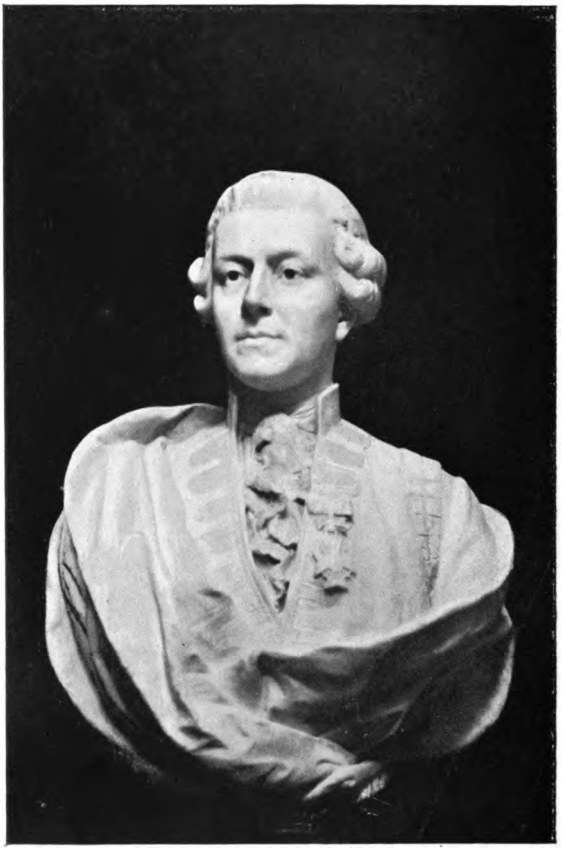

MENON, MARQUIS DE TURBILLY

Reproduction d'un buste en marbre appartenant à la Société nationale d'agriculture.

Digitized by Google

Digitized by Google

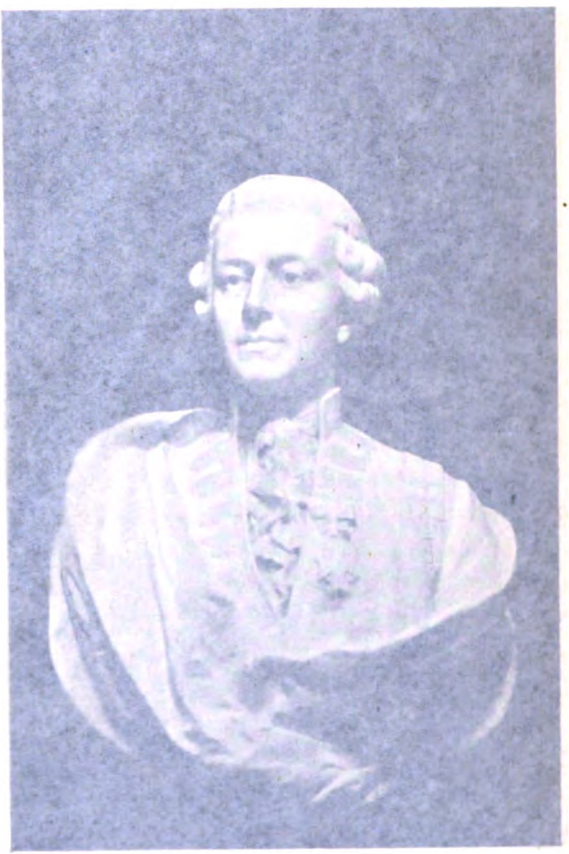

Digitized by Google

soit pour répondre à des demandes du gouvernement sur des modifications législatives.

Mais la Société devait sortir de cette éclipse avec une nouvelle vigueur pendant les dernières années de la royauté. Quand, en 1785, la Société reprit la publication de ses Mémoires, interrompus pendant plus de vingt ans, le nouveau secrétaire perpétuel, Broussonet, plaça en tête du volume de 1785 une courte notice pour exposer les résultats du passé et le programme de l'avenir.

Les Intendants de la généralité de Paris, les Bertier de Sauvigny père et fils, furent, comme les Intendants des autres généralités, d'ailleurs, les tuteurs administratifs et les protecteurs officiels de la Société d'Agriculture de leur ressort.

Autour de cette institution si utile vont se grouper les personnages les plus considérables, à la Cour, dans l'administration, dans les sciences, depuis Bertin et Turbilly, Buffon et Daubenton, jusqu'aux La Rochefoucauld-Liancourt, aux Lavoisier, aux Lamoignon de Malesherbes.

C'est toute une pléiade de savants, de patriotes, d'hommes d'État, de grands seigneurs terriens qui vont se consacrer à la rénovation et au perfectionnement de l'agriculture en France à la fin du XVIIIe siècle.

* * *

Il nous est impossible de suivre M. Louis Passy dans les développements qu'il a donnés à la primitive histoire de la Société d'Agriculture de la généralité de Paris.

Il faut nous borner, pour donner un aperçu de l'intérêt

Digitized by Google

que présente cette histoire, à relever quelques vues d'ensemble et quelques traits particuliers qui donnent de la couleur au récit.

De 1781 à 1789, la Société d'Agriculture eut l'heureuse fortune de trouver dans l'Intendant de la généralité de Paris, Bertier de Sauvigny, qui devait être massacré, le 22 juillet 1789, sur la place de l'Hôtel-de-Ville par la Révolution naissante, un protecteur influent et un guide éclairé.

M. Louis Passy nous le présente ainsi :

« Amateur de l'arboriculture aussi bien que de l'élevage, ayant conscience des devoirs qu'il avait à remplir à l'égard des populations confiées à ses soins, Bertier de Sauvigny marcha de l'avant dans le cadre de ses attributions et dans l'exercice de ses droits. Nous allons le voir, donnant à ses subdélégués les instructions nécessaires pour susciter, dans les campagnes, des collaborations utiles, faire naître des observations et des « Mémoires » destinés à nourrir les discussions de la Société, et enfin s'inspirant des exemples et des mœurs de l'Angleterre, il allait introduire dans les habitudes agricoles l'organisation de ces *comices*, qui furent l'origine glorieuse de nos associations contemporaines. »

Ce serait d'ailleurs une lourde erreur de croire que les progrès et les transformations de l'agriculture datent du XIXe siècle. Déjà, à cette époque, à la fin du XVIIIe siècle, le parcage des moutons, l'emploi de la herse, la suppression des jachères, la culture des gros navets, des pommes de terre et du maïs suffisaient pour répondre à ceux qui pouvaient encore douter de l'utilité des sociétés d'agriculture.

Bertier de Sauvigny signalait à la Société de Paris un

Digitized by Google

LOUIS-BENIGNE-FRANÇOIS BERTHIER DE SAUVIGNY

Intendant de la Généralité
Massacré sur la place de l'Hôtel-de-Ville

Digitized by Google

Louis-Bénigne-François BERTIER DE SAUVIGNY

Intendant de la Généralité de Paris.
Massacré sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le 22 juillet 1789.

Digitized by Google

Digitized by Google

moyen de purger le blé de la poussière de carie, le chaulage. Gilbert, professeur à l'École d'Alfort, publiait son célèbre « Mémoire sur la création des prairies artificielles », qui répondait aux préoccupations des savants et de l'opinion publique sur l'importante question de l'alimentation du bétail.

Une autre figure qui apparaît alors dans l'histoire de la Société, c'est celle de Parmentier.

L'hiver de 1783-1784 avait été rigoureux ; la fonte des neiges avait provoqué des inondations dont la généralité de Paris avait été le théâtre. L'année 1785 vit éclater une crise alimentaire des plus graves.

Déjà, en 1771, l'Académie de Besançon avait proposé pour sujet de prix le travail suivant : « Des substances alimentaires qui pourraient atténuer les calamités d'une disette. »

Parmentier avait répondu à cet appel et il écrivait que la pomme de terre devait être le puissant auxiliaire du blé. Son Mémoire fit sensation ; l'Académie de Besançon le renvoya au ministre Bertin qui le fit imprimer et répandre en 1778.

Le succès engendre toujours la contradiction et une véritable querelle scientifique s'engagea entre champions désignés sous le nom de *tuberculiens* et d'*antituberculiens ;* dans cette lutte, la Société d'Agriculture de Paris prit parti pour Parmentier. Louis XVI, lui aussi, se déclara pour Parmentier, et il ordonna, sur la proposition de Bertin, de mettre à la disposition de son protégé 54 arpents de terre dans la plaine des Sablons et 17 arpents dans la plaine de Grenelle. Les résultats furent magnifiques.

Louis XVI eut donc sa grande part dans la victoire

Digitized by Google

de la pomme de terre. Les Mémoires du temps racontent que, aux approches de la Saint-Louis, fête anniversaire du Roi, les fanes des pommes de terre s'étant couvertes de fleurs nombreuses, Parmentier en cueillit un énorme bouquet, arracha des tubercules mûrs et porta fleurs et tubercules à Versailles.

Louis XVI reçut ce présent avec un sincère plaisir, plaça quelques fleurs à sa boutonnière, la Reine en fit mettre dans sa coiffure, et les pommes de terre parurent, dans ce jour de fête, sur la table royale. Les villes et les campagnes imitèrent la Cour. La pomme de terre prit le nom de « Parmentière » et la Société de la généralité de Paris eut désormais sa part de gloire dans la découverte. La victoire de la pomme de terre fut le trait saillant de la période de 1785 à 1789 à la Société d'Agriculture.

***

M. Louis Passy excelle dans l'art du portrait. L'histoire de la Société d'Agriculture lui est une occasion merveilleuse de brosser à grands traits, mais combien ressemblants et colorés, les figures des personnages qui, à cette époque, jouent un rôle non seulement dans la Société d'Agriculture, mais dans notre histoire nationale.

Déjà, dans son *Marquis de Blosseville* que nous eûmes la bonne fortune d'éditer, M. Louis Passy, sans perdre de vue son héros, avait écrit l'histoire politique du département de l'Eure et tracé de délicieux portraits de nos grandes personnalités de l'époque, les Antoine Passy, les Auguste Le Prévost, les Pouyer-Quertier, les Raoul Duval, les duc de Broglie, les Janvier de la Motte.

D'un style alerte et d'une plume toujours jeune,

Digitized by Google

PARMENTIER

Digitized by Google

Digitized by Google

PARMENTIER

Digitized by Google

Digitized by Google

M. Louis Passy a fait revivre, dans des hommages émus à la Société nationale d'Agriculture, les traits de nombre de ses anciens confrères, qui avaient été ses contemporains et qu'il avait vus à l'œuvre. Les cinq volumes de *Mélanges scientifiques et littéraires* qu'il a publiés sont remplis de ces notices biographiques.

Cette fois, c'est à des ancêtres qu'il s'attaque ; mais il les a si bien étudiés qu'il les ressuscite comme s'il les avait coudoyés et s'il avait vécu dans leur intimité. Et M. Passy apporte en cela à l'histoire générale de la France une contribution qui n'est pas à dédaigner.

La Société royale d'Agriculture comptait parmi ses membres titulaires des grands seigneurs de la Cour et des princes de la science.

Parmi eux, le duc de la Rochefoucauld est une belle figure. Il avait le goût des sciences et s'appliquait à conserver son rang avec esprit ; il était membre de l'Académie des Sciences, de la Société royale de Médecine, de la Société d'Agriculture, et c'est avec surprise qu'on le trouve, avec ses titres, sur la liste des membres de l'Assemblée des Notables. Quelques jours encore et il sera envoyé le premier par la noblesse de l'élection de Paris à l'Assemblée nationale où il fera éclater, dans des occasions solennelles, dans la crise de juin 1789, par exemple, les tendances libérales de sa famille ; ce qui ne l'empêcha pas d'être assassiné à Gisors en 1792.

Et puisque cet épisode concerne notre département, nous le conterons tout à l'heure.

Grand seigneur lui aussi, Lamoignon de Malesherbes, qui devait se constituer l'avocat d'office de Louis XVI en 1793, et partager le sort de son royal client. Il entra dans la Société d'Agriculture en 1785. En 1790, il lut à

Digitized by Google

la Société un Mémoire excellent, dans lequel il décrivit les moyens qui, suivant lui, devaient faire progresser l'agriculture.

Successivement président de la Cour des aides, ministre d'Etat avec Turgot, membre de l'Académie des Sciences, des Belles-Lettres, et de l'Académie française, Malesherbes ne dédaigne pas de travailler avec Varenne de Fenille à la sylviculture et à l'arboriculture. « La vérité fut sa passion et sa gloire, dit M. Louis Passy, il la porta dans la mort. »

Nous le verrons en effet monter sur l'échafaud quelques mois avant Lavoisier.

Ce grand savant fut, lui aussi, membre de la Société d'Agriculture. Lavoisier, dans la liste officielle de 1788, est qualifié « membre de l'Académie royale des Sciences, fermier général et régisseur des poudres et salpêtres ». Il tirait de la ferme générale de gros profits qu'il devait sacrifier aux expériences qui l'ont immortalisé.

Lavoisier avait cette qualité particulière d'être extrêmement attentif aux réunions des Sociétés Savantes, à l'Académie des Sciences comme à la Société d'Agriculture dont il suivait les discussions, car il était à l'affût de toutes les nouvelles. Ses regards portaient sur tous les sujets avec la même intensité. L'administration, l'économie politique, l'agriculture, la science de la physique et de la chimie lui appartinrent tour à tour. C'est assez dire : il fut Lavoisier.

Les associés et correspondants étrangers de la Société d'Agriculture ne sont pas inférieurs aux membres titulaires.

Au premier rang, il nous faut citer Arthur Young, le célèbre agronome anglais. Il est élu au titre étranger

Digitized by Google

LAVOISIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

LAVOISIER

Digitized by Google

Digitized by Google

en 1789. Aussi, à peine arrivé le 8 juin 1789, à Paris, il vient, le 12, siéger à la Société. Broussonet, le secrétaire perpétuel, le présente à ses confrères.

« J'allai à la Société, dit Arthur Young. Je votai et reçus un jeton, qui est une petite médaille donnée aux membres toutes les fois qu'ils y vont, afin de les engager à s'occuper des affaires de leur institution. C'est la même chose dans toutes les académies royales, et ces jetons causent tous les ans une dépense considérable et fort mal employée, car, quel bien peut-on attendre d'hommes qui ne vont là que pour recevoir des jetons?...

« Quand les membres discutent ou délibèrent, il n'y a point d'ordre, mais ils parlent tous ensemble comme dans une chaude conversation particulière. »

Arthur Young, dans ses *Voyages en France*, aura raison de dire que la Société d'Agriculture, à ce moment de 1789, n'était pas dirigée par des agriculteurs, par de vrais praticiens. Mais il faut tenir compte de l'état social de l'époque, et quand on voit de grands seigneurs comme Charost, Noailles, La Rochefoucauld, Malesherbes, Liancourt, s'associer à de grands savants comme Buffon, Daubenton et Lavoisier, à de grands administrateurs comme Bertier de Sauvigny ou Broussonet, on doit reconnaître que la Société royale d'Agriculture, à la veille de 1789, était un puissant instrument pour entraîner l'opinion publique vers l'union de la science et de l'agriculture... si la Révolution n'était venue interrompre sa tâche.

* * *

Nous sommes en 1789. La Société d'Agriculture est dans une période de vogue et d'activité, mais il ne peut

Digitized by Google

lui suffire de distribuer des prix et des récompenses, elle a le droit et le devoir, à la veille des États généraux, de faire comme le Tiers-État et de rédiger les *Cahiers* de l'agriculture.

Elle n'y faillira point. Pourtant les événements qui se déroulèrent à Paris et à Versailles, en juillet et en octobre 1789, ne lui permirent pas de présenter de suite à l'Assemblée nationale le mémoire qu'elle avait préparé.

Au lendemain de la prise de la Bastille, l'Intendant de Paris, qui avait longtemps été le protecteur de la Société, Bertier de Sauvigny, était massacré sur la place de l'Hôtel-de-Ville, par une populace en délire, malgré les efforts de Bailly et de Lafayette.

Puis ce fut le retour à Paris du Roi et de l'Assemblée nationale, dans le courant d'octobre.

C'est seulement au mois de novembre que le duc de Charost, membre de l'Assemblée nationale et de la Société d'Agriculture, se décida à présenter le Mémoire à l'Assemblée nationale qui le renvoya au Comité d'Agriculture, constitué en septembre.

Il était bien tard. Dès le mois d'août, l'Assemblée nationale avait, par sentiment plutôt que par raison, tranché une partie des questions les plus importantes qui touchaient aux réformes de l'organisation sociale et aux progrès de l'agriculture. Mais des relations s'étaient engagées entre la Société et l'Assemblée nationale.

D'une part la Société fut chargée de préparer et de rédiger des règlements pour les Sociétés d'Agriculture qui se formaient dans les provinces ; d'autre part elle fut également consultée par le Comité d'Agriculture et de Commerce sur la réforme des lois agraires ; la Compa-

Digitized by Google

Digitized by Google

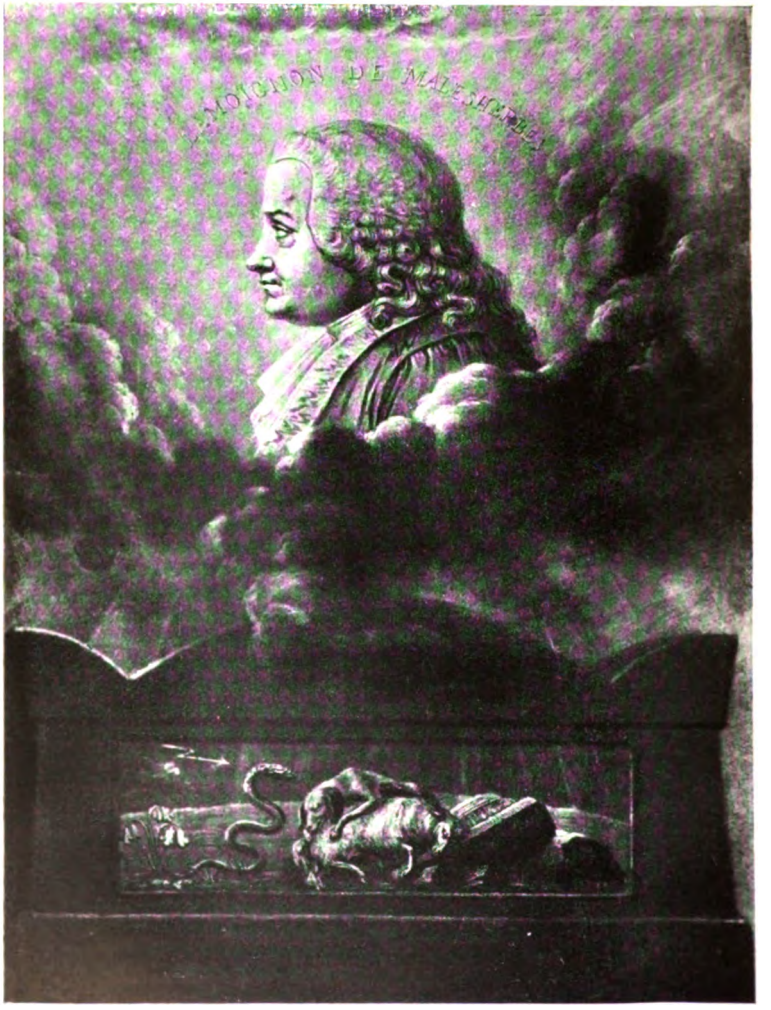

LAMOIGNON DE MALESHERBES

Ministre d'État en 1776 et en 1788. Défenseur de Louis XVI en 1793.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

gnie invita tous ses correspondants à lui faire parvenir des observations sur ce sujet. Ce ne fut qu'en 1790 qu'elle put répondre au Comité et que ce Comité s'occupa de préparer la loi du 26 septembre et du 6 octobre 1791.

M. Louis Passy souligne l'alliance cordiale du Comité d'Agriculture et de la Société d'Agriculture. C'est ainsi que dans la séance du 21 janvier 1790, la Société nomme correspondants deux membres de l'Assemblée nationale. L'un était Blancard, député à Lauriol, en Dauphiné, auquel avait été renvoyé l'examen du célèbre Mémoire de la Société ; l'autre était l'abbé Grégoire, député en Lorraine, qui s'attacha courageusement à la destinée de la Société d'Agriculture et devait la défendre en 1793, lors de la suppression des académies provinciales.

C'est en avril 1790 que Lamoignon de Malesherbes, un des membres les plus éminents de la Société, à propos d'une dissertation touchant l'hiver de 1788-1789 au point de vue forestier, saisit la Société de ses méditations sur les moyens « d'accélérer les progrès de l'économie rurale en France ».

M. Passy regrette, dit-il, de ne pouvoir, faute de place, reproduire textuellement les parties de ce Mémoire qui touchent à l'histoire du passé comme à l'avenir de la Société d'Agriculture.

Nous émettons nous aussi le même regret de ne pouvoir faire passer sous vos yeux les divers chapitres où M. Louis Passy, sans perdre de vue l'histoire de l'Institution qu'il décrit, s'échappe par des considérations plus générales, dans le champ de notre histoire nationale, de 1790 à 1793.

Des membres de la Société d'Agriculture font partie de

Digitized by Google

l'Assemblée constituante, comme les deux La Rochefoucauld, Dupont de Nemours, Dailly, Chevallier ; d'autres de l'Assemblée législative, comme Broussonet, Rougier de la Bergerie, Tenon ; d'autres enfin de la Convention, comme l'abbé Grégoire et Fourcroy. M. Passy en profite pour nous faire assister aux événements historiques parmi lesquels s'élaboraient, dans le creuset parfois rougeoyant de la Liberté, les destinées de notre pays.

Nous ne pouvons suivre l'historien dans cet exposé. Empruntons-lui seulement le récit de l'assassinat du duc de la Rochefoucauld, qui intéresse notre département.

« Le 10 août avait achevé la ruine du parti constitutionnel. Les démagogues profitèrent de leur victoire pour inscrire sur leur liste de proscription tous ceux qui avaient fait la gloire de ce parti dans l'Assemblée constituante.

« La Commune insurrectionnelle du 20 juin se mit surtout à la poursuite des députés anciens et nouveaux de Paris.

« La Rochefoucauld ne pouvait échapper à la vengeance de la Commune insurrectionnelle. Un mandat d'arrêt est lancé contre lui. L'ancien président du département de Paris était aux eaux de Forges. Des commissaires, revêtus de pleins pouvoirs « pour le salut de la patrie », et un commissaire spécial de la Commune, viennent s'abattre en même temps dans cette petite ville, où la présence de La Rochefoucauld avait été signalée.

« Le duc est au milieu de sa famille. Aucune résistance n'est opposée. Le commissaire de la Commune déclare qu'il a ordre d'emmener, sous bonne escorte, le prisonnier à Paris ; il ne suivra pas la route directe, car il doit aller apposer les scellés au château de la Roche-Guyon, résidence habituelle du duc de La Rochefoucauld.

Digitized by Google

Le voyage s'effectuera à petites journées, il faut bien donner aux agents de Marat le temps de préparer des embuscades. On était parti de Forges le 2 septembre, on arrive à Gournay le 3, et le 4, dans l'après-midi, à Gisors. La ville est pleine de fédérés ou se disant tels ; la municipalité, craignant pour la sûreté du prisonnier, ordonne que la voiture qui l'a amené avec sa mère, la duchesse d'Enville, âgée de quatre-vingts ans, Mme de la Rochefoucauld et Mme d'Astorg, sera escortée par douze gendarmes, par un détachement de gardes nationaux et par elle-même, en corps, jusqu'aux dernières maisons de la ville.

« Mmes de la Rochefoucauld et d'Astorg étaient dans la voiture, le duc à pied ; les officiers municipaux l'entouraient. Tout à coup, une troupe armée de sabres et de bâtons se précipite sur le prisonnier. Renversé d'un coup de pierre à la nuque et puis frappé à coups redoublés, il expire dans les bras de ceux qui ont été chargés de le défendre. Les malheureuses femmes, entendant les hurlements des assassins et les supplications des officiers municipaux, veulent se précipiter au secours de leur fils, de leur époux, on les arrête ; la voiture attelée de six chevaux les emporte loin de ce spectacle d'horreur, pendant que le corps du malheureux duc est rapporté à Gisors. Ainsi finit un de nos plus illustres confrères. »

Quant à l'autre La Rochefoucauld, duc de Liancourt, qui avait été grand-maître de la Garde-Robe à la Cour de Louis XVI et député aux États généraux, comme son cousin, il se réfugia en Angleterre, aux côtés de son ami Arthur Young.

Rentré en France en 1800, il devait attacher son nom

Digitized by Google

à une foule de créations philanthropiques, dont l'École des Arts et Métiers créée par lui à Liancourt (Oise); il créa des manufactures, des asiles pour les enfants trouvés et fut un des patrons de l'enseignement manuel.

Il allait reprendre sa place à la Société d'Agriculture en 1804.

Décoré par Napoléon, pair de France en 1814, il vécut toujours en indépendant et en libéral, et vit ses efforts humanitaires méconnus par la seconde Restauration, qui le disgracia. Le jour des funérailles de ce grand seigneur philanthrope, en 1827, fut l'occasion d'une touchante manifestation populaire, et la police dut empêcher les élèves de l'École des Arts et Métiers de porter son cercueil. Il avait bien mérité des pauvres et des déshérités, et son nom reste inscrit en lettres d'or parmi ceux des bienfaiteurs de l'humanité.

* * *

Depuis le mois d'août 1792 jusqu'au mois de mars 1793, la Société d'Agriculture avait suspendu ses séances. Six mois s'étaient écoulés dans lesquels la Convention avait exercé le gouvernement.

La royauté était abolie, Louis XVI condamné et exécuté.

Broussonet, le secrétaire perpétuel de la Société, membre de l'Assemblée législative, avait senti venir la proscription des Girondins, et le 31 mai, il jugea nécessaire de se dérober aux responsabilités et aux périls que courait un ancien député de Paris, notoirement engagé parmi les modérés. Il mit donc en lieu sûr les papiers de la Société et se retira dans le Midi.

Digitized by Google

LA ROCHEFOUCAULD-LIAN[illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

B.R

Henri Gregoire

[illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

Mais un homme devait paraître et couvrir la Société d'une protection inattendue. Cet homme, ce fut l'abbé Grégoire.

« Je suis comme le granit, dit-il un jour, on peut me briser, mais on ne me fait pas plier » et on le vit en effet pousser jusqu'à l'extrême l'indépendance de ses convictions religieuses et républicaines.

Il fut nommé président de la Convention en novembre 1793 et il la présida dans le costume violet des évêques, car il était aussi intrépidement jaloux de la hiérarchie catholique qu'ardemment républicain.

Nous allons le voir, avec l'abbé Lefebvre, conduire, en l'absence de Broussonet, les affaires de la Société, jusqu'au moment où la Commune de Paris, s'emparant de la Convention, organisa le régime de la Terreur et força les membres de la Société à se disperser ou à mourir.

Il faut rendre justice à Grégoire : il s'appliqua à dissiper les critiques ou les soupçons que des esprits malveillants pouvaient susciter à la Société. Membre influent du Comité d'Instruction publique, il réussit à soustraire la Société d'Agriculture à l'application du décret du 8 août 1793, qui supprimait toutes les Académies et Sociétés savantes. Le 30 septembre, la Société d'agriculture se métamorphosa, en présence de Grégoire, en *Société d'hommes libres.*

C'était à la même époque que le Tribunal révolutionnaire envoyait Lavoisier à l'échafaud, et que le président du Tribunal, Coffinhal, proclamait que « la République n'avait pas besoin de savants ».

* * *

Digitized by Google

La Société d'Agriculture va donc disparaître, elle aussi, dans la tourmente, emportée, comme tant d'autres institutions, par l'incendie révolutionnaire.

Mais elle renaîtra de ses cendres, et son histoire dans le courant du XIXe siècle remplira le cadre du second volume que M. Louis Passy a projeté d'écrire, qu'il a déjà écrit[1].

Nous nous réjouissons à l'avance de l'apparition prochaine de ce second volume, car nous espérons y trouver l'histoire des relations de la Société nationale d'Agriculture avec les autres Sociétés d'Agriculture de province et peut-être avec la Société libre d'Agriculture de l'Eure, qui va naître en 1807, et qui sera tenue sur les fonts baptismaux par un curé constitutionnel, qui fut, lui aussi, membre de l'Assemblée législative en 1792, et votre premier président, François Rever.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'émettre un vœu, qui sera certainement ratifié par l'unanimité de nos membres, celui de trouver parmi vous, Messieurs, pour écrire l'histoire de la Société libre de l'Eure, un historien aussi érudit et aussi intéressant que le vénéré doyen de la Chambre des Députés !

[1] Nous devons à l'obligeance de M. Louis Passy d'avoir pu reproduire, au cours de ce rapport, quelques-uns des portraits qui illustrent son premier volume.

Digitized by Google

UNE ŒUVRE SOCIALE DE L'ABBÉ J. DE MAISTRE

LES RESTAURANTS FÉMININS DE PARIS

Rapport présenté par M. G. GABIOLLE,
Membre de la Société

Messieurs,

La Charité est douce, riante et ingénieuse.

Elle soutient et caresse toutes les faiblesses ; mais, plus tendrement peut-être, si possible, celles que le travail ennoblit.

C'est elle qui inspira l'œuvre parisienne des *Restaurants féminins*, qu'il m'a semblé bon de faire connaître et de louer ici, parce qu'on est toujours sûr d'intéresser et d'émouvoir la *Société libre de l'Eure*, en lui parlant du Bien ; et parce que cette œuvre est faite à Paris, par un homme de chez nous, représentant d'une noble Maison qu'adopta, il y a bien longtemps, la Normandie : M. l'abbé Joseph de Maistre.

A vrai dire, l'abbé de Maistre ne fut pas l'initiateur, en France, des restaurants féminins, si nombreux à l'étranger.

Avant lui, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et plusieurs autres congrégations hospitalières — dont les religieuses de Marie-Auxiliatrice de la rue de Maubeuge — en avaient fondé quelques-uns, de ci, de là dans Paris.

Digitized by Google

Même, antérieurement à eux, un restaurant féminin, le premier en date, s'ouvrit, place du Marché Saint Honoré, fut récompensé à l'Exposition de 1900, et était une création du Père du Lac, en faveur des ouvrières du Syndicat de l'Aiguille.

Mais c'est l'abbé de Maistre, aidé de personnes charitables, justement préoccupées du sort de la jeune fille à Paris, qui a donné à cette œuvre bien moderne l'extension qu'exigent impérieusement les besoins matériels et moraux, chaque jour grandissants, du travail féminin dans la capitale.

* * *

Parmi les milliers et milliers de personnes que, tous les matins, déversent, dans le centre de la Grande Ville, les trains de banlieue et les tramways de pénétration, une multitude, sans cesse accrue, se compose de jeunes filles que leurs occupations appellent dans les ateliers, les manufactures, les magasins ou les bureaux.

Très peu d'entre elles peuvent rentrer au logis pour le repas de midi.

Comment les autres se tirent-elles d'affaire ?

En dehors de celles qui — pas trop nombreuses, heureusement — vont dans certains restaurants pour y trouver un déjeuner de choix, que leur paye un « ami » de hasard; une foule d'autres, qui ne mangent pas de ce pain-là, fréquentent les établissements modestes qu'il n'entre point dans ma pensée de dénigrer, mais qui, cependant, il faut bien l'avouer, présentent de sérieux dangers pour la santé morale et physique de ces jeunes filles.

Et, Messieurs, veuillez remarquer que celles qui peu-

Digitized by Google

vent aller dans ces restaurants bon marché sont encore, de beaucoup, les mieux partagées.

Combien d'autres, auxquelles leur maigre salaire ne permet pas même de se payer un pauvre repas de vingt sous et qui se contentent des restes de la veille emportés de chez elles !

Combien encore, à la sortie de l'atelier, courent chez le premier marchand de comestibles venu, acheter n'importe quoi, pour faire passer le morceau de pain sec, que, du reste, elles arrosent en riant d'un verre de « Château la Pompe », ainsi que nomment un verre d'eau ces petites Françaises courageusement gaies !

* * *

Messieurs, est-il besoin, maintenant, d'insister beaucoup pour montrer combien est exposée la santé morale des unes et des autres de ces jeunes filles, durant les courts instants de répit que leur accorde la dure loi du travail ? Hélas ! cela saute aux yeux.

Celle-ci, en effet, qui, avec d'autant plus de facilité qu'elle est plus ingénue, viendra dans un de ces restaurants accessibles à tous, ne tardera pas à y faire — Oh ! en tout bien tout honneur — une de ces connaissances qui, certainement, quelquefois, ne lui sera pas pernicieuse ; mais qui aussi, par la nature même des choses, peut très souvent lui être fatale !

Et cette autre surtout, qui, plus malheureuse encore, devra, par pauvreté, se contenter, pour manger à la hâte, de s'asseoir sur un banc de jardin public, y rencontrera, fatalement, des périls au moins aussi graves !

* * *

Digitized by Google

Mais, si la santé morale de ces jeunes travailleuses de Paris est ainsi chaque jour en danger, leur santé physique est mise, elle aussi, à de terribles épreuves ; car, si les restaurants où se rendent les plus heureuses donnent habituellement une nourriture saine, il est incontestable, néanmoins, que leur cuisine, souvent épicée et trop grasse, est peu appropriée aux besoins de leurs jeunes et délicates clientes.

De plus si, dans la bousculade de ces établissements extraordinairement encombrés, à l'heure de midi, elles peuvent se nourrir, hâtivement, au coin d'une table, il leur est, par contre, impossible d'y trouver l'atmosphère pure, le repos et la paix, dont elles auraient tant besoin, au milieu de leur anémiante et énervante journée de labeur.

Quant aux trop pauvres pour entrer au restaurant, inutile n'est-ce pas, Messieurs, d'expliquer longuement pourquoi leur alimentation est plus déplorable encore, et combien elles sont plus à plaindre !

* * *

C'est de la vue quotidienne de ces innombrables et anonymes détresses, qu'est né le rêve de créer, aussi nombreux que possible, en faveur des pauvres petites isolées du désert parisien, des oasis clairs, joyeux et chauds, où elles se sentiraient bien chez elles ; où n'entreraient jamais les hommes — ces vilains hommes qui, pour elles, sont tantôt trop galants, et tantôt pas assez — où sous l'œil tendre et la houlette débonnaire d'une gérante-maman, elles pourraient, à leur aise, prendre un instant de repos, parcourir un magazine intéressant et inof-

Digitized by Google

fensif ; lire une page d'un bon livre qu'il leur serait loisible d'emporter ensuite chez elles ; griffonner quelques lignes urgentes ; babiller un peu avec des compagnes de leur choix ; enfin trouver, à la portée de leur bourse, terriblement modeste, des aliments sains et reconstituants ; et aussi — pourquoi pas ? — ces chatteries qu'elles aiment toutes, et qui flatteraient — sans les charger — leurs frêles estomacs de travailleuses surmenées !

Ce rêve, l'abbé de Maistre et ceux qui l'aident l'ont réalisé, aujourd'hui, dans plusieurs quartiers de Paris.

Ici, un peu de statistique est nécessaire :

Pour commencer, ils acquirent, il y a deux ans, au Palais-Royal, le joli restaurant exploité autrefois par l'aîné des Tavernier.

Ils y installèrent leur œuvre qui, dès la première année, a servi 40.000 repas, à des prix oscillant entre 80 et 85 centimes.

La seconde année, le nombre des repas a été de 60.000.

Il y a un an, le restaurant de la *Cité du Retiro*, qui pendant longtemps ne reçut chaque jour qu'une trentaine de clientes, a été modifié et amélioré par eux.

Durant cette année, il a été donné plus de 60.000 repas.

De plus, l'Œuvre vient d'ouvrir un nouvel établissement de 200 couverts, rue du Montparnasse, 36.

Enfin elle a pu, tout dernièrement, prendre la suite d'un grand restaurant du boulevard des Capucines.

Ainsi la voilà en mesure, pour le moment, de donner, dans ces quatre beaux locaux, de 2.500 à 2.800 repas par jour.

Digitized by Google

*
* *

Et, dit vaillamment l'abbé de Maistre, à la fin de l'article du *Correspondant* auquel j'ai emprunté les éléments de cette étude : « Nous sommes tout prêts à agrandir notre sphère d'action, si l'on nous en donne les moyens. »

Je crois que ce vœu d'un bon ouvrier évangélique et social mérite de trouver écho dans tous les cœurs.

Qui sait? peut-être, qu'aujourd'hui ou demain, il inspirera à quelque capitaliste normand la bonne pensée d'apporter généreusement son appui à cette œuvre touchante, grâce à laquelle il s'assurera l'exquise douceur de savoir que son argent a contribué à faire éclore des sourires de contentement et de bien-être dans ce petit monde, si digne d'intérêt, du travail féminin à Paris.

Mais quoi qu'il en soit de l'avenir, il ne me paraît point exagéré de dire, en terminant, que déjà, l'abbé de Maistre, notre compatriote, en se faisant, pour l'amour de Dieu, le restaurateur des Midinettes, a ajouté à la gloire de son illustre famille un nouveau et très pur rayon.

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE

ET

LE SYNDICAT AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Comme on le verra par les discours qui suivent, la Société libre de l'Eure et le Syndicat agricole d'Évreux sont unis par tant de liens, que notre Recueil doit conserver le souvenir de l'inauguration de l'hôtel du Syndicat qui eut lieu à Évreux le 14 décembre 1912.

Discours de M. Joseph L'HOPITAL

PRÉSIDENT DE LA SECTION DES LETTRES DE LA SOCIÉTÉ
PRÉSIDENT DU SYNDICAT AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Mesdames,
Messieurs,

Le Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux et la Coopérative agricole de l'Eure vous reçoivent aujourd'hui chez eux pour la première fois. Ce ménage uni, tranquille, exact à payer ses loyers, n'a pas, que je sache, causé d'ennuis à son propriétaire M. Lapeltey ; et il n'a pas eu non plus à se plaindre de lui, bien au contraire... Mais enfin il arrive un âge où l'on aime à avoir sa maison à soi. — Le Syndicat aura bientôt vingt-huit ans et la Coopérative quinze ans : pour des hommes,

Digitized by Google

c'est la première jeunesse et l'adolescence dans sa fleur ; mais pour des associations, c'est l'âge mûr. Car les associations sont moins longtemps jeunes que les hommes ; elles parviennent plus vite qu'eux à la maturité ; mais aussi elles y peuvent indéfiniment demeurer sans être nécessairement obligées de vieillir ni de mourir. Si donc il est permis de dire que les vingt-huit ans du Syndicat lui donnent l'autorité et la surface qui résultent d'un passé déjà long, et que les quinze ans de la Coopérative dépassent pour elle l'âge où les filles coiffent Sainte Catherine, il est permis aussi d'espérer que la maison qu'ils viennent d'acquérir et d'organiser pour eux et pour leurs filiales les abritera longtemps, bien longtemps après que nous autres, qui pourtant sommes tous ici, n'est-ce pas, Messieurs, à l'aurore de la vie, nous ne serons plus ni jeunes, ni vieux, ni rien du tout.

Et puisque j'ai parlé de cette survie des sociétés à ceux qui les fondent et, durant leur vie mortelle, les composent ; et puisque nous sommes à la fin d'un banquet ; et puisque je suis ici, et très heureux d'y être, pour porter des toasts, laissez-moi lever mon verre tout d'abord à la Compagnie qui depuis plus d'un siècle a été, dans notre région, l'inspiratrice de tant d'œuvres utiles, la source de tant de progrès, et qui, ayant créé le Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux, est ici chez elle comme l'est une mère chez son fils : à la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure ! Son président, M. Lerenard-Lavallée, est parmi nous, et aussi son secrétaire perpétuel, M. Albert Doucerain ; et si un empêchement du dernier moment ne l'avait arrêté nous aurions aussi mon ami de Boury qui, depuis le jour où il n'était encore, au début de notre car-

Digitized by Google

rière syndicale, que secrétaire du Syndicat d'Amfreville, est devenu tellement un grand monsieur que, si ses fonctions de vice-président de la Société libre ne m'en fournissaient l'occasion, je ne saurais par quel titre le nommer pour lui rappeler ce qu'il sait bien, nos communs travaux d'autrefois, et l'affection aussi ancienne que nous-mêmes qui nous lie toujours.

Oui, c'est de la Société libre de l'Eure que nous tenons la vie. C'est elle qui a pris, dans notre département, l'initiative de l'application de la loi de 1884 sur les Syndicats agricoles ; c'est le président de sa section d'agriculture, M. Charpentier, qui, le 2 octobre 1886, a présidé notre première réunion de douze membres ; et je n'ai besoin de rappeler ici à personne le nom, aimé et vénéré par tous, de son secrétaire perpétuel d'alors, le regretté M. Léon Petit qui, le premier, m'a parlé, pour m'inviter à la connaître et l'aider à la résoudre, de cette question des syndicats professionnels si capitale et si universelle aujourd'hui, mais qu'il y a vingt-huit ans j'ignorais absolument, comme d'ailleurs presque tout le monde.

Recevez donc ici par ma bouche, Monsieur le Président de la Société libre de l'Eure, l'hommage filial de notre Syndicat, et ses remerciements pour l'honneur que nous font votre présence et celle de vos distingués collègues du Bureau.

* * *

C'est maintenant à l'avenir de nos œuvres syndicales et aux amis dont le dévouement assure cet avenir que je voudrais boire. Or l'avenir, lendemain du présent, est comme lui l'héritier du passé. Au moment où, à la suite d'un effort dont le rapport financier de notre directeur

Digitized by Google

M. Hubert vous dira tout à l'heure l'importance et le succès, nous prenons possession de cet immeuble social, il convient que nous jetions sur les années qui nous ont conduits jusqu'à ce jour un rapide regard.

Ce regard sera ferme et satisfait, car il n'aura pas à se poser sur quoi que ce soit dont nous ayons à nous repentir. S'il se voile de mélancolie, c'est parce qu'on ne fait pas l'étape que nous avons parcourue sans perdre du monde en route ; mais ceux qui nous ont quittés ne nous ont laissé que de bons souvenirs. Nous aurons donc à les saluer au passage de notre reconnaissance pour l'appui précieux qu'ils nous ont donné, pour les services qu'ils ont rendus à l'idée que nous représentons ici, à l'œuvre qu'ils ont avec nous fondée et fait grandir ; en sorte qu'il ne se mêlera rien d'amer à l'expression de nos regrets.

* * *

Imaginons donc, Messieurs, si vous le voulez bien, que nous avons tous vingt-huit ans de moins. Plusieurs d'entre vous, et je les en félicite, sont des enfants, ne pouvant penser qu'à faire le bonheur de leurs parents et de leurs maîtres, ou bien à les faire enrager ; quelques-uns même ne sont pas encore nés, et par suite ne pensent à rien du tout, ce qui, entre nous, est quelquefois bien agréable. Mais le plus grand nombre de ceux que je vois assis autour de ces tables sont déjà des hommes et des ruraux, éprouvés par le métier d'agriculteur qui est un noble mais difficile métier. Nous sommes en 1886 : une crise intense sévit sur notre culture normande. Le blé est à bas prix : tout se vend mal ; fermiers et propriétaires sont dans la gêne et dans l'angoisse. Des cultiva-

Digitized by Google

teurs en chambre, théorisant devant leurs encriers, nous disent : Ne faites plus de blé, faites de l'herbe. On en fait ; ça ne pousse pas. Engraissez des animaux ! Avec quoi ? Ça, c'est votre affaire. — Des marchands se promènent, prônant des poudres mirifiques ; depuis 15 jusqu'à 35 francs les 100 kilogrammes on en a tant qu'on en veut. On ne sait d'ailleurs pas ce qu'il y a dedans, et le marchand, qui ne connaît que son porte-monnaie, n'en sait rien non plus ; on appelle tout cela du guano, et allons-y ! Sèmenous ça, garçon, histoire de voir... Et les trois quarts et demi du temps, on ne voit rien.

Les cultivateurs sont malheureux et n'imaginent pas de fin à leur malheur ; car bien peu ont entendu parler de la loi sur les syndicats professionnels et parmi ceux-là on aurait vite fini de compter ceux qui y comprennent quelque chose. Quant à moi, je n'y connais rien du tout.

Il fait beau, en cette journée d'automne. Près de l'hôtel de la Biche voici quelqu'un arrêté, paraissant discourir avec lui-même. Eh ! mais..., c'est cet excellent M. Léon Petit ! Il se demande, en son cœur toujours dévoué pour les autres, ce qu'il pourrait bien faire l'an prochain pour sa chère Société libre de l'Eure et pour son plus cher encore canton de Damville. Fichtre !... Il va me demander d'exposer au concours du mardi saint... peut-être d'être du jury.., si je filais ?... Trop tard ! il m'a vu...

Et voilà comment, Messieurs, j'ai été amené à m'occuper du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux.

*
* *

Pour ne pas abuser de votre patience il me faut maintenant prendre un train express et parcourir, sans m'ar-

Digitized by Google

rêter à toutes les stations, le long espace qui, séparant la fin de 1886 de celle de 1912, renferme toute notre histoire syndicale. Les douze présents sur vingt-cinq inscrits qui assistaient à notre première réunion, dans la salle de la bibliothèque de la Société libre, le 2 octobre 1886, sont aujourd'hui tout près de 2.500, et le Syndicat qui était fier, pendant les premières années de son existence, de voir les fournitures faites par son entremise à ses membres s'élever à 20.000, à 40.000, à 100.000 francs, a fait rouler l'an dernier sur les chemins de fer plus de 4.500.000 kilogrammes d'engrais et une quantité de marchandises diverses qui ont porté le chiffre des affaires de sa Coopérative à plus de 571.000 francs. Il a créé dans son sein la première Coopérative agricole de notre région ; il a fondé le Crédit mutuel agricole dans l'Eure ; il a donné à l'organisation de l'Assurance-Bétail une impulsion active en prenant l'initiative d'une Caisse de Réassurance ; il s'est intéressé à la Caisse syndicale d'Assurances-Accidents fondée par la Société des Agriculteurs de France ; et on peut dire que, depuis qu'il existe, il n'a laissé aucune des questions pouvant contribuer au progrès et à la prospérité de notre agriculture régionale sans les étudier dans l'espoir de les résoudre pratiquement. En sorte qu'aujourd'hui son président, élu dès la première heure à la suite du refus de MM. Charpentier et Lamoureux, et toujours réélu jusqu'à ce jour par la continuité d'une bienveillance dont il ne se jugeait pas digne et dont il est toujours confus, éprouve l'embarras des gens trop riches qui ne savent comment compter leur fortune, et craint de ne point parvenir à classer clairement devant vous, sans en rien oublier, les trésors dont vous l'avez fait et maintenu comptable : tré-

Digitized by Google

sors de dévouement, trésors d'initiative, trésors d'activité généreuse et d'intelligence avertie qu'ont amassés au cours des années les collaborateurs et les amis qui ont suppléé à son insuffisance, encouragé sa bonne volonté, soutenu sa confiance dans la force irrésistible et salutaire de l'idée d'association.

* * *

Notre histoire syndicale peut se diviser en trois périodes distinctes. La première (1886-1896) s'étend de la création du Syndicat à celle de la Coopérative; la seconde (1896-1900) embrasse les années qui ont vu l'organisation progressive de nos dépôts, et se termine à la date où le Crédit Mutuel agricole prend son essor ; la troisième peut être prolongée jusqu'à la fête qui nous rassemble aujourd'hui.

Elle voit sortir de notre Syndicat des organisations nouvelles. Il les crée ou suggère le mouvement dont elles naissent, mais elles sont indépendantes de lui : l'idée syndicale qu'il a répandue parmi les agriculteurs et dont il a démontré par son exemple le bienfait, s'élance hors de ses limites comme jaillit d'un seul grain de blé la tige qui portera l'épi aux grains multiples ; et voilà que les belles fleurs mutualistes que les intelligences conçoivent et que les dévouements épanouissent, s'élèvent autour de la tige mère, qui, loin d'être étouffée par elles, puise une force et une verdeur nouvelle dans la réconfortante émulation de leur jeune vigueur.

* * *

Que d'idées remuées déjà, Messieurs, que d'efforts donnés, que de résultats obtenus pendant les dix pre-

Digitized by Google

mières années de notre étape syndicale ! Ce fut d'abord la lutte pour la vie. Il a fallu se faire connaître, et nous étions en Normandie, pays de sapience, mais aussi de méfiance, pays surtout d'individualisme très exploité, où il n'était facile ni de faire comprendre que les gens d'une même profession ont intérêt à s'entendre entre eux, ni de se défendre contre la colère intéressée des marchands d'orviétans chimiques, ni de triompher des mauvaises dispositions du commerce sérieux dont nous allions contribuer sans doute à développer notablement les affaires, mais sur lequel tout de même nous entendions établir un contrôle dont il se serait volontiers passé.

Ce furent des années très dures, et que nous avons vécues cependant sans découragement, mes premiers amis du Syndicat et moi, parce que nous étions jeunes encore et que nous avions dans l'avenir une confiance qui n'a pas été menteuse.

Au commencement, la besogne matérielle ne fut pas rude, mais à mesure que le Syndicat grandissait en âge il grandissait en affaires, et bientôt votre Bureau fut sérieusement occupé. J'ai souvenir de journées passées à écrire des commandes. J'avais pour cela fait choix de beaux papiers verts, couleur d'espérance ; et lorsque l'idée me venait que je pourrais peut-être faire quelque chose de plus captivant, ce vert me chantait à l'œil en même temps qu'une voix intérieure me disait : Ne baille donc pas comme ça ; travaille. Ça doit t'amuser, puisque le Syndicat marche. — Et je m'y remettais, et, en effet, le Syndicat marchait...

Expositions collectives ; champs de démonstrations ; vœux de la Chambre syndicale pour l'égalité des tarifs de transports entre les départements, pour le maintien

Digitized by Google

du tarif général des douanes, pour la création de Chambres d'agriculture, pour l'établissement de droits sur les peaux, laines et graines oléagineuses, contre le vagabondage, contre l'impôt projeté sur les fruits à cidre, pour la suppression du principal de l'impôt foncier, contre la suppression du droit des bouilleurs de crû, pour la suppression des tarifs de pénétration, pour le droit de 7 francs sur les blés, etc., etc. ; conversations avec la Compagnie de l'Ouest, tout étonnée que les cultivateurs dont les pailles pourrissaient dans ses gares aient trouvé quelqu'un parlant en leur nom pour exiger qu'elle les transportât et accordant, sur notre demande, 50 p. 100 de remise de voyage aux ouvriers bretons ; voyages laborieux et discussions épiques, à Paris, dans les maisons concurrentes ; adjudications à Évreux, puis de nouveaux marchés à l'amiable pour obtenir des prix d'engrais contre lesquels ceux qui nous les avaient refusés mettaient parfois en batterie, pour nous détruire, des prix plus bas ; essais de fournitures de semences et de graines, de farines et de son ; beaucoup de rêves caressés, d'espoirs ajournés, voilà ce que j'ai retrouvé dans ma mémoire et dans mes dossiers lorsque j'ai voulu revivre, pour vous la rappeler, cette période de notre jeunesse syndicale, la plus féconde peut-être, car c'est elle qui a décidé des autres.

Elle a vu, cette période, se constituer la base solide sur laquelle notre Coopérative devait s'établir en 1896, le service des commandes et nos premiers dépôts. Pour m'aider dans ma besogne journalière j'avais cherché un homme ; et plus heureux que Diogène qui, malgré sa lanterne, n'a jamais pu en découvrir un en plein midi, j'avais trouvé M. Lapeltey. — Oh ! cela n'avait pas été difficile

Digitized by Google

car depuis longtemps déjà il était venu au-devant de moi ; en 1887 et en 1888 il avait donné à nos expositions collectives son concours précieux ; il avait été un des premiers à prendre part à la rédaction de notre *Bulletin*, et je connaissais depuis longtemps sa sympathie pour notre œuvre. Mais lorsqu'en 1890 il accepta d'ouvrir chez lui, boulevard de la Buffardière, et de gérer un dépôt de marchandises pour le Syndicat, il se donna à nous avec un dévouement d'autant plus méritoire qu'en prenant la charge de nos affaires il ne se déchargeait pas des siennes, et qu'il se condamnait ainsi à un double labeur. M. Lapeltey est aussi modeste qu'il est dévoué, mais tant pis si sa modestie souffre de mes paroles ; il n'échappera pas aujourd'hui à l'expression de notre reconnaissance. Je porte sa santé de tout cœur, au nom du Syndicat qui lui doit pour une grande part son essor et son progrès.

J'ai parlé du *Bulletin* : dès 1888 nous avons pu le faire paraître, et j'ai relu dernièrement avec émotion le premier article signé par le regretté Léon Sevaistre, alors député de l'Eure, et par moi. Les deux syndicats de l'arrondissement d'Evreux et du canton d'Amfreville inauguraient par cette publication commune une union qui ne s'est jamais démentie. M. Sevaistre n'est plus ; mais M. de Boury est toujours avec nous : l'union demeure, et aussi l'amitié.

Par le *Bulletin* nous avons créé entre les membres de notre famille syndicale un lien nécessaire, assuré nos communications avec eux, mis à leur disposition une tribune. Parmi ses premiers rédacteurs, je lis celui de M. Bourgne, notre distingué professeur d'agriculture, que je suis heureux de voir aujourd'hui comme hier, comme

Digitized by Google

toujours, au milieu de nous; et ce m'est une vraie joie de saluer en lui un conseiller très sûr et très éclairé, un actif champion de l'idée syndicale, un observateur attentif, compétent et bienveillant de tous nos travaux.

Je lis encore, dans les colonnes du *Bulletin*, une signature A. M.; c'est celle de mon ami de Mare, bien jeune alors, mais déjà tout dévoué à l'œuvre à laquelle il devait faire accomplir de si beaux progrès.

Et je trouve aussi un nom, qui depuis a fait du chemin dans l'Eure, celui de M. le sénateur Hervey. En 1891, dans le *Bulletin*, à propos d'une question de droits de douane, nous nous sommes quelque peu disputés; et cette dispute toute courtoise a eu pour résultat, en nous faisant mieux connaître l'un à l'autre, de décider tout à fait notre amitié, commencée quelques mois avant, en cour d'assises, sur le banc, non des accusés, mais du jury... Excusez ce détail de souvenirs : lorsqu'on aime bien les gens on se rappelle avec bonheur le jour où on les a connus... Maurice Hervey, retenu à Louviers par une autre réunion syndicale, n'a pas pu venir et je sais qu'il l'a regretté. Son collègue M. Monnier avait aussi promis d'être des nôtres; il s'est excusé par dépêche au dernier moment. Lui aussi est un professionnel de l'agriculture et c'est à ce titre qu'il aurait été ici entouré d'une sympathie dont j'aurais aimé à me faire l'interprète empressé.

Je vois en ce moment autour de moi, Messieurs, beaucoup de ceux qui ont été, dès ces dix premières années, mes collaborateurs : et Goujard, et Baffert, et Voxeur, et Renard, et Buffet, et Blot, et Lamarre, et d'Hostel, et Guille, et Huet, et Goubert, et d'autres encore sans doute car je ne puis les citer tous... J'aurais reculé devant

Digitized by Google

notre grande entreprise si je n'avais pas eu leur concours avec celui de MM. Roussel et Leblond, dont je regrette l'absence, et celui des disparus dont je salue avec respect la mémoire.

Qui ne se souvient, pour ne parler que des membres du bureau, de M. Lamoureux, notre si dévoué vice-président, à la sagesse, à la prudence et à l'esprit de décision duquel le Syndicat dut de faire sans trébucher ses premiers pas, et qui vécut assez pour le voir dans toute la force de la jeunesse; et de M. Charpentier qui, après avoir présidé à sa naissance, a mis à son service, pour assurer sa croissance, la vivacité de son intelligence, son expérience en affaires, son zèle pour le bien, et les a dépensés jusqu'à sa mort; et de M. Charles Varillon, notre premier trésorier, démissionnaire en 1889, mais demeurant notre ami dans sa retraite ; et de M. Souty, dont le bon sens, la compétence et le noble souci de collaborer à un progrès social nous furent d'un inappréciable secours au moment où notre Syndicat se lança hardiment, en fondant la Coopérative, à l'assaut de ses destinées? Ceux-là, et avec eux tant d'autres regrettés collègues de la Chambre syndicale, tels que les Anatole Legendre, les Léger, les Leclerc, les Saillard, les Panthou, ont été à la peine dès les premiers jours; il est juste que je rappelle leurs services pour qu'aujourd'hui ils soient à l'honneur.

* * *

La fondation de notre Coopérative, en 1896, nous fit faire un grand pas en avant. Vous vous rappelez pourquoi nous avons pris cette initiative. Nous étions déjà plus

Digitized by Google

de 1.100 membres ; nous faisions plus de 200.000 francs d'affaires et nous avions sept dépôts dans l'arrondissement d'Evreux. Nous commencions à tenir une place que certains trouvaient grande. Trois ans avant, déjà, en 1893, la Chambre de Commerce d'Evreux s'était émue. Pensez donc ! nous avions vendu à nos adhérents pour 1.270 francs de savons et de bougies ; il y avait là de quoi faire crouler le commerce ébroïcien !... Pour parler sérieusement, nous nous sentions entourés de peu de bienveillance, et notre situation légale n'était pas bien assurée. C'est pourquoi au Syndicat, organe de transmission, nous avons voulu ajouter la Coopérative, organe de consommation et de production. Dès lors, au point de vue légal, nous devenions inattaquables.

Un ami, dont le départ d'Evreux m'a laissé inconsolable parce qu'il était pour moi le meilleur des conseils et le plus sûr des appuis, le marquis d'Alvimare de Feuquières, se fit l'apôtre du projet auprès du Bureau du Syndicat. Il étudia et mit sur pied un projet de statuts qui, discuté devant la Chambre syndicale par nos collègues de Mare, Biard, Voxeur et les membres du Bureau, et présenté par M. de Mare à l'Assemblée générale dans une conférence très applaudie, fut définitivement approuvé par une Assemblée extraordinaire. Le capital social initial de 10.000 francs fut souscrit avec une rapidité qui montra mieux que des paroles le chemin que, depuis 1886, nous avions fait faire à l'idée d'association ; et M. Lapeltey, déjà sur la brèche comme directeur des commandes et des dépôts du Syndicat, y demeura comme directeur de la Coopérative. Il n'y eut rien de changé pour lui ; un peu plus de travail chaque année ; voilà tout... Car l'élan était donné qui devait aboutir à

Digitized by Google

la fête qui nous réunit sous le toit, bien à nous, qui nous couvre.

Les services de la Coopérative? vous les connaissez. Elle vous fournit à l'heure actuelle à peu près tout ce dont vous pouvez avoir besoin comme produits fertilisateurs, articles et provisions de ménage, outils, machines qu'elle vend ou qu'elle vous loue. Vous pouvez être fier, mon cher d'Alvimare, de cette création qui est en grande partie votre œuvre. Votre nom restera parmi ceux dont nos héritiers syndicalistes se souviendront avec gratitude et, en attendant, comme on n'a pas encore hérité de nous, grâces à Dieu, nous ferons tout à l'heure le geste bien vivant de choquer nos verres en votre honneur.

J'ai dit à quel chiffre étaient montées, l'an dernier, les affaires de notre Coopérative. Ces chiffres sont beaux, et nous permettent un bénéfice grâce auquel, avec notre capital social augmenté, nous finirons rapidement de payer les travaux entrepris sur notre immeuble. Mais laissez-moi vous dire, Messieurs, que ces chiffres seraient beaucoup plus élevés, si tous les membres du Syndicat comprenaient qu'ils ont un intérêt majeur, l'intérêt de l'homme qui travaille chez lui et pour lui, à réserver à la Coopérative la clientèle qu'ils accordent encore si facilement, et parfois d'une manière si irréfléchie, à une concurrence toujours étrangère, sinon hostile, au groupement professionnel qui nous unit et qui la gêne.

* * *

Je passe, car il le faut — je sens que mon train express ne va pas assez vite — sur les détails de notre histoire syndicale bien que beaucoup d'entre eux, très impor-

Digitized by Google

tants pour éclairer le rôle que nous avons joué jusqu'à ce jour au point de vue agricole et social, soient de nature à éveiller en vous l'intérêt des utiles souvenirs. Je ne vous parle ni des vœux constamment émis par votre Chambre syndicale sur toutes les questions touchant par un point quelconque à notre profession : douanes, impôts, transports, personnel agricole, etc... ; ni des démarches de votre Bureau pour vous défendre contre les retards et l'incurie des chemins de fer, ni des concours et expositions où nous nous sommes fait connaître et récompenser, ni des conférences organisées par nous où nous avons fait entendre les orateurs les mieux documentés et les plus autorisés ; ni de nos relations constantes avec l'Union centrale des Syndicats des Agriculteurs de France et la Caisse syndicale d'Assurance mutuelle Accidents ; ni de notre bonne volonté à créer ou à réveiller régionalement et provincialement des Unions : Union des Syndicats de l'Eure, Union des Syndicats de Normandie. Ces années de travail pratique et de persévérantes recherches ont emporté encore bien des amis ; mais d'autres sont venus qui ont comblé les vides. Elles ont aussi vu s'agiter beaucoup d'idées et naître nombre de projets. Quelques-uns ont été abandonnés, comme certain projet de boucherie-coopérative dont j'ai retrouvé le plan dans mes papiers, celui de magasins généraux à organiser, celui du crédit à faire dans les dépôts ; d'autres sont demeurés jusqu'à présent irréalisés, comme celui des bureaux communaux étudié et mis au point par nos collègues MM. Biard et Voxeur, et qu'il faudra bien faire aboutir un jour. Mais le mouvement intellectuel intense qui résultait de ces continuels et parfois décevants efforts habituait peu à peu nos esprits à envisager la possibilité

Digitized by Google

des grandes œuvres mutualistes aujourd'hui fondées. Dès 1898 notre *Bulletin* publiait le projet de loi alors soumis au Parlement sur le Crédit agricole ; en 1898, M. Urbain Guérin nous parlait à Saint-André de cette question qui semblait à beaucoup une chimère ; l'année suivante, à Pacy-sur-Eure, tandis que M. Sagot nous exposait la théorie et le mécanisme des assurances-accidents, M. de Mare, dans un rapport lumineux, abordait à nouveau le Crédit agricole avec une conviction et une maîtrise qui nous entraînait ; et le 17 février 1900 notre première Société locale de Crédit mutuel était constituée à Evreux. Une ère nouvelle commençait pour notre Syndicat, celle pendant laquelle allaient surgir autour de lui les filiales qu'il ne prétend point conduire, mais dont il est heureux de faciliter les travaux en mettant à leur disposition ses agents et en abritant sous son toit leur indépendance.

C'est notre hardiesse à lancer le Crédit agricole dans notre région et c'est la confiance dont témoigna la souscription du capital de la première Société qui, encourageant par notre exemple des hommes de dévouement et d'initiative, firent lever dans l'arrondissement d'Évreux cette moisson de sociétés nouvelles, qui, lorsque nous eûmes franchi le premier échelon du Crédit mutuel agricole en fondant la Caisse régionale de l'Eure en 1906, formèrent, en lui confiant leurs capitaux et en utilisant ses services, le faisceau magnifique de nos instruments actuels de crédit.

Ah ! combien j'étais loin de penser, lorsque mon ami de Mare, après une longue matinée occupée à élaborer les statuts d'une petite société destinée à être modestement affiliée à la Régionale de Chartres, me décida par

Digitized by Google

la contagion de sa conviction, par la claire vue de sa compétence et par l'émulation de son dévouement, à proposer au Syndicat une expérience qui m'effrayait, combien, dis-je, j'étais loin de penser qu'en 1912 la petite société, sous la présidence de notre très actif et très distingué collègue M. Delinotte, ferait à elle toute seule 1.100.000 francs d'opérations de crédit, que la Caisse régionale à laquelle elle se serait affiliée avec celles de Bosc-Roger, de Verneuil, de Saint-André, de Breteuil, de Rugles, de Pacy-sur-Eure, de Louviers, de Brionne, de Nonancourt, de Beaumont-le-Roger, de Beaumesnil, du Neubourg et de Damville, aligneraît un total de 2.500.000 francs, et que le détail des opérations de ces Caisses montrerait jusqu'à l'évidence que ce total n'est qu'un commencement!

Et ne me dites pas, Messieurs, que ces résultats sont tout simplement dûs aux dispositions de la loi et au bénéfice des avances de l'État. La loi était nécessaire et sans avances nous n'avions pas de caisse régionale possible ; mais il fallait plus qu'un texte et plus que de l'argent pour faire une pareille œuvre. Il fallait une volonté ferme, laborieuse et conciliante à la fois, une intelligence supérieure, précise et pondérée, une tête bien organisée, enfin, un dévouement magnanime et désintéressé ; en un mot, il fallait mon excellent ami de Mare !

Témoin de son zèle créateur, de son labeur continuel et attentif; confident, je le dis avec tout l'orgueil de mon amitié, de ses pensées généreuses, je m'unis à ceux de ses collaborateurs qui sont ici, président et administrateurs de la Caisse locale d'Évreux, président des Caisses locales du département, directeur de nos services, pour le reconnaître comme l'homme précieux, l'homme

Digitized by Google

nécessaire qui a fondé le Crédit mutuel agricole dans l'Eure et rendu ainsi un immense service à son pays.

*
* *

Le dévouement, vous le savez, Messieurs, est contagieux; les succès qu'il obtient stimulent les bonnes volontés et les courages. Mon vice-président et ami, M. Buffet, comprenant l'avantage qu'il y avait à consolider, par la réassurance, la situation, si promptement précaire en cas d'épizooties, des Caisses communales d'assurance contre la mortalité du bétail, dont nous avons donné dans notre *Bulletin* de mars 1906 les statuts-modèles, a fait sien le projet exposé dans ce même numéro; et aujourd'hui notre Caisse de Réassurance, présidée par lui avec une autorité et une compétence auxquelles tout le monde rend hommage, a reçu l'affiliation de 7 caisses représentant un capital-bétail de 726 vaches et 249 chevaux pour une valeur de près de 450.000 francs. Voilà encore une œuvre jeune, dont les débuts font bien augurer de l'avenir. Elle a pour elle l'intérêt de tous les cultivateurs et l'application persévérante des présidents de ses caisses communales, que je félicite et remercie d'être venus en nombre à ce banquet, avec le regret de ne point voir parmi eux le très dévoué lieutenant-colonel Bourgois, retenu par les soins d'une santé que nous souhaitons tous voir bientôt rétablie.

Œuvre jeune, aussi, notre Syndicat lainier constitué sur l'initiative de notre collègue Blot et de plusieurs de ses confrères en culture, et confié par ses fondateurs à l'esprit d'organisation et à l'inlassable activité de M. de Mare. Il n'a que deux ans d'âge et ses débuts

Digitized by Google

dans le monde furent quelque peu difficiles, personne ne voulant abriter le trésor encombrant de ses toisons. En lui ouvrant sa spacieuse maison de la rue Passot, M. André Bertin s'est fait un titre à la reconnaissance des cent cinq propriétaires de troupeaux qui cette année ont vendu dans de bonnes conditions pour plus de 120.000 francs de laines ; et j'aurais été heureux que sa présence au milieu de nous, empêchée par la grippe, me donnât la très agréable occasion de lui dire qu'il a bien mérité de notre agriculture régionale.

Œuvre jeune enfin, et merveilleusement prospère, cette Union des producteurs de lait dont notre distingué secrétaire M. Lauvray, après avoir étudié la question de la coopération laitière dans de magistrales études publiées dans notre *Bulletin*, a assumé la direction et assuré le succès par un travail acharné mis au service d'une conviction d'apôtre ; œuvre superbe qui n'est pas nôtre, mais dont nous avons le droit tout de même d'être fiers parce qu'elle est née chez nous, parce qu'elle est dirigée par une élite de nos syndiqués des cantons d'Évreux et de Saint-André, nos collègues Chédeville, Ledoux, Lainé, Mény, Delinotte, Marche, Oscar Legras ; et parce qu'elle a vu mourir à la peine un de nos plus vieux et plus fidèles amis, le très regretté M. Duval, de la Forêt-du-Parc.

Nous voilà parvenus, Messieurs, au terme de notre voyage à travers ces dernières vingt-huit années. Si vite que je vous l'aie fait parcourir, il m'a fallu du temps pour terminer cette longue route. J'ai atteint mon but si j'ai pu vous montrer à quel point j'ai été aidé dans la tâche que je n'avais, en 1886, acceptée qu'en tremblant, et par suite combien peu j'aurais le droit d'en revendiquer tout l'honneur. Dans cette marche ininterrompue et jusqu'à

Digitized by Google

présent victorieuse vers le progrès professionnel par l'association, j'ai toujours rencontré des amis qui m'attendaient sur le chemin pour me dire : Nous voici ; nous allons vous accompagner, vous aider. Je rends grâces de ce bonheur à la force toute-puissante qui dirige les efforts des hommes et fait triompher leurs bonnes volontés, force que d'autres peuvent appeler hasard heureux ou bonne fortune, mais que moi, chrétien, j'appelle la Providence !

* * *

Mais quelle ingratitude ne serait pas la mienne si, dans les remerciements et les souhaits que je vous adresse, je ne réservais pas une place toute spéciale à nos agents, chefs de dépôt, comptable, sous-directeur et enfin directeur de nos services ! Messieurs les dépositaires, je vois ici devant moi, à la table d'honneur, votre patriarche M. Beauniez. Ce que je vais lui dire est aussi pour vous. Vous êtes, mon cher Beauniez, autre chose et mieux qu'un agent : vous êtes un ami ; puissé-je encore l'an prochain, au déjeuner cordial qui nous réunit au printemps, lever mon verre à votre santé !

Et vous, M. Hubert, qui, depuis que vous avez succédé à M. Lapeltey dans la direction de la Coopérative, n'avez cessé de voir augmenter le poids de charges multiples sous lequel d'autres seraient écrasés, vous qui menez de front avec une égale vaillance nos achats, nos ventes, nos commandes, la surveillance de nos dépôts, la correspondance, les comptes et les services de nos institutions de Crédit et de notre Caisse de Réassurances, l'organisation de nos ventes de laines, et qui, dans votre intelligence claire fortifiée par un travail constant,

Digitized by Google

avez su disposer en vue d'un fonctionnement sans arrêt et sans à-coups les rouages d'une administration qui devient un petit ministère, recevez l'hommage reconnaissant de celui qui depuis dix ans vous voit à l'œuvre.

Une bonne nouvelle m'a été annoncée. A côté de votre croix de la Légion d'honneur, digne récompense de votre vie militaire, nous allons voir briller celle du Mérite agricole. Je vous félicite de tout mon cœur; cette croix est bien placée; tous, nous y applaudirons.

Et vous aussi, M. Goujard, mon cher vice-président, qui avez vieilli avec moi au service du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux, vous êtes l'objet d'une distinction dont nous sommes heureux. Votre boutonnière était déjà verte; mais voilà que le ruban s'enroule et forme une rosette. Jamais fleurette de cette couleur n'aura été posée sur une poitrine plus digne d'en être ornée; et personne ici ne me démentira, car du plus loin qu'il nous souvienne à tous, nous trouvons votre présence, vos conseils et votre dévouement.

Maintenant, je crois que j'ai fini... Il ne me reste qu'à réunir dans un dernier toast les personnes, les sentiments, les espérances que cette fête syndicale réunit, fait vibrer et symbolise.

Je bois aux membres des Conseils départementaux qui nous honorent de leur présence;

A vous, Monsieur le conseiller général de Verneuil, vétéran de l'idée syndicale et propagateur zélé du Crédit mutuel;

A vous, Monsieur le conseiller d'arrondissement de Nonancourt, qui êtes un homme dévoué à l'agriculture de notre plateau et un mutualiste convaincu;

A vous tous enfin que j'ai nommés ou que j'ai pu (et dans ce cas je m'en excuse) oublier dans la hâte de mon

Digitized by Google

discours, qui marchez sous la bannière du Syndicat de l'arrondissement ou à côté d'elle, à la conquête du progrès agricole et des améliorations sociales qui en résultent pour les petits comme pour les grands, pour les pauvres comme pour les riches, pour les ouvriers comme pour les patrons !

Au prochain avenir qui verra surgir de nouvelles créations utiles, comme celle dont notre collègue Voxeur poursuit en ce moment l'étude, et sur la possibilité de laquelle M. Mermilliod va tout à l'heure nous éclairer, l'organisation d'un service de placement ; et d'autres, auxquelles il faudra songer pour achever d'apporter secours, soulagement et prospérité à tous les hommes courageux qui travaillent la vieille terre normande !

Au maintien, enfin, de notre esprit syndical, qui depuis vingt-huit ans écarte tout ce qui nous divise pour nous mieux rapprocher, qui respecte chacun, ne fait la guerre à personne, laisse à tous en dehors du terrain professionnel la faculté de penser et de croire ce qu'ils veulent, parvient à faire tomber les préventions, les partis pris, les idées fausses que nous nous faisons les uns des autres faute de nous connaître, et fait régner parmi nous l'estime, sentiment avant-coureur de la concorde, de la paix sociale, — et de la vraie liberté !

Discours de M. DE MARE,

PRÉSIDENT DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL AGRICOLE DE L'EURE
ET DU SYNDICAT LAINIER D'ÉVREUX, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Dans le magistral discours que vous venez d'entendre, notre éminent Président nous a exposé avec toute la

Digitized by Google

finesse de son talent et de son érudition la belle carrière du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux. Il a pensé à tous ses collaborateurs avec la bonté et la générosité que nous lui connaissons ; il a fait ressortir avec une grande indulgence les concours qu'il a rencontrés. Qu'il permette à l'un de ceux ayant eu l'honneur et le charme de travailler sous sa direction attirante, sûre et éclairée, depuis près de vingt ans, de dégager son rôle prépondérant dans la création de toutes nos associations agricoles et de profiter de la fête d'aujourd'hui, qui marque une étape nouvelle dans le brillant essor de notre Syndicat, pour rappeler quels services considérables il a rendus à l'agriculture du pays.

Il y a vingt-sept ans, mon cher Président et ami, avec le concours de quelques hommes dévoués, vous jetiez les bases d'un groupement qui compte aujourd'hui près de 2.500 membres. C'était le premier essai de mutualité agricole tenté dans le département.

Bientôt, la jeune société se développait sous votre direction, se ramifiait et formait ce bel arbre aux vigoureuses frondaisons, qui inspire la confiance, la quiétude et la sécurité à tous ceux qui veulent profiter de son ombrage bienfaisant.

Mais il fallait, pour réussir, cette persévérance inlassable qui, si elle est la première garantie de tout succès, est aussi la qualité la plus rare ; cette unité de direction, si précieuse lorsqu'elle est entre les mains d'un homme d'action dévoué, d'intelligence et de jugement supérieurs ; cette activité toujours en éveil ; enfin ces principes de prudente et sage administration qui sont les vôtres.

Le Syndicat agricole a été et reste d'abord une grande école de mutualité.

Digitized by Google

Toujours disposé à étudier toutes les questions qui lui sont soumises, ouvert à toutes les compétences, à toutes les initiatives et à toutes les bonnes volontés, il a fondé la Société coopérative, solutionné le vaste problème du crédit agricole, créé d'autres sociétés dont il vous a été parlé, et examiné de nombreux projets qui, s'ils n'ont pas trouvé une solution définitive, ont donné lieu à des débats fort complets, constituant une solide documentation pour l'avenir.

Ces travaux nombreux, complétés par nos réunions périodiques, par nos assemblées générales, par les articles et les communications mensuelles du *Bulletin* du Syndicat, ont formé une génération de cultivateurs initiés aux questions de mutualité ; et ce n'est pas sans fierté que vous pouvez voir, Monsieur le Président, dans plusieurs sociétés agricoles autonomes, l'administration confiée à des membres fidèles et dévoués du Syndicat, qui font maintenant eux-mêmes école.

Mais, si vous avez eu la hardiesse de faire aborder par les différentes commissions que vous avez toujours présidées avec tant de haute impartialité et d'autorité, les problèmes les plus divers, comme celui de la création d'un office de placement qui se discute en ce moment, vous avez apporté dans l'administration du Syndicat une prudence grâce à laquelle il offre une stabilité et des garanties de premier ordre.

C'est ainsi que vous avez retenu plusieurs années l'ardeur un peu jeune de collègues qui rêvaient d'installer le Syndicat dans ses meubles, ce qui est fait aujourd'hui, désirant voir la réserve s'accumuler, avant d'aborder une opération financière aussi importante.

Vous aviez infiniment raison. Vous me reconnaissez

Digitized by Google

peut-être dans le jeune collègue s'inclinant devant la sagesse qui présidait à votre décision ; il était préférable d'attendre.

Notre situation financière est telle aujourd'hui qu'avec le bénéfice normalement escompté de 1913, nous serons acquittés définitivement, ou presque complètement, des frais de notre nouvelle installation et s'il nous fallait liquider le Syndicat et la Société coopérative dont je confonds volontairement les intérêts étroitement liés, non seulement nous pourrions rembourser intégralement le capital social, mais il resterait encore un important boni.

Cette gestion économe et sûre a conquis la confiance des membres du Syndicat à un tel point que quand l'année dernière, pour acquérir l'immeuble où nous sommes réunis aujourd'hui, l'on décida d'augmenter le capital de la Coopérative, l'émission fut couverte en quelques jours, bien qu'il n'y ait eu aucune autre publicité de faite qu'une note insérée dans le *Bulletin* du Syndicat.

Sous votre fertile et éminente direction, le Syndicat a acquis un prestige et un rayonnement dont je vois une nouvelle preuve par tous ceux qui vous entourent aujourd'hui. Il a su conserver autour de lui toutes les sociétés agricoles nées de sa féconde initiative ; elles ont désiré rester groupées ensemble, y trouvant une sécurité et un appui qui constituent pour elles une force morale puissante et précieuse, indépendamment de considérations d'ordre pratique, de facilités de gestion, d'économies et de commodités qui ont aussi leur sérieuse importance.

Cette unité, mon cher Président, est peut-être le

Digitized by Google

témoignage le plus fort et le plus probant de l'autorité qui s'attache à votre œuvre.

Vous lui avez consacré du meilleur de votre intelligence, de votre temps et de votre dévouement, nous le savons ; et je connais assez les sentiments de tous les membres du Syndicat à l'endroit de leur Président, pour me faire leur interprète, en vous témoignant notre profonde gratitude et toute notre reconnaissance.

En buvant à votre santé, je forme le vœu, en notre nom à tous, de vous voir conserver de longues années encore ce poste d'honneur dont vous avez si brillamment assumé la charge.

Toast de M. LERENARD-LAVALLÉE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Mesdames,

Messieurs,

La Société libre de l'Eure est heureuse de s'associer à cette fête de l'agriculture, elle se rappelle avec un légitime orgueil que le Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux, que vous avez fait si prospère, a été fondé sur son initiative.

C'était en 1886. M. Jules Charpentier, Président de la section d'agriculture, dont l'esprit avisé était toujours en éveil lorsqu'il s'agissait des intérêts agricoles, comprit le parti que l'agriculture nationale pouvait tirer des dispositions de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels ; il se mit aussitôt à l'œuvre, car rien ne pouvait l'arrêter lorsqu'il s'agissait de rendre service aux cultivateurs de l'arrondissement d'Évreux, et d'accord avec M. Léon Petit, secrétaire perpétuel, qu'il était

Digitized by Google

facile de gagner à toutes les causes utiles, il réunit la section d'agriculture le 2 octobre 1886, exposa dans cette réunion la nécessité, les bienfaits de l'association, les services que peut rendre un syndicat au point de vue des intérêts agricoles ; il fit approuver un projet de règlement et nommer un bureau provisoire. Le Président de ce bureau provisoire fut M. Joseph L'Hopital que vous avez eu la bonne fortune de conserver à votre tête et qui, depuis vingt-six ans, dirige vos travaux avec un dévouement inlassable, un dévouement sans limites et qui a conduit votre association à l'état prospère qui fait aujourd'hui notre admiration

Je me garderai de refaire l'historique du Syndicat de l'arrondissement d'Évreux qui vient d'être fait d'une façon magistrale par une voix si autorisée ; je me contenterai de rappeler que ce Syndicat à la fondation duquel nous avons contribué est devenu entre vos mains une association puissante qui rend aux cultivateurs les plus grands services : non seulement vous fournissez aux adhérents du Syndicat des engrais et des machines avec des réductions de prix importantes, non seulement vous publiez un *Bulletin* dont la rédaction est confiée en bonnes mains, et qui fait connaître les meilleurs modes de culture, et indique les maisons renommées pour leur probité et la qualité de leurs produits, mais encore vous avez créé des dépôts d'engrais d'abord à Évreux, et encouragés par le succès de ce premier établissement dû au zèle et à l'activité de M. Lapeltey père, vous avez établi dix autres dépôts dans l'arrondissement et, en 1896, vous créez une Coopérative agricole avec répartition des bénéfices entre les acheteurs, après le retrait des réserves légales et supplémentaires. La loi du 30 juin 1899 con-

Digitized by Google

cernant les accidents causés dans les exploitations agricoles par l'emploi des machines mues par des moteurs inanimés éveilla votre vigilante attention ; vous étudiez les statuts de plusieurs sociétés d'assurances et enfin, après examen, vous vous êtes entendu avec la Caisse d'assurances contre les accidents agricoles de la Société des Agriculteurs de France.

Là ne s'arrête pas encore votre zèle ; en 1906 vous fondez une caisse mutuelle de crédit agricole et vous réalisez des affaires dont l'importance augmente chaque année et qui atteignent aujourd'hui un chiffre considérable. Depuis l'année 1906, d'autres caisses de crédit agricole ont été créées à Verneuil, Saint-André, Breteuil, Rugles, Nonancourt, Damville, Pacy-sur-Eure, Bosc-Roger, Louviers, Brionne, Beaumont-le-Roger, Beaumesnil, Le Neubourg et sont affiliées à la Caisse régionale de crédit mutuel agricole de l'Eure fondée sous les auspices de votre Syndicat.

En 1909 vous créez une Caisse d'assurances contre la mortalité du bétail, plus tard vous organisez un Syndicat lainier, enfin en 1911 vous usez du droit que vous donne l'article 6 de la loi du 21 mars 1884, vous acquérez ce vaste immeuble dans lequel vous avez centralisé toutes vos opérations et que nous inaugurons aujourd'hui.

Votre Syndicat a montré ce que peut produire l'organisation coopérative du travail, il a réalisé, comme le disait un savant économiste, « la liberté dans l'association, la fraternité dans la profession, l'égalité dans la lutte ». La loi du 21 mars 1884 n'avait pas été faite en vue des intérêts agricoles, mais l'agriculture a su tirer si bon parti des dispositions de cette loi que le Président

Digitized by Google

de la Commission du Travail disait, il y a deux ans, que les Syndicats agricoles avaient tracé la voie au syndicalisme français parce qu'ils avaient réalisé le vrai syndicalisme professionnel.

Les Sociétés d'Agriculture et les Syndicats agricoles poursuivent le même but : la défense des intérêts agricoles, et se prêtent un mutuel appui.

Aussi, Messieurs, est-ce un réconfort pour nous de saluer l'œuvre que vous avez accomplie, un honneur pour moi d'avoir été l'interprète de mes collègues.

Vous êtes au lendemain de vos noces d'argent, nous vous souhaitons longue vie et une nouvelle ère de prospérité.

Je lève mon verre et je porte un toast : à la prospérité toujours croissante du Syndicat Agricole de l'arrondissement d'Évreux.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 9 FÉVRIER 1913

DISCOURS

DE M. LERENARD-LAVALLÉE, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Je suis arrivé au terme de mon mandat et je ne veux pas quitter le fauteuil où vos suffrages trop bienveillants m'ont appelé sans vous remercier de nouveau du grand honneur que vous m'avez fait : tous les présidents qui se sont succédé à cette place ont été fiers de cette haute distinction ; plus que tout autre je me suis senti honoré par vos suffrages qui sont venus me chercher dans mes modestes fonctions de secrétaire de la section de Bernay pour m'élever à la présidence de la Société libre de l'Eure.

Permettez-moi de jeter un coup d'œil sur les travaux de l'année 1912 qui, grâce au zèle et au dévouement des membres du Bureau et du Conseil d'administration, n'a pas été stérile.

L'agriculture occupe toujours la première place dans vos préoccupations, car, toujours aux prises avec les plus graves difficultés, elle a tous les droits à la sollicitude des institutions comme la vôtre : vous avez toujours pensé que le meilleur moyen d'éclairer le cul-

Digitized by Google

tivateur est de lui montrer les progrès réalisés et certains par des expériences publiques, par des exhibitions habilement organisées ; aussi tenez-vous, lorsque l'état de vos finances vous le permet, à organiser sur différents points du département des concours agricoles où les cultivateurs, répondant à votre appel, se hâtent d'accourir pour voir fonctionner les instruments nouveaux et pour examiner les belles races d'animaux obtenues par des croisements savamment ménagés.

Cette année vous avez décidé de tenir vos assises agricoles à Louviers, qui n'avait pas été le siège d'un concours départemental depuis l'affiliation du Comice agricole à la Société libre de l'Eure. C'est en 1889, sur l'initiative de M. Join-Lambert, que le Comice agricole de Louviers fut affilié à la Société d'Évreux et ajouta à son titre celui de section de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure. Dans la lettre adressée le 29 septembre 1889 à M. Prétavoine, président du Comice agricole, M. Join-Lambert faisait ressortir les grands avantages qui résulteraient de cette réunion pour les deux Sociétés, notamment lorsque la Société d'Évreux porterait son concours départemental dans l'arrondissement de Louviers : vous avez pu constater combien cette idée a été féconde en heureux résultats, car c'est à cette union des deux Sociétés que nous devons le beau concours que vous avez admiré le 29 septembre dernier et dont le succès appartient non seulement à la Société libre de l'Eure mais aussi au Comice agricole de Louviers et à son éminent président, M. de Boury. Vous avez entendu dans la dernière séance le compte rendu de ce concours par M. Duméril, je n'ajouterai rien à ce qui a été dit et si bien dit ; je me

Digitized by Google

bornerai à rappeler que la Société, après avoir entendu cette lecture, a tenu à réparer un oubli volontaire commis par le rapporteur, qui a rappelé tous les concours dévoués qu'il a rencontrés, mais a omis de dire qu'il avait été l'un des principaux organisateurs de cette fête de l'agriculture, dont il avait assuré le succès par son zèle et son activité inlassable.

Le 14 décembre dernier, le Syndicat des Agriculteurs de l'arrondissement d'Évreux inaugurait un vaste immeuble dont il avait fait récemment l'acquisition et dans lequel il avait transféré ses services et ceux de ses filiales, la Coopérative agricole et la Caisse de crédit mutuel agricole : vous avez été représentés à cette fête et vous avez été accueillis, comme l'a si bien dit M. Joseph L'Hopital, avec tous les égards qu'un fils doit à sa mère. Ce Syndicat est en effet votre œuvre, il a été fondé en 1886 par M. Jules Charpentier, président de la section d'agriculture et M. Léon Petit, votre secrétaire perpétuel, deux noms dont la Société garde précieusement le souvenir. La section d'agriculture, dans sa séance du 2 octobre 1886, approuva un projet de règlement et nomma un bureau provisoire. M. Joseph L'Hopital fut nommé président et, depuis vingt-six ans, il consacre à cette œuvre, comme l'a si justement dit un de ses plus dévoués collaborateurs, le meilleur de son intelligence, de son temps et de son dévouement. Le succès le plus complet a couronné ses efforts, et le petit syndicat fondé par votre Société est devenu sous son habile direction une puissante association qui rend les plus grands services aux cultivateurs de l'arrondissement d'Évreux.

Fidèles à votre programme, vous n'avez pas négligé l'étude de l'histoire locale et des belles-lettres.

Digitized by Google

Dans une séance de la section de Bernay, M. le chanoine Porée avait émis le vœu que la Société libre de l'Eure commémorât dignement le souvenir de Louis Néez, évêque missionnaire.

La Société s'est empressée de déférer à ce vœu et le dimanche 25 août une délégation de la Société libre de l'Eure inaugurait une plaque dans l'église de la Madeleine en l'honneur de Mgr Néez, né à Verneuil le 11 février 1680. Le même jour, trois autres plaques étaient érigées dans la même église par les soins de M. l'abbé Bouchard en l'honneur d'Artus Fillon, dont M. Émile Picot, votre ancien président, vous a retracé la vie, de Jacques Godebille, ancien curé de cette paroisse et de Claude de Sainctes, évêque d'Évreux de 1575 à 1591.

La Société historique et archéologique de l'Orne avait pris l'initiative d'élever au lieu même où subsistent encore les restes de l'ancienne abbaye de Saint-Évroult un monument à la mémoire d'Orderic Vital qui fut moine dans ce monastère et y composa son *Histoire ecclésiastique*. Une délégation de la Société libre de l'Eure assistait à cette solennité : vous avez tenu à vous associer à cette noble pensée de rappeler aux générations de l'avenir la grande figure de ce moine dont l'œuvre doit être considérée comme la source la plus féconde et la plus sûre de notre histoire provinciale.

MM. Henri Omont et Émile Picot, que votre Société s'honore de compter au nombre de ses anciens présidents, ont contribué pour une large part à l'éclat de cette grande fête littéraire. M. Henri Omont a réédité la notice sur Orderic Vital de Léopold Delisle et a rendu ainsi plus accessible cette étude si puissamment docu-

Digitized by Google

mentée. M. Émile Picot a tracé à l'aide des sources les plus sûres la liste des abbés réguliers et commendataires de Saint-Évroult depuis Thomas de Matonville, véritable rénovateur de l'abbaye d'Ouche, jusqu'à François Barreau de Girac qui fut le dernier abbé de Saint-Évroult.

Enfin un de vos jeunes collègues, M. Étienne Deville, lauréat de l'Académie, dont vous avez déjà pu apprécier les travaux historiques, a voulu collaborer à cet hommage rendu à la mémoire d'Orderic Vital et a publié un *Essai de bibliographie de l'abbaye de Saint-Evroult.*

Le patronage de votre Société est recherché par tous ceux qui ont à cœur d'honorer les gloires normandes. Un comité, dans lequel votre Société est représentée, se propose d'ériger un monument à Hautteville-la-Guichard à la mémoire de Tancrède et de ses enfants, fondateurs du royaume des Deux-Siciles. Cette œuvre intéresse tous les Français, mais à un degré spécial les Normands, fiers à juste titre des exploits de leurs ancêtres.

Les travaux de nos collègues pendant le cours de cette année méritent de retenir un instant votre bienveillante attention.

Dans la séance du 26 avril, M. Léon Coutil, président de la Société préhistorique de France, dont les travaux ont attiré l'attention de tous les savants et lui ont valu une distinction bien méritée, vous a rendu compte des fouilles qu'il a effectuées dans notre département, notamment dans la forêt de Louviers près Incarville, où il a retrouvé les fondations d'une très vaste villa et dans les environs de Glisolles où il a découvert le petit édifice gallo-romain du Haut-Guet et le Camp des Châtelets.

Dans la dernière séance, M. le chanoine Porée vous a

Digitized by Google

fait connaître dans une savante étude une des grandes figures du clergé ébroïcien au commencement du XVIIe siècle, Jean-Paul Le Jau, haut dignitaire d'Évreux et vicaire général de M. François de Péricard.

M. Albert Doucerain vous a donné lecture d'un rapport sur l'*Histoire générale de la Société d'Agriculture de France*, par M. Louis Passy : ce rapport, dont vous avez apprécié le mérite comme œuvre littéraire et critique, vous a rappelé le souvenir de notre vénéré doyen, dont le nom ne peut être prononcé dans nos réunions sans inspirer à tous le respect et la reconnaissance.

Le second volume de l'*Histoire générale de la Société d'Agriculture de France* doit paraître prochainement : la Société espère que M. Doucerain voudra bien continuer le travail qu'il a si bien commencé.

Sur la proposition de M. Régnier, le défenseur de nos monuments historiques, vous avez adressé une demande à M. le ministre des Beaux-Arts pour obtenir le classement de l'église de Vitotel parmi les monuments historiques et vous avez émis un double vœu : 1° que la loi qui assure la protection et le classement des monuments artistiques soit promptement votée ; 2° que la loi assure la protection et la conservation de tous les monuments civils ou religieux qui font partie du patrimoine artistique national. M. de Boury, votre vice-président, a bien voulu se charger de déposer ces vœux sur le bureau de la Chambre.

M. l'abbé Mesnel, lauréat du prix Lucien Fouché, vous a promis un travail sur les saints propres du diocèse d'Évreux : la *Vie de saint Gaud* publiée récemment nous fait ardemment désirer connaître les autres parties de ce travail.

Digitized by Google

La Société libre de l'Eure ne se désintéresse pas de l'étude des questions sociales.

M. Leitz, professeur au lycée d'Évreux, dans un rapport très documenté et très intéressant, vous a fait l'historique de la Société d'habitations ouvrières d'Évreux dont la création est due à M. Fauchet, qui s'intéresse à toutes les œuvres ayant pour but l'amélioration du sort des ouvriers.

Dans une émouvante étude sur l'œuvre de M. l'abbé de Maistre, *Les Restaurants féminins de Paris*, M. Gabiolle vous a fait un tableau touchant de ces jeunes filles isolées dans le désert parisien et exposées à tous les dangers, il vous a montré quels services M. l'abbé de Maistre avait rendus à ces jeunes ouvrières par l'institution de ces restaurants féminins dans lesquels elles trouvent la santé physique et morale.

La section des Lettres a réalisé cette année un vœu émis bien des fois dans vos réunions. La Société libre de l'Eure possède une bibliothèque riche en imprimés et manuscrits, mais malheureusement trop peu connue : une Bibliothèque ne rend les services qu'on peut attendre d'elle que s'il existe un catalogue qui permette au lecteur de trouver promptement et facilement le livre dont il a besoin. Ce catalogue a été dressé sur fiches il y a quelques années par notre dévoué bibliothécaire M. Gabiolle : la question de l'impression de ce catalogue plusieurs fois agitée et toujours ajournée pour des raisons budgétaires a été enfin réalisée pour la partie intéressant la Normandie ; nous devons donc exprimer toute notre gratitude à la section des Lettres et notamment à son zélé secrétaire M. Guillemare, qui pour la publication de ce catalogue n'a ménagé ni son temps ni sa peine. Faisons des vœux pour que l'état de nos

Digitized by Google

finances nous permette dans un avenir prochain de donner successivement le catalogue des autres séries de la bibliothèque.

Je suis amené à vous parler de l'état de nos finances et je suis dans la triste nécessité de vous dire que notre situation budgétaire n'est pas brillante. Dans la dernière session, le Conseil général, gardien vigilant des intérêts financiers du département, et préoccupé des charges du budget, a réduit la subvention qu'il vous accordait chaque année, en ajoutant toutefois que cette réduction n'était qu'une mesure temporaire : votre budget ainsi réduit vous contraindra peut-être à ne pas maintenir dans son intégralité le montant des encouragements que vous décernez à l'agriculture ; vous le regretterez d'autant plus que le concours régional doit se tenir cette année dans notre département et que vous auriez été très heureux de prendre la plus large part à cette fête de l'agriculture.

Ne nous laissons pas décourager par ce contre-temps, redoublons au contraire de zèle et de dévouement dans l'accomplissement de notre mission, prouvons à tous que l'unique but que nous poursuivons est de venir en aide à l'agriculture toujours si éprouvée et montrons-nous de plus en plus dignes de la bienveillance des pouvoirs publics.

Je tiens avant de terminer ce trop long rapport à rendre à nos collègues que la mort a prématurément enlevés l'hommage d'un souvenir sympathique.

M. Peynaud, conseiller général de l'Eure, maire de Charleval, grand industriel dans la vallée d'Andelle, est décédé le 30 octobre dernier : il appartenait à la Société depuis l'année 1895. Je ne vous parlerai pas de l'industriel et de l'administrateur : des voix autorisées vous

Digitized by Google

ont dit le jour des obsèques les services qu'il a rendus à l'industrie normande et le zèle qu'il déploya comme maire de Charleval pendant trente-six années ; je me bornerai à vous rappeler le concours généreux qu'il vous apporta lorsque vous avez tenu vos assises agricoles à Fleury-sur-Andelle ; le sort de ses ouvriers était sa constante préoccupation, aussi est-ce sur son initiative que la Société, interprétant la lettre de ses statuts dans le sens le plus large, récompensa non seulement les vieux serviteurs ruraux, mais aussi les meilleurs serviteurs de l'industrie.

Le 3 décembre dernier, la Société libre de l'Eure perdait un de ses anciens présidents, M. Camille Fouquet, ancien élève de l'École polytechnique, ancien officier d'artillerie, membre du Conseil général de l'Eure depuis l'année 1877, député de l'Eure depuis le 4 octobre 1885.

M. Fouquet, membre de la Société depuis le 29 décembre 1878, prit part d'abord aux travaux de la section de Bernay et le 29 avril 1904 il fut appelé à la présidence de la Société libre de l'Eure. L'agriculture trouva en M. Fouquet un zélé défenseur de ses intérêts : il savait que c'était servir une grande force sociale et morale que d'engager le cultivateur à aimer sa vie si dignement laborieuse ; il s'était créé sur les questions agricoles et les questions financières une réputation hors ligne et fort bien méritée, il a publié de nombreux articles qui attestent sa profonde connaissance de ces questions et il a fait un travail important sur la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie, dont il aimait à entretenir les membres de la Société libre de l'Eure. Les associations agricoles les plus puissantes se disputaient l'honneur de le compter au nombre de leurs

Digitized by Google

membres : la Société nationale d'Agriculture de France l'avait élu membre correspondant, le Syndicat central des Agriculteurs et la Société des Agriculteurs de France l'avaient appelé à siéger au nombre des membres de leur Conseil.

M. Camille Fouquet était convaincu de la nécessité des engrais chimiques pour obtenir les grands rendements en agriculture, c'est dans le but d'en répandre l'usage qu'il publia la carte agronomique de l'arrondissement de Bernay : la publication de cette carte est le plus grand service qu'il ait rendu aux cultivateurs de notre région qui, par la connaissance du sol, savent maintenant quels sont les engrais chimiques complémentaires qu'il convient d'introduire dans les terres : ce travail lui valut des récompenses de la Société nationale d'Agriculture, de la Société des Agriculteurs de France et du jury de l'Exposition de 1900. Le concours départemental organisé par la Société libre de l'Eure dans sa chère commune de Montreuil a eu le dernier effort de sa sollicitude : malgré son état de santé qui devenait chaque jour plus inquiétant, il affronta ces journées laborieuses et suivit toutes les opérations du concours. Ce fut la dernière fois qu'il prit part à nos travaux. La Société libre de l'Eure gardera fidèlement le souvenir de celui qui fut son président et qui dirigea ses travaux avec la haute compétence qui lui était reconnue par tous et l'autorité que donne une expérience sûrement acquise.

Enfin le samedi 11 janvier dans l'après-midi une triste nouvelle se répandait dans Évreux et y jetait la consternation. Mgr Meunier venait d'expirer.

Nommé évêque d'Évreux par décret du 22 mars 1898, il comprit bien vite le but utile poursuivi par notre Société

Digitized by Google

et voulut s'associer à nos travaux ; d'un caractère affable et accueillant pour tous, jamais on ne faisait appel en vain à son dévouement, il ne savait pas refuser : à Beaumont-le-Roger en 1906 il était venu présider la distribution des récompenses aux lauréats du concours organisé par le Syndicat pomologique de France et la Société libre de l'Eure. Cette année encore à Verneuil, sans nul souci de sa santé qui exigeait déjà de grands ménagements, il présida la cérémonie dans laquelle ont été inaugurées les plaques commémoratives en l'honneur d'Artus Fillon et de Mgr Néez, dont la Société libre de l'Eure a fait revivre le souvenir.

Lettré fin et délicat, il est l'auteur de plusieurs ouvrages parmi lesquels nous citerons l'*Histoire de la paroisse de Marconne*, la *Vie de sainte Austreberthe*, et tout récemment, sous le titre de *Souvenirs*, un recueil de poésies religieuses. Ces travaux avaient attiré sur lui l'attention de plusieurs Sociétés savantes qui avaient tenu à honneur de le compter au nombre de leurs membres. Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable qui témoignait des sympathies et des regrets qu'il laissait dans toutes les classes de la société.

Je termine en vous remerciant de nouveau de votre bienveillance. Je garderai fidèlement le souvenir de cette année pendant laquelle vous m'avez associé à vos travaux ; je reste plus que jamais dévoué à la Société libre de l'Eure, à laquelle m'attachait déjà une collaboration de quarante années comme secrétaire de la section de Bernay et je travaillerai avec une nouvelle ardeur, dans le cercle restreint de mes attributions, à sa grandeur et à sa prospérité.

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1912

PAR M. ALBERT DOUCERAIN, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

Lu à la séance générale du 9 février 1913.

Je vous dois, Messieurs, à cette date, le compte rendu de nos travaux et de nos efforts pendant l'année écoulée.

Votre nouveau Bureau s'est surtout appliqué à revenir de plus en plus à l'application stricte de la lettre et de l'esprit de nos statuts. Ceux-ci prévoient quatre séances générales par an, dont une séance publique. Nous avons tenu ces quatre séances ; la première, le dimanche 28 avril 1912 à Évreux ; la seconde, qui fut publique, le dimanche 29 septembre 1912, à Louviers, à l'occasion de notre concours départemental ; la troisième, le dimanche 1er décembre 1912, à Evreux ; et la quatrième aujourd'hui, 9 février 1913.

Toutes ces séances furent présidées par notre distingué président, M. Lerenard-Lavallée, qui se montra un président des plus actifs et des plus dévoués et qui tint à honneur de venir diriger lui-même les séances ordinaires de notre Conseil d'administration.

En dehors même de nos séances, la Société libre de l'Eure participa à trois solennités auxquelles elle fut

Digitized by Google

invitée, la première, à la date du 25 août 1912, à Verneuil, pour l'apposition dans l'église de la Madeleine de quatre plaques commémoratives édifiées à la mémoire de deux évêques originaires de Verneuil, d'un ancien évêque d'Évreux, Mgr Claude de Sainctes, et d'un ancien curé de la Madeleine, Me Jacques Godebille ; la deuxième, le 27 août 1912, à Saint-Évroul, où la Société historique et archéologique de l'Orne inaugurait un monument élevé par toutes les Sociétés savantes de Normandie à la gloire du célèbre moine historien, Orderic Vital ; la troisième, le 14 décembre 1912, à Évreux, à l'occasion de l'inauguration de l'hôtel du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux, qui compte aujourd'hui 2.500 membres, et qui a pu réaliser ce rêve de s'abriter, lui et ses filiales, dans un immeuble acheté de ses deniers.

M. Joseph L'Hopital, président du Syndicat, a prononcé à cette occasion un excellent discours, où il a tenu à rappeler la part que la Société libre de l'Eure a prise dans la fondation du Syndicat, et M. Lerenard-Lavallée lui a répondu au nom de la Société.

A Verneuil, deux de nos membres prirent la parole, M. le chanoine Bouchard, curé de la Madeleine, et M. Lerenard-Lavallée, qui lut une éloquente étude sur Mgr Néez, évêque missionnaire au Tonkin. Nous serons heureux de pouvoir reproduire leurs discours dans le Recueil de nos travaux.

A Saint-Évroul, parmi des orateurs éminents, un poète se fit entendre. C'était un membre de la Société libre de l'Eure, M. l'abbé Thuillier.

Nos séances ne furent pas moins intéressantes chez nous.

Digitized by Google

Vous avez encore présentes à la mémoire les remarquables études dont nos membres les plus zélés, M. Léon Coutil, M. Louis Régnier, M. le chanoine Porée, M. Leitz, M. Gabiolle vous ont donné la primeur lors de nos séances du 28 avril et du 1er décembre, et tout à l'heure, nous aurons la bonne fortune d'entendre M. le duc de Broglie et M. Maurice Durand nous parler de deux Normands qui ont, à des titres divers, illustré leur province, M. Albert Sorel et M. Camille Fouquet, tous deux anciens présidents de la Société.

Notre bibliothèque s'est enrichie, depuis le 1er janvier 1912 jusqu'au 1er janvier 1913, de cent vingt ouvrages divers, volumes ou brochures, provenant de dons ou d'achats, dont il serait trop long de vous donner l'énumération, mais dont chacun d'entre vous peut prendre connaissance en consultant le registre des entrées. Ne sont d'ailleurs pas mentionnées sur ce registre les publications périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en correspondance, et qui ne sont pas cataloguées dans la bibliothèque proprement dite.

Nous n'avons pu, dans le cours de 1912, faire paraître le second fascicule de notre catalogue, qui sera consacré à l'Histoire générale de la France, mais il ne faut pas en conclure que notre vaillant secrétaire de la section des Lettres, M. Ernest Guillemare, soit resté inactif. Il s'est employé à une œuvre qui n'est pas moins indispensable que notre catalogue, je veux dire la table des matières contenues dans notre *Recueil* depuis 1860, date à laquelle s'est arrêtée la table dressée par M. Dramard, et nous ne pouvons qu'être reconnaissants à notre secrétaire d'avoir voulu combler cette lacune et d'avoir ainsi

Digitized by Google

dressé le bilan des cinquante dernières années que la Société a vécu.

Notre section d'Agriculture n'est pas non plus restée inactive. A la date du 1er mars 1912, MM. Bourgne et Duméril, président et secrétaire de la section d'Agriculture, adressaient à tous les présidents de Syndicats, Comices, Caisses de crédit agricole, la circulaire suivante :

Monsieur le Président,

Par suite de modifications apportées dans sa composition, le nouveau Bureau de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure désire donner à cette Association une impulsion nouvelle : la section d'Agriculture vient d'être reconstituée avec le ferme espoir qu'elle rendra des services plus importants que par le passé.

Nous avons été priés d'accepter la présidence et le secrétariat de cette section et nous n'avons cédé aux démarches dont nous étions l'objet qu'avec l'idée que toutes les Associations agricoles du département voudraient bien nous aider dans notre tâche, cette tâche consistant : 1° à répondre aux enquêtes faites par le ministère de l'Agriculture ; 2° à organiser un roulement de nos concours départementaux entre les cinq arrondissements ; 3° à fournir aux agriculteurs toutes les indications qu'ils désireraient recevoir touchant la meilleure exploitation de notre territoire, etc.

Nous vous demandons instamment, Monsieur le Président, de vouloir bien réfléchir aux avantages que présenterait une sorte de Fédération de nos diverses Associations, d'en soumettre l'idée ou l'étude à Messieurs vos collègues du Conseil d'administration et de nous faire connaître la décision que vous aurez prise. L'affiliation comporterait pour votre Société une cotisation annuelle de dix francs, en échange de laquelle elle recevrait le *Bulletin annuel de la Société libre de l'Eure*.

Dans notre pensée, des réunions devront être provoquées périodiquement et régulièrement afin d'établir entre tous les présidents ou les délégués des Associations agricoles les rapports affectueux qui doivent exister entre des personnes qui, laissant de côté les questions de parti, n'ont qu'une préoccupation : le progrès de l'agriculture et le bien-être des populations rurales. Le développe-

Digitized by Google

ment du Crédit et de la Coopération, les lois sur le Travail, en modifiant notre état social, nous font chaque jour une nécessité plus grande de collaborer.

Et d'ailleurs nous nous sentons quelque peu jaloux des succès marqués, de l'enthousiasme qu'obtiennent ou suscitent certaines Sociétés départementales voisines. Si nous voulons les égaler un jour, il faut que tous nous marchions la main dans la main.

Dans l'espoir que vous réserverez un accueil favorable à notre démarche, nous vous prions, Monsieur le Président, de vouloir bien agréer l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le Professeur départemental d'agriculture,
Président de la section d'Agriculture,
A. BOURGNE.

Le Secrétaire de la section,
DUMERIL.

Cet appel, disons-le sans fausse honte, n'a pas été entendu.

Sur trente Syndicats ou Comices que compte le département, six seulement ont donné une réponse favorable à M. le président de notre section d'Agriculture. Ce sont le Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux, le Syndicat des Agriculteurs de la région de Pacy, le Comice agricole de Vernon, le Comice agricole de Nonancourt, le Syndicat agricole de Beaumesnil, l'Union horticole et agricole de Saint-Pierre-du-Vauvray.

A quoi devons-nous attribuer la cause de cet échec?

Au caractère normand, peu prompt à se décider, ou bien aux préventions politiques que nous nous sommes pourtant efforcés de dissiper, ou bien encore à cet esprit particulariste des groupements normands, qui craignent d'aliéner leur indépendance en réunissant leurs forces? Nous ne savons.

Peut-être cependant n'y a-t-il pas lieu d'abandonner au premier obstacle une tentative aussi intéressante et

Digitized by Google

qui pourrait être aussi féconde que celle d'une Fédération des Syndicats agricoles de la région, à une heure où le mouvement régionaliste s'accentue partout et où l'idée de la représentation des grands intérêts professionnels et corporatifs gagne chaque jour du terrain ?

La section d'Agriculture en décidera. Mais il est bien évident que si le Conseil général de l'Eure persistait dans la voie où il s'est engagé en 1912 de la suppression ou de la réduction des subventions traditionnelles aux grandes Sociétés agricoles, les initiatives nous seraient presque interdites et l'agriculture seule pâtirait de la réserve que nous imposeraient alors les circonstances.

Je me reprocherais de faire allusion à cette réduction de notre subvention sans remercier ici MM. les conseillers généraux qui se sont constitués les défenseurs éloquents de la Société libre de l'Eure au sein de l'assemblée départementale, MM. Louis Passy, de Boury, de Valon, Henry Fauchet, et sans constater avec une légitime fierté, comme l'a fait le président du Conseil général lui-même, que tout en nous refusant quelques centaines de francs, le Conseil général nous a couverts de fleurs !

Nous avons, Messieurs, dans le cours de l'année 1912, soutenu et protégé les intérêts agricoles de différentes façons.

Nous avons continué la subvention de cent francs à la Société des Courses d'Évreux ; nous avons participé, pour une somme égale, à la distribution des récompenses du concours agricole de Breteuil-sur-Iton, organisé dans cette ville, le 24 avril 1912, par le Comice du canton. Enfin nous avons organisé à Louviers, le 29 septembre 1912, de concert avec le Comice agricole de l'arrondissement, un concours départemental, où toutes les

Digitized by Google

branches de l'agriculture étaient représentées, et qui comportait, comme annexes, une visite des fermes de l'arrondissement, une visite des jardins et des pépinières, un concours de labourage, et une distribution de récompenses aux vieux serviteurs ruraux.

Notre secrétaire de la section d'Agriculture, M. Duméril, s'est prodigué pour l'organisation matérielle de ce concours, et dans le rapport d'ensemble qu'il nous a présenté à notre séance du 1er décembre, en rendant hommage à toutes les bonnes volontés qu'il avait rencontrées, il n'a oublié que lui même. Vous avez déjà réparé cet oubli.

Je n'aurais garde de passer sous silence les services que nos sections d'arrondissement rendent, elles aussi, à l'agriculture et, au premier rang d'entre elles, la section de l'arrondissement de Bernay, toujours si active, qui a organisé et patronné en 1912 un concours linier et le concours de Boisney, à l'occasion de la foire annuelle, le 1er mars 1912.

Pour bien marquer qu'il ne se désintéresse pas des travaux de nos sections, votre Bureau central a assisté hier à la réunion trimestrielle de la section de Bernay, au cours de laquelle M. le duc de Broglie a été nommé président en remplacement de M. Camille Fouquet, et il s'est associé aux applaudissements que cet heureux choix a suscités parmi les membres de la section de Bernay. Que ceux-ci soient aussi bien convaincus que nous sommes toujours prêts à donner l'hospitalité de notre *Recueil* à tous les travaux qu'ils voudraient publier sous les auspices de la Société libre de l'Eure. La collectivité veut profiter des efforts de tous et de chacun.

J'en arrive, Messieurs, à la partie la plus mélanco-

Digitized by Google

lique de ma tâche annuelle, je veux dire l'énumération des membres que nous avons perdus.

A la date du 15 octobre, notre effectif était encore au complet et nous nous prenions à espérer que pour cette année la mort nous oublierait peut-être. Hélas ! ce souhait n'était pas sitôt formulé que, le 17 octobre, nous apprenions le décès, à l'âge de quarante ans, de M. René Le Ménager, directeur particulier à Évreux de la Compagnie des *Assurances générales sur la Vie*. Il dirigeait l'agence d'Évreux, depuis le 28 mars 1898, avec autant de compétence que de succès. M. René Le Ménager était le fils de M. Le Ménager, ancien notaire à Conches, ancien conseiller général de l'Eure. Il avait remplacé son père dans les rangs de la Société d'Agriculture, et il était un assidu de nos réunions, un fidèle habitué de notre bibliothèque.

Le 30 octobre, car la mort, comme pour rattraper le temps perdu, va redoubler ses coups, nous apprenions la mort de M. Charles Peynaud, conseiller général pour le canton de Fleury-sur-Andelle, ancien maire de Charleval et ancien industriel.

Né à Charleval le 16 octobre 1847, M. Peynaud se destina d'abord à la marine, et c'est en qualité d'enseigne de vaisseau qu'il prit part à la campagne du Mexique. Après la guerre de 1870, pendant laquelle il combattit dans les rangs des mobiles de l'Eure, M. Peynaud rentra dans la vie civile et succéda à son père à la tête de son industrie.

Sous son active direction, ses établissements de tissage et filature prirent une très grande extension, et la réputation de ses usines du Pont-des-Jardins et du Pont-de-l'Andelle était légitimement établie au loin.

Digitized by Google

Il fut maire de Charleval du 8 octobre 1876 au 8 mai 1912. L'état de sa santé ne lui permit pas d'accepter un nouveau mandat, au grand regret de ses administrés, qui savaient apprécier son inlassable dévouement à leurs intérêts.

Conseiller d'arrondissement de Fleury-sur-Andelle, il fut élu conseiller général en 1896, et fut toujours réélu depuis.

Président d'honneur de plusieurs Sociétés dont il était aussi un généreux bienfaiteur, il fit partie de la Chambre de commerce d'Évreux, où son importante situation industrielle et son expérience des affaires le mettaient à même de rendre les plus grands services.

Depuis qu'il avait abandonné la direction de ses usines, M. Peynaud, ayant désormais le loisir de se livrer à ses goûts d'ancien marin, faisait de fréquents voyages en mer, à bord de son yacht *la Sémillante*, et c'est pendant une de ses croisières, à Saint-Malo, qu'il ressentit les premières atteintes de son mal qui devait l'emporter à l'âge de soixante-six ans.

La mort de M. Peynaud a causé d'unanimes regrets dans la vallée de l'Andelle, où on ne faisait jamais appel en vain à son inépuisable générosité, de même qu'au Conseil général, où son urbanité lui a valu les sympathies de tous ses collègues.

M. Louis Passy, député de l'Eure et doyen du Conseil général, prononça sur la tombe de M. Peynaud un discours que nous serons heureux de reproduire dans notre *Recueil*.

Le 6 novembre suivant, disparaissait M. Jules-Auguste Régimbart, ancien bibliothécaire de la ville d'Évreux et de la Société libre de l'Eure, âgé de quatre-vingt-qua-

Digitized by Google

torze ans. M. Régimbart ne faisait plus partie de notre Société, mais les services qu'il nous a rendus comme bibliothécaire me font un devoir de saluer sa mémoire et de déposer sur son cercueil l'hommage reconnaissant de ses anciens confrères.

Deux jours après notre réunion du 1er décembre, nous apprenions la mort de M. Camille Fouquet, député de l'Eure, président de la section de Bernay de la Société libre de l'Eure, ancien président général de la Société, conseiller général du canton de Broglie.

La mort de M. Camille Fouquet est une perte des plus sensibles pour notre Société, où il apportait, avec le concours de son expérience, ses qualités de méthode et de droiture, sa passion du bien général et le désintéressement le plus généreux.

M. le duc de Broglie a bien voulu présenter à la Société une notice biographique complète sur notre regretté président et cela me dispensera de vous rappeler dans ce rapport tous les services qu'il vous a rendus. Nous insérerons avec reconnaissance dans notre *Recueil* les pages consacrées au récit de sa vie.

Le 22 décembre disparaissait à son tour M. Bernard Francfort, conseiller municipal d'Évreux, ancien conseiller d'arrondissement, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de cinquante-neuf ans. Il s'était fait inscrire parmi les membres de la Société dès son arrivée à Évreux. Ancien élève de l'École polytechnique, ancien officier d'artillerie, M. Francfort s'intéressait particulièrement aux choses de l'enseignement. C'était un laborieux et ses collègues du Conseil municipal mettaient souvent à contribution ses connaissances variées et le chargeaient volontiers de tous les rapports sur les questions d'impôt,

Digitized by Google

Digitized by Google

S. Gr Mgr MEUNIER

Évêque d'Évreux.

1844-1913

Digitized by Google

Digitized by Google

S. Gr Mgr MEUNIER

Évêque d'Evreux

1844 1913

Digitized by Google

d'octroi, d'administration financière. Il manquera beaucoup au Conseil municipal, comme il manquera aux humbles et aux pauvres envers lesquels il se montrait très bienfaisant.

Enfin le 11 janvier dernier, le diocèse d'Évreux apprenait avec douleur la mort de Mgr Meunier, son évêque depuis quatorze ans.

Mgr Philippe Meunier avait eu soixante-neuf ans la veille même de sa mort. Né à Calvi (Corse) le 10 janvier 1844, il avait fait ses études à Boulogne-sur-Mer, dans l'institution que dirigeait alors Mgr Haffreigne, et où lui-même devint plus tard professeur.

Puis il entra dans le ministère paroissial et fut successivement vicaire à Guines, curé de Marconne et doyen d'Hesdin.

Lorsque Mgr Sueur, évêque d'Évreux, fut promu à l'archevêché d'Avignon, il appela près de lui l'abbé Meunier en qualité de vicaire général. Environ deux ans après, sur sa chaleureuse recommandation, son collaborateur, qui avait déjà conquis de vives sympathies dans le diocèse d'Avignon, fut nommé évêque d'Évreux par décret du 22 mars 1898. Le nouveau prélat fut préconisé dans le Consistoire du 24 mars suivant et il tint à être sacré dans la cathédrale d'Évreux, où il fut installé solennellement le même jour, c'est-à-dire le 29 juin.

Il y avait donc quatorze ans et six mois que Mgr Meunier gouvernait l'église d'Évreux. Son cœur était ouvert à toutes les infortunes, qu'il secourait avec autant de générosité que de discrétion. Affable et accueillant, il ne savait rien refuser. Aussi ne faisait-on jamais en vain appel à son dévouement. Sans nul souci de sa santé, qui exigeait pourtant de grands ménagements, il payait

Digitized by Google

de sa personne dans toutes les circonstances où la présence de l'évêque lui paraissait nécessaire.

Je n'aurai pas l'outrecuidance, moi profane, d'apprécier les mérites et les qualités de l'évêque, mais il me sera permis de proclamer que Mgr Meunier possédait au plus haut degré la vertu qui rapproche le plus de Dieu, la bonté. Des notices complètes sur son épiscopat et sur sa vie ont déjà paru dans la *Revue catholique de Normandie*, sous la plume de notre aimé confrère, M. l'abbé Guéry, et dans la *Semaine religieuse du diocèse d'Évreux*, par les soins de MM. les chanoines Hébert et Archelet, qui l'affectionnaient particulièrement.

Mgr Meunier avait publié récemment une lettre pastorale sur le *Millénaire catholique de la Normandie*, qui fut très remarquée, et il nous avait offert, pour la bibliothèque, un recueil de poésies religieuses intitulé *Souvenirs*, préfacé par François Coppée. Nous nous inclinerons respectueusement devant la mémoire de l'évêque d'Évreux.

Nous avons donc subi, Messieurs, cette année des pertes sensibles. Certains de nos confrères, et des plus éminents, sont partis entourés de l'estime de tous, nous laissant les exemples les plus magnifiques. Ces exemples ne peuvent que rallumer en nous le feu sacré et nous inciter à marcher sur les traces de nos prédécesseurs. Nous prendrons dans leurs mains défaillantes le flambeau non éteint de la science, des lettres et des arts pour le transmettre à notre tour, plus éclatant s'il est possible, à ceux qui viendront après nous.

Digitized by Google

Digitized by Google

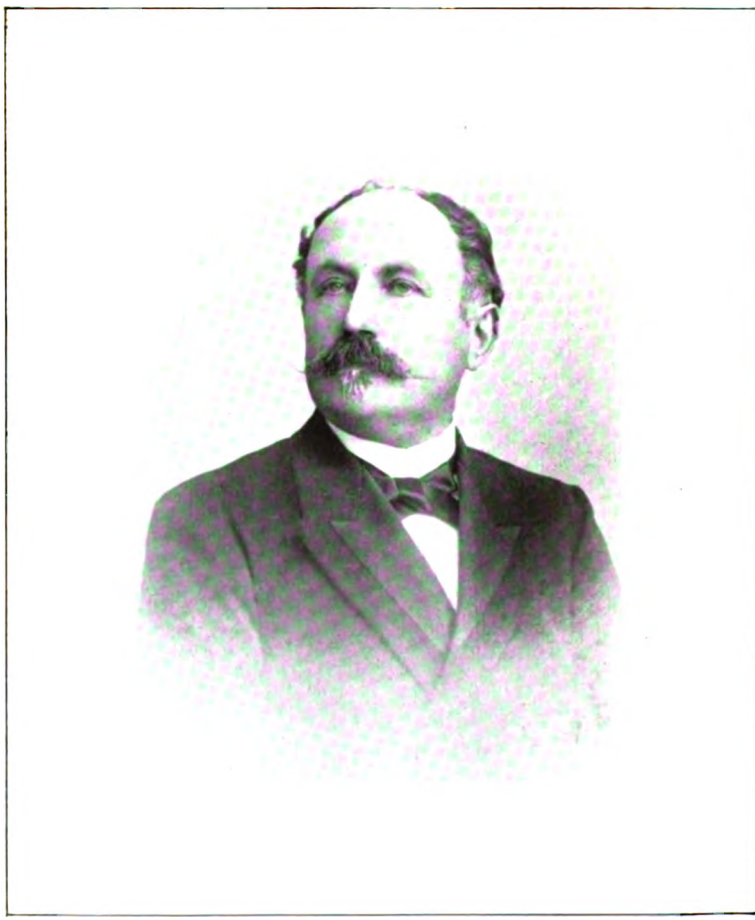

CAMILLE FOUQUET

Député de l'Eure

1841-1912

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLOGE

DE M. CAMILLE FOUQUET, DÉPUTÉ DE L'EURE,

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

PAR M. LE DUC DE BROGLIE, PRÉSIDENT DE LA SECTION DE BERNAY

Lu à la séance générale du 9 février 1913.

Messieurs,

Notre Société est en deuil. M. Camille Fouquet, ancien président de la Société d'Agriculture de l'Eure, président de la section de Bernay, s'est éteint il y a quelques semaines, terrassé par une longue maladie.

Notre premier devoir est d'adresser aux parents du défunt l'expression de notre commune douleur et de prier Mme Fouquet d'agréer nos respectueuses condoléances.

Son image est restée bien vivante dans nos mémoires : nous croyons encore le voir, d'abord grand et droit, affable et souriant, sachant toujours trouver pour chacun un mot aimable et personnel ; puis, blessé, meurtri par de cruels chagrins et cherchant un refuge dans un labeur infatigable ; enfin miné par le mal qui devait l'emporter et venant consacrer aux modestes travaux de nos réunions ses dernières forces et les derniers moments de son activité.

Je n'ai pas à vous parler ici de l'homme politique,

Digitized by Google

respecté de tous les partis, aimé de ses adversaires mêmes, et qui, pendant près de trente ans, a consacré, a usé ses forces à défendre les intérêts de ses concitoyens, et je ne puis pas non plus vous redire les paroles d'éloge et d'émotion qu'une grande voix [1], hélas plongée aujourd'hui dans le silence de la tombe, a fait entendre dans l'église de Montreuil pour rendre hommage à l'homme et au chrétien que, ce jour-là, nous venions saluer pour la dernière fois.

Mais, nulle part ailleurs qu'ici peut-être, ne pourra-t-on mieux apprécier l'étendue des services que notre président ne cessa de rendre aux agriculteurs de son pays.

M. Camille Fouquet était né à Rugles le 13 janvier 1841 ; vous savez qu'il débuta par l'armée et de la façon la plus brillante. Élève de l'École polytechnique, officier d'artillerie, à vingt-deux ans, il suit à Metz les cours de l'École d'Application.

Quelques années plus tard, l'automne de 1870 le retrouve à Metz, bloqué cette fois par l'armée étrangère et subissant la dure épreuve d'une capitulation contre laquelle il protestait au fond de son cœur, puis les rigueurs des prisons allemandes.

Ai-je besoin de vous rappeler que ces terribles souvenirs devaient lui inspirer pendant toute sa vie le souci de ne pas laisser amoindrir la force militaire de son pays et le firent lutter avec une courageuse conviction contre toutes les mesures qui paraissaient devoir la compromettre ?

Démissionnaire en 1874, bientôt après Conseiller général, M. Camille Fouquet eut l'occasion de faire preuve de ses brillantes qualités d'administrateur lorsque,

[1] Mgr Meunier, évêque d'Évreux.

Digitized by Google

durant de longues années, pendant quatorze ans de suite si je ne me trompe, il fut le rapporteur permanent de la Commission des finances départementales ; de savants économistes ont rendu justice à son travail patient et fructueux et l'ont couronné par une récompense à l'Exposition de 1889, sur la proposition de M. de Foville.

Sans entrer dans de minutieux détails, nécessaires sans doute pour faire ressortir la conscience, le soin et la profonde compétence de notre ancien président, je voudrais vous dire quelques mots des deux principaux domaines où s'exerça son activité.

Il fut, vous le savez, un financier averti, scrupuleux et prudent ; nul ne connaissait mieux que lui notre système d'impôts et n'était animé d'un désir plus sincère de l'améliorer, mais en retranchant le mauvais, en redressant le médiocre et en gardant le bon. Il était de ceux qui, par nature, aiment mieux étudier et perfectionner que critiquer et détruire.

C'est en grande partie à son initiative que l'on doit l'état annuel, publié par l'administration des Finances au sujet de la dette publique, état qu'il a lui-même dressé pour la période précédant l'année 1893 avec une loyauté à laquelle on n'a cessé de rendre justice.

Mais si les finances l'intéressaient, si les chiffres lui étaient si familiers, c'est que les dépenses publiques pèsent lourdement sur le budget du paysan et de l'agriculteur. C'est là qu'étaient les véritables préoccupations de M. Fouquet, c'est par ce côté qu'il appartenait vraiment à la Société d'Agriculture de l'Eure et qu'il lui apportait une force réelle et un soutien précieux.

Membre de la section de Bernay depuis le 29 septembre 1878, président de la sous-section d'Agriculture

Digitized by Google

le 25 janvier 1893, en remplacement de M. Join-Lambert, il fut en 1904 choisi à Évreux comme président de la Société et devint à partir de 1906 le président toujours réélu de la section de Bernay.

La Société des Agriculteurs de France l'avait, en 1883, admis parmi ses membres, en 1906 elle l'appela à siéger dans son Conseil ; il y fut considéré comme un des conseillers les plus éclairés. Vous n'avez pas oublié quels services a rendus la publication de la carte agronomique de l'arrondissement de Bernay, dressée par M. Fouquet, et apportant aux cultivateurs, avec la connaissance exacte de leurs terres, le moyen de les amender judicieusement.

Travailleur infatigable, M. Fouquet ne cessa, à la Chambre, ici même, au Conseil général, à la Société des Agriculteurs de France, d'appeler, par des communications nourries de faits et toujours empreintes de son esprit pratique et précis, l'attention des spécialistes sur les questions vitales pour l'agriculture française.

Rien ne lui était étranger, ni la défense des intérêts des bouilleurs de cru, ni les questions délicates soulevées par la nouvelle évaluation des propriétés non bâties, ni les débouchés des denrées normandes sur le marché anglais, ni l'élevage du cheval de guerre, ni l'extension de la culture du pommier dans l'Allemagne du Sud !

C'est vraiment un hommage d'admiration et de reconnaissance que les amis de l'agriculture française et normande doivent déposer sur la tombe de notre président. A eux viendront se joindre tous ceux qui aimèrent et respectèrent celui qui fut, dans toute l'acception du mot, un honnête homme, un bon serviteur de son pays.

Digitized by Google

ALBERT SOREL

SA VIE ET SON ŒUVRE (1842-1906).

PAR M. MAURICE DURAND,
AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

De tous les écrivains contemporains, il y en a peu dont la vie soit plus attachante, l'œuvre plus admirable que celles d'Albert Sorel. Né d'une race féconde en hommes illustres, et dans un des endroits les plus grandioses de la France, il est la vivante illustration de la théorie de Taine sur la triple influence de la race, du milieu et du moment. Enfant, il reçoit du sol natal une empreinte ineffaçable ; bientôt déraciné, il conserve à Paris la nostalgie de son pays ; il surmonte son chagrin à force de travail ; son intelligence précoce et son esprit ouvert à tout font présager pour lui une brillante destinée. Cependant, au sortir du collège, il traverse une terrible crise d'incertitude : peu s'en faut, à ce moment, que le futur historien de *L'Europe et la Révolution française* ne devienne — par obéissance — fabricant d'huiles de colza et de savons de Marseille ! Fort heureusement, il sort victorieux de la crise, mais sans aucune vocation bien précise encore : il se destine

Digitized by Google

à la diplomatie, assiste impuissant à l'agonie de la France pendant la guerre de 1870, mais veut, aussitôt après, participer à son relèvement. Un jour sa véritable vocation lui apparaît : nommé professeur d'histoire diplomatique, il sera l'historien de la diplomatie des deux plus grandes époques de la France et de l'Europe contemporaines. Il élève alors à la gloire de sa grande patrie un admirable monument auquel il emploie trente ans de sa vie ; il consacre entre temps à sa province natale des discours et des pages magnifiques, reçoit de l'élite de la France et du monde entier l'hommage dû à son grand talent, et surtout, de ses amis et de ses élèves, dans une fête inoubliable, le témoignage le plus touchant d'affection et de gratitude qu'ait jamais reçu professeur ou savant.

Éducateur de plusieurs générations de diplomates français et étrangers, membre de deux Académies, titulaire des prix Gobert et Osiris, Albert Sorel est apprécié des historiens autant que des lettrés. Il a eu horreur du tapage et de la réclame : « Cache ta vie », c'était, d'après lui, la devise du Normand ; ce fut certainement la sienne. Il a mené l'existence des représentants de la grande bourgeoisie française, conservant à Paris toutes les traditions de sa province à laquelle il était demeuré fidèle : existence toute de simplicité et de modestie, de vertu et de travail. Historien, il fut l'impartialité et l'indépendance mêmes ; il n'a pas fourni d'armes aux partis ; il les a même ignorés. Ecrivain et professeur, il n'a jamais inspiré que des idées saines et élevées ; son œuvre et son enseignement ont été une école de noblesse et d'énergie individuelles, de confiance et de fierté nationales.

Digitized by Google

Par tous les côtés de son caractère, Albert Sorel est bien de notre race à nous, Normands, et c'est elle que nous exaltons en lui, toutes les fois que nous rendons hommage, comme j'ai voulu le faire aujourd'hui, aux qualités de cœur et d'esprit de l'homme exquis, du grand écrivain dont nous sommes fiers d'être les compatriotes.

* * *

Albert Sorel est né, en effet, en Normandie, à Honfleur, le 13 août 1842. Honfleur est un des lieux les plus charmants et les plus splendides à la fois de la côte normande. Une ville pittoresque, avec ses vieilles maisons de marins, solidement construites pour résister aux bourrasques du large, avec ses hôtels des armateurs et corsaires d'autrefois, avec ses curieux monuments évocateurs du passé : la Lieutenance, ancienne maison du gouverneur, Saint-Étienne, devant laquelle s'embarquèrent Champlain et ses vaillants compagnons qui allaient fonder Québec, Sainte-Catherine, dont la voûte en forme de coque de navire renversée rappelle qu'elle fut construite par un peuple de marins, et dont l'architecture ressemble à celle des églises scandinaves. Le port, toujours animé ; par derrière, un fond de verdure : la côte de Grâce ; et, par devant, l' « Estuaire », qui vit aux premiers temps l'arrivée des barques des Normands, les Wikings, dont descendait Sorel, l'Estuaire aujourd'hui sillonné par les lourds « cargo-boats » qui remontent ou redescendent la Seine... Et là-bas, dans le lointain, la mer, et, de l'autre côté du fleuve, le cap de la Hève, le Havre, dont les lumières scintillent le soir, Harfleur, les collines du pays de Caux...

Digitized by Google

On ne pouvait rêver plus beau cadre pour Albert Sorel enfant, et il n'est pas étonnant que son âme en ait conservé un amour profond. Sa naissance le faisait compatriote des hardis navigateurs de jadis : des Gonneville et des Jean Denis ; des colonisateurs de la Nouvelle-France, qui, avec Champlain et Dupont-Gravé, fondèrent des villes ; des corsaires comme Jean Doublet et Berthelot ; d'amiraux comme Hamelin et Mollart. Plus près de lui, là ou tout à côté, étaient nés l'économiste Le Play, le peintre Eugène Boudin, l'humoriste Alphonse Allais, le poète Henri de Régnier... Que d'illustrations pour une petite ville !

Sorel était Normand non seulement par sa naissance mais aussi par son hérédité, et il en était fier. On peut dire du sang normand qui coulait dans ses veines ce qu'il a dit de celui de Corneille : « Ce sang, il l'a reçu de père et de mère, et d'aussi loin que l'on peut remonter dans les générations [1]. » Lorsqu'il passait à Rouen, il songeait à ses ancêtres normands : « Ces lieux évoquaient en moi les mêmes impressions : c'est de Rouen qu'est venue ma grand'mère, pour habiter le pays bas-normand ; mon arrière-grand-père maternel a dû plaider au Parlement de Normandie devant le président d'Ouville [2]. »

Il appartenait à une vieille famille provinciale fortement enracinée dans le sol des aïeux, et il aimait toujours à se dire le descendant des Wikings, les conquérants des mers, que seule put retenir notre contrée, parce-qu'il n'y en avait pas de plus belle, et qu'elle leur rappelait leur pays. Il a écrit : « Sur la rive gauche de la

[1] *Pages normandes*, Paris, Plon, 1907, p. 13.
[2] *Ibid.*, p. 93.

Digitized by Google

Seine... nous passons... aux estuaires incertains aux rives mouvantes comme la mer qui les ronge tour à tour..., où les Scandinaves cherchèrent leurs accès et traînèrent sur le sol glissant leurs longs bateaux bardés de cuir. Les riverains de la Frise et ceux du Slesvig y retrouvaient les atterrissements mous et verdoyants de leur pays natal. J'ai cru reconnaître mon pays en parcourant les côtes de l'île de Rügen [1]. »

Son père était un grand industriel, jouissant de la considération de tous ses concitoyens. Sorel reçut de lui l'exemple du travail et de l'énergie. Il eut une mère admirable pour laquelle il conserva un véritable culte. Elle « avait, nous dit un témoin [2], tous les agréments et toutes les grâces, femme d'un mérite insigne, fait de sagesse souriante, de raison sereine, de tendresse éclairée ». C'est elle que Sorel a peinte, rapporte-t-on, sous les traits de Pauline, l'« idéal féminin » du théâtre de Corneille : « Pauline... la raison, l'équilibre, la droiture, l'intelligence de la vie, l'intelligence de soi-même ; nul étalage de ses sentiments et de ses troubles intimes... Elle est la santé même, et elle l'est de tout son être... Viennent les épreuves, les heures où il faut prendre parti de sa vie même, elle sera prête jusqu'à l'exaltation, jusqu'au sang de son cœur :

Je te suivrai partout et mourrai si tu meurs [3]. »

L'enfant passa ses premières années à Honfleur et commença ses études au collège de la ville. A dix ans,

[1] *Pages normandes*, p. 249.

[2] M. Léon Devin. Discours du 29 mars 1905, p. 92.

[3] Discours prononcé au troisième centenaire de la naissance de Pierre Corneille, le 5 juin 1906. *Pages normandes*, p. 34-35.

Digitized by Google

son père, voulant pour lui une forte culture classique, le mit interne au lycée Rollin. Il entrait en sixième, pauvre petit garçon sensible, qu'épouvantaient Paris et l'internat, et qui regrettait ses parents, sa douce mère surtout, la maison natale et son cher Honfleur.

M. Albert-Émile Sorel a retracé cette époque douloureuse de la vie de son père : « Il quittait une vieille maison de Honfleur... devant laquelle s'allonge la route d'Alençon, bordée d'ormes gigantesques, une demeure avec des recoins mystérieux, où des grands-parents le gâtaient, où les traditions de la race mêlaient une sensation grave à la poésie de la nature. Le jardin, baigné d'ombre, une petite pièce d'eau moussue où coule une source, des greniers immenses, servaient de domaine d'exploration au gamin, nourri de lectures, passionné par Robinson Crusoé. Le soir, au coin du feu, en hiver, quand le vent se mettait à réciter des litanies dans les feuilles, le « bon papa », qui pourtant n'aimait pas Napoléon, prenait son petit-fils sur ses genoux et lui racontait la vie de l'Empereur. L'aïeul mourut un an avant le départ du collégien ; les souvenirs de ce passé intime emplissaient l'âme de l'adolescent. Il emportait à Paris l'arome du sol natal, les parfums maritimes du large et la vision mélancolique des collines[1]... » On le devinait « gauche et geignard » : « Je ne suis qu'un pauvre et bien simple Normand[2] », disait-il. Ses lettres sont déchirantes : « Les rêves me font du bien pendant quelques minutes, mais quand je vois que je suis à Paris, j'ai du chagrin... Je suis à chaque instant à Honfleur par la pensée; je rêvais cette nuit

[1] *Rev. de Paris*, 15 février 1912, p. 716.
[2] *Ibid.*, p. 718.

Digitized by Google

du jour de l'an et je rêve tout éveillé, tant l'espérance me fait vivre[1]. » Le pauvre petit provincial, si bien formé par une mère aimante, est choqué de la tenue de ses camarades. Après un congé, il écrit :

« Ni Paris ni le Bois de Boulogne ne valent ma promenade d'hier à la côte. » Il évoque la fraîche nature normande « devant laquelle la douleur se calme malgré vous »[2].

Mais Albert Sorel a déjà les qualités de sa race, et il ne tarde pas à surmonter son chagrin. Il a trouvé le moyen de se dominer : « Je travaille, dit-il, et cela me fait oublier. » Et il travaille particulièrement la littérature et l'histoire : il réclame sans cesse de nouveaux livres[3].

Un de ses condisciples du lycée Rollin, qui est demeuré un de ses plus fidèles intimes, M. le bâtonnier Léon Devin, a rappelé dans un charmant discours ce qu'était alors le futur historien : « C'était un écolier attachant, qui attirait, par une personnalité déjà prononcée, l'attention de ses maîtres, la sympathie et l'estime de ses camarades. Son appétit pour les racines grecques était inégal et intermittent; réfractaire aux vers latins, il préparait par sa résistance passive l'abolition d'un exercice apprécié des humanistes, mais quelque peu artificiel; il se déchaînait en sarcasmes effrénés contre l'autorité vieillie de Boileau. Dans tous les travaux où l'entrain, l'imagination, la sève native et la faconde verbale ont un rôle prépondérant, il ne trouvait pas d'égal. Il assistait captivé aux leçons de M. Himly, un maître historien, un

[1] *Rev. de Paris, ibid.*, p. 717.
[2] *Ibid.*, p. 717-718.
[3] *Ibid.*, p. 717, 721 et suiv.

Digitized by Google

professeur accompli auquel il doit sans doute le premier éveil de sa vocation[1]. »

Rien n'est plus juste : les leçons « de ce professeur idéal » eurent une influence décisive sur lui. Sorel a conservé pieusement les notes qu'il avait prises à son cours. Lorsque, plus tard, Himly vint l'embrasser, après son élection à l'Académie française, lui disant : « Je suis content de vous, Sorel ! », l'ancien élève répondit à son vieux maître : « J'ai été aussi heureux quand j'ai été le premier en histoire dans votre classe. » On a retrouvé la lettre dans laquelle Sorel avait annoncé à sa mère son premier succès d'historien. C'était en 1857 : « M. Himly a lu en classe presque toute ma composition. Il a loué ma simplicité et ma clarté ; enfin, je suis bien content et cela me relève joliment le moral[2]. » Et dans son discours du 29 mars 1905, Sorel rendit un dernier hommage à Himly : « Qu'il reçoive le tribut de ma reconnaissance : il m'a ouvert les yeux et appris à marcher[3]. » Heureux professeur, heureux élève !

A dix-sept ans, Sorel sort du collège, couvert de lauriers. Son esprit est alors ouvert à tout... sauf aux mathématiques. Littérature, histoire, poésie, musique l'enthousiasment. Il compose des vers et a des velléités de composer de la musique ; il s'essaie au roman[4]. Mais il n'a aucune disposition pour l'algèbre ni pour ce qu'on appelle « les sciences ».

Cependant son père rêve d'en faire un industriel comme lui, un fabricant d'huiles et de savons, mais il

[1] Disc. précité, p. 93.
[2] *Rev. de Paris, ibid.*, p. 722.
[3] Discours du 29 mars 1905, p. 106.
[4] Cf. *Rev. de Paris, ibid.*, p. 723 et suiv.

Digitized by Google

veut qu'il soit d'abord ingénieur. Sorel, respectueux, commence à se préparer à l' « École polytechnique » ; il entre dans ce but au lycée Bonaparte (aujourd'hui lycée Condorcet) mais le quitte bientôt : il n'est décidément pas fait pour les mathématiques.

Alors se place pour lui « la crise d'incertitude », que bien d'autres jeunes gens, devenus célèbres, ont connue à cet âge. Sorel n'a encore aucune vocation nettement dessinée ; il se décide à faire ce que l'on fait généralement en ce cas : il commence son droit. Les études à la Faculté de droit ont cet avantage de ne pas absorber toute l'activité intellectuelle de l'étudiant et de n'être pas incompatibles avec d'autres travaux. Sorel apprit donc les Pandectes et le Code. Il a plus tard reconnu d'ailleurs qu'il avait fait à cette époque « plus d'histoire et de littérature que de jurisprudence et plus fréquenté la Bibliothèque impériale que l'École » [1]. Cependant son séjour à l'École de droit ne lui a pas été inutile : il pourra composer, en 1904, la magistrale *Introduction* au *Livre du Centenaire du Code civil* [2] que l'on croirait signée d'un jurisconsulte.

Il suit d'autres cours que ceux de la rue Soufflot : il suit notamment les leçons de Quicherat à l'École des chartes, et celles des professeurs de la Sorbonne et du Collège de France. « Sa curiosité était universelle [3]. » Il lit les poètes, les romanciers, les sociologues : Musset l'exalte, Balzac lui fait une impression profonde, Flaubert l'enthousiasme ; à vingt-deux ans, *La Réforme sociale*, qu'a fait paraître son compatriote Le Play, est

[1] *Pages normandes*, p. 177.

[2] Chez Arthur Rousseau, 2 vol., 1904.

[3] Georges Picot. *Notice sur Albert Sorel* (Hachette, 1907), p. 7.

Digitized by Google

pour lui une révélation [1] ; à vingt ans, il lisait *L'Esprit des lois* pendant les vacances !

Mais, à l'automne de 1864, sa crise d'incertitude est telle que son père reprend l'idée d'en faire son collaborateur et l'envoie en Allemagne. Sorel s'installe à Berlin et y passe l'hiver et le printemps de 1865. Il a vingt-deux ans. Seul, ne connaissant personne, il étudie la littérature et la langue allemandes. Il observe attentivement les mœurs; il est frappé de la place que tient l'armée : « Les officiers, écrit-il, sont les rois de toutes ces fêtes et s'en vont partout en uniforme. C'est un état militaire et qui ne craint pas de le faire voir. » Cependant, lui, dont on veut faire un industriel pratique, ne s'occupe guère que d'art ; il suit toutes les auditions de musique : il vit avec Mozart, Beethoven, Wagner. Il passe son temps au musée de Berlin en compagnie de Michel-Ange et de Rembrandt.

Mais son angoisse renaît. Il a confessé plus tard « l'épouvantable solitude dans laquelle il s'était senti pendant ces mois d'hiver ». « J'étais libre, a-t-il dit, et je ne savais que faire de moi, je me suis alors ennuyé et désespéré formidablement. » Il essaya d'achever un roman mort-né : *Clémence* ou *Madame de Beauval*, « ce gros roman illisible de *Clémence* », comme il l'a appelé. « Cent fois, ajoute-t-il, je me suis dit : « Renonce, retourne à Honfleur, va au bureau de ton père, n'y mets pas d'orgueil, capitule... » Mais, ajoute-t-il enfin, « je n'ai pas capitulé ; le printemps est venu [2]... »

Oui, le printemps est venu, et avec lui la fin prochaine de la crise. Sorel revint à Paris achever ses études

[1] Cf. « Comment j'ai lu la *Réforme Sociale* ». *Pages normandes*, p. 177.
[2] Cf. *Rev. de Paris*, *ibid.*, p. 726 et suiv.

Digitized by Google

juridiques; il fit même sa thèse sur *L'Usufruit* et conquit son diplôme de licencié en droit — le seul titre universitaire qu'il ait d'ailleurs jamais eu...

Il voulait une situation qui lui permît de « flâner », c'est-à-dire « de penser et d'écrire ». Il hésita entre la magistrature et la diplomatie[1]. Une visite qu'il fit alors à Guizot, au Val-Richer, le fit opter pour la diplomatie. Guizot était un vieil ami de la famille Sorel; il reçut le jeune licencié avec bienveillance et celui-ci lui ayant appris qu'il venait de passer plusieurs mois à Berlin, il lui dit brusquement : « Avez-vous vu M. de Bismarck ? Quelle impression en avez-vous ? » Tout autre que Sorel eût été décontenancé. Il n'en fut rien pour lui. « Tout y passa, nous raconte-t-il : la ville, le théâtre, la vie à la campagne; et je ne savais ce qui m'étonnait le plus de me découvrir tant de connaissances et d'éprouver si peu d'embarras[2]. » Guizot fut vite conquis. Quelques semaines après, à la fin de 1865, il faisait entrer Sorel aux Affaires étrangères, comme attaché. Un jour, c'était en 1868, parut dans la *Revue des Deux Mondes* un article d'une rare perspicacité sur la guerre de 1866, dont Sadowa faisait présager des événements plus graves encore. L'article n'était pas signé. Buloz l'avait trouvé si remarquable qu'il l'avait inséré avec des éloges, fait dont il n'était guère coutumier. C'étaient les débuts d'Albert Sorel historien.

La guerre, que le jeune diplomate avait pressentie, éclatait deux ans après. Sorel, très remarqué au ministère, fut attaché à la Délégation des Affaires étrangères à Tours, puis à Bordeaux, comme adjoint au secrétaire

[1] *Rev. de Paris. Ibid.*, p. 732.

[2] *Pages normandes*, p. 132.

Digitized by Google

de la Délégation, M. de Chaudordy. Il vécut là toutes les angoisses et tous les espoirs de la France, comme en font foi les lettres de cette époque que vient de publier la *Revue des Deux Mondes*[1]. Il se multipliait pour rendre le plus de services possible ; le ministre était étonné de l'activité et de l'intelligence de son secrétaire, et il l'initiait à tout. De telles circonstances mûrirent singulièrement les qualités de Sorel ; elles devaient lui permettre aussi d'écrire quatre ans après cet ouvrage remarquable : l'*Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*[2], où il se révèlera historien et diplomate.

Cependant Sorel sentait que sa vocation n'était pas la diplomatie. La guerre finie, la vie monotone du bureaucrate l'exaspéra ; il étouffait et s'épuisait en impatiences. Il publia cependant deux romans : *La Grande Falaise* et *Le Docteur Egra*[3]. En 1873, il demanda un congé de deux ans. En 1875, il rentra au quai d'Orsay, comme secrétaire particulier du duc Decazes ; mais en 1876, Albert Sorel renonçait définitivement à « la carrière ».

Il venait d'être nommé secrétaire général de la Présidence du Sénat. Il occupa cette fonction pendant un quart de siècle, jusqu'en 1901. Ce n'était pas une sinécure : il lui fallait assister à toutes les séances et diriger le président au milieu des amendements et des ordres du jour. D'aucuns auraient pu croire qu'il perdait là le meilleur de son temps. En réalité, il y gagna beaucoup : d'abord le commerce d'hommes éminents, qui, hélas !, n'ont pas été remplacés : les Albert de Broglie, les d'Haussonville, les Laboulaye, Léon Say, Jules Simon,

[1] Numéro du 15 décembre 1912.

[2] 2 vol. in-8°, Plon, 1875.

[3] 2 in-18, Paris, Librairie générale, 1872 et 1873.

Digitized by Google

Challemel-Lacour ; puis, l'initiation à la vie publique, à la comédie parlementaire et à la psychologie politique, toutes choses indispensables à l'historien. Car, comme on l'a fait remarquer : « Il n'y a guère que la forme et le décor qui diffèrent, dans la manière dont un ministre de Louis XIV est envoyé en exil, un membre du Comité de Salut public conduit à l'échafaud, et un homme d'État de la IIIe République, rendu à ses « chères études » : le fond de passions et d'intrigues humaines est le même dans toutes les crises politiques[1] ». Sorel nous a dit un jour tout le bienfait qu'il avait retiré de « ces dix années d'emplois dans les Affaires étrangères et vingt-six dans les assemblées, en ces retraits d'ombre qui permettent d'observer d'autant mieux que l'on est moins observé soi-même et troublé par son entrée en scène et le rôle que l'on doit débiter devant le public[2] ».

Il fut donc bien placé pour acquérir cette connaissance des hommes et des affaires publiques, qui lui fut si utile au moment où se développait sa vocation d'historien.

* * *

Celle-ci lui était née deux ans auparavant.

Au lendemain de la guerre, la volonté de relèvement national s'affirmait de tous côtés. Un grand cœur et un esprit clairvoyant, Émile Boutmy, avait senti la nécessité de préparer l'élite de la jeunesse française à la connaissance et à la direction des affaires publiques.

[1] M. de Lanzac de Laborie. *Correspondant*, 10 décembre 1907, p. 877.

[2] Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, à Evreux, le 14 mai 1905. *Recueil des travaux de la Société*, 1906, p. xv.

Digitized by Google

L' « École libre des Sciences politiques » avait été créée dans ce but : « Il s'agissait, dit M. Georges Picot, de réchauffer les âmes, d'offrir un aliment aux intelligences, enfin d'empêcher le découragement, et d'élever le niveau des carrières libérales en donnant à l'élite de ceux qui s'y destinaient une direction et une méthode [1]. » Boutmy y avait fondé une chaire d'histoire diplomatique. Sur les conseils de Taine, il désira la confier à Sorel. Celui-ci hésita; il n'avait jamais fait ni conférence ni cours. Guizot, cette fois encore, lui donna courage : « Je lui confiai mes appréhensions, a raconté Sorel. « J'ignore le cours que je vais faire. — Eh bien ! me « répondit-il, vous ferez comme nous, vous l'apprendrez « en le faisant. » Voilà de ces paroles qui vous donnent le coup d'éperon et donnent l'espérance ; sous ces paroles-là, on escalade les montagnes [2]. »

Le cours d'Albert Sorel était divisé en deux parties ; il devait étudier les rapports de la France avec l'Europe, d'abord de 1789 à 1815, puis de 1815 à 1882. C'est de la première partie de ce cours, toujours étudiée, complétée, sans cesse remaniée, qu'est sortie l'idée d'écrire *L'Europe et la Révolution française*. Cette pensée lui vint tout d'un coup, un jour qu'il se rendait à Versailles. « Ce fut comme un éclair qui illumine tout l'horizon. Il a été ébloui ; il a eu le vertige [3]. » Dès lors Albert Sorel se mit au travail avec patience et enthousiasme. L'œuvre qui allait être désormais celle de toute sa vie, sa préoccupation constante, était écrasante et périlleuse, mais il en

[1] Notice précitée, p. 25.

[2] Discours du 29 mars 1905, p. 108.

[3] M. Maurice Donnay. Discours de réception à l'Académie française, p. 19, Fasquelle, 1910.

Digitized by Google

vint à bout. Commencée en 1874, elle ne fut terminée que trente ans après. Le premier des huit volumes qu'elle comprend ne parut qu'en 1885; trois suivirent rapidement; puis l'historien attendit onze ans pour publier les autres, et le dernier volume parut enfin en 1904.

L'Europe et la Révolution ne constitue pas l'œuvre entière de Sorel. Tout en travaillant, il collaborait à huit grandes revues[1] et à deux ou trois journaux[2]. La plupart de ses articles ont été par lui ou son fils réunis en plusieurs volumes, sous le nom de 1° *Essais d'histoire et de critique* (1883); 2° *Lectures historiques* (1894); 3° *Nouveaux essais d'histoire et de critique* (1898); 4° *Études de littérature et d'histoire* (1901); 5° *Études et portraits* (1909)[3]. Il a publié différents autres livres : notamment un *Précis du droit des gens* avec M. Funck-Brentano (1876); *La question d'Orient au XVIIIe siècle* (1877)[3]; deux pénétrantes études sur *Montesquieu* (1887) et *Madame de Staël* (1890)[4] et un *Bonaparte et Hoche en* 1797 (1896)[5].

Il avait renoncé à écrire de nouveaux romans depuis 1873. Il craignait de se laisser dominer par son imagination, ce qui eût pu nuire à ses qualités d'historien[6]. Mais il lui est arrivé maintes fois d'écrire des vers dont il a réservé la lecture à ses intimes. M. Vandal a dit qu'il avait fait des « vers inédits et célèbres »[6]; la

[1] *Revue des Deux Mondes, Annuaire des Deux Mondes, Revue politique, Revue bleue, Revue critique, Revue historique, Annales de l'Ecole des Sciences politiques, Revue de Paris.*

[2] *Le Temps, le Gaulois, le Journal des Savants.*

[3] Plon, éditeur.

[4] Hachette, éditeur.

[5] Cf. le discours de M. Paul Bourget à l'Académie française, publié dans ses *Pages de critique et de doctrine*, t. I, p. 176. Plon, 1912.

[6] Discours du 29 mars 1905, p. 82.

Digitized by Google

formule est exacte. La célébrité qu'ils avaient à juste titre parmi les rares amis qui eurent le plaisir de les entendre ne peut que nous faire regretter de ne les point connaître. Ils étaient des plus spirituels : c'étaient généralement des charges pleines de fantaisie, où il donnait libre carrière à sa verve normande. Il y a surtout de lui un certain pastiche de Victor Hugo qui constitue une critique très fine et très amusante des défauts de Zola et de ceux du grand poète lui-même. Cette lettre — car c'est une lettre en vers de l'auteur de la *Légende des Siècles* à l'auteur de *Nana* — ne serait pas désavouée par l'humoriste qu'est son successeur à l'Académie française, l'ancien chansonnier du *Chat Noir*, Maurice Donnay, et aurait comblé d'aise l'adversaire du naturalisme à cette époque, Brunetière.

L'œuvre d'Albert Sorel est donc aussi considérable que variée.

Mais Albert Sorel restera toujours et avant tout l'auteur de *L'Europe et la Révolution française*. Dans cette œuvre immense, il s'était proposé de faire l'histoire diplomatique de l'Europe durant la guerre de vingt-trois ans qu'elle entreprit contre la France émancipatrice et conquérante. Cependant son but ne se bornait pas là : Sorel était un véritable historien, c'est-à-dire un psychologue et un philosophe. Il ne pouvait se contenter de raconter les faits et la suite des événements ; il voulut discerner toutes les influences héréditaires et toutes les lois auxquelles obéissent les sociétés et les nations comme les gouvernements et les individus ; il voulut découvrir tous les mobiles qui avaient déterminé les actions des princes, des hommes d'État et des peuples. Pour cela, durant trente années, il fouilla les archives, connut toutes les

Digitized by Google

pièces décisives, et ne tarda pas à revivre cette extraordinaire époque. Sa documentation était énorme et consciencieuse ; sa facilité d'assimilation et de reconstitution, la sûreté de sa méthode lui permirent de posséder la plus étonnante vue d'ensemble des événements, de débrouiller toutes les plus secrètes intrigues et de tracer de vivants portraits de ses personnages. Son parallèle entre Talleyrand et Fouché est célèbre entre tous[1].

Avec lui, nous assistons à l'élaboration des plans de Napoléon, de Fox ou de Pitt, aux menées de Metternich, aux combinaisons de Catherine, aux incertitudes d'Alexandre.

Sorel a volontairement laissé de côté le récit des opérations militaires ; il n'en a parlé que pour montrer leur relation avec les événements politiques ou diplomatiques concomitants. Loin de nuire à l'intérêt de son œuvre, ce que l'on pourrait considérer comme une lacune donne au contraire plus de force et de relief à l'histoire de cette partie des faits qu'il raconte. Jusqu'ici, le récit des événements politiques et surtout militaires avait absorbé toute l'étude de la Révolution et de l'Empire, et encore, pour juger les événements de cette époque, s'était-on placé au seul point de vue français. Nul historien n'avait entrepris à ce moment de donner une telle vue d'ensemble, ni d'étudier les faits tels qu'ils furent appréciés et conçus de l'autre côté des frontières. Albert Sorel avait une trop haute conception de la science et de la vérité historiques, un trop grand souci de l'impartialité, pour vouloir s'en tenir là. Il fit une œuvre générale, où il s'efforça de toujours rester juste

[1] *L'Europe et la Révolution*, t. VI, p. 47-48.

Digitized by Google

et vrai. Et la sincérité, c'est ce que nous goûtons le plus, entre tant d'autres éminentes qualités de Sorel.

L'Europe et la Révolution française a projeté la plus lumineuse clarté sur les faits si complexes et jusqu'alors si mal connus de 1789 à 1815. Il a établi — et cela parceque son auteur avait abordé la question sans parti pris, sans préjugés — qu'il n'y a aucune coupure entre la France révolutionnaire et impériale et la France monarchique ; qu'en réalité la France a toujours été elle-même, en dépit des apparences, et que toutes ses guerres, toute sa diplomatie, n'ont jamais eu d'autre intérêt ni d'autre but que la conquête, puis la conservation de ses limites naturelles. « En cette histoire d'un quart de siècle qui met toute l'Europe aux prises, le permanent, c'est la lutte pour les limites. C'est par là que l'histoire de l'Europe et de la Révolution française se relie aux luttes antérieures de l'Europe et de la France et contribue à expliquer la suite des luttes à venir... Les prétextes de guerre changent, comme les armes des combattants; mais c'est la même guerre qui se poursuit, et qui ne se finit pas plus à Vienne en 1815, qu'elle ne s'était finie à Utrecht, à Nimègue, aux Pyrénées, à Osnabrück et à Münster[1]. »

Quelle leçon que ce résumé en quelques lignes de la plus formidable des guerres modernes, qui explique celle de 1870, et en expliquera peut-être d'autres encore !

Le style souple et varié d'Albert Sorel rehausse toutes ses qualités de fond. Sa phrase substantielle indique sa formation classique. Il en obtient des effets saisissants, surtout par les oppositions. Grâce à la splendeur et à la variété de la forme, grâce aussi aux tableaux et aux por-

[1] *L'Europe et la Révolution française*, t. VIII, p. 494.

Digitized by Google

traits qu'il a brossés ou dessinés de main de maître, son ouvrage n'a pas l'austérité qui rebute. Le récit est entraînant comme un beau discours, exaltant comme un poème épique. Le lettré, le philosophe, le psychologue comme l'historien y trouvent un égal plaisir. Albert Sorel se sert d'images si expressives que certains morceaux laissent une impression définitive, ineffaçable. Rien, par exemple, ne rend mieux que cette page l'idée de ce que fut la ruée de l'Europe sur la France après Waterloo:

Dans cette héroïque retraite, la garde marchait littéralement inondée d'ennemis.

Mais à quoi bon en tuer? Il en venait, il en viendrait toujours, et après ceux d'aujourd'hui ceux de demain; il en viendrait de partout, jusque de ces confins d'Illyrie où Napoléon avait porté ses avant-postes, jusque de cette Russie où il avait essayé de s'enfoncer et qui l'avait rejeté en lambeaux. Les conquêtes de Napoléon sur l'Europe ressemblaient à celles que les peuples des côtes font sur les grèves de l'Océan. Il avait, pour protéger son empire, essayé d'enchaîner la mer, il avait étendu toujours plus loin ses digues et ses estacades. La force des eaux avait tout balayé et la mer arrivait plus fatale, plus irrésistible, parce qu'elle arrivait de plus loin et que l'obstacle l'avait plus longtemps retenue. Ce qui faisait la puissance des Prussiens à Waterloo, c'est qu'ils étaient l'avant-garde d'une armée innombrable de peuples, d'une invasion colossale qui les poussait, à vrai dire, plus qu'elle ne les soutenait. Ils venaient, dans ce formidable flux de l'Europe, comme les premiers flots de la marée mugissante, furieux, qui se heurtent aux rochers de la grève, les enveloppent, s'y brisent, s'abattent et s'étalent en écume, relevés aussitôt et ramenés à l'assaut par la pesée massive, écrasante, de l'Océan qui tombe de l'autre hémisphère et monte en déluge derrière eux. Les carrés de la garde n'étaient plus qu'une épave, le radeau du *Vengeur* crachant sa dernière mitraille, saluant la mort, plutôt que menaçant l'ennemi, et s'engouffrant, envahi par les eaux [1].

[1] *L'Europe et la Révolution française*, t. VIII, p. 446.

Digitized by Google

Quelques critiques ont reproché à Sorel un certain penchant à la grandiloquence. On serait plutôt tenté de l'en louer : lorsque l'honneur et la destinée d'une nation sont en jeu, et que cette nation est la nôtre ; lorsqu'il s'agit de la lutte, durant un quart de siècle, de tout un peuple, le nôtre, seul contre tous les autres, il est bien permis à l'historien de planer très haut et d'entraîner avec lui ses lecteurs par la magnifique envolée de son style, digne de l'élévation de ses pensées et de la grandeur du sujet.

* * *

Si Albert Sorel a beaucoup aimé sa grande patrie, la France, il a aussi beaucoup aimé sa petite patrie, la Normandie. Il a parlé d'elle avec un amour tout filial en d'émouvants discours et en d'admirables pages.

Ces discours et ces pages, qui constituent tout ce qu'on peut appeler l'« œuvre normande d'Albert Sorel », figurent pour la plupart dans le recueil que son fils a publié après sa mort, en 1907, sous le nom de *Pages normandes*[1]. Cette partie de son œuvre est bien modeste, si on la compare à ses études historiques, mais elle est pleine d'intérêt, surtout pour nous, ses compatriotes de Normandie, car elle contient de pénétrantes études sur quelques-uns de nos grands artistes et littérateurs, de jolies descriptions des paysages, des choses et des gens de chez nous ; et c'est là que vraiment se révèle l'âme de Sorel, voilée dans le reste de son œuvre sous l'apparente impassibilité de l'historien.

L'écrivain s'y montre tel qu'il était : le fils des Nor-

[1] Plon, éditeur.

Digitized by Google

mands, attaché « de toutes les fibres de son être », à son pays natal, qui l'avait marqué d'une si forte empreinte; la vivante et complète incarnation de toutes les qualités de sa race qu'il a célébrée en termes éclatants. Ces pages sont les plus caractéristiques de la littérature normande. Il n'y a peut-être pas un seul écrivain normand qui ait mieux parlé de notre pays et de ses morts illustres ; car il n'y en a pas, semble-t-il, qui ait été plus profondément normand. Avec son hérédité, il était bien fait pour comprendre l'âme normande et en analyser tous les éléments, si complexes, et, au premier abord, si contradictoires. La psychologie des grands Normands dont il a parlé était la psychologie même du Normand en général, et la sienne propre. Deux pages de lui constituent la plus pénétrante étude du caractère normand :

« Le Normand est, à la fois, le moins impulsif et le plus résolu des hommes, c'est-à-dire que ses résolutions ne se font point par quelque soubresaut du dedans ou quelque suggestion du dehors, mais qu'elles se forment en lui-même, de lui-même par propos délibéré, et attentivement. Il couve longtemps ses desseins sans les découvrir à personne, sans se les avouer même. Quand ils sont mûrs, il les voit, il en est ébloui, il s'en exalte alors, du premier coup, en imagination, il les pousse aux extrêmes... [1] » Le passage se poursuit dans une magnifique allusion à toutes nos gloires dans tous les domaines de notre activité : la conquête et la colonisation, le théâtre et la littérature, le commerce et l'industrie... Il parle des fondateurs d'empires, et nous évoquons Guillaume-le-Conquérant, Robert Guiscard, Tancrède de

[1] Discours prononcé à Rouen, le 5 juin 1906, à l'occasion du troisième centenaire de la naissance de Corneille. *Pages normandes*, p. 17.

Digitized by Google

Hauteville, les compagnons de Champlain. Il nous fait évoquer tous nos poètes épiques et dramatiques, tous nos littérateurs, les auteurs de *La Chanson de Roland*, du *Cid*, de *Manon Lescaut*, de *Paul et Virginie*, de *Salammbô*... Il parle de nos armateurs et de nos industriels, et c'est aux Ango et aux Pouyer-Quertier qu'il nous fait songer. Ces pages seraient à citer tout entières. Elles sont un de ses plus beaux morceaux de psychologie de l'âme normande, si déconcertante en apparence, car elle est faite de contrastes et presque de contradictions : à la fois entreprenante et raisonneuse, hardie et prudente. C'est là aussi un splendide résumé de toutes nos illustrations.

Sorel a noté à maintes reprises un autre trait du caractère normand : « l'inquiétude atavique », comme il l'appelle, et qu'il avait ressentie à l'époque douloureuse de sa vie où il cherchait encore sa vocation[1].

Voici huit vers significatifs :

Si la morne lueur de nos lampes d'étude
A terni l'acier de nos yeux,
Il y passe parfois l'éclair d'inquiétude ;
L'inquiétude des aieux,
Ressuscitant en nous cet attrait de mystère,
Obsession de ces géants,
Qui leur faisait trouver trop banale la terre
Et trop étroits les océans.

Cette inquiétude est, semble-t-il, ce besoin d'action qui poussait nos ancêtres à la conquête, et nous pousse aujourd'hui, nous, leurs fils, à nous extérioriser, à manifester notre activité, que ce soit dans la colonisation ou

[1] Cf. à ce sujet *Revue de Paris*, numéro du 15 février 1912, p. 726. (Article précité de M. Albert-Emile Sorel.)

Digitized by Google

dans les voyages, dans l'industrie ou les affaires, dans l'éloquence ou la littérature. « Et dans les âmes, entreprenantes et pratiques, âmes de sapience et de conséquence, audacieuses et avisées, tenaces, intéressées, quelle couvée sourde de rêves lointains, quel étrange écho du passé, de notre enfance du nord; quel appétit d'aventures hérité des ancêtres, quel goût de drames héroïques, d'éloquence somptueuse et subtile; quelle poésie native enfin qui se réveille soudainement au souffle de l'orage qui passe... »

Pour Sorel, deux de nos grands romanciers ont subi cette inquiétude; de là, l'explication de leur âme tourmentée.

Voici ce qu'il a dit de Maupassant :

C'est dans cette terre opulente, sous ce ciel inquiet, qu'a germé cette plante douloureuse et magnifique qu'a été Maupassant... Ceux d'autrefois trouvaient la terre trop petite à leurs chevauchées, la mer trop étroite aux envolées de leurs flottes; ceux-là trouvaient la vie, même la plus prodigue, insuffisante à leur soif de vivre, et toute jouissance de vie empoisonnée, dès sa source, par l'inexorable nécessité de la mort, tout l'enchantement de la nature gâté par l'épouvante inévitable de la nuit, également avides et désespérés de vivre.

Maupassant portait en lui cette soif inextinguible de jouissances et il semblait entre tous les jeunes hommes de sa génération le mieux fait pour être heureux... (mais) *l'inquiétude native le ressaisissait trop vite et l'emportait...* » « Quand je viens ici, dit un de ses héros — c'est du Havre qu'il parle — j'ai des désirs fous de partir, de m'en aller avec tous ces bateaux, vers le Nord ou vers le Sud [1]...

Sorel a rappelé que Flaubert avait écrit : « J'ai au fond de l'âme le brouillard du nord que j'ai respiré à

[1] Allocution prononcée au Théâtre des Arts, à Rouen, le 12 mars 1899, publiée dans ses *Pages normandes*, p. 73 et suiv.

Digitized by Google

ma naissance ; je porte en moi la *mélancolie des races barbares* », et il analyse ainsi l'âme de l'auteur de *Madame Bovary :*

Il connut la mélancolie rongeuse et absorbante, mais aussi les accents du large rire, le rire des mystifications colossales... c'est le rire de chez nous... Flaubert se délectait davantage, et plus complaisamment encore, à la grandiloquence normande, au défilé pompeux des raisonnements subtils. Il admirait en Corneille « le Normand à longue rapière espagnole, avec une poignée romaine »... Il rêvait de chevauchées prodigieuses... La grande aventure ancestrale le tourmentait incessamment, mais elle se transformait en lui et subissait les métamorphoses du temps et de la race... Nos ancêtres avaient la hantise de l'impossible ; Flaubert porta dans l'étude et la représentation de la vie l'appétit de l'insaisissable [1]...

Tout récemment, dans une conférence [2], un académicien, trop sceptique disciple de Renan, et devant qui Chateaubriand lui-même n'a pas trouvé grâce, a cru devoir évoquer Tartarin à propos de Flaubert et des Normands. Il a simplement montré qu'il avait été incapable de comprendre l'âme normande, et s'il avait relu ce discours de Sorel, il est probable qu'il eût hésité à faire ce rapprochement que certains de ses auditeurs ont peut-être trouvé spirituel, mais qui était tout au moins aussi surprenant qu'inattendu.

C'est un des plus grands mérites d'Albert Sorel, que d'avoir révélé à tout le monde ce qu'est la Normandie : « C'est une contrée riche et complexe où vivent côte à côte des êtres étrangement divers, encore que sortis de mêmes ancêtres ou greffés sur les mêmes souches. Il y a la Normandie fermière, manufacturière, marchande,

[1] *Pour le pavillon de Flaubert.* Conférence faite à Rouen, en 1904. (*Ibid.*, p. 41 et suiv.)

[2] Conférence de M. Jules Lemaitre, publiée dans la *Revue hebdomadaire* du 1er février 1913.

Digitized by Google

et la Normandie épique ; il y a le bonnet aux ailes enrubannées de la Cauchoise, il y a la coiffe virginale et tragique de Charlotte Corday... [1] »

Les *Pages normandes* contiennent encore de remarquables études sur Corneille [2], sur le peintre Eugène Boudin, un Honfleurais, lui aussi [3], et sur Le Play [4], né près de Honfleur, esprit bien différent de Flaubert et de Maupassant, mais éminemment de notre race par son sens des réalités et sa profonde connaissance des hommes et des sociétés. Sorel a aussi évoqué le souvenir de nos frères du Canada [5]. Enfin, il nous a dit toute l'émotion qu'un jour il avait ressentie en entendant Hérédia, né de mère normande, faire à Bon-Secours l'éloge de la Normandie la *Normannia nutrix*, devant l'admirable panorama qui se déroulait à leurs pieds [6].

* * *

Rien de ce qui était normand n'était étranger à notre grand compatriote, resté fidèle à sa petite patrie, malgré l'éloignement pendant la plus grande partie de l'année. Il a chanté la Normandie comme il a célébré la gloire de ses fils. Il a laissé d'elle d'inoubliables descriptions, car il l'aimait profondément, il en avait conservé une empreinte ineffaçable et il y revenait souvent.

Albert Sorel était avant tout un Honfleurais, et c'est sa ville natale et ses environs, l'estuaire surtout, qu'il a

[1] *Pages Normandes*, p. 45.
[2] *Ibid.*, p. 3 et 13.
[3] Discours prononcé, le 13 août 1899, à Honfleur. *Ibid.*, p. 81 et suiv.
[4] *Comment j'ai lu la Réforme Sociale*, p. 177.
[5] *Normands et Canadiens*, *ibid.*, p. 157.
[6] *Ibid.*, p. 93.

Digitized by Google

le plus souvent dépeints. Toujours reviennent sous sa plume ces mots : « Le pays où je suis né... Chez nous, en notre pays maritime... Nous autres Honfleurais... » Et s'il a parlé de la « Normandie aux étés lumineux et rafraîchis », c'est pour faire contraste avec celle qu'il considère comme la vraie Normandie, la nôtre « qui nous reste et que nous gardons, celle du printemps où roulent les rafales, des automnes noyés de pluie, des hivers bouleversés par les ouragans »[1]. Sorel semble préférer celle-là. On n'est pas plus Normand. Normands comme lui, je crois que nous préférons cependant la première, vraiment normande elle aussi, avec ses printemps aux pommiers en fleurs, aux prairies verdoyantes, et ses étés ensoleillés aux riches moissons dorées.

Voyez comme il parle du pays de la « Seine maritime ». C'est à propos du peintre Eugène Boudin :

> C'est qu'il est bien de ce pays, imprégné de notre nature maritime, adoucie et comme attendrie par le courant du grand fleuve qui baigne de ses brumes les prairies salines et contourne les coteaux où les grands hêtres tourmentés se tordent sous le vent d'ouest. Elle parle à tous les yeux, cette nature colorée, mouvante, contrastée. Elle apparaît tour à tour riante, épanouie, mélancolique, douloureuse à l'automne, hérissée en hiver et peuplée de fantômes. Elle enchante, elle berce, elle endort, elle trouble, elle épouvante. *Nous autres qui en recevons l'impression avec le premier souffle de la vie*, elle nous prend, tout enfants, et ne nous lâche plus. *Ceux qui ne restent pas reviennent toujours*[2]...

Personne n'a mieux marqué que notre compatriote en ces lignes l'emprise inéluctable de la terre normande. Lorsque nous la quittons, nous conservons la nostalgie de ses paysages admirables et de la beauté changeante de ses

[1] *Pages normandes*, p. 44.
[2] *Ibid.*, p. 84.

Digitized by Google

aspects, suivant que son ciel est assombri par la brume ou qu'au contraire il apparaît étincelant d'un azur limpide. Comme Sorel, chacun de nous peut dire :

J'aime cette clarté tamisée, aux dégradations infinies; ces gammes colorées qui se transmuent, comme les gammes sonores, en modulations caressantes, fuyantes, insaisissables. C'est dans cette lumière que la beauté de mon pays de l'ouest s'est révélée à moi ; c'est le premier soleil qu'ont vu mes yeux d'enfant ; c'est de lui qu'est partie l'étincelle divine qui, pour la première fois, a allumé, devant mes regards, l'incomparable feu d'artifice de la nature d'automne, sur les rives où je suis né [1].

Il a rendu d'une façon saisissante et nous fait partager toutes ses impressions d'enfance, toutes celles que nous ressentons nous-mêmes lorsque nous rassemblons nos souvenirs ou que nous nous trouvons dans les mêmes lieux et les mêmes circonstances.

Prenons par exemple *L'Enchantement du Vendredi Saint* [2] :

En ces Pâques enjouées... on s'en allait, l'après-midi, sur les hauteurs — aux Bruyères — d'où l'on dominait la mer, basse et déjà voilée de brume, où l'on eût cherché en vain au large la blancheur d'un voilier ou le panache d'un vapeur... Heures divines, heures de répit, éclaircies de l'existence, où l'on se sent à la fois plus sain en son être et meilleur en son âme, bienfaisant sous le bienfait. Il y a un renouveau dans toute la nature et de la rédemption dans tous les cœurs.

Il a maintes fois, dans le reste de son œuvre, obtenu de puissants effets en se servant d'images empruntées à la nature de son pays natal. Telle est, par exemple, cette image de la France submergée sous le flot des envahisseurs après Waterloo.

[1] *Pages normandes*, p. 288.
[2] *Ibid.*, p. 267 et suiv.

Digitized by Google

Sorel est un grand peintre en prose ; sa palette est riche en couleurs variées et délicates ; il excelle dans les paysages comme dans les portraits. Voici une *Grisaille :*

Octobre. Le ciel travaille en grisaille. Le matin : une merveille. Sur les fleurs fanées, sur les buissons éclaircis s'accrochent de petites toiles d'araignée, tout argentées de l'humidité de la nuit. Quand la lumière descend de plus haut, elles luisent comme autant de miroirs d'eau qui s'irisent en ondulant. Le soleil monte, dans les brumes qu'il disperse, et il semble que sur tout le paysage la toile d'araignée s'étend, effilée, transparente, étincelante [1].

Plus loin, c'est un joli petit tableau. Il représente un village :

Bargeville m'est familier avec ses jolies maisonnettes tapissées de roses, son clocheton encapuchonné de lierre, son petit lac tranquille et transparent, suspendu au-dessus de la mer où il se déverse en cascatelles, l'atelier de menuiserie ouvert au tournant de la route, et, derrière la maison, le jardinet où les tournesols vacillent lourdement, au milieu des parterres fleuris de plantes potagères et bordés de giroflées odorantes [2].

Ailleurs, il a décrit les coups de vent qui s'engouffrent en rafales dans l'estuaire, les ouragans impressionnants, au crépuscule, en septembre [3].

Les descriptions les plus pittoresques et les plus charmantes que Sorel ait laissées sont celles de sa ville natale : Sainte-Catherine, la Lieutenance, Saint-Étienne, les maisons des pêcheurs, les hôtels des armateurs. Il a évoqué tous les souvenirs de son enfance à Honfleur [4] : l'arrivée du bateau du Havre, le jour du marché, les

[1] *Pages normandes*, p. 267 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 210.
[3] *Ibid.*, p. 297.
[4] *Ibid.*, p. 257 et 266 et suiv.

Digitized by Google

matelots du port, comme le « maître haleur », dont il a donné un portrait d'une vérité saisissante :

Géant de Normandie, aussi paisible que son chef se montrait turbulent en sa faconde ; vêtu, en toute saison, d'une chemise rayée de cotonnade qu'en hiver il calfeutrait de gilets de laine ; deux larges bretelles de tricot soutenaient le pantalon de gros drap jadis noir, plaqué de pièces disparates ; un pantalon « couleur du temps » : le mauvais temps d'hiver, où toutes les nuances se déteignaient en une teinte rougeâtre qui n'a de nom dans aucune draperie. Sur la tête, un chapeau haut de forme, enfoncé, vissé, cabossé, pelé, rouillé, immuable et inébranlable, défiant la tempête comme jadis, au temps de Napoléon, les boulets britanniques ; et quelque part, sur la bretelle gauche, un tout petit bout de ruban jadis rouge, rappelant qu'autrefois, dans sa jeunesse, quand il embarquait pour le service ou pour la course, sur le brick *l'Indomptable*, la corvette *Bonne-Aventure* ou la goëlette *Jeune-Hortense*, et plus tard, quand il sauvait les naufragés en détresse, le brave homme avait eu son rang parmi les héros [1].

Tous les vieillards qu'il a connus autrefois sont l'objet de ses souvenirs attendris : les vieux marins qui avaient failli débarquer en Angleterre avec Napoléon, et qui rêvaient « des anciens départs, en attendant le dernier, celui dont on ne revient pas [2] » ; et aussi les vieilles servantes, dont il a parlé en termes exquis au déclin de sa vie.

* * *

Telle est l'œuvre d'Albert Sorel. Elle fut des plus importantes, son influence aussi. Son enseignement a été universellement apprécié, car il n'y a presque pas de pays où il n'y ait une chaire de professeur, de postes diplomatiques ou de hautes fonctions politiques occupées

[1] *Pages normandes*, p. 263.

[2] *Vieux marins, vieux bateaux. Ibid.*, p. 256 et suiv.

Digitized by Google

par quelque remarquable élève du grand professeur de l'École des Sciences politiques. De la Suède à l'Egypte, de l'Espagne à la Russie et jusqu'en Extrême-Orient, des avocats ou des professeurs, des diplomates ou des ministres ont été formés par lui. Ce sont, pour ne nommer que les plus célèbres parmi les étrangers, MM. Bernaëert, ministre d'État de Belgique, Polovtsoff, secrétaire d'État de l'Empereur de Russie, Léon Carso, ministre de l'Instruction publique de Russie, Austen Chamberlain, chancelier de l'Échiquier, Djuvara, ministre plénipotentiaire de Roumanie à la commission du Danube, et surtout un homme d'État qui est en ce moment appelé à jouer un grand rôle dans la solution du conflit balkanique, le président du Sobranié bulgare, M. Daneff, lui-même.

L'historien ne fut pas moins apprécié que le professeur; il a contribué à la formation de la plupart des historiens français contemporains et il reçut très vite la récompense de son grand talent et l'encouragement à son immense labeur. A peine quatre volumes de *L'Europe et la Révolution française* étaient-ils parus que l'Académie française lui décernait le grand prix Gobert, en 1887 et 1888. L'année suivante, l'Académie des Sciences morales et politiques l'appelait au fauteuil laissé vacant par la mort d'un autre grand historien : Fustel de Coulanges[1] ; là, à l'Institut, il eut la joie profonde de se retrouver avec son ancien et vénéré professeur d'histoire du lycée Rollin, Auguste Himly. Puis, le 7 février 1895, il était reçu membre de l'Académie française, où il remplaçait le penseur qui avait eu

[1] Cf. la notice lue par Sorel le 15 novembre 1890, dans ses *Etudes et portraits* (Plon, 1909), p. 3.

Digitized by Google

certainement le plus d'influence sur ses idées et sur son esprit : Hippolyte Taine. Ce fut pour Albert Sorel l'occasion de dire toute l'admiration et toute l'amitié qu'il avait eues pour lui : « S'il était possible d'ajouter quelque chose à cet honneur, dit-il, vous l'auriez fait en m'appelant à parler devant vous d'un homme que j'admirais beaucoup, lorsque je ne connaissais encore de lui que ses écrits, et que j'ai admiré bien davantage lorsque j'ai eu le rare privilège d'être admis à son amitié... » Le discours tout entier est à lire : aucune étude sur lui n'est aussi pénétrante [1].

Les jugements de Sorel sur les œuvres et les hommes contemporains procèdent tous d'une haute pensée et d'un grand cœur. C'est ainsi qu'il eut à parler dans le même discours de personnalités très diverses comme Challemel-Lacour et le duc d'Aumale, et il le fit avec un tact admirable. C'était le 25 octobre 1897, à la séance publique annuelle des cinq Académies. Lorsqu'Albert Sorel vint à parler du prince exilé, son discours fut plus particulièrement émouvant :

... Il aimait Chantilly comme un monument de sa race et comme sa création propre... Le culte de la France auquel il a dédié ce sanctuaire splendide unit, en une communion patriotique, les plus humbles et les plus puissants d'entre nous. L'image de la patrie, que le petit soldat entrevoit flottante et naïve, ainsi que les apparitions des saintes dans les dessins merveilleux des vieux livres et les verrières des vieilles églises, se réfléchissait, nette, lumineuse, sereine, comme en une eau profonde et unie, dans la conscience de ce Bourbon. Il nous laisse pour dernier mot d'ordre le mot même de la patrie, le mot de Trianon, mot authentique celui-là et que nul ne pourra disputer à l'histoire : « La France existait toujours ! » Ces mots-là, Messieurs, on ne les cherche pas,

[1] Le discours se trouve dans ses *Nouveaux essais d'histoire et de critique* (Plon, 1898), p. 119.

Digitized by Google

on ne les trouve pas ; ils se découvrent d'eux-mêmes dans la tempête ; mais, pour qu'ils surgissent de toute l'histoire d'un peuple, il faut que cette histoire vive et palpite en un homme qui en a fait son âme [1].

La patrie ! Sorel en parle toujours ; il l'exalte sans cesse. C'est pour elle qu'il travaille ; c'est pour honorer la vie ou les travaux de ses compatriotes qui l'ont illustrée qu'il écrit ou parle. Il n'oublie pas non plus, surtout à la fin de sa vie, ceux qui ont illustré sa petite patrie : un jour, il retourne à Rouen prononcer l'éloge de Maupassant [2] ; une autre fois, il y va parler de Flaubert pour sauver l'humble pavillon de Croisset, où furent enfantées *Madame Bovary* et *Salammbô* [3], et, avant de mourir, il voudra y revenir encore saluer la mémoire de Corneille.

* * *

Albert Sorel fut nommé président de la Commission supérieure des Archives nationales (1896). Il se consacra alors tout entier à l'achèvement de son œuvre et pour cela il quitta le Sénat. C'était en 1901. Deux ans après, il écrivait cette admirable page qui termine *L'Europe et la Révolution française*, page dans laquelle, après avoir tracé l'image glorieuse du Français, notre père, il adresse ce dernier hommage « aux héros anonymes » de « l'incomparable épopée » :

« Aucun d'eux n'eût osé dire : Je suis la France ! mais de tous nous disons : Sans eux la France n'eût pas été ce qu'elle fut. C'est vers eux que je me reporte au moment de fermer ce livre, compagnon de ma jeu-

[1] *Nouveaux essais d'histoire et de critique*, p. 145 et suiv.
[2] 12 mars 1899.
[3] 1904.

Digitized by Google

nesse, ami de mon âge mûr, où j'ai mis trente années de mon existence, et tâché de traduire en paroles mon amour pour mon pays, mon admiration pour son génie, mon culte pour son histoire, ma tendresse pour ses illusions, ma pitié pour ses infortunes, ma fierté de ses triomphes et ma foi inébranlable dans ses destinées[1]. »

Un de ses amis qui était venu le voir au moment où il avait achevé ces lignes, trouva Albert Sorel rempli « d'une véritable allégresse intellectuelle ». Rien ne peut mieux rendre compte des sentiments de l'historien que cette admirable lettre à son fils :

Voilà une date solennelle dans ma vie : Je viens d'écrire la dernière ligne de la dernière page de *L'Europe et la Révolution*. « *Nunc dimittis servum tuum, Domine!* » Je puis m'en aller. Tu pourrais envoyer ce manuscrit à l'imprimerie et peut-être vaudrait-il mieux ainsi, incorrect, encombre de broussailles, mais encore tout vif. Je le polirai, mais, Dieu merci! je ne le..., ni..., ni lui imprimerai la marque de servitude et cette diminution de tête que toutes les religions et toutes les factions et toutes les écoles imposent à leurs initiés. Il sera ce qu'il pourra. Tel qu'il est, c'est vingt-huit ans de ma vie qui sont là. Quel labeur, mais quel soutien dans les tentations, dans les désespoirs des pertes irréparables, dans le doute de soi-même, l'abîme de l'âme qui donne le vertige dès qu'on y regarde et où l'on est tenté de regarder toujours. Ne fût-il que cela, il vaudrait pour vous ce qu'il a valu pour moi-même : le compagnon de ma vie, un viatique. Sera-t-il quelque chose de plus? Un peu plus de lumière portée çà et là, et quelques pages vivantes, un peu d'intelligence d'un peu de nature humaine? C'est tout ce que peut souhaiter, dans sa plus haute ambition, un homme qui a passé sa vie à scruter cette nature et à s'en imprégner.

Le 12 juin 1904, Sorel déposait sur le bureau de l'Académie des Sciences morales et politiques son dernier volume imprimé. Ses confrères lui demandèrent d'en lire quelques pages. L'un d'eux a rappelé ce qui se passa :

[1] T. VIII, *in fine*.

Digitized by Google

« Avec sa bonne grâce et sa simplicité habituelles, il y consentit, et, de sa voix vibrante et souple, accoutumée à toutes les nuances de la pensée et du sentiment, il nous lut la conclusion de son livre, dans laquelle il retrace avec tant de vigueur les grandes lignes de cet immense mouvement d'idées et de cet immense mouvement d'hommes qui ont précédé et suivi la Révolution française. Il était ému, quoiqu'il ne voulût pas le paraître; nous l'étions plus que lui, attachés à ses paroles. Quand il eut fini, en rappelant les sentiments qui ont inspiré ce livre : « l'amour pour la France, l'ad- « miration pour son génie, la tendresse pour ses illusions, « la pitié pour ses infortunes, la fierté de ses triomphes « et la foi inébranlable dans ses destinées », des applaudissements unanimes et prolongés lui montrèrent combien nous étions heureux de son succès éclatant et comment nous partagions ses sentiments patriotiques [1] ».

Une manifestation plus belle encore allait témoigner à Albert Sorel en quelle estime le tenaient ses élèves et anciens élèves, ses collègues, ses amis, et ses admirateurs. Le Conseil d'administration des « Anciens élèves de l'École des Sciences politiques » avait décidé de lui offrir une médaille pour commémorer l'achèvement de *L'Europe et la Révolution française*. Le grand artiste Chaplain grava cette belle médaille où il a fixé à jamais « non seulement les traits, mais le regard, le sourire, la physionomie et comme l'âme même de M. Albert Sorel [2] ». Un comité de patronage se forma pour orga-

[1] Léon Aucoc. Compte rendu, p. 73. Cf. la note suivante.

[2] René Henry, préface du compte rendu de la fête du 29 mars 1905, p. 2 (Plon, 1905). Cette brochure contient tous les discours prononcés ce soir-là, et la reproduction en héliogravure de la médaille de Chaplain.

Digitized by Google

niser cette fête : l'élite intellectuelle de la France figurait parmi les souscripteurs, et, sur la liste fort longue, on relève des noms d'étrangers, même de Chinois ou de Japonais, admirateurs eux aussi de leur grand professeur.

La manifestation eut lieu le 29 mars 1905, dans la salle des Champs-Élysées. A neuf heures et demie du soir, plus de mille personnes étaient réunies pour cette fête, tout intime cependant et presque familiale. Des lettres d'excuses affluaient sur le bureau du président, venant apporter de nouveaux hommages à Sorel ; c'était, par exemple, M. Austen Chamberlain qui aurait « voulu témoigner de tout ce qu'il devait à lui et à l'École, dont il a tant contribué à accroître la renommée[1]... » ; c'étaient MM. Gaston Boissier, Edouard Detaille, de Martens, Raymond Poincaré, Sully-Prudhomme, Thureau-Dangin..., qui auraient désiré être là[2].

MM. Boutmy, directeur de l'École, et Hanotaux avaient consacré deux notices à l'œuvre d'Albert Sorel, qui sont reproduites avec les discours qui furent alors prononcés[3].

Le baron Hulot, président de la Société des Anciens élèves, parla le premier et il fit l'éloge de l'éducateur[4] :

« Cette culture et cette formation de l'esprit ne suffisent pas à l'éducateur que vous êtes. Nous avons reçu de vous l'impulsion continue des idées sur lesquelles votre conviction se fonde, et la leçon qui en découle est surtout morale. Dans tout élève vous cherchez l'homme. Votre

[1] *Ibid.*, p. 15.
[2] *Ibid.*, p. 17.
[3] *Ibid.*, p. 23 et 51.
[4] *Ibid.*, p. 69.

Digitized by Google

conscience s'adresse à la sienne ; vous la voulez saine et droite. Vous parlez à l'âme et vous l'animez du souffle patriotique qui emplit la vôtre. C'est là le secret de votre influence et le principal bienfait de votre enseignement. » Et parlant de la remise de la médaille : « Pour vous, ce sera le souvenir d'un jour où vos amis les plus chers ont senti battre leurs cœurs à l'unisson des nôtres, souvenir que le temps n'altérera pas et qui vous redira, aux moments où la pensée s'isole, l'affection profonde de vos élèves et la reconnaissance de tous ceux qui savent avec quelle ardeur, quelle persévérance et quel éclat vous avez participé à la grandeur intellectuelle et morale de notre pays. »

M. Aucoc parla au nom de l'Institut et c'est lui qui rappela l'émotion que lui et ses confrères avaient ressentie lorsque Sorel leur avait lu la dernière page de son livre[1].

Lui aussi, M. Vandal, loua l'éducateur en même temps que l'historien :

« Au lendemain de la guerre, il s'agissait d'ouvrir à la jeunesse désemparée un foyer d'études réconfortantes et, si je puis dire, de haut enseignement civique. Vous avez parfaitement compris cette tâche et vous vous y êtes donné de tout votre cœur. Les générations déjà nombreuses qui ont assisté à vos cours en sont sorties non seulement plus instruites, mais stimulées et meilleures, car la probité intellectuelle, la conscience historique, la passion du vrai portent en soi une vertu éducatrice. Il serait à souhaiter que tous ceux qui aspirent à diriger notre démocratie puissent passer au pied de

[1] Compte rendu, p. 73.

Digitized by Google

votre chaire; ils y apprendraient comment s'acquiert, avec le sens des vrais intérêts du pays, le goût des bonnes habitudes de l'esprit; ils y gagneraient sûrement en santé morale. A ce point de vue, vous êtes un éducateur national. »

Au nom des intimes d'Albert Sorel, le plus qualifié d'entre eux, son ami de collège et de toute sa vie, M. le bâtonnier Léon Devin, prit la parole. C'est toute l'existence de son ami qu'il retraça. Il évoqua les souvenirs de leur jeunesse : le lycée Rollin, les vacances à Honfleur « dans sa maison familiale », près de son père et de sa mère. Puis les années d'étudiant, durant lesquelles Sorel se montre avide de lectures et de musique; ensuite la Délégation de Tours, enfin le séjour aux Assemblées politiques... Et il traça d'Albert Sorel ce portrait en pied, vivante réplique de la médaille de Chaplain : le maître de la parole se rencontrait avec le maître du burin :

« Albert Sorel est Normand, Normand de la tête aux pieds. Avec sa haute taille, ses traits accentués, sa moustache scandinave, longtemps blonde, sa physionomie virile, son regard bleu et clair, il représente bien le type des ancêtres qui, par une longue culture pacifique, s'est adouci sans s'amollir. De sa chère patrie, il a tout décrit et pour ainsi dire tout chanté : les prairies vertes et humides, les fleurs et les fruits des pommiers, les flots embrumés, les falaises fragiles et les roches grandioses, les magnifiques églises et les usines laborieuses. Quand on connaît ainsi les origines et la formation d'Albert Sorel, on a le secret de la richesse de son tempérament littéraire. On ne s'étonne plus que tous ces dons naturels et ces mérites acquis, versés ensemble et

Digitized by Google

fondus dans *L'Europe et la Révolution française*, aient produit les beautés supérieures du livre monumental dont nous célébrons l'achèvement... La France voit en lui l'un des fils dont elle est le plus fière. Comme il n'a pas le cœur moins grand que l'esprit, la sympathie et le respect vont à lui aussi spontanément que l'admiration... » Et M. Devin terminait ainsi, s'adressant affectueusement à son ami : « Comment ne penserait-on pas beaucoup de bien d'un temps et d'un pays qui, produisant des hommes tels que vous, savent leur rendre les hommages délicats et touchants dont nous sommes les témoins émus dans cette soirée inoubliable [1]. »

Il était réservé au maire de Honfleur, M. Blanchet, d'être, en ce jour, l'interprète des sentiments de tous ses compatriotes normands, dont un grand nombre se pressaient au pied de l'estrade [2].

Puis le héros de la fête se leva. Il avait du mal à contenir son émotion. D'une voix un peu tremblante, bientôt raffermie, il prononça son admirable discours [3], « sorte de profession de foi historique », suivant le mot d'un des heureux témoins. Après avoir dit toute la joie et tout l'honneur qui lui étaient faits, il parla de lui-même pour la première fois de sa vie. Il pouvait le faire, car sa vie et son œuvre étaient des modèles ; et il le fit sans fausse modestie, en toute simplicité.

Il remercia ceux qui s'étaient associés ce soir-là à sa joie, et surtout les Normands. Se tournant vers eux, il s'exprima ainsi : « Vous, mes compatriotes de Nor-

[1] Compte rendu, p. 91 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 101 et suiv.
[3] *Ibid.*, p. 105 et suiv.

Digitized by Google

mandie, qui m'apportez, avec l'évocation de la maison paternelle, l'émanation de l'air natal qui a vivifié mon enfance et tant de fois retrempé mon âge mûr. Normand que je suis, comme l'a dit un de vous, « du faîte à la base », de père et de mère, de grands-pères et de grands-mères, attaché par toutes les racines de mon être à cette terre qui a conquis nos aïeux, les a initiés à la civilisation latine et chrétienne, a fait de nous un membre de l'unité française, et nous a fondus dans la grande nation[1]... »

Il rappela la genèse de son livre, sa conception du rôle de l'historien et de la méthode historique ; puis il se livra tout entier : il fit connaître dans quel esprit, dans quels sentiments il avait écrit *L'Europe et la Révolution française*.

Quand j'ai parlé des hommes, des Français ou des étrangers à la France, sans acception de patrie, ou, dans la même patrie, sans acception de parti, j'ai tâché de retracer fidèlement leurs actes et de pénétrer leurs intentions ; je me suis efforcé, en toute conscience de recherches et d'expressions, de les comprendre, de les expliquer, de donner leurs motifs et de les mesurer à cette mesure suprême des pensées et des actions des hommes, la sincérité. Ce compte réglé, je me suis tenu quitte envers eux, croyant, si mon jugement était équitable, rendre à chacun la justice que je lui devais et que je pouvais lui rendre. Mais, ni de l'introduction ni de la fin, ni d'aucune page de mon livre, je ne puis dire que je l'ai écrite sans prédilection, dans l'indifférence de mon pays, le désintéressement de ses affaires, l'insouciance de ses intérêts, le détachement de ses prospérités ou de ses infortunes dans ce froid et ce vide de l'être que l'homme abhorre et où l'homme cesse de vivre. Je serais un pauvre écrivain, très indigne des encouragements que vous me donnez, si ma plume n'avait pas trahi le frémissement de ma main. Je ne prétends pas à une impassibilité que je ne connais point[2]...

[1] Compte rendu, p. 107 et suiv.

[2] *Ibid.*, p. 114.

Digitized by Google

C'est là l'admirable conception que l'on doit se faire de l'historien et Sorel l'avait réalisée pleinement.

« L'auditoire, soucieux de ne rien perdre, témoignait de ses sentiments par des frémissements d'approbation plutôt que par des applaudissements ; mais le discours s'acheva dans une interminable ovation [1]. »

Le lendemain, Albert Sorel allait rendre visite à M. Boutmy : « Hier, dit celui-ci, il n'y avait pas seulement en jeu l'œuvre d'Albert Sorel ; il n'y avait pas seulement l'École : on peut dire qu'il y avait aussi la France [2]. »

Quelques semaines après, la « Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure » s'honorait de l'avoir pour président. Dans la séance du 14 mai 1905, il prononça un discours sur la manière d'écrire l'histoire, que devraient bien connaître les historiens et les polémistes politiques [3]. Nul n'était plus qualifié qu'Albert Sorel pour donner de tels conseils; nul non plus pour parler aussi bien de la patrie. Il eut l'occasion d'en parler encore dans une autre séance de la Société de l'Eure, le 24 septembre 1905 ; et je ne puis m'empêcher d'en rapporter quelques phrases. Je ne crois pas qu'il y en ait de plus profondes ni de plus vraies, surtout à l'heure présente :

La terre et la patrie se confondent. On a, dans ces derniers temps, multiplié les définitions de la patrie. On a beaucoup trop défini ce qui, de sa nature, est indéfinissable, étant l'évidence même. L'amour de la patrie ne se définit pas plus que l'amour filial. On aime, et c'est tout, et cela suffit. Rappelons toujours ces préceptes

[1] De Lanzac de Laborie, *Correspondant*, 10 décembre 1907, p. 887.

[2] Compte rendu, p. 20.

[3] Ce discours a été publié dans le *Recueil des travaux de la Société*, 1906, p. v et suiv.

Digitized by Google

de Pascal : « N'entreprendre de définir aucune des choses tellement connues d'elles-mêmes qu'on n'ait point de termes plus clairs pour les distinguer... Car il n'y a rien de plus faible que le discours de ceux qui veulent définir ces mots primitifs. »

Trop de *distinguo*. Le *distinguo* s'appelle en mauvaise part : la casuistique, et le patriotisme n'en comporte pas.

Rien d'ailleurs ne prouve mieux la persistance, la puissance de ce sentiment vital dans notre nation, que la soudaineté de son réveil chaque fois qu'il est menacé. La subtilité même des dialecticiens à s'en réclamer, quand ils voient que le peuple n'en veut pas démordre, est un hommage qu'ils lui rendent, et, sous ce rapport, il ne faut pas se plaindre de leurs raffinements.

Raffinements d'orateurs, de lettrés, d'intellectuels et d'habiles. Le peuple ne regarde pas la terre avec ces microscopes. Il l'aime, parce qu'il la soigne et qu'elle le fait vivre ; il y est né ; il y dormira. Ces esprits simples, observateurs de la nature, persistants, rudes au travail, sont l'élément vital des nations, le réservoir de l'énergie et de la santé nationales [1].

Ces paroles avaient d'autant plus de portée que ce jour-là il s'adressait à un public composé en grande partie d'ouvriers de la ville et de la campagne. Il eut pour eux des mots exquis : « Ceux que nous allons récompenser, dit-il, ne dissertent point sur la morale, ils la font... Les nôtres, avec cela, sont de bons Français, parce que la France est pour eux la terre par excellence, et ils aiment le pays normand, parce que la Normandie est pour eux leur pays de naissance et leur pays de prédilection dans la grande terre française... »

Puis il fit l'éloge des vieilles servantes normandes, en termes pleins de délicatesse et d'émotion :

Je confesserai mon faible et mon culte pour les vieilles servantes, et puisque nous sommes au pays normand, mon faible et mon culte pour les vieilles servantes de Normandie, celles dont j'ai connu, par moi-même, la race précieuse... Pour nous, nos vieilles

[1] *Recueil des travaux de la Société*, 1906, p. xxx.

Digitized by Google

servantes normandes ont un titre particulier à notre reconnaissance. Par elles, nous avons, en notre enfance, acquis ce que nous avons d'âme populaire, de sympathie pour les humbles, de belle fraternité française. Elles nous ont appris de vieux mots — démodés souvent — mais si pleins de pensée, si pleins d'âme, qui nous rendent familières et compréhensibles et sensibles la vie et la pensée de tant de nos concitoyens, qu'autrement nous ne connaîtrions pas... Elles fabriquent de l'idéal à leur façon et, à leur façon aussi, elles tissent du patriotisme comme elles font leur dentelle ou leur tricot de laine. Et puis, nous deviendrons, grâce à d'autres vieilles servantes — nos contemporaines — l'exemple, à notre tour, de nos petits-enfants; nous serons tradition à notre tour, et nous ne devons pas nous plaindre de ce que la tradition ajoute de beauté à l'histoire [1]...

Ces quelques passages achèvent de peindre l'âme de Sorel, qui était la bonté et la sensibilité mêmes. Jamais il n'était aussi heureux que lorsqu'il parlait de la Normandie et des Normands. Il rêvait maintenant d'employer ses loisirs à faire de sa petite et chère patrie une sorte de vaste tableau, dans lequel il aurait retracé toute sa glorieuse histoire, et célébré la grandeur de sa race, la splendeur de ses monuments, merveilles de l'art roman et de l'art gothique ; et dans lequel aussi il aurait décrit la beauté, le charme et la richesse de la terre normande : l'estuaire et les rives de la Seine, les falaises du pays de Caux battues par la tempête, ses riches plateaux et ses plaines fertiles, ses riantes vallées dont la verdure disparaît au printemps sous les pétales blancs et roses de ses fleurs de pommiers...

Albert Sorel, hélas ! ne put qu'ébaucher la nouvelle œuvre qu'il projetait. Il avait achevé *L'Europe et la Révolution française* après trente ans de travail. Un tel labeur n'avait pu aller sans altérer sa santé. Peut-

[1] *Recueil, ibid.*, p. XXXIII.

Digitized by Google

être avait-il eu alors le secret pressentiment de sa fin prochaine; n'avait-il pas dit le « *Nunc dimittis* ». Les médecins lui recommandaient de se ménager. Sa famille, ses collègues, ses intimes l'entouraient de soins plus affectueux encore. L'Institut, au commencement de 1906, lui décernait le prix Osiris, qui consacrait sa gloire...

Ses forces cependant diminuaient, mais lorsqu'il sut que Rouen s'apprêtait à célébrer avec éclat le troisième centenaire de la naissance de Corneille, il voulut s'associer à l'admiration de ses concitoyens; il « voulut, a dit un de ses collègues de l'Institut, lui porter un filial hommage, avec tout son cœur, avec tout son esprit, avec les éclats d'une imagination qu'il s'était toute sa vie efforcé de contenir et que l'âge n'avait pas glacée[1] ». Et le 5 juin 1906, dans la Grand' Chambre du Parlement de Rouen où Pierre Corneille avait prêté son serment d'avocat, devant cette table de marbre où il avait rempli son office de conseiller du Roi, Albert Sorel évoqua la mémoire du grand dramaturge.

Jamais peut-être plus bel éloge du poète ne fut prononcé; jamais la pensée de l'orateur n'avait atteint une telle hauteur; jamais son cœur n'avait vibré si fort. Il parlait avec autorité; sa voix était splendide et son verbe admirable, et à le relire, plusieurs années après, on comprend toute la beauté et toute la richesse de cette prose oratoire, presque poétique, et toute l'impression que fit son discours. Dès les premiers mots, ses auditeurs furent subjugués[2] :

« Pierre Corneille est le grand Normand et l'un des plus grands entre les Français. Il est le génie classique

[1] Georges Picot. *Op. cit.*, p. 68.

[2] Le discours se trouve dans les *Pages normandes*, p. 13 et suiv.

Digitized by Google

de la France, le génie normand. Ce n'est pas assez de dire que nous sommes fiers de lui ; nous sommes fiers d'être nés sur le même sol et nés du même sang... »

Il retraça la vie si humble de Corneille, puis montra tout ce qu'il y avait de Normand dans l'œuvre du grand poète. Je vous ai cité ce qu'il a dit de Pauline : « Pauline, l'idéal féminin de son théâtre, et cette femme, la plus parfaite qu'il ait créée, en un ouvrage qui passe à juste titre pour son chef-d'œuvre, est, en même temps, la plus réelle et celle qui reproduit le plus de traits de la femme normande... » Et il ajouta : « Si vous croyez que l'orgueil du sol natal et le préjugé de la race m'illusionnent quand je vois dans cette créature d'élite la femme de mon pays et que je la dis Normande ; si vous vous étonnez de tant de grâce et de tant de vertu mêlées à tant d'exaltation, rappelez-vous *Virginie*, Normande de père et de mère, émigrée à l'Ile de France ; rappelez-vous le naufrage du *Saint-Géran*, et cette pudeur qui équivaut presque à un suicide ! Et s'il faut pousser plus à fond dans la tragédie humaine, s'il faut des témoignages vécus et des preuves ensanglantées, rappelez-vous cette héroïne posthume de Corneille, fille de son génie et fille de son sang, l'exaltée et l'implacable, la vierge au couteau, Charlotte Corday [1]. »

Puis ce fut la péroraison magnifique...

Sorel fit passer un frisson dans les âmes ; mais son souffle devint haletant. Ses enfants crurent remarquer sur son visage transfiguré des symptômes imperceptibles de malaise. Leur instinct filial, hélas ! ne les avait pas trompés. Leur père était épuisé par cet effort

[1] *Pages normandes*, p. 35.

Digitized by Google

surhumain, suffoqué par l'émotion de ce dernier hommage et ce suprême adieu aux lettres et à la patrie.

Albert Sorel fut pris d'une syncope. Il put revenir à Paris, mais ses jours étaient comptés. Il vit venir la mort avec sérénité. Il avait déjà écrit quinze ans auparavant à son confident : « Nous pouvons regarder en arrière, dans notre âge mûr, sans vertige, sans lassitude, sans dégoût de nous-mêmes et du monde, j'entends le grand monde de Dieu, celui des âmes, celui de la destinée humaine... Je me sens plus de sérénité à mesure que j'avance. On monte la vie comme une montagne : on arrive essoufflé au sommet, mais l'air est si pur[1]. »

Le profond patriote mourut dans la tradition de ses ancêtres.

C'était le 29 juin 1906. Albert Sorel avait soixante-trois ans.

* * *

Messieurs,

Albert Sorel a élevé à la gloire de ses deux patries, la France et la Normandie, deux monuments impérissables. Et si *L'Europe et la Révolution française* ont fait de lui un de nos premiers historiens, ses *Pages normandes* le classent à tout jamais parmi les plus grands de nos écrivains régionalistes. Elles resteront comme le plus magnifique exemple de la littérature normande à notre époque, et le plus décisif témoignage de la pérennité du génie normand dans les lettres. Aussi ne cesserons-nous jamais d'honorer la mémoire de cet écrivain de notre race, sur laquelle il a jeté un incomparable éclat !

[1] Lettre à M. Léon Devin, Honfleur, 7 septembre 1890.

Digitized by Google

M. Paul Bourget, recevant son successeur à l'Académie française, a prononcé une phrase qui est le résumé de sa vie entière : « Toute son énergie fut tendue à faire de sa vie passagère un moment utile de la France éternelle [1]. »

C'est là le plus bel éloge d'Albert Sorel qui, dans son âme comme dans son œuvre, a partagé tous les triomphes comme toutes les tristesses de notre pays, et a tenu à associer dans le même hommage tous les artisans de sa gloire et de sa grandeur, les plus grands comme les plus humbles, ainsi que le révèle ce dernier passage, qui sera ma conclusion :

J'ai suivi, par la pensée, la voie triomphale et la voie douloureuse où je me figurais voir marcher nos ancêtres. J'ai ressenti l'horreur sacrée qu'éveille la tombe nue du Conquérant dans Saint-Étienne de Caen, ce monument de pierre élevé à la poussière humaine : tout y parle du néant de la vie, de l'infini d'après la mort, et cette dalle qui sonne le creux, et ces fenêtres, rigides et rythmées, qui s'ouvrent sur les solitudes du ciel. J'ai ressenti le frisson de la gloire, le frisson des tambours battant la charge, des clairons sonnant l'héroïsme, des fanfares victorieuses dans la lumière bleue des Invalides, lumière d'empyrée qui se reflète sur les marbres, les porphyres et les ors. Mais j'ai senti les larmes me monter aux yeux, à la rencontre, sur les chemins perdus de la Silésie et de la Saxe, des petites croix moisies et délabrées, qui rappellent qu'en l'année 13, des Français sont tombés là pour l'honneur de leur patrie.

C'est par là qu'ont passé les hommes disparus...

Et j'ai compris que, si vaine que soit la conquête, le sacrifice du plus humble des soldats n'est pas cependant affaire de rien et pur souffle d'oubli [2].

[1] *Pages de critique et de doctrine*, précitées, t. I, p. 175.

[2] Discours du 29 mars 1905. Compte rendu, p. 115.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LOUIS PASSY, DÉPUTÉ DE L'EURE

Aux obsèques de M. PEYNAUD,

CONSEILLER GÉNÉRAL DE L'EURE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

le 2 novembre 1912.

Messieurs,

La cérémonie qui nous réunit emprunte à la journée des morts un caractère particulièrement douloureux. Charleval reçoit aujourd'hui la dépouille mortelle d'un homme qui lui a appartenu tout entier depuis sa naissance. Né à Charleval, Peynaud en a été toute sa vie l'âme, le maître et le bienfaiteur.

La marine a été le début de sa carrière, et son caractère y a puisé toutes les forces qu'il a données à l'industrie. Jamais il n'a abandonné les souvenirs de sa première vocation. Ces souvenirs sont restés vivants dans sa mémoire et l'ont entretenu jusqu'à la mort dans les occupations d'un navire qu'il a construit et commandé.

Le pavillon qui flottait sur la *Sémillante* lui rappelait le pavillon du *Jean-Bart*. Peynaud était né patriote, il mourut comme un soldat.

Quand la mort de son père l'a rappelé dans l'établissement de Fleury-sur-Andelle, il s'est toujours souvenu qu'il était officier de marine et qu'il devait à sa propre

Digitized by Google

sécurité et à la sécurité de ceux qui lui avaient confié leur sort de maintenir sur le bâtiment l'ordre et la discipline.

Dans notre vallée de Fleury-sur-Andelle, j'ai vu se succéder deux hommes de caractères et de conduites différents qui furent néanmoins deux grands amis, deux bons amis, Pouyer-Quertier et Peynaud.

Pouyer-Quertier avait une éloquence brillante, un grand cœur, une belle intelligence, mais il avait, dans la pratique des affaires, le défaut de ses qualités ; son ambition l'emporta souvent dans des combinaisons plus ou moins heureuses. Peynaud, tout au contraire, patient, persévérant, calculateur, n'aimait pas à se livrer au hasard des spéculations, il travaillait avec ses propres ressources et visait, par des opérations sûres, à des profits certains. L'un a passé dans la vallée comme un brillant météore que nous avons tous admiré, l'autre y est demeuré jusqu'au dernier jour le conducteur réfléchi de sa destinée et de celle des autres, et nous en avons profité.

Son plus grand mérite, peut-être, est d'avoir compris que l'industrie est une machine que le temps use et désorganise et qu'elle doit être toujours tenue au courant des progrès de la science moderne. Peynaud s'est appliqué à tenir en état l'outillage de son industrie pour lutter avec avantage contre la concurrence, et cela est si vrai que, ne sachant pas l'avenir, il avait inspiré à ses fils, que je salue avec amitié, avec le goût de la mécanique où ils sont devenus des maîtres, l'honneur du travail manuel.

Le souvenir n'est pas effacé des services que Peynaud a rendus dans l'industrie normande ; plusieurs fois il

Digitized by Google

parvint, par ses sages conseils et sa généreuse action, à dégager des intérêts compromis et par cela même à éviter aux ouvriers le contre-coup des crises de chômage que les événements font subir trop souvent à la fortune publique.

A côté de son industrie, Peynaud eut une passion ; et cette passion, c'était la mairie de Charleval. Il s'y livra tout entier et, à sa chère commune, il réussit à assurer des avantages et des monuments qui s'étalent à tous les regards et qui contribuent au bien-être de tous les habitants.

De Charleval, il était jaloux ; il n'entendait pas qu'on lui discutât les charges et les honneurs. Charleval ne peut oublier sa mémoire et nous la confions, cette mémoire, à la municipalité qui, si dignement aujourd'hui, en a recueilli l'héritage.

Le canton de Fleury-sur-Andelle, en envoyant Peynaud siéger au Conseil général de l'Eure, lui a donné la preuve qu'il reconnaissait ses services et ses talents. Avec son président je veux être son interprète pour porter, devant sa famille et la population de Charleval, l'expression de sa haute estime et de ses sincères regrets.

Mon cher Peynaud, nous voilà séparés dans la vie pour un temps qui peut être plus ou moins long ; la Providence en décidera. Mais qu'il me soit permis de rappeler sur votre tombe les relations cordiales et constantes qui ont uni votre famille et la mienne, et, dans le pays du Vexin, l'accord de nos sentiments et de nos communs efforts. A votre famille j'adresse mes douloureuses sympathies et à vous je dis, mon cher ami, non pas adieu, mais au revoir !

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE

M. Le Ménager (Jules-Henri-René-Gustave), né à Acquigny le 6 mars 1872, directeur à Évreux de la Compagnie des Assurances générales sur la vie, est décédé en cette ville le 17 octobre 1912.

M. Peynaud (Armand-Marie), né à Charleval le 16 octobre 1846, manufacturier, conseiller général de l'Eure pour le canton de Fleury-sur-Andelle, ancien maire de Charleval, est décédé à Rouen le 29 octobre. (Voir dans le présent volume le discours de M. Louis Passy.)

M. Fouquet (Louis-Camille), né à Rugles le 13 janvier 1841, conseiller général de l'Eure pour le canton de Broglie, président de la section de Bernay, ancien président de la Société, est décédé à Paris, 161, boulevard Haussmann, le 3 décembre. (Voir la notice, par M. le duc de Broglie.)

M. Francfort (Eugène-Bernard), né à Tours le 2 mai 1853, ancien conseiller d'arrondissement, conseiller municipal d'Évreux, est décédé en son château de Trangis, à Évreux, le 22 décembre.

Mgr Meunier (Philippe), né à Calvi (Corse) le 10 janvier 1844, évêque d'Évreux depuis 1898, est décédé en cette ville le 11 janvier 1913. (Voir le discours de fin d'année de M. le président et le rapport du secrétaire perpétuel.)

Digitized by Google

OUVRAGES ENTRÉS A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

Jusqu'ici on n'indiquait à cette place que les ouvrages *offerts;* dorénavant on donnera la liste complète des entrées effectuées depuis l'impression du Recueil précédent, quelle que soit la provenance. Toutefois, on n'a pas compris ici les ouvrages entrés au cours de cette période qui figurent dans le premier fascicule du catalogue général paru au commencement de 1912.

Les membres du bureau expriment ici toute leur reconnaissance aux personnes qui contribuent à enrichir la bibliothèque de la Société.

OFFERTS PAR LES AUTEURS, LES ÉDITEURS, LES IMPRIMEURS OU DIVERS DONATEURS

MM.

Bellenger (Jean). La guerre aérienne et le droit international. Paris, Pédone, 1912, in-8.

Bonjean (Louis). Les victimes du travail. Étude sur les dangers de la loi de 1898. Paris, impr. ouvrière espérantiste, 1912, in-12.

— Traditions et souvenirs. Évreux, impr. moderne, 1912, in-12.

— La villa Médicis libre, roman vécu. Paris, Ed. du Fanion, s. d., in-8.

— Maternité, étude critique des codes français. Paris, Figuière et Cie, 1910, gr. in-8.

Bonjean (Georges). Le président Bonjean, 1804-1871. Conférence faite à Paris le 6 mars 1908. Paris, impr. nouvelle, 1908, in-8.

Bouchard (chanoine). Almanach paroissial de Sainte-Madeleine de Verneuil pour 1913, broch. in-8.

Chanoine-Davranches. Le maréchal et la marquise d'Ancre ; l'histoire et les pamphlets. Rouen, L. Gy, 1912, in 8, 184 p.

Digitized by Google

DESLOGES (Amand). Rugles ; notes sur l'agriculture à travers les âges dans le canton de Rugles. Verneuil, impr. Aubert, 1905, in-8.

— Histoire de Rugles, époque romaine. Origine de la ville. Louviers, 1906, in-8.

— Les chauffeurs de pieds ou épisodes de la Chouannerie dans les cantons de Rugles et de Verneuil. Rugles, Pillard, 1896, in-8.

— Conférence pour la vulgarisation de la Société « Les Prévoyants de l'avenir ». Evreux, impr. Hérissey, 1905, in-12.

— Les laboureurs et l'enseignement officiel. Étude sociale. Verneuil, Aubert, 1903, in-8.

— Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques, années III (1895) et IV (1896). (Complétant le n° 7 du catalogue de la Société.)

DOUCET (Jacques). Répertoire d'art et d'archéologie ; 1er, 2e et 3e trimestres 1912, in-4°.

ENGELHARD (Ch.). Le manoir Formeville [à Lisieux]. Paris, Plon, 1911, in-8.

— Les Northmans, poème. Brionne, Amelot, 1911, gr. in-8.

EVRARD (Fernand). Madame Buzot (1747-1812). Louviers, impr. de *l'Industriel*, 1912, in-8.

FRÈRE (ÉTIENNE). Louis Bouilhet d'après des documents inédits. Paris, Soc. fr. d'impr. et librairie, 1908, in-12.

GUÉRY (abbé Ch.). Culte de sainte Catherine d'Alexandrie à Rouen et à Vernon. S. l. n. d. (Évreux, 1912), in-8.

— Son Éminence le cardinal Amette. Evreux, impr. de l'Eure, 1912, gr. in-8.

GUILLEMARE (E.). Les Hotteterre et les Chédeville [originaires de la Couture-Boussey], célèbres joueurs et facteurs de flûtes... des XVIIe et XVIIIe siècles par E. Thoinan. Paris, Sagot, 1894, in-4.

— Les Hotteterre, célèbres joueurs de flûtes... etc. Nouvelles recherches par N. Mauger. Paris, Fischbacher, 1912, in-4.

HÉRISSEY (Paul), imprimeur-éditeur. Almanach-annuaire de l'Eure pour 1913 pour les cinq arrondissements. Evreux, 1912, in-12.

Digitized by Google

JANET (Ch.). Organes sensitifs de la mandibule de l'abeille. S. l. n. d. (1910), broch. in-4.

— Sur l'existence d'un organe chordotonal et d'une vésicule pulsatile antennaires chez l'abeille et sur la morphologie de la tête de cette espèce. S. l. n. d. (1911), broch., in-4.

— Constitution morphologique de la bouche de l'insecte. Limoges, 1911, broch. in-8.

— Sur la forme probable de la partie immergée de quelques icebergs. Limoges, 1912, broch. in-8.

— Le sporophyte et le gamétophyte du végétal ; le soma et le germen de l'insecte. Limoges, 1912, broch. in-8.

— Liste des notes extraites des comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences. S. d., broch. in-4.

MESNEL (abbé). Les saints du diocèse d'Evreux, 2e fasc. Saint Gaud, évêque d'Evreux dans la première moitié du VIIe siècle. Evreux, 1912, gr. in-8.

NANSOT. Les dommages causés aux récoltes par les aviateurs. Versailles, 1912, broch. in-8°.

PASSY (Louis). Histoire de la Société nationale d'Agriculture de France. T. Ier, 1761-1793. Paris, Renouard, 1912, in-8.

PORÉE (chanoine). Bernay au XVIIIe siècle d'après un dessin inédit. Evreux, 1907, in-8.

PRÉVOST (G.-A.). Armorial général de France. Généralité de Rouen. Rouen et Paris, 1910, 2 vol. in-8.

SCHVELTZER (Marcel-A.). La constitution de l'an III dans le département de l'Eure. Paris, Roger et Chernoviz, 1913, in-8.

THUILLIER (abbé). Les Escoviennes. Les grands jours d'Ecouis. Evreux, impr. de l'Eure, 1912, in-16.

— Chez nous. Evreux, 1912, in-16.

— Pastorales : Bergerets. Evreux, 1912, broch. in-16.

— Cour d'amour, saynète avec prologue. Evreux, 1899, in-16.

— Jeanne d'Arc, drame pastoral en 3 actes. Evreux, 1909, in-16.

TUETEY (Louis). Procès-verbaux de la Commission temporaire des arts publiés et annotés. Tome Ier (1er septembre 1793-30 frimaire an II). Paris, 1912, gr. in-8.

VEUCLIN. Un étui à missel du XVe siècle. Paris, imprimerie nationale, 1912, broch. in-8.

Digitized by Google

OFFERTS PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Comité des travaux historiques et scientifiques : Bulletin historique et philologique. Année 1911, nos 3 et 4.

— Bulletin archéologique. Année 1911, 3e et dern. no. Année 1912, nos 1 et 2.

— Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes tenu à Paris en 1911. Section des Sciences, livraison unique.

Discours de MM. Steeg, ministre de l'Intérieur et A. Lacroix, membre de l'Institut, prononcés à la clôture du Congrès des Sociétés savantes à Paris le 13 avril 1912.

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France par R. de Lasteyrie et A. Vidier. T. V. 4e livraison. Paris, 1911, in-4.

Bibliographie annuelle des travaux ..., etc., 1908-1909. Paris, 1911, in-4.

OFFERTS PAR LA PRÉFECTURE

Conseil général. Sessions d'avril et d'août 1911. Rapports du Préfet. Délibérations, 2 vol.

— Session d'avril 1912. *Id.*, 1 vol.

ACHATS OU ÉCHANGES

Acker (Paul). Le soldat Bernard. Paris, Plon, s. d., in-12.

Baratier (lieutenant-colonel). A travers l'Afrique. Paris, Perrin, 1912, in-8.

Bazin (René). L'Isolée. Paris, Calmann-Lévy, s. d., in-12.

Correspondance du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury, t. II et III. Paris, Plon, 1910, 1912, 2 vol. in-8.

Deville (Etienne). Cartulaire de l'église de la Sainte-Trinité de Beaumont-le-Roger. Paris, Champion, 1912, in-4.

Filon (Augustin). Le Prince impérial (1856-1879). Paris, Hachette, 1912, in-4.

Geoffroy de Grandmaison. L'ambassade française en Espagne pendant la Révolution (1789-1804). Paris, Plon, 1892, in-8.

— L'Espagne et Napoléon, 1804-1809. Paris, Plon, 1908, in-8.

Digitized by Google

OLLIVIER (Emile). L'empire libéral, t. XV et XVI. Paris, Garnier frères, 1911, 1912, 2 vol. in-12.

PRÉVOST (Marcel). Lettres à Françoise maman. Paris, Fayard, s. d., in-12.

SAINT-SIMON (duc de). Mémoires, édition des grands écrivains, t. XXIV. Paris, Hachette, 1912, in-8.

SARDOU. Nouveau dictionnaire des synonymes français. Paris, Delagrave, 1844, in-12.

VOGUÉ (E.-M. DE). Les morts qui parlent. Paris, Plon, s. d., in-12.

PROVENANT DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

En outre de leurs publications périodiques, la Bibliothèque a reçu de ces Sociétés des ouvrages qui paraissent, à divers titres, mériter une mention spéciale :

Album artistique et archéologique. 4e série, Evreux, 1912, in-fo (Soc. des Amis des Arts du département de l'Eure).

Mémoires du cardinal Richelieu, t. III, 1620-1623, Paris, Laurens, in-8 (Soc. de l'Histoire de France).

COURTEAULT (Henri). Journal de Jean Vallier, t. II, 1649-1651. Paris, Laurens, in-8 (*Id.*).

MONTARLOT et PINGAUD. Le Congrès de Rastadt, t. I et II. Paris, Picard et fils, 1912, in-8 (Soc. d'histoire contemporaine).

GEOFFROY DE GRANDMAISON. Correspondance du comte de la Forest, t. VI. Paris, Picard et fils, 1912, in-8 (*Id.*).

Orderic Vital et l'abbaye de Saint-Evroul, notices et travaux. Fêtes du 27 août 1912. Alençon, 1912, gr. in-8 (Soc. historique et archéologique de l'Orne).

P. DE CÉNIVAL. Excursion dans le Lieuvin et le pays d'Auge. Alençon, 1911, in-8 (*Id.*).

R. GOBILLOT. Excursion archéologique au pays d'Ouche, Rugles, Conches, Beaumont-le-Roger (dans le Bulletin de janvier 1913 de la même Société).

DE LA VALLÉE-POUSSIN. Le salpêtre et les chutes d'eau en Norvège. Rouen, 1912, in-8 (Académie de Rouen).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE LOCALE

On ne peut prétendre donner ici une bibliographie complète. Nous nous contentons de faire part à nos confrères des ouvrages locaux dont la publication parvient à notre connaissance et qui ne sont pas encore entrés à la Bibliothèque. (Voir les listes précédentes).

Il dépend beaucoup de Messieurs les auteurs, imprimeurs, éditeurs et libraires de nous aider dans ce travail, en envoyant tous renseignements utiles à M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des lettres de la Société à Evreux.

Alix (Frédéric). Saint Sébastien, sa vie, son culte, ses pèlerinages. Caen, impr. J. Bellée, 1912, broch. in-12.

Arcambeau (E.). Les cathédrales de France : I. Archevêchés de Cambrai..., Rouen, etc. Paris, A. Perche, petit in-8.

Bénet (Armand). Ancien état civil de la paroisse Saint-Nicolas d'Evreux [31 déc. 1613-1692] et Analyse de pièces justificatives [1721-an IV] avec table, 89 p. autogr.

— Archives de la commune du Vieil-Evreux. Inventaire de l'état civil antérieur à 1800 des communes de Cracouville, le Coudray, le Vieil-Evreux et Saint-Aubin du Vieil Evreux, avec table, 55 p. autogr.

[C. de Castella]. Gabriel Le Veneur, évêque d'Evreux, 1531-1574, abbé commendataire de Saint-Evroult, Lire, Saint-Taurin, etc., S. l. n. d. (Alençon, 1912), gr. in-8.

Coutil (L.). Le casque d'or avec émaux d'Amfreville-sous-les-Monts et le casque de fer de Notre-Dame-du-Vaudreuil. Le Mans, imprimerie Monnoyer, 1912, broch. in-8.

Féron (A.). Contribution à l'histoire du Jansénisme en Normandie. L'attitude du clergé dans le diocèse de Rouen... (1630-1671). Rouen, Lestringant, 1913, in-8.

Fossey (J.) et J. Longnon. Guides artistiques et pittoresques de France. Haute-Normandie. Paris, Delagrave, in-18.

Heudières (Louis d'). A propos de quelques statues conservées dans l'église de la Trinité-de-Thouberville. Evreux, 1913, in-8.

Jouanny (Ch.). Correspondance de Nicolas Poussin. Paris, Champion, 1913, in-8.

Digitized by Google

LEVACHER (Italo). Memorie, lettere e documenti... biografia del Chirurgo F. G. Levacher (1732-1816). [Famille originaire de Breteuil.] Treviso Veneto, gr. in-8, 1911.

LE VERDIER (P.). La Charte aux Normands, notes historiques et bibliographiques. Rouen, L. Gy, gr. in-8, 16 p.

L'HOPITAL (J.). L'pé Tourneville à la Saint-Nicolas, monologue normand [en patois local] Evreux, s. d. (1912), broch. in-8.

PILON. Sites et personnages... Poussin aux Andelys, etc. Paris, 1912, in-12.

POULLAIN (G.). Exploration d'une villa-agraria gallo-romaine, commune de Saint-Pierre-la-Garenne. Note sur un camp nommé le Château-Sarrazin, commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon. Louviers, 1911, broch. in-8.

RÉGNIER (Louis). Les historiens de Gisors. Robert Denyau, ses continuateurs et ses copistes. Pontoise, Soc. hist. du Vexin, 1912, gr. in-8.

Le Serviteur de Dieu Jacques-Désiré Laval [né à Croth] apôtre des noirs à l'île Maurice (1803-1864). Paris, J. Mersch, 1912, in-8.

SEVESTRE (abbé Em.). Essai sur les Archives municipales et les Archives judiciaires des chefs-lieux de département et de district en Normandie (1787-1801). Paris, Picard et fils, 1912, gr. in-8.

SEVESTRE (abbé Em.), XAV. EUDE ET ED. LE CORBEILLER. La Déportation du Clergé orthodoxe pendant la Révolution (août 1782-mars 1793). Paris, Paul Catin, 1913, in-8.

Société historique et archéologique de l'Orne, 1er bulletin de 1913 contenant, entre autres articles : Excursion archéologique au pays d'Ouche, Rugles, Couches, Beaumont-le-Roger par M. R. GOBILLOT ; Notes archéologiques d'un Bénédictin de Notre-Dame de Lyre (1720-1721) [sur Lyre, le Bec, Préaux, Conches, la Noe, Evreux], par M. l'abbé C. GUÉRY.

THUILLIER (abbé). Brémulle, épisode des guerres franco-normandes (20 août 1119). Evreux, 1912, broch. in-8.

TOUGARD (abbé A.). Documents concernant l'histoire littéraire du XVIIIe siècle. Rouen et Paris, 1912, 2 vol. in-8.

TYSSANDIER (Léon). Souvenirs d'une Française. Normandie, Angleterre, Espagne. Paris, Flammarion, 1913, in-12.

VAN BEVER. La Normandie vue par les écrivains et les artistes. Paris, L. Michaud, in-12.

Digitized by Google

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1832.

MM.

1832. Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Évreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef du département de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix, à Évreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albufera (le duc), député.
1854. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.
1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albufera (le duc), député.

Digitized by Google

MM.

1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. Rouland, ministre de l'Instruction publique.
1862. De la Roncière le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'État.
1866. Boulatignier, conseiller d'État.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil général de l'Eure.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'État au ministère des Finances.
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général de l'Eure.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.
1881. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1882. Barrème, préfet de l'Eure.
1883. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure.
1884. Hebert (Émile), membre du conseil général de l'Eure.
1885. Barbié du Bocage, vice-président de la Société nationale d'agriculture de France (section de la Sylviculture).
1886. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.

Digitized by Google

MM.

1887. Galtié, préfet de l'Eure.
1888. De Blangy (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1889. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.
1890. Frémont, préfet de l'Eure.
1891. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, vice-président du conseil général de l'Eure.
1892. Pointu-Norès, préfet de l'Eure.
1893. Duméril, propriétaire-agriculteur à Émalleville.
1894. Izarn (E.), propriétaire à Évreux, vice-président.
1895. De Boury (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1896. Fortier (Charles), propriétaire, ancien chef du contentieux à la Banque de France.
1897. Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine.
1898. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.
1899. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.
1900. Omont, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits).
1901. Prevost (Gustave), ancien magistrat.
1902. De Vilmorin (Maurice), membre de la Société nationale d'agriculture.
1903. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.
1904. Fouquet (Camille), député de l'Eure.
1905. Sorel (Albert), membre de l'Académie française.
1906. L'Hopital (Joseph), président du syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux.
1907. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.
1908. De Valon (vicomte), membre du conseil général de l'Eure.
1909. Hervey (Maurice), membre du conseil général de l'Eure.
1910. Picot (Émile), membre de l'Institut.
1911. Monnier (Léon), sénateur de l'Eure.
1912. Lerenard-Lavallée, juge au tribunal civil de Bernay.

Digitized by Google

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau et du conseil d'administration pendant l'année 1913.

BUREAU

Président	MM. Louis Passy, député de l'Eure, membre de l'Institut.
Vice-président	Le marquis de Boury, député, conseiller général.
Secrétaire perpetuel. .	Albert Doucerain, avocat.
Trésorier	Letellier-Alaboissette, propriétaire.

SECTIONS

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — SCIENCES

Président.	MM. Bourgne, professeur départemental d'agriculture à Évreux.
Secrétaire	Duméril, propriétaire agriculteur à Émalleville.

LETTRES. — ARTS. — PHILOSOPHIE

Président.	MM. Joseph L'Hopital, à Angerville-la-Campagne.
Secrétaire.	Ernest Guillemare, à Évreux.

Digitized by Google

CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC INDICATION DE LA DATE DE SORTIE

MM.

Besnier (Charles), propriétaire	1913
Lamiot, propriétaire agriculteur	
Regnier (Louis), archéologue	1914
Penciolelli, propriétaire	
Guéry (l'abbé), aumônier du lycée	1915
Lapeltey père, propriétaire	

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Évreux.

MM.

ALABOISSETTE, avoué.
AUGER, propriétaire.
BAGOT, avocat.
BARTHÉLEMY, contre-maître d'imprimerie.
BEAUJEAN (l'abbé), secrétaire de l'Évêché.
BELLENGER, ancien avoué.
BÉNET, archiviste paléographe.
BERNARD (Armand), préfet de l'Eure.
BERTIN, conseiller d'arrondissement.
BESNIER, ancien directeur de la succursale de la Banque de France.
BIDAULT (Mme vve), propriétaire.
BIONVAL, représentant de commerce.
BLOT (Narcisse), propriétaire.
BOISSIÈRE (DE LA), inspecteur des forêts en retraite.
BOUCHET, professeur à l'École normale d'instituteurs.
BOUQUELON (Mme), propriétaire.
BOURGNE, professeur départemental d'agriculture.
BOURSIER, vétérinaire.
BRAIL, commandant en retraite.
BUREL, propriétaire.
CHAMAULT (Mme), rentière.
CHAUVICOURT, imprimeur.
CHAUVIN, propriétaire.
CHAUVIN (Georges), avocat.

Digitized by Google

MM.

COCHIN, manufacturier.
CORBASSON, pharmacien.
COURCELLE, avocat.
COUSINOU, notaire.
CYR, rentier.
DEHAIS, propriétaire.
DELACOTTE, bijoutier.
DELISLE (l'abbé), chanoine honoraire.
DELOUYE, propriétaire.
DENESLE, propriétaire.
DOUCERAIN (Albert), avocat.
DUCASSE, professeur de philosophie au lycée.
DUCHESNE, entrepreneur de travaux publics.
ECHALARD, directeur d'assurances.
D'ESCLAVELLES, rentier.
ESPÉRANDIEU (le commandant), correspondant de l'Institut.
FAUCHET, conseiller général, directeur des usines de Navarre.
FAYET-CAUET, conseiller à la Cour d'appel de Douai.
FRETEY, clerc de notaire.
GABIOLLE, bibliothécaire.
GARNIER (Paul), directeur de la succursale de la Banque de France.
GAUDIN, caissier à la Trésorerie générale.
GODARD (Paul), propriétaire à Navarre.
GONDARD, agent d'assurances.
GOSSART, architecte honoraire du département de l'Eure.
GOUHIER, directeur de l'imprimerie Hérissey.
GUÉLY (Mlle), professeur à l'École normale d'institutrices.
GUERY (l'abbé), aumônier du lycée.
GUEST, avoué.
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.
HALLIEZ, commissaire-priseur.
HÉRISSAY (Émile), juge honoraire.
HÉRISSAY (Jacques), avocat.
HÉRISSEY (Paul), docteur en médecine.
HUBERT, propriétaire.
HUBERT, directeur de la Coopérative agricole.
IDEVILLE (comte D'), au Pavillon de Navarre.
ISNARD, conservateur des hypothèques.
IZARN (Pierre), propriétaire.
JACQUELIN, entrepreneur de travaux publics.

Digitized by Google

MM.

LACOUR, directeur de la succursale de la Société générale.
LAIGNEL-LAVASTINE, ancien vice-président du conseil de préfecture de l'Eure.
LALLEMENT, sous-économe du lycée.
LAMIRAY, marchand antiquaire.
LAMIOT, agriculteur, à Cambolle.
LAPELTEY père, propriétaire.
LAPELTEY fils, horticulteur.
LA RONCIÈRE-LE NOURY (Mlle la baronne DE).
LAUTOUR, avocat.
LAUVRAY (Léon), ingénieur-agronome.
LEBIGRE, libraire.
LEBLOND, agriculteur, à la Madeleine.
LEBLOND-LESORT, boucher.
LECŒUR, manufacturier.
LECOINTE, professeur honoraire à l'École normale.
LÉGIER, notaire.
LEGRAS, ancien sous-chef de division à la prefecture.
LEGUÉ, ancien juge au Tribunal de commerce.
LEITZ, professeur au lycée.
LE SAUVAGE, directeur d'assurances.
LETARTRE, industriel.
LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.
LEVASSEUR, propriétaire.
LEVIEZ, notaire honoraire.
LOISELEUR, propriétaire.
LOIZIEL, avocat.
LOUVET, propriétaire.
MASSON, sous-intendant militaire.
MATHIEU, professeur au lycée.
MAXENCE, avocat.
MENON, avocat.
MINANGOY-PÉRIGNON (comte).
MULLER (l'abbé), professeur à l'École Saint-François de Sales.
ODIEUVRE (l'abbé), chanoine honoraire.
PASQUIER (Mme ve), propriétaire.
PETEL, notaire honoraire.
PETEL (François), notaire.
PETIT, libraire.
PILLARD, avocat.
PITOISET, proviseur du lycée.

Digitized by Google

MM.

Postel des Minières (Gaston de), propriétaire.
Radiguet, opticien.
Régnier (Louis), propriétaire.
Saillard, propriétaire.
Sauvage, manufacturier.
Souty (Paul), propriétaire.
Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux.
Thaurin (buffet de la gare).
Thinon de la Troche (l'abbé), professeur à l'École Saint-François de Sales.
Tholon, inspecteur des chemins de fer en retraite.
Tixier, notaire.
Toussin, avocat.
Varillon, correspondant des chemins de fer de l'État.
Verrier, archiviste départemental.
Vion, propriétaire.

CANTONS D'ÉVREUX

Évreux-Sud.

Comice agricole des deux cantons d'Évreux.
L'Hopital (Joseph), à Angerville et 167, boulevard Malesherbes, Paris, 17e.
Nouvel (Georges), au château de la Ronce, près Fontaine-sous-Jouy.
Pantin (l'abbé), curé de Guichainville.
Penciolelli, au château de Bérou (Guichainville).
Rostolan (comte de), à Guichainville.
Thonissen (de), au château de Melleville.

Évreux-Nord.

Barre de Nanteuil (baron de la), à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx.
Bertin (Charles), au Tilleul-Lambert.
Bourgois, lieutenant-colonel en retraite, au château des Angles, à Brosville.
Champigny (marquis de), à Normanville.
Duméril, propriétaire agriculteur, à Émalleville.
Glatigny (de), maire de Normanville.
Lestanville (François de), au château du Boulay-Morin.

Digitized by Google

Canton de Breteuil.

MM.

BONALD (Mme DE), à Breteuil. (Boulevard Malesherbes, 31, Paris.)
JARNAC (comte DE), à Condé-sur-Iton.
PILLARD-SOULAIN, ancien conseiller général, à Breteuil.
ROCHEGUDE (marquis de), au château de Souvilly, à Bémécourt.

Canton de Conches.

BLANVILAIN fils, marchand de bois, au Fidelaire.
CLERMONT-TONNERRE (marquis DE), à Glisolles.
GEOFFROY DE GRANDMAISON, au château de Nagel, près Conches.
LEPAULLE, notaire, à Conches.
MARE (comte DE), au château d'Orvaux.
PIJON (Mme), au Champ-Dolent.

Canton de Damville.

LESTANVILLE (DE), au château des Houlles, près Damville.
MEUNIÉ, au château de Bois-Giroult, près Damville.

Canton de Nonancourt.

Comice agricole du canton de Nonancourt.
SERLAY (baron DE), au château de Louye, près Nonancourt.
VIEL-CASTEL (Pierre de), au château de Louye.

Canton de Pacy.

BERCHER (Eugène), propriétaire, à Pacy.
HAY (Léon), propriétaire, à Pacy (43, rue de la Victoire, Paris).
LOISEL (Sylas), propriétaire à Menilles.
PETIT (Félix), à Boisset.
PHILIPPE (l'abbé), curé de Breuilpont.
Syndicat des Agriculteurs de la région de Pacy.
TRUTAT (Saint-Ange), au château d'Hardencourt.

Digitized by Google

Canton de Rugles.

MM.

DESLOGES (Amand), au Petit-Château, à Rugles.
MORGON, propriétaire, au château de Bois-Normand.
THUILLIER (l'abbé), curé de la Neuve-Lyre.

Canton de Saint-André.

FESSARD (Émile), cultivateur, à Croth.
HÉROUARD (Alfred), à la Couture-Boussey.
REISET (Mme la comtesse DE), à Marcilly-sur-Eure.
VERVILLE, à Saint-André.

Canton de Verneuil.

BARREY (comte DE), à Verneuil.
BERTIER, directeur de l'École des Roches, à Verneuil.
BOUCHARD (l'abbé), curé-doyen de Verneuil.
Comice agricole du canton de Verneuil.
DE PETITEVILLE, ministre plénipotentiaire, à Petiteville, par Bourth.
PHÉLIZOT (Edmond), directeur des usines de Tillières-sur-Avre.
TASTEMAIN, ancien notaire, à Verneuil.

Canton de Vernon.

D'ALBUFÉRA (le marquis), au château de Bizy, près Vernon.
Comice agricole de Vernon.
LA CROIX DE LA NOUGARÈDE (comtesse DE), au château de Cocherel.
LE MARCHAND (Edgard), conseiller d'ambassade, à Vernon.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Membres du bureau de la section.

Président. . . . . MM. PASSY (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.
Secrétaire . . . . . PITHON (Charles), cultivateur, à Mainneville.
Trésorier. . . . . COULOUMA, imprimeur, aux Andelys.

Digitized by Google

Canton des Andelys.

MM.

COULOUMA, propriétaire, aux Andelys.
DECHAUMONT, cultivateur, à Boisemont.
DELAHAYE, cultivateur, à Fresne-l'Archevêque.
FESSART, agriculteur, à Mantelle-sur-Andelys.
FLEURY, cultivateur, à la Bucaille.
MILLIARD, sénateur de l'Eure, aux Andelys et à Paris.

Canton d'Écos.

HÉBERT (Auguste) fils, cultivateur, à Cantiers.
VILLARD, conseiller d'arrondissement, maire de Fours.

Canton d'Étrépagny.

CHÉRON (Louis), cultivateur, à Gamaches.
DORÉ (Henri), cultivateur, à Gamaches.
HEBERT (Narcisse), à Hacqueville.
LE COULTEUX (Henri), à Saint-Martin-d'Étrépagny.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

BULTEL, conseiller d'arrondissement, à Gaillardbois.
DEFONTENAY, cultivateur, à Houville.
JOSSE, conseiller général, à Perruel.
LEVAVASSEUR (Jacques), conseiller d'arrondissement à Fleury-sur-Andelle.
MILLIARD, propriétaire, à Écouis.

Canton de Gisors.

CAFFIN (Amédée), propriétaire, à Gisors.
GAVIGNOT, cultivateur, à Authevernes, château du Boisdenemetz.
GUESNIER (Mme), propriétaire, à Vesly.
PASSY (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.
PITHON (Charles), cultivateur, à Mainneville.
CHAMPY (Pierre), conseiller d'arrondissement, à Gisors.

Canton de Lyons-la-Forêt.

HUMBLOT (l'abbé), curé de Lisors.
VALON (comte DE), conseiller général, à Rosay.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Membres du bureau de la section.

Président . . . MM. BROGLIE (le duc DE), au château de Broglie.
Secrétaire. . . LERENARD-LAVALLÉE, juge au tribunal civil.
Trésorier . . . TEXIER, avoué.

Canton de Bernay.

MM.

ADAM, marchand grainetier, à Bernay.
BEAUMONT (le comte DE), au château de Fontaine-l'Abbé.
BEAUMONT (Étienne DE), au château de Fontaine-l'Abbé.
BOIVIN-CHAMPEAUX, au château de Champeaux, à Bernay.
BONNENFANT (l'abbé), directeur à l'Institut théologique à Bernay.
BREAVOINE, propriétaire, à Saint-Victor-de-Chrétienville.
BORDEAUX (René), propriétaire, à Bernay.
BUAT, escompteur, à Bernay.
CANCLAUX (le comte de), au château de Courcelles, par Serquigny.
CAUCHEPIN, négociant, à Bernay.
CAUCHEPIN (Louis), à Bernay.
CHAPRON, marchand mercier, à Bernay.
CHARETTE (DE), propriétaire, au Mont-du-Gord, à Menneval.
CLERC, conseiller à la Cour des comptes, au Bois-Taillefer, Bernay.
CORDIER (Raymond), conseiller d'arrondissement, à Bernay.
CORDIER (Robert), pépiniériste, à Bernay.
COUDRIET (le colonel), à Bernay.
COUPEY, agent voyer en retraite, à Bernay.
DAUGER (le comte), à Menneval.
DELAPILLE (Alphonse), agriculteur, à Plainville.
DESMAZERIE, propriétaire, à Menneval.
DUBOIS (Raoul), à Carentonne, Bernay.
DURAND (Gustave), avocat, à Bernay.
DURAND (Maurice), avocat à la Cour d'appel.
ELOY, avoué, à Bernay.
FOCET (Jules), propriétaire-éleveur, à Bernay.
FRESNE (Léon), limonadier, à Bernay.
FROMENTIN, chef de culture, à Menneval.
HELOT, filateur, à Bernay.
JADIN, au Logis de Plasnes, près Bernay.

Digitized by Google

MM.

Ledoux, propriétaire, à Serquigny.
Lehuen-Rousselin, agent principal de la Compagnie *Le Soleil*, à Bernay.
Lemaire, au château du Hazeray, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Lemaire fils, rue de la Charentonne, à Bernay.
Leprestre, pharmacien, à Bernay.
Lerenard-Lavallée, juge, à Bernay.
Leroy, tanneur, à Bernay.
Lesens, propriétaire, à Bernay.
Levain, au château de Caorches.
Linzeler, propriétaire, au château de Carsix.
Masselin (Camille), à Bernay.
Mesnil (le Dr Roger), à Bernay.
Miaulle-Duval, imprimeur, à Bernay.
Mignon (Louis), avocat, à Bernay.
Mignon (Victor), greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
Montigny (le baron Jacques de), au château de Granchain.
Néel, industriel à Bernay.
Pattey, ancien agriculteur, rue Delamotte, à Bernay.
Philippe de la Londe, directeur de l'enregistrement en retraite, à Bernay.
Pottier, ancien notaire, à Bernay.
Reinicke, propriétaire, à Bernay.
Reischmuth, ferme de Carentonne, à Bernay.
Rivière, avoué, à Bernay.
Roullet, avoué, à Bernay.
Rousseau, ancien président du tribunal de commerce de Bernay.
Sauvage, notaire, à Bernay.
Texier, avoué, à Bernay.
Thomas-Lachoix, avoué, à Bernay.
Vogué (le comte de), au château de Serquigny.
Yvelin, juge au tribunal de commerce de Bernay.

Canton de Beaumesnil.

Baudicour (de), conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, au Blanc-Buisson, à Saint-Pierre-du-Mesnil.
Breuvery (de), au château de la Grande-Haye, par La Barre.
Coopérative agricole du canton de Beaumesnil.
Ecalard (Louis), horticulteur, à La Barre.

Digitized by Google

MM.

FÈRE (Charles), au château de Bosc-André, par La Barre.
MAISTRE (le comte DE), au château de Beaumesnil.

Canton de Beaumont-le-Roger.

BERTIN (Georges), agriculteur, au Plessis-Sainte-Opportune.
BERTIN, agriculteur, à Beaumontel.
BEZAT, régisseur, à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (le comte Bruno DE), à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (le comte Georges DE), à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (le comte Louis DE), à Fontaine-la-Soret.
BONNET, au châlet de Melleville, à Goupillières.
Société Albert Bouchon et fils, à Nassandres.
CHESNEVARIN, propriétaire, à Beaumontel.
CHESNOT (Eugène), agriculteur, au Tilleul-Othon.
DANLOUX-DUMESNIL (Roger), au château de Romilly-la-Puthenaye.
DUBOST, agriculteur, à Barc.
DUFAY, notaire, à Beaumont-le-Roger.
HARCOURT (le comte D'), au château du Champ-de-Bataille, près le Neubourg.
HERVIEU (Émile), à Beaumontel.
HERVIEU (Gabriel), à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
HERVIEU (Albert), au Bourg-Dessus, à Beaumont.
HOTTOT, propriétaire, à Beaumont-le-Roger.
LASCAZE, propriétaire, à Bray.
MARTIN, ferme du Champ de Bataille de Sainte-Opportune-du-Bosc.
MONNIER (Georges), agriculteur, au Tilleul-Othon.
MOUTARDIER (Achille), à Barc.
RAMIER, agriculteur, à Écardenville-la-Campagne.
VARRY, propriétaire, à Beaumont-le-Roger.
VION, négociant, à Beaumont-le-Roger.

Canton de Brionne.

AMELOT, imprimeur, à Brionne.
BONNECHOSE (Gaston DE), conseiller d'arrondissement, à Brionne.
CESSELIN, conseiller d'arrondissement, à Brionne.
CESSELIN (Félix) fils, agriculteur, à Villers-de-Fourques.
CONARD, maire de la Neuville-du-Bosc.
CONARD (Raoul), à la Neuville-du-Bosc.

Digitized by Google

MM.

Desrues, ancien professeur au Collège Stanislas, le Verger-fleuri, à Berthouville.
Duhamel (Émile), à Notre-Dame-d'Épine.
Foulongne, agriculteur, à la Haye-de-Calleville.
Join-Lambert, conseiller général, au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert (Octave), au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert (André), au château de Livet-sur-Authou.
Lemoine (Henri), à Livet-sur-Authou.
Letailleur (Paul), maire d'Harcourt.
Letailleur (René), à Harcourt.
Mauconduit, au château de Beaufícel, à Harcourt.

Canton de Broglie.

Abaye (Léon), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
Abaye (Charles), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
Baboin (l'abbé), curé de Melicourt.
Bellais, propriétaire, à Saint-Aubin-du-Thenney.
Bigot (Arthur), agriculteur, à Grandcamp.
Bonnechose (de), ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
Bonnechose (Georges de), maire de Saint-Aubin-du-Thenney, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
Broglie (le duc de), au château de Broglie.
Charpentier (Arthur), cultivateur, à Broglie.
Chevallier, propriétaire, à Montreuil-l'Argillé.
Couteau, agriculteur, à Capelle-les-Grands.
Delarouzée, régisseur, à Broglie.
Deverre (l'abbé), curé de Grandcamp.
Ducy, agriculteur, à Saint-Denis-d'Augerons.
Escalopier (vicomte de l'), maire de Notre-Dame-du-Hamel.
Gatine, propriétaire, à Broglie.
Godin, propriétaire, à Broglie.
Latham, propriétaire, au château de Guenet, à Broglie.
Lecarbonnier (Maurice), au château de Gauville, par Montreuil.
Lefebvre, adjoint au maire de Grandcamp.
Mazier (le docteur), à Broglie.
Menier, au château du Parc, à Grandcamp.
Meugnier (l'abbé), curé-doyen de Broglie.
Milleville (baron de), à Notre-Dame-du-Hamel.

Digitized by Google

MM.

PICARD, propriétaire, à Broglie.
PROTOY (Eugène), propriétaire, à Ferrières-Saint-Hilaire.
ROUSSELIN, ancien conseiller d'arrondissement, maire de Grandcamp.
SEIGNEUR, agriculteur, à Gisay-la-Coudre.
VANDEUL (DE), au château des Bruyères, à Saint-Quentin-des-Iles.
VIGAN (le baron Jacques DE), château de Cernières, à Saint-Pierre-de-Cernières.

Canton de Thiberville.

AUGÉ (Parfait), propriétaire, à Folleville.
CHENNEVIÈRE (Désir), agriculteur, au Theil-Nolent.
FOURQUEMIN, agriculteur, à Folleville.
KŒNIG, conseiller d'arrondissement, à Saint-Aubin-de-Scellon.
KŒNIG (Paul), à Saint-Aubin-de-Scellon.
LABBÉ (Paul), négociant, à Thiberville.
LAGARENNE (le comte DE), à Giverville.
LEPRESTRE, ferme de la Pagerie, à Saint-Germain-la-Campagne.
MAILLET (Ernest), agriculteur, à Giverville.
MANOURY, propriétaire, à Folleville.
MESNEL (l'abbé), curé de Heudreville-en-Lieuvin.
MESNIL (Gustave), propriétaire, à Drucourt.
MESNIL (Paul), maire de Saint-Vincent-du-Boulay, à Drucourt.
PELCAT (Alphonse), agriculteur, à Heudreville-en-Lieuvin.
PORÉE (le chanoine), inspecteur de la Société française d'Archéologie, curé de Bournainville.
SALABERRY (le comte DE), à Giverville.
SAYVE (le comte DE), à Saint-Germain-la-Campagne.
VAUQUELIN, industriel, maire de Thiberville.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Membres du bureau de la section.

Président . . . MM. BOURY (Ch., marquis DE), conseiller général, député, à Amfreville-la-Campagne.
Secrétaire . . . LEFEBVRE, 16, rue de l'Écho, à Louviers.

Digitized by Google

Trésorier . . . MM. DE CARRÈRE, ancien receveur particulier des finances.

Trésorier-adjoint . WERLÉ, receveur des établissements de bienfaisance.

Canton d'Amfreville-la-Campagne.

MM.

BELLEST (Robert), propriétaire, maire de Thuit-Signol.
BOSQUIER, propriétaire, à Amfreville-la-Campagne.
BOURY (Charles, marquis DE), député, conseiller général, à Amfreville.
DEBUS, cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
DELAMARE, maire de Thuit-Anger.
DELAQUEZE, agriculteur, à Thuit-Signol.
DUMONTIER, maire de Vraiville.
GRIPPON, propriétaire-cultivateur, à Amfreville.
HERMIER (Armand), propriétaire, à Amfreville.
JOUEN (Albert), propriétaire, à Amfreville.
LEGRAND, restaurateur, à Amfreville.
LEMAITRE, cultivateur, à Vraiville.
LESAGE, ancien maire de la Haye-du-Theil.
LESIEUX (Arthur), cultivateur, à Vraiville.
MANSARD, propriétaire, à Saint-Cyr-la-Campagne
MASURE, cultivateur, à Saint-Pierre du Boscguérard.
METTAIS, cultivateur, à Amfreville.
PETIT (Albert), cultivateur, à la Haye-du-Theil.

Canton de Gaillon.

BOUDEHAN, ancien maire, à Aubevoye.
BOURDON, ancien conseiller d'arrondissement, à Gaillon.
BOURDON fils, propriétaire, à Gaillon.
CORDIER (Marcel), artiste peintre, à La Croix-Saint-Leufroy.
COUVREUR (Edouard), à Villers-sur-le-Roule.
CRÉPEL (Joseph), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
HÉBERT, maire de Muids.
JUMEL fils, propriétaire, à Autheuil.
LEMAITRE (Gustave), à Saint-Pierre-la-Garenne.
LE VILLAIN (Mme ve), à Aubevoye.
MARQUAIS (Alphonse), propriétaire, maire d'Ailly.
MIGNOT, propriétaire, à Aubevoye.

Digitized by Google

MM.

Mognay (Delphis), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
Monnier (Léon), sénateur, conseiller général, maire de Gaillon.
Pan, propriétaire, à Tosny.
Piedeleu (Désiré), cultivateur, à Venables.
Renoult, à Fontaine-Bellenger.
Saillot, cultivateur, à la Croix-Saint-Leufroy.
Segu'in (de), maire de Tosny.
Thézard, propriétaire-cultivateur, adjoint, à Ailly.
Thorel, maire de Venables.
Thureau-Dangin, propriétaire, château de la Croix-Saint-Leufroy.
Thureau-Dangin (Mme), château de la Croix-Saint-Leufroy.
Vigny, propriétaire, à Autheuil.

Canton de Louviers.

Amette fils, carrossier, à Louviers.
Amette, ancien adjoint, à Heudebouville.
Angérard, notaire honoraire, à Louviers.
Baret, à Saint-Cyr-du-Vaudreuil.
Bellemère (Désiré), à Saint-Étienne-du-Vauvray.
Bioche, docteur en médecine, à Louviers.
Bordel, représentant des Établissements Malétra, à Louviers.
Botté (Auguste), cultivateur, à Amfreville-sur-Iton.
Bourard, propriétaire, à Louviers.
Breham (Augustin), meunier, à Acquigny.
Breton (Adrien), manufacturier, à Louviers.
Breton (Paul), manufacturier, à Louviers.
Caron (Aimé), cultivateur, a Quatremare.
Carrère Saint-Béarn (de), ancien receveur des finances, à Louviers.
Cartier (Edmond) fils, propriétaire, à Crasville.
Chanteux, maréchal, à Louviers.
Colligson (Maurice), publiciste, à Louviers.
Coquereaumont (de), propriétaire, à Incarville.
Coutil (L.), correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
Dagommer, propriétaire, maire de Pinterville.
Damvy fils, à Quatremare.
Delacour (Georges), cultivateur, à Acquigny.
Delamarre, conseiller municipal, à la Haye-Malherbe.
Doutté, cultivateur, à Damneville-Quatremare.

Digitized by Google

MM.

Duflor, ancien notaire, à Louviers.
Ferrand (Edouard-Honoré), maire de Surtauville.
Fortier, agriculteur, à la Haye-Malherbe.
Fournier, agent général de *l'Urbaine*, à Louviers.
Gondard (Albert), cultivateur, à Incarville.
Gondard (Amédée), cultivateur, à Incarville.
Grégoire, constructeur, à Louviers.
Hersent (René), cultivateur, à la Vacherie-sur-Hondouville.
Hezon, vétérinaire, à Louviers.
Izambert (Mme), à Louviers.
Jeuffrain (André), manufacturier, à Louviers.
Jeuffrain (Pierre), manufacturier, à Louviers.
Labelle, manufacturier, maire de Saint-Pierre-du-Vauvray.
Laguette, notaire, à Louviers.
Lamperière (Mme ve), cultivatrice, à la Haye-le-Comte.
Langlois (Léon), cultivateur, à Louviers.
Langlois (Maurice), entrepreneur, à Acquigny.
Laporte, notaire, à Louviers.
Leguay, greffier, à Louviers.
Lequeu (Paul), ferblantier, à Louviers.
Lèze, notaire, à Louviers.
Loison, conseiller d'arrondissement, à Louviers.
Loth (André), cultivateur, à la Haye-le-Comte.
Mallet, avoué, à Louviers.
Mignot, fabricant de fromages, à Louviers.
Miquel, manufacturier, à Louviers.
Montullé (baron de), à Amfreville-sur-Iton.
Moulin (Emile), marchand de porcs, à Louviers.
Nouffelard (Henri), fabricant de draps, à Louviers
Petel, maire de Surville.
Peupion, vétérinaire, à Louviers.
Portois, marchand de grains, à Louviers.
Réveilhac, propriétaire, à Louviers.
Rostand (Mlle), à Pinterville.
Saint-Périer (comte de), aux Planches.
Thorel (Raoul), maire et conseiller général, à Louviers.
Tribout (Eugène), cultivateur, à Louviers.
Tricheux frères, instruments agricoles, à Louviers.
Union horticole et agricole de Saint-Pierre-du-Vauvray.

Digitized by Google

Canton du Neubourg.

MM.

ANDRIVEAU, directeur de l'École d'agriculture.
AUGUET, maire du Tremblay.
AUZOUX (Charles), agriculteur, à Feuguerolles.
BERRIER, agriculteur, à Saint-Aubin-d'Écrosville.
BILLON, grainetier, au Neubourg.
BOURCIER (Raoul), au Tremblay.
COUDEKERQUE-LAMBRECHT (DE), propriétaire, à Houetteville.
CRESTEY, adjoint, à Crosville-la-Vieille.
DANNET (Mme v^e^), au Tremblay.
DUGORD, maire d'Hectomare.
DUHAMEL, cultivateur, à Ecquetot.
FOUCHER (Eugène), propriétaire, à Épreville.
GRIPON, cultivateur, à Saint-Aubin-d'Écrosville.
HARCOURT (comte DE), au Champ-de-Bataille.
HAYE-JOUSSELIN (DE LA), conseiller général, maire de Saint-Aubin-d'Ecrosville.
HUREL, cultivateur, à Bérangeville-la-Campagne.
LALOUELLE, maire de Daubeuf.
LASNON, cultivateur, à Villettes.
LEGOUEZ, cultivateur, à Crosville-la-Vieille.
LEGOUEZ fils, à Hectomare.
LE MERCIER, avocat, au Neubourg.
LEMERCIER, propriétaire, au Troncq.
LENOBLE, ancien maire, à Iville.
OLIVIER, propriétaire, au Troncq.
PICARD, propriétaire, à Daubeuf-la-Campagne.
POLIGNAC (prince François DE), au château de Houetteville.

Canton de Pont-de-l'Arche.

ACHARD (Louis), cultivateur, à la Haye-Malherbe.
AUTCHAUD, cultivateur, à la Haye-Malherbe.
BÉRANGER (Mme v^e^), à Léry.
BLONDEL, maire de Vatteville.
CAIRON (marquis DE), au château de la Motte, à Alizay.
CAUCHOIX, industriel, à Saint-Cyr-du-Vaudreuil.
DESPORTES, cultivateur, à Connelles.
FOUCHET (Victor), cultivateur, à Léry.

Digitized by Google

MM.

HELLOT (Louis), à Montaure.
HERVEY (Maurice), sénateur, conseiller général, agriculteur, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
HUET, ancien maire, à Tostes.
JOUFFROY, entrepositaire, à Pont-de-l'Arche.
LANQUEST, à Herqueville.
LENOBLE (E.), propriétaire, abbaye de Bonport, à Pont-de-l'Arche.
LOUÉE, maire de Léry.
MAX-CATOIRE, au château de la Garde-Châtel, à Montaure.
MILLIARD (Victor), à Alizay.
MILLIARD, cultivateur, à Montaure.
MOREAU (Victor), cultivateur, à Igoville.
MOREAU, cultivateur, à Alizay.
MOREAU, adjoint au maire, à Pitres.
NOUVEL, propriétaire, à Igoville.
PELLERIN (Léon), cultivateur, à Portejoie.
PÉRIER, maire d'Igoville.
PERRIER, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
POTTERIE (DE LA), au château de Rouville, à Alizay.
RAOUL-DUVAL (Mme Vve), propriétaire, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
RAOUL-DUVAL (André), maire, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
SOREL (le Dr), à Pont-de-l'Arche.
VAN GROOTVEN, propriétaire, à Saint-Cyr-du-Vaudreuil.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Canton de Bourgtheroulde.

BOULET (Emmanuel), propriétaire à Bosc-Roger-en-Roumois.
DERAIS, conseiller général, à Berville-en-Roumois.
FOUCARD (Georges), pépiniériste, à Bourgtheroulde.

Canton de Pont-Audemer.

LORIOT, député de l'Eure, à Saint-Germain-Village.

Canton de Montfort.

BARTILLAT (le marquis DE), maire d'Écaquelon.

Digitized by Google

PARIS

MM.

ALBERT-PETIT, professeur au lycée Janson-de-Sailly, 3, rue Guichard.
BERANGER, directeur de contentieux, 12, boulevard Beaumarchais.
BÉRENGER, sénateur, membre de l'Institut, 5, rue de Villersexel.
BOIVIN-CHAMPEAUX (Alfred), avocat, 58, rue de La Boétie.
BONJEAN (Georges), juge au tribunal de la Seine, rue Saint-Guillaume, 14.
BONJEAN (Louis), 1, rue Dante.
DEVILLE (Étienne), bibliothécaire, 11, rue Mérimée.
DOUCET (Jacques), 16, rue Spontini.
FORTIER (Charles), 6, rue Roquepine.
LABBÉ (Joseph), avocat, rue de Magdebourg, 3.
LEFÈVRE (Abel), député de l'Eure, 69, rue de l'Université.
L'HOPITAL (Henri), 17, rue Alphonse-de-Neuville.
LEROY (MODESTE), député de l'Eure, 57, boulevard Péreire.
MIGUET (Émile), 1, boulevard Henri IV.
OMONT, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), rue Raynouard, 17.
PICOT (Émile), membre de l'Institut, 135, avenue de Wagram.
VILMORIN (Maurice DE), quai d'Orsay, 13.

DÉPARTEMENTS

MM.

BESNIER, archiviste départemental, à Caen.
CHANOINE-DAVRANCHES, président honoraire à la Cour d'appel, à Rouen.
IZARN (Louis), au château de Saint-Martin, près Yerville (Seine-Inférieure).
LESPINASSE (marquis DE), 48, rue Saint-Martin, à Bayeux.
PREVOST (Gustave), ancien magistrat, à Rouen.
VERMONT, avocat, président de la Société de secours mutuel *l'Émulation chrétienne*, à Rouen.
VITET, propriétaire, 1, rue des Pigeons, à Limay, près Mantes.

Digitized by Google

ÉTRANGER

MM.

DUMONT (Fernand), membre de la Société de littérature wallonne, à Bressoux-Liége (Belgique).

GOSSELIN (Auguste), docteur ès lettres, prêtre habitué à Saint-Charles de Bellechasse, Québec (Canada).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

L'importance du présent volume oblige à reporter cette liste à l'année prochaine.

La Société ne continuera le service de son Recueil qu'à celles qui lui adresseront régulièrement leurs publications.

Digitized by Google

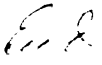

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MINNESOTA
wils 1910-12
064 So206
Soci et e libre d'agriculture, sciences,
Recueil des travaux.
3 1951 002 256 623 N

Minnesota Library Access Center
9 ZA R10 D01 S11 TH 0

Digitized by Google